



COMPTE RENDU IN EXTENSO

2ÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

20 ET 21 SEPTEMBRE 2018
(1^{ÈRE} JOURNÉE)



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE 2018
REUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2018
2^{da} SESSIONE URDINARIA DI U 2018
RIUNIONE DI I 20 E 21 DI SITTEMBRE**

**S O M M A I R E / S U M M À R I U
JOURNEE DU 20 SEPTEMBRE 2018
GHJORNU DI U 20 DI SITTEMBRE**

QUESTIONS ORALES / QUISTIONE ORALE

<u>Question orale n° 2018/02/060</u> déposée par Mme Muriel FAGNI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Pression touristique sur les sites de Corse.	28
Réponse de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse	30
Le président Jean-Guy TALAMONI	33
<u>Question orale n° 2018/02/053</u> déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per dumane » : Déviations d'Olmeto et de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio.	34
Réponse de Mme Vannina BORROMEI, président de l'Office des transports de la Corse	36
<u>Question orale n° 2018/02/051</u> déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Per l'avvene » : Gestion des déchets.	38
Réponse de M. François SARGENTINI, président de l'Office de l'environnement de la Corse	40
Le président Jean-Guy TALAMONI	44

<u>Question orale n° 2018/02/059</u> déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Cunvenzione lingua corsa è insignamentu.	45
Réponse de M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif en charge de la langue Corse	46
M. Pierre-Jean LUCIANI demande que la réponse soit traduite en français au nom du bilinguisme	49
Le président Jean-Guy TALAMONI	49
<u>Question orale n° 2018/02/0058</u> déposée par Mme Mattea CASALTA au nom du groupe « Femu a Corsica » : Vol 1611 Air France du 11 septembre 1968.	50
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	51
<u>Question orale n° 2018/02/0054</u> déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Andà per dumane » : Equité territoriale.	54
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	55
<u>Question n° 2018/O2/055</u> déposée par M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Plan « Pinville ».	58
Réponse de M. Jean-Christophe ANGELINI, président de l'Agence de développement économique de la Corse	59
<u>Question n° 2018/O2/056</u> déposée par Mme Julia TIBERI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : CAPENERGIES.	61
Réponse de M. Jean-Christophe ANGELINI, président de l'Agence de développement économique de la Corse	61
<u>Question n° 2018/O2/057</u> déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Couverture mobile défaillante et saturation estivale.	64
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	65

Mme Julia TIBERI, secrétaire de séance (appel des conseillers)	68
Allocution d'ouverture du président Jean-Guy TALAMONI	68
Le président Gilles SIMEONI	72

RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

<u>Rapport n° 208</u> : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs.	73
(Reporté)	

<u>Rapport n° 298</u> : Prise en charge des frais d'hébergement, de restauration et de transport de quatre intervenants extérieurs dans le cadre de la réunion conjointe des commission ad hoc « Faisabilité d'un revenu de base et possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse » et expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée ».	74
(Délibération n° 2018/301 AC du 20 septembre 2018)	

Présentation du rapport par M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse	74
---	----

VOTE du rapport	74
------------------------	----

<u>Rapport n° 307</u> : Création du comité de pilotage du projet « Primura prima urgenza è assistenza » au sein de la Collectivité de Corse.	75
(Délibération n° 2018/302 AC du 20 septembre 2018)	

Présentation du rapport par M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse	75
---	----

Prise(s) de parole :

Mme Bianca FAZI	79
Le président Jean-Guy TALAMONI	79
Mme Isabelle FELICIAGGI	80
Le président Jean-Guy TALAMONI	80
M. Pierre GHIONGA	80
M. Jean-Charles ORSUCCI	81
Le président Jean-Guy TALAMONI	82
M. Pierre POLI	82

M. Hyacinthe VANNI	83
Le président Jean-Guy TALAMONI	83
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	83
Mme Danielle ANTONINI	84
Le président Jean-Guy TALAMONI	84
M. Louis POZZO di BORGO	84
M. François BENEDETTI	85
Le président Jean-Guy TALAMONI	86
Mme Anne-Laure SANTUCCI	86
Le président Jean-Guy TALAMONI	87
VOTE du rapport	87
<u>Rapport n° 308</u> : Constitution de trois commissions ad hoc : commission chargée d'une réflexion autour des politiques publiques de la langue corse (cummissione in carica di a riflessione in giru à e pulitiche publice di a lingua corsa) ; commission « pour une politique de la pêche en mer en Corse » ; commission sur « les activités économiques du littoral ». (Délibération n° 2018/303 AC du 20 septembre 2018) (Délibération n° 2018/304 AC du 20 septembre 2018) (Délibération n° 2018/305 AC du 20 septembre 2018)	88
Présentation du rapport par M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse	88
VOTE sur la 1^{ère} délibération : Commission langue corse	89
VOTE sur la 2^e délibération : Politique de la pêche en mer	89
VOTE sur la 3^e délibération : Commission sur les activités économiques du littoral	89

POINT D'ORDRE concernant le rapport 2018/O2/306 (Prorogation du dispositif NACRE en 2018)

Prise(s) de parole :

Mme Nadine NIVAGGIONI	90
M. Guy ARMANET	90
Le président Jean-Guy TALAMONI	90
 Suspension de séance	 91
 Reprise de la séance (M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de l'Assemblée de Corse	 92

SANTE / SOCIAL - SALUTE / SUCIALE
--

<u>Rapport n° 274 : Convention de financement 2018 du dispositif FALEP2A relatif à la médiation familiale – Pumonté</u> (Délibération n° 2018/306 AC du 20 septembre 2018)	92
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	92
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	93
VOTE du rapport	93
<u>Rapport n° 272 : Financement des frais de mise en œuvre de l'action de soutien à la parentalité « judo en famille » – Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)</u> (Délibération n° 2018/307 AC du 20 septembre 2018)	94
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	94
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	94
VOTE du rapport	94

<u>Rapport n° 271 : Subvention annuelle de fonctionnement au bénéfice de l'Association d'entraide des personnes admises en protection de l'enfance de Corse</u>	95
(Délibération n° 2018/308 AC du 20 septembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	95
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	95
VOTE du rapport	95
<u>Rapport n° 301 : Séances de préparation à la naissance en piscine de la Carbonite (Bastia)</u>	96
(Délibération n° 2018/309 AC du 20 septembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	96
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	96
VOTE du rapport	97
<u>Rapport n° 294 : Demande de renouvellement de l'habilitation du centre de vaccination anti-marielle (contre la fièvre jaune) – Territoire Pumontè</u>	98
(Délibération n° 2018/310 AC du 20 septembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	98
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	98
VOTE du rapport	98

<u>Rapport n° 273 : Individualisation de crédits au titre du « fonds de parentalité 2018 » dans le cadre du dispositif « Contrats locaux d’accompagnement à la scolarité » (CLAS)</u>	99
(Délibération n° 2018/311 AC du 20 septembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	99
Avis de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	100
VOTE du rapport	100
<u>Rapport n° 275 : Convention locale relative à la « Carte mobilité inclusion » (CMI)</u>	101
(Délibération n° 2018/312 AC du 20 septembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	101
Avis de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	102
VOTE du rapport	102
<u>Rapport n° 300 : Convention financière avec le lieu de vie d’accueil « I scontri » indè e Valle di Rustinu</u>	103
(Délibération n° 2018/313 AC du 20 septembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	103
Avis de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	103
Prise(s) de parole :	
M. François ORLANDI	104
Mme Bianca FAZI	104
M. Hyacinthe VANNI	104
VOTE du rapport	104

Reprise de la présidence de la séance par le président Jean-Guy TALAMONI	105
<u>Rapport n° 282 : Lancement de l'appel à projets « Bien vieillir en Corse » dans le cadre de la mise en place d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie sur les territoires entre 2019 et 2021</u> (Délibération n° 2018/314 AC du 20 septembre 2018)	105
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	105
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	106
VOTE du rapport	107
<u>Rapport n° 293 : Aide exceptionnelle de fin d'année à destination du public précaire</u> (Délibération n° 2018/315 AC du 20 septembre 2018)	108
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	108
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	109
VOTE du rapport	109
<u>Rapport n° 304 : Avis sur le projet régional de santé 2018-2023</u> (Délibération n° 2018/316 AC du 20 septembre 2018)	110
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	110
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	122
Prise(s) de parole :	
M. François BENEDETTI	125
Le président Jean-Guy TALAMONI	127
M. Francis GUIDICI	128
M. Pierre GHIONGA	128
Le président Jean-Guy TALAMONI	129

Mme Danielle ANTONINI	129
Le président Jean-Guy TALAMONI	131
M. Petr' Antone TOMASI	132
M. Hyacinthe VANNI (Demande d'interruption de séance)	133
Mme Bianca FAZI (en réponse aux intervenants et avis suspension de séance)	134
Le président Jean-Guy TALAMONI	135
Jean-Charles ORSUCCI	135
Mme Bianca FAZI	136
M. Jean-Martin MONDOLONI	137
Mme Isabelle FELICIAGGI	138
M. François BENEDETTI	139
M. Pierre GHIONGA	139
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI	140
M. Pierre-Jean LUCIANI	140
Mme Bianca FAZI (lecture des propositions d'amendements)	141
Le président Jean-Guy TALAMONI	141
M. Hyacinthe VANNI	141
Suspension de séance	142
Reprise de séance	142
Prise(s) de parole (suite) :	
Le président Jean-Guy TALAMONI	142
M. Petr' Antone TOMASI	143
Le président Jean-Guy TALAMONI	143
M. Hyacinthe VANNI	144
M. Jean-Martin MONDOLONI	144
M. François ORLANDI	144
Le président Jean-Guy TALAMONI	144
M. Pierre GHIONGA	145
M. François-Xavier CECCOLI	145
M. Pierre GHIONGA	145
Le président Jean-Guy TALAMONI	145
M. Pierre GHIONGA	146
Le président Jean-Guy TALAMONI	146
M. Petr' Antone TOMASI	146
Mme Bianca FAZI (présentation amendements CE et Pierre GHIONGA + avis)	146
Le président Jean-Guy TALAMONI	147
M. Francis GIUDICI (présentation amendement)	147
Mme Bianca FAZI (avis)	148
Le président Jean-Guy TALAMONI	148

M. François BENEDETTI	148
VOTE sur l'amendement n° 1 du Conseil exécutif	148
VOTE sur l'amendement n° 2 de M. Francis GIUDICI	149
VOTE sur l'amendement n° 3 de M. Pierre GHIONGA	149
VOTE du rapport ainsi amendé	149

FISCALITE - FISCALITÀ

<u>Rapport n° 280 : Harmonisation des coefficients multiplicateurs de la taxe sur la consommation finale d'électricité.</u> (Délibération n° 2018/317 AC du 20 septembre 2018)	150
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	150
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	150
Prise(s) de parole :	
Le président Gilles SIMEONI (lecture de l'avis du CESEC)	150
M. Xavier LACOMBE	151
Le président Gilles SIMEONI	151
M. Xavier LACOMBE (proposition d'amendement)	151
Le président Gilles SIMEONI (avis du CE)	152
VOTE sur l'amendement de M. Xavier LACOMBE	153
VOTE du rapport ainsi amendé	153
<u>Rapport n° 292 : Adoption de la taxe additionnelle à la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire insulaire.</u> (Délibération n° 2018/318 AC du 20 septembre 2018)	154
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse (amendement)	154
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	155

Prise(s) de parole :	
M. Jean-Charles ORSUCCI	157
Mme Christelle COMBETTE	159
M. Romain COLONNA	159
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, en réponse aux intervenants	160
VOTE sur l'amendement du Conseil exécutif à son propre rapport	162
VOTE du rapport ainsi amendé	162

SANTE / SOCIAL - SALUTE / SUCIALE
--

Rapport n° 304 : Avis sur le projet régional de santé 2018-2023 (suite)
 (Délibération n° 2018/316 AC du 20 septembre 2018)

Prise(s) de parole :	
M. Petr'Antone TOMASI (demande de rectification de l'erreur relative à l'inversion de votes sur deux amendements)	163
Le président Jean-Guy TALAMONI	163

AFFAIRES EUROPEENNES - AFFARI AUROPEANI
--

<u>Rapport n° 267 : Lancement des appels à projets territorialisation du Programme d'investissements d'avenir (PIA)</u> (Délibération n° 2018/319 AC du 20 septembre 2018)	164
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse	164
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	166
Prise(s) de parole :	
M. Julien PAOLINI	168
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, en réponse aux intervenants	170
VOTE du rapport	172

M. Hyacinthe VANNI remplace le président Jean-Guy TALAMONI et assure la présidence de l'Assemblée de Corse	173
--	-----

ENVIRONNEMENT - AMBIENTE

<u>Rapport n° 288 : Désignation d'un animateur Natura 2000 pour la gestion de la Réserve naturelle de l'étang de Biguglia – Chjurlinu</u> (Délibération n° 2018/320 AC du 20 septembre 2018)	174
--	-----

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. François SARGENTINI, président de l'Office de l'environnement de la Corse	174
--	-----

Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	175
---	-----

Prise(s) de parole :

M. François ORLANDI	175
M. Pierre GHIONGA	175
M. François SARGENTINI, en réponse aux intervenants	175
M. François ORLANDI	176

VOTE du rapport	176
------------------------	-----

<u>Rapport n° 289 : Evolution de la régie de l'écomusée du fortin de la Réserve naturelle de l'étang de Biguglia – Chjurlinu</u> (Délibération n° 2018/321 AC du 20 septembre 2018)	177
---	-----

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. François SARGENTINI, président de l'Office de l'environnement de la Corse	177
--	-----

Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	178
---	-----

VOTE du rapport	179
------------------------	-----

AFFAIRES EUROPEENNES - AFFARI AUROPEANI

<u>Rapport n° 302 : Rapport d'information : point d'étape de la politique en matière d'affaires européennes et de coopération internationale et perspectives pour la fin de l'exercice 2018</u> (Délibération n° 2018/322 AC du 20 septembre 2018)	180
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive en charge des Affaires européennes	180
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI rapporteure	185
Lecture du rapport de la Commission des Affaires européennes et de la coopération par Mme Paola MOSCA, rapporteure	185
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	188
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, en réponse	189
L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport	190

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SVILUPPU ECONOMICU

<u>Rapport n° 306 : Prorogation du dispositif NACRE en 2018.</u> (Délibération n° 2018/323 AC du 20 septembre 2018)	191
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Christophe ANGELINI, président de l'Agence du développement économique de la Corse	191
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	192
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI rapporteure	192
VOTE du rapport	192

**INFRASTRUCTURES – TRANSPORTS
INFRASTRUTTURA - TRASPORTI**

<u>Rapport n° 270 : Modification des statuts de l’Office des transports de la Corse.</u>	193
(Délibération n° 2018/324 AC du 20 septembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l’Office des transports de la Corse	193
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	193
VOTE du rapport	193
<u>Rapport n° 281 : Rapport d’activités pour l’année 2017 des délégataires de services publics de transports interurbains – Pumonte.</u>	194
(Délibération n° 2018/325 AC du 20 septembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l’Office des transports de la Corse	194
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI rapporteure	194
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l’aménagement du territoire et de l’environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	194
L’Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport	195
<u>Rapport n° 283 : Mise en place d’un système de billettique sur les autocars et les trains gérés par la Collectivité de Corse.</u>	196
(Délibération n° 2018/326 AC du 20 septembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l’Office des transports de la Corse	196

Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	197
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI rapporteure	197
VOTE du rapport	197
<u>Rapport n° 284 : Rétrocession des parcelles expropriées dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle gare de Calvi.</u> (Délibération n° 2018/327 AC du 20 septembre 2018)	198
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse	198
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	198
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI rapporteure	199
Prise(s) de parole : M. Pascal CARLOTTI	199
VOTE du rapport	199
<u>Rapport n° 290 : Création d'une nouvelle ligne de transport sur la commune de Galeria, ligne à intégrer dans le Plan des transports scolaires du Cismonte.</u> (Délibération n° 2018/328 AC du 20 septembre 2018)	200
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse	200
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	200
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI rapporteure	200
VOTE du rapport	201

<u>Rapport n° 291 : Commission spéciale chargée d'étudier la faisabilité d'une compagnie maritime territoriale.</u> (Délibération n° 2018/329 AC du 20 septembre 2018)	202
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse	202
Désignation des élus siégeant au sein de la commission	203
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	203
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	204
VOTE du rapport	204
<u>Rapport n° 295 : Servitude de passage sur la parcelle B 2584 située sur le territoire de la commune de Furiani.</u> (Reporté)	205
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse	205
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI rapporteure	205
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	206
Prise(s) de parole :	
M. Louis POZZO DI BORGO	206
M. Hyacinthe VANNI	207
Mme Vanina BORROMEI	207
M. Louis POZZO DI BORGO	208
Mme Vanina BORROMEI	208
M. Hyacinthe VANNI	208
M. Xavier LACOMBE	208
M. Hyacinthe VANNI	209
Mme Vanina BORROMEI	209

Rapport n° 296 : Régénération de cinq ouvrages métalliques ferroviaires entre U Ponte à a Leccia et Casamozza sur la ligne centrale du réseau ferroviaire de Corse reliant Bastia à Aiacciu. 210

(Délibération n° 2018/330 AC du 20 septembre 2018)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse 210

Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure 211

Prise(s) de parole :

M. Pierre-Jean LUCIANI 212

Mme Vanina BORROMEI 212

M. Hyacinthe VANNI 213

VOTE du rapport 213

Prise(s) de parole :

M. Xavier LACOMBE (observation sur les rapports infrastructures) 214

M. Hyacinthe VANNI 214

Le président Jean-Guy TALAMONI reprend la présidence de l'Assemblée de Corse 214

**AGRICULTURE – FORÊTS – DEVELOPPEMENT RURAL
AGRICOLTURA – FURESTE – SVILUPPU RURALE**

Rapport n° 276 : ODARC - Plan de maîtrise 2018-2022 de la paratuberculose en filière caprine. 215

(Délibération n° 2018/331 AC du 20 septembre 2018)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Lionel MORTINI, président de l'Office du développement agricole et rural de la Corse 215

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI rapporteure 215

Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure 216

Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	216
M. Lionel MORTINI, en réponse	216
VOTE du rapport	216

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHECHE INSIGNAMENTU SECUNDARIU – INSIGNAMENTU SUPERIORE – RICERCA

<u>Rapport n° 285 : Fixation des tarifs de restauration et d’hébergement des établissements publics locaux d’enseignement pour l’exercice 2019.</u> (Délibération n° 2018/332 AC du 20 septembre 2018)	217
--	-----

Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	217

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, 217
conseillère exécutive en charge de l’Education

Avis de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale 218
et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI 218
rapporteure

VOTE du rapport	218
------------------------	-----

<u>Rapport n° 286 : Montants prévisionnels de la participation aux charges de fonctionnement des établissements publics locaux d’enseignement pour 2019.</u> (Délibération n° 2018/333 AC du 20 septembre 2018)	219
---	-----

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, 219
conseillère exécutive en charge de l’Education

Avis de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale 219
et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI rapporteure	219
VOTE du rapport	220
<u>Rapport n° 287 : Affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs aux coûts structurels et au maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements et des dispositifs de recherche de la plateforme CORSIC'AGROPOLE pour l'année 2018</u> (Délibération n° 2018/334 AC du 20 septembre 2018)	221
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'Education	221
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	222
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI rapporteure	222
Prise(s) de parole :	
M. François-Xavier CECCOLI	223
VOTE du rapport	223
<u>Rapport n° 303 : Dénomination du collège Purtivechju II « Cullegghju Maria de Peretti / Collège Maria de Peretti »</u> (Délibération n° 2018/335 AC du 20 septembre 2018)	224
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'Education	224
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	225
VOTE du rapport	225

**LANGUE ET CULTURE CORSE
LINGUA E CULTURA CORSA**

<u>Rapport n° 299 : Aide exceptionnelle à l'équipement du site bilingue de l'école maternelle de A Ghisunaccia</u>	226
(Délibération n° 2018/336 AC du 20 septembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'Education	226
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	227
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI rapporteure	227
VOTE du rapport	228
<u>Rapport n° 268 : Attribution du « Premiu Andria FAZI » 2018</u>	229
(Délibération n° 2018/337 AC du 20 septembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif en charge de la langue corse	229
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	229
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI rapporteure	230
VOTE du rapport	230

<u>Rapport n° 269 : Avenants n° 2 aux conventions conclues entre l'Académie de Corse/Collectivité territoriale de Corse et GIPACOR/Collectivité territoriale de Corse relatives à la mise en œuvre du grand plan de formation des enseignants du premier degré en langue corse pour la période 2018-2019 dans le cadre du CPER (Délibération n° 2018/338 AC du 20 septembre 2018)</u>	231
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif en charge de la langue corse	231
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	232
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI rapporteure	232
Prise(s) de parole :	
Mme Anne TOMASI	232
M. Xavier LUCIANI	233
Mme Anne TOMASI	233
M. Xavier LUCIANI	234
Le président Jean-Guy TALAMONI	234
M. Xavier LUCIANI (amendement)	234
M. Romain COLONNA	234
Mme Anne-Laure SANTUCCI	235
Le président Jean-Guy TALAMONI	235
VOTE sur l'amendement	235
VOTE du rapport ainsi amendé	235
<u>Rapport n° 305 : Demande de prise en charge du déplacement et de l'hébergement de trois conférenciers, invités, participant à Linguimondi 2018 (Délibération n° 2018/339 AC du 20 septembre 2018)</u>	236
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif en charge de la langue corse	236
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI Rapporteure	237
VOTE du rapport	237

Suspension de séance	238
Reprise de séance	239

**AMENAGEMENT NUMERIQUE
ACCUNCIAMENTU NUMERICU**

<u>Rapport n° 266 : Convention de mise à disposition d'une artère de génie civil pour câbles de communications électroniques sur les domaines publics ferroviaires et routiers de la Collectivité de Corse au bénéfice de SFR</u>	239
(Délibération n° 2018/340 AC du 20 septembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	239
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	240
Prise(s) de parole :	
M. Xavier LACOMBE	241
Le président Gilles SIMEONI, en réponse	242
VOTE du rapport	242

EAU – ASSAINISSEMENT / ACQUA – RISANAMENTU

<u>Rapport n° 277 : Avis concernant le projet de décret relatif à la mission d'appui technique de bassin</u>	243
(Délibération n° 2018/341 AC du 20 septembre 2018)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse	243
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	244
Avis de la Commission des compétences législatives et règlementaires, par M. Petr'Antone TOMASI, rapporteur	244

Prise(s) de parole :	
M. Xavier LUCIANI	245
Le président Gilles Jean-Guy TALAMONI	245

VOTE du rapport	245
------------------------	-----

ADMINISTRATION GENERALE / ADMINISTRAZIONE GENERALE

<u>Rapport n° 278</u> : Décision de se pourvoir en appel contre le jugement du Tribunal administratif de Bastia « Sarl Villas Mandarine » - Contentieux PADDUC	246
(Délibération n° 2018/342 AC du 20 septembre 2018)	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	246
---	-----

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI Rapporteuse	247
--	-----

Prise(s) de parole :	
M. Jean-Louis DELPOUX	247
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	247
M. Jean-Charles ORSUCCI	248
Le président Gilles SIMEONI	249
M. Xavier LACOMBE	249
Le président Gilles SIMEONI	250

VOTE du rapport	250
------------------------	-----

<u>Rapport n° 279</u> : Avis de la Chambre régionale des comptes suite à la saisine de la Ville d’Ajaccio sur les allègements d’emprunts	251
(Délibération n° 2018/343 AC du 20 septembre 2018)	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	251
---	-----

Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteuse	251
---	-----

Prise(s) de parole :	
M Hyacinthe VANNI (amendement)	252
Le président Jean-Guy TALAMONI	252
M. Pierre-Jean LUCIANI	252

M. Xavier LACOMBE	253
M Hyacinthe VANNI	253
Le président Gilles SIMEONI	253
M. Xavier LACOMBE	254
Le président Jean-Guy TALAMONI	254
M. Jean-Charles ORSUCCI	255
M Hyacinthe VANNI	256
Le président Jean-Guy TALAMONI	256
M. Pierre-Jean LUCIANI	256
Le président Gilles SIMEONI	257
M. Pierre-Jean LUCIANI	259
Le président Jean-Guy TALAMONI	259
VOTE sur l'amendement	259
VOTE du rapport ainsi amendé	259
<u>Rapport n° 297 : Habilitation du président du Conseil exécutif de Corse</u> à introduire une constitution de partie civile (Délibération n° 2018/344 AC du 20 septembre 2018)	260
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI (amendement)	260
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	260
Prise(s) de parole :	
Le président Jean-Guy TALAMONI	260
Mme Valérie BOZZI	261
Le président Gilles SIMEONI, en réponse	261
Le président Jean-Guy TALAMONI	261
VOTE de l'amendement	261
VOTE du rapport ainsi amendé	262

Erratum à la délibération n° 18/199 AC du 28 juin 2018 autorisant l'organisation d'une « conférence-détat » sur le thème « compréhension et prévention des conduites à risques actuelles des adolescents » (Délibération n° 2018/345 AC du 20 septembre 2018)	263
Lecture de l'erratum par le président Jean-Guy TALAMONI	263
L'Assemblée de Corse PREND ACTE de cette communication (L'erratum est ADOPTE)	263
<u>Rapport n° 309</u> : Prise en charge des frais de déplacement d'un conseiller dans le cadre d'un déplacement à Barcelone. (Délibération n° 2018/346 AC du 20 septembre 2018)	264
Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI	264
Prise(s) de parole :	
M. Xavier LACOMBE	264
Le président Jean-Guy TALAMONI	264
M. Xavier LACOMBE	265
Le président Jean-Guy TALAMONI	265
M. François ORLANDI	265
Le président Jean-Guy TALAMONI	266
M. François ORLANDI	266
M. Xavier LACOMBE	267
Le président Jean-Guy TALAMONI	267
M. Xavier LACOMBE	268
Le président Jean-Guy TALAMONI	268
M. François-Xavier CECCOLI	269
Le président Jean-Guy TALAMONI	269
M. Jean-Charles ORSUCCI	270
Le président Jean-Guy TALAMONI	270
Jean-Martin MONDOLONI	271
Le président Jean-Guy TALAMONI	272
M. François BENEDETTI	273
Le président Jean-Guy TALAMONI	273
M. Paul MINICONI	273
M. Pierre GHIONGA	273
Le président Jean-Guy TALAMONI	274
VOTE du rapport	274

Communication du président Jean-Guy TALAMONI relative au 275
changement de l’outil KBOX

Prise(s) de parole :

M. Xavier LACOMBE 275
Le président Jean-Guy TALAMONI 275
M. Jean-Charles ORSUCCI 275
Le président Jean-Guy TALAMONI 276

QUESTIONS ORALES / QUISTIONE ORALE

Le Président TALAMONI

Nous allons commencer cette séance des questions orales avec une question de Mme Muriel FAGNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » sur la pression touristique sur les sites de Corse.

Vous avez la parole.

Question orale n° 2018/02/060 déposée par Mme Muriel FAGNI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Pression touristique sur les sites de Corse.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Madame la Présidente de l'Agence du tourisme de la Corse,

En cette période où l'activité touristique commence à s'atténuer et où la Corse arrive bientôt à l'heure des premiers bilans de la saison 2018, je me fais l'écho des corses qui, durant tout l'été, ont exprimé leur inquiétude, voire leur indignation face aux nuisances environnementales quotidiennes engendrées par la surfréquentation touristique de certains sites et, aussi parfois, il faut le dire mais sans bien-sûr généraliser, par un manque de savoir-vivre.

Le tourisme est, certes actuellement, un des principaux leviers économiques de notre territoire. Cependant, nous constatons, tous, les limites du modèle qu'a connu la Corse ces dernières décennies. Notre pays mérite mieux qu'un tourisme estival, qu'un tourisme de masse ou qu'un tourisme uniquement fondé sur le luxe. Construire un modèle de développement touristique durable et réduire l'effet de la saisonnalité s'imposent donc comme des priorités.

Dans d'autres régions du monde, ces questions semblent s'être posées bien tardivement, ce qui a conduit à prendre des mesures radicales.

En Italie, plus précisément à Venise, des mesures sont expérimentées pour réduire le nombre de visiteurs sur la place San Marco, et les gros navires de croisières sont progressivement bannis du bassin devant la place.

À Barcelone, où, l'été dernier, la grogne anti-touriste a pris la forme de manifestations populaires, des mesures ont été prises par la municipalité afin d'interdire la création de nouveaux hôtels dans le centre-ville et réduire le nombre de locations entre particuliers (portées par les plateformes en ligne dont *Airbnb*), pour éviter que le centre ne se transforme en « ville-musée ».

À Amsterdam, sont désormais interdites dans l'hypercentre toutes nouvelles échoppes destinées aux touristes, pour éviter la « Disneyfication » de la ville. C'est également le cas de Santorin et Dubrovnik, où les arrivées quotidiennes exponentielles de croisiéristes ont été contingentées. Plus proche, dans les villages italiens des Cinque Terre, un système de carte payant avec limite d'accès a été mis en place.

Plus récemment en France, après des années de lutte, le maire de Saint Gervais vient d'obtenir que des arrêtés préfectoraux soient pris pour limiter l'accès au sommet du Mont Blanc à la capacité d'accueil des trois refuges d'altitude, aujourd'hui saturés.

Alors que la nouvelle génération voyage beaucoup plus que par le passé, il est difficilement envisageable d'imposer aux touristes de voyager moins. En Corse, l'objectif n'est en aucun cas celui de la décroissance touristique, mais celui d'un tourisme durable, vertueux et respectueux de l'environnement.

Chers collègues, en avril dernier, nous avons fait le choix responsable, à travers l'adoption de la feuille de route de l'Agence du tourisme de la Corse, d'orienter notre politique vers des tourisms plus vertueux avant qu'il ne soit trop tard et que nos sites incontournables n'arrivent à saturation ; il en allait de notre devoir.

En effet, il ne faut plus subir le tourisme mais s'en saisir pour construire un modèle d'éco-tourisme qui contribuera au développement de l'économie de la Corse, tout en respectant son patrimoine naturel et culturel.

M le Président du Conseil exécutif, Mme la Présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, pourriez-vous, au vu des comportements observés cette saison, faire état devant notre Assemblée de ce qui peut être envisagé pour éviter que ces questions de pression touristique ne se posent encore avec plus d'acuité les années qui viennent ?

À ringraziavi.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse du Conseil exécutif, Mme MAUPERTUIS.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci M. le Président, merci Mme la Conseillère pour votre question.

J'ai le plaisir et l'honneur de vous répondre en tant que présidente d'une institution qui a une compétence tourisme totalement décentralisée mais, bien évidemment, j'associe à ma réponse François Sargentini, président de l'Office de l'environnement, puisque nous travaillons de concert en la matière.

Alors, la question que vous évoquez est, effectivement, au cœur d'un grand débat qui traverse actuellement plusieurs destinations. Celles-ci, devant la massification de plus en plus importante de leur tourisme, s'interrogent en effet, sur la manière de réguler ces flux qui pèsent, bien entendu, sur la ressource patrimoniale, naturelle ou culturelle, mais aussi sur la population résidente qui en subit les externalités négatives au premier titre desquelles la cherté du logement.

Ces phénomènes vont se poser avec de plus en plus d'acuité (je l'avais dit au moment de la rédaction de la feuille de route du tourisme) dans les années à venir, du fait de tendances lourdes, d'évolutions considérables, d'abord dans le domaine des transports avec la baisse des coûts, notamment dans l'aérien, et la formidable croissance aussi du commerce en ligne qui donne accès immédiat à toute la palette d'offres de séjours.

Il convient de ramener les choses, pourtant, à leur juste niveau.

La Corse, avec 409 000 touristes en pointe saisonnière (comme le révèle l'enquête aux frontières menée par l'ATC, avec l'INSEE, en 2017) est loin d'être soumise aux mêmes phénomènes que certaines villes (que vous

avez citées d'ailleurs) qui accueillent toute l'année, je dis bien toute l'année, jusqu'à 30 millions de touristes pour Venise qui compte 55 000 habitants, 32 millions de touristes pour Barcelone qui compte 1,6 million d'habitants, ou 18 millions de touristes pour Amsterdam et ses 830 000 habitants.

Nous sommes également loin de certains sites patrimoniaux comme le Taj Mahal qui reçoit, à lui seul, 6,5 millions de touristes par an et qui envisage de limiter à 40 000 par jour, la fréquentation qui peut atteindre jusqu'à 70 000 personnes par jour, certains week-end. Cette restriction ne s'appliquera, d'ailleurs, qu'aux locaux puisque les touristes étrangers pourront continuer à le visiter.

Pour autant, ceci étant dit, notre île est fragile et, surtout, l'environnement est notre principale ressource. On ne peut alors ignorer que, sur certains sites emblématiques, à l'intérieur comme sur le littoral, la pression estivale en pointe apparaît, déjà, en limite de ce qui peut être accepté.

Il est à noter que la labellisation de certains sites, il faut quand même le dire, accentue aussi, paradoxalement, un afflux de fréquentation.

Il convient donc, tout d'abord, de pouvoir disposer d'indicateurs précis qui mesurent la fréquentation, les capacités de charge de nos espaces et définir, en toute objectivité, les effets de seuil.

J'ai demandé que soit engagé ce travail de données auquel doivent être associés le monde scientifique, les gestionnaires de sites, les acteurs concernés, les communes, les intercommunalités et, bien évidemment, l'Office de l'environnement qui, d'ailleurs, a initié un plan de suivi sur les Lavezzi et sur la montagne.

Je rappelle que j'ai souhaité mobiliser, en ayant eu le plaisir d'être entendue par l'ensemble des conseillers ici présents, sur cette question, à travers la feuille de route du tourisme, sur l'impérieuse nécessité de modifier la trajectoire du tourisme corse pour viser un modèle singulier de destination durable en méditerranée, associant qualité de l'offre, protection de l'environnement et différenciations compétitives. La feuille de route que j'ai présentée en pose le cadre, en fixe les exigences et n'en méconnaît pas les contraintes. Elle prône un étalement du tourisme dans l'espace et, bien entendu, dans le temps. Si l'étalement dans le temps est, d'ores et déjà, au rendez-vous (comme on peut le constater, à l'heure actuelle), l'étalement dans l'espace reste à parfaire. Il dépend des offres compétitives que les

opérateurs, publics ou privés, sont à même de porter. Il dépend des choix menés par les intercommunalités qui ont une compétence tourisme et, il faut le dire, il dépend aussi de l'aptitude à réguler les tendances fortes au paracommercialisme.

Mme la Conseillère, vous me demandez ce que l'on peut faire pour anticiper ce risque majeur de massification sur certains sites.

Dans le champ de compétences qui est le mien, trois types de solutions apparaissent et seront à combiner.

En premier lieu, mieux équiper et mieux gérer nos sites soumis à forte fréquentation et être en capacité de réorienter les flux en utilisant, notamment, les outils digitaux qui vont permettre d'orienter les flux vers de nouveaux points d'attraction.

En deuxième lieu, comme j'entends des voix qui s'élèvent dans l'opinion publique pour dire « il faut faire payer », qu'allons-nous faire payer ? Est-ce qu'on peut faire payer la plage, la rivière, le Sentier des Douaniers, le GR20 ? C'est oublier que la nature est un bien universel, un bien commun universel dont il n'est possible de conditionner la contemplation ou l'usage à un droit d'entrée. Ce que l'on pourrait faire payer, par contre, c'est le moyen de transport, c'est un service, ou exiger une réservation en hébergement pour limiter l'accès à un site. Vous citez le cas du Mont Blanc. Aujourd'hui, dans le cas du Mont Blanc, ce que l'on limite c'est la capacité d'accueil et la nécessité d'une réservation en amont dans le Refuge du Goûter. C'est aussi le cas des Cinque Terre où ce que l'on paye c'est l'accès (parce qu'il n'y a que cet accès-là) au train, c'est le billet de train qui est payé. Donc, c'est le cas dans la plupart des sites, en France et ailleurs, où ce que l'on fait payer c'est le parking, les navettes et l'accessibilité.

Enfin, nous pourrions mobiliser des dispositifs de fiscalité environnementale, comme nous l'avons évoqué et nous l'avons voté ici, pour ce qui est de l'écotaxe sur les campings cars mais, en la matière, il nous faut une adaptation législative ou réglementaire, et vous savez que tout ceci nous a été refusé jusqu'à maintenant.

De manière générale, et en conclusion, si tant est que l'on puisse conclure sur ce sujet, notre feuille de route est aujourd'hui tracée et intègre, bien entendu, ces questions de pression touristique et d'acceptabilité sociale de la fréquentation.

Un comité technique sera réuni très prochainement, à l'initiative de l'ATC, en collaboration et en concertation avec l'Office de l'environnement. Et, je le rappelle, la première exigence c'est celle d'un diagnostic précis, raisonné et la mise en place de préconisations qui ne sont pas démagogues mais véritablement adaptées à la réalité de la situation.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. J'attire votre attention sur le fait qu'il conviendrait de respecter les temps de parole parce que, sinon, il se trouve que les questions qui doivent être télévisées ne le sont pas et cela crée, évidemment, une distorsion, une injustice entre les groupes de la majorité et de l'opposition.

Pour deux minutes et demie, Jean-Charles ORSUCCI va nous présenter sa question sur les déviations d'Olmeto et de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio. Merci, cher collègue, d'essayer de vous tenir à ce temps de parole.

Question orale n° 2018/02/053 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per dumane » : Déviations d'Olmeto et de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio.

M. Jean-Charles ORSUCCI

J'ai édulcoré ma question, cher Président, en écoutant vos conseils.

M. le Président du Conseil exécutif, Mme la Conseillère exécutive en charge des transports,

Je me permets de vous interpellier, aujourd'hui, au sujet de la circulation massive de véhicules dont souffrent deux villages connus de la Corse-du-Sud, à savoir Olmeto et Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio.

Olmeto est traversé chaque jour par des milliers de véhicules et son Conseil municipal a entériné ce projet par trois fois via une délibération votée, à chaque fois, à l'unanimité. Le dossier de déclaration d'utilité publique était bouclé sous la mandature 2010/2015.

Cette déviation permettrait nettement de développer le réseau routier qui demeure sérieusement en peine à ce jour et il est fortement regrettable qu'elle n'ait pas été inscrite au Plan prévisionnel d'investissement que votre majorité a proposé, lors de la session de l'Assemblée de Corse d'avril 2017.

Le Président de l'Exécutif l'a rappelé au mois de juillet, il y a deux aspects. En premier lieu, il y a les solutions de court terme, telle que la construction d'un parking que nous avons votée dernièrement et qui permettrait d'améliorer partiellement le trafic d'ici deux ans. Puis il y a la déviation qui est inscrite au schéma des routes depuis des décennies et sur laquelle vous avez dernièrement annoncé vouloir poursuivre les études nécessaires quant au tracé définitif.

Un des autres axes de circulation en souffrance, et qu'il est urgent d'améliorer, reste la traversée de Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio. Ici encore la population exprime des inquiétudes plus que légitimes. En effet, cette déviation est inscrite au schéma directeur des routes depuis 2011. Elle a été

approuvée par une décision de la Collectivité territoriale de Corse du 29 octobre 2015. Ce projet a été porté au Plan pluriannuel d'investissement des infrastructures de transports de la Collectivité territoriale de Corse en avril 2017 par l'ex-président de l'Office des transports, Jean-Félix Acquaviva, et qui avait reçu les félicitations de l'actuel député de la 2^{ème} circonscription de la Corse-du-Sud. Or, nous apprenions dans le Corse-matin du 10 août dernier que ce projet était une nouvelle fois reporté. Le quotidien régional nous explique que celui-ci est dû à de nouvelles modifications à apporter au tracé pour tenir compte de l'impact environnemental.

Si nous sommes, comme vous, soucieux de préserver notre environnement, ce report va entraîner de nombreuses difficultés, en premier lieu au niveau du financement. Comme nous le savons et afin de pouvoir mobiliser le PEI qui représente 70 % du financement de cette déviation, l'enquête publique et la DUP devaient être terminées avant la fin de l'année 2018. Bien que les responsables des services aient garanti que le délai pour la mobilisation du PEI est reporté de deux ans, il nous paraît légitime que la population s'interroge. Surtout que cet aménagement fait partie aussi des axes essentiels à la structuration du réseau routier de la Corse.

M. le Président, Mme la Conseillère exécutive, vous connaissez comme nous les lenteurs administratives qui peuvent parfois enterrer des projets d'intérêt majeur pour notre territoire dont le premier doit être absolument inscrit au PPI.

Nous souhaiterions donc connaître les délais dans lesquels va nous être présenté le PPI et recevoir l'engagement que ces deux projets verront très rapidement le jour.

Nous sommes interpellés par la population et les élus locaux qui attendent des réponses claires de votre part avec un échéancier définitif car ces deux projets ne sauraient être repoussés aux calendes grecques. Ce qui constituerait pour notre groupe une véritable ineptie.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Bien. Trois minutes et demie pour l'Exécutif, s'il vous plaît.
Vanina BORROMEI, vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

M. le Conseiller, chers amis, chers collègues, merci
M. le Président,

Comme vous le rappelez, les communes d'Olmeto et de Santa Lucia-di-Purtivechju sont traversées, chaque jour, par des milliers de véhicules et, en période estivale, la circulation y est extrêmement difficile. Il y a donc, effectivement, des projets en cours sur ces communes. Alors, je vais distinguer les deux.

Sur Olmeto, depuis plusieurs années, a été engagée la réalisation de plusieurs parkings permettant de remettre la traversée à deux sens par la suppression du stationnement longitudinal.

Pour mémoire, il est important quand même de le rappeler :

- des travaux déjà réalisés, entre 2008 et 2010, pour un gain total de 50 places de stationnement et un montant global de 1, 370 M€;
- des travaux routiers, également en cours ; un nouvel appel d'offres a également été lancé concernant l'aménagement du parking, en face de la pharmacie, pour un gain de 10 places. Les travaux sont en cours pour un coût de 600 000 €TTC.

La commune (nous avons passé le rapport lors de la dernière session) est propriétaire d'un bâtiment, situé à proximité de la route territoriale au centre du village, comprenant des garages municipaux, une salle des fêtes, un parking sur dalles pour lequel elle envisage une rénovation. La Collectivité de Corse assurera donc la maîtrise d'ouvrage des travaux pour la réalisation des aménagements projetés nécessaires à la création de places de stationnement. Les travaux sont estimés à 1,2 M€ hors taxe et débuteront début 2019.

Soucieuse d'éviter la paralysie de la voie, la commune a été contrainte, chaque été, de recruter des agents temporaires pour assurer un alterna manuel qui renforce le dispositif des feux. La Collectivité prend en charge une partie des frais occasionnés, dans le cadre d'une convention, d'un montant de 35 000 € par an, signée fin 2017.

Par ailleurs, vous l'avez rappelé, il a également été décidé, en avril 2017, lors du vote du PPI, d'étudier le contournement routier de la

commune. Les études préalables ont donc été lancées en 2018. Elles ont pour objet d'arrêter un fuseau d'études et les emprises réservées nécessaires. Elles sont toujours en cours.

Concernant la commune de Santa-Lucia-di-Purtivechju, le projet de déviation est effectivement inscrit au PPI pour un montant de 30 M€TTC. Les études techniques, en cours, attestent de la prise en considération de ce projet.

Nous nous sommes également interrogés sur le caractère saisonnier de cette congestion routière. Il pourrait donc être prochainement expérimenté la suppression du carrefour à feux, à l'origine, sans doute, des embouteillages les plus récurrents. Donc, concrètement, laisser les feux de stationnement clignoter pendant cette période. Les résultats de cette modification éclaireront le maître d'ouvrage sur la suite à donner à ce projet de déviation.

Parallèlement aux études techniques, des études hydrauliques et environnementales sont en cours de finalisation et permettent, actuellement, de recenser les compensations à respecter en termes d'environnement, de limitation de la pollution et de transparence hydraulique de la voie nouvelle. Ces études feront l'objet d'une déclaration d'utilité publique remise aux services de l'Etat, fin d'année 2018. L'enquête publique pourrait avoir lieu fin 2019.

Donc, très concrètement, sur ces deux projets, les études sont en cours, elles avancent avec les délais, malheureusement, que nous subissons et que nous connaissons tous. Nous sommes sensibilisés à ces deux problématiques et, plus particulièrement, à ces problématiques de circulation estivale et nous aurons, je le pense et j'en suis convaincue, tous les retours nécessaires lors de l'étude de la clause de revoyure du PPI en début d'année.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive, pour cette réponse brève respectant à peu près les temps de parole.

La question suivante est posée par Jean-Martin MONDOLONI et concerne la gestion des déchets. Je crois qu'elle avait été retirée.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Non, M. le Président, c'est l'autre qui a été retirée.

Le Président TALAMONI

D'accord. Vous avez la parole.

Question orale n° 2018/02/051 déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Per l'avvene » : Gestion des déchets.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Il est indiqué très précisément, dans notre présentation, que, dans un souci de contribution et de sortie de crise imaginable, nous avons préféré retirer la question suivante

Merci. Très précisément indiqué à notre représentation que dans un souci de contribution à une sortie de crise imaginable, nous avons préféré retirer la question suivante qui portait sur la situation, très précise, du centre d'enfouissement du Fiumorbu. Même si les choses sont évidemment liées, cette question pose la question, cette fois macro, et la question sur le long terme... même si, évidemment, les séquences d'urgence sont directement corrélées aux propositions que vous allez très prochainement faire, qui était prévues en septembre, mais on peut comprendre que vous ayez besoin d'un délai supplémentaire... Notre question fait suite à une motion que nous avons déposée au printemps dernier qui a été, je le dis très tranquillement, balayée un peu rapidement, nuitamment, sur un sujet qui me semble sérieux et qui touche, précisément, au plan qui est le vôtre sur lequel vous vous adossez depuis un certain temps.

Je fais rapide, est-ce qu'on est d'accord sur l'idée qu'il faut trier ? Oui, nous sommes tous d'accord. Est-ce qu'on est d'accord... Est-ce que vous avez évolué dans le temps, et c'est heureux, depuis 2016, sur l'idée qu'il faut surtrier ? On est tous d'accord. Vous vous êtes même ralliés à l'idée qu'il faut désormais méthaniser, pour les citoyens qui nous écoutent, qui nous observent, en gros, est-ce qu'il faut installer des grands composts à la sortie des grands centres urbains pour éviter de transporter les fermentescibles ? On est tous d'accord.

Là où on n'est plus d'accord, c'est qu'on sent se profiler un troisième pied du trépied que vous allez nous proposer, qui touche à l'idée des centres de stockage qui, pour nous... puisque précisément (et c'est le paradoxe de vos propositions) on ne va pas arriver à une proportion de tri très élevée dans un laps de temps court, les centres de stockage vont être, durant cette période, des centres d'enfouissement.

Or, nous, nous avons proposé non pas l'incinérateur comme solution définitive arrêtée et viable par définition, nous, ce que l'on vous demande, c'est de mettre à l'étude l'hypothèse de l'incinérateur avec toutes ses composantes, ses dérivées possibles qui vont de la gazéification à la vitrification, à la pyrolyse, (ou je ne sais quel procédé). On vous demande de l'étudier.

Or, vous nous rétorquez que quatre principes vous l'interdisent.

Le premier serait écologique. Le ministre de l'Ecologie lui-même, les yeux dans les yeux, en son temps, vous a dit que cet aspect des choses ne pouvait plus être à l'ordre du jour puisque les techniques ayant évolué, ce qui était aujourd'hui défendable écologiquement, ce qui l'était hier, ne l'est plus aujourd'hui. Il y a donc une viabilité écologique qui, aujourd'hui, est pertinente.

Vous nous dites qu'économiquement, ce n'est pas viable. Nous, on vous demande une étude. Partez du principe que, sur le thème « la bête est gourmande, il va falloir alimenter », on est incapables, aujourd'hui, de produire des unités à géométrie variable qui seraient capables de s'adapter dans le temps.

Vous nous laissez penser qu'il y a un seuil d'acceptabilité social qui, aujourd'hui, ne pourrait être franchi, on peut même aller jusqu'à un référendum d'initiative populaire sur ce sujet, nous, on n'est pas du tout convaincus qu'il y a un tel rejet de ces méthodes.

Enfin, vous convoquez le droit, en nous expliquant qu'il y a Grenelle qui est passé par là et une directive européenne, laquelle directive européenne que nous avons lue, qui est de 2008, qui a été revisitée en 2018, ne dit pas qu'elle est contre l'incinérateur. Par contre, ce qu'elle dit, très clairement, c'est que, ce qu'on peut faire de pire (c'est ce qu'on fait aujourd'hui) c'est d'enfouir.

Donc, ces quatre arguments nous semblent, sinon des contrevérités, en tous cas, pas recevables. On vous demande, tout simplement, de faire une étude sur ce sujet, ne serait-ce que pour confirmer que vous êtes dans votre bon droit.

Pour ce qui nous concerne, vous avez pu lire, par voie de presse, que nous allons prendre sur nos propres deniers et notre responsabilité d'aller visiter pour s'informer sur ce sujet. Il reste encore des places et vous êtes, naturellement, les bienvenues.

En un mot, ma question est simple : M. le Président, est-ce que vous êtes décidé à ouvrir cette fenêtre d'étude, de façon à proposer un plan qui soit viable ? Et pour nous, un plan viable c'est un plan qui ne renie rien des erreurs du passé (il y en a eu, on vous le concède), qui n'ignore pas les difficultés liées au principe de réalité, qui est celui de tout gouvernant, mais qui ne tourne pas le dos à la modernité parce que la modernité, sur des sujets aussi sensibles (et qu'on peut partager en termes d'ambition), c'est la seule qui peut conjuguer, au futur, nos ambitions collectives.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Ce sont des sujets importants, mais on peut quand même respecter les temps de parole. M. le Président de l'Office de l'environnement, vous avez la parole.

M. François SARGENTINI

Merci, M. le Président.

M. le Conseiller, je crois que je n'ai pas besoin de répondre, M. MONDOLONI pose les questions et fait les réponses !

Trêve de plaisanterie, vous dites aussi qu'on devait présenter notre plan en septembre. Je n'ai jamais dit qu'il serait présenté en septembre, j'ai toujours maintenu la date de la session d'octobre. Je n'ai jamais dit, ni médiatement, ni avec qui que ce soit, que le plan serait présenté au mois de septembre.

Pour vous répondre, de manière plus directe, par rapport à vos affirmations, je crois, M. le Conseiller, que vous tentez, de façon régulière, de rouvrir ce débat en laissant croire que l'incinération serait une réponse rapide

et miraculeuse à la crise persistante des déchets qui résulte, nous le savons tous, de l'inertie des trente dernières années. Vous venez de le dire, je vous le confirme aussi, cette inertie que nous continuons à payer aujourd'hui. Les décisions que nous prenons aujourd'hui, que nous sommes en train de prendre aujourd'hui, vous le savez très bien, elles auraient dû être prises il y a quelques années et elles n'ont pas été prises. Aujourd'hui, effectivement, nous sommes obligés de prendre des décisions, nous les prenons dans l'urgence, mais je peux vous assurer que nous sommes en train de les prendre.

Contrairement à ce que vous annoncez, notre plan est en cours de mise en œuvre. J'en veux pour preuve les résultats, particulièrement significatifs, du doublement du taux de tri, depuis notre arrivée aux responsabilités, à mettre en perspective avec les 3 % de progression, entre 2010 et 2015.

Si nous avions suivi le chemin de la Sardaigne, qui est passée de 20 % à 60 % de tri dans la même période, nous aurions encore 400 000 tonnes de capacité de déchets ultimes stabilisés non dangereux, c'est-à-dire que nous aurions une marge, extrêmement importante, par rapport aux centres d'enfouissements que nous avons aujourd'hui. Or, c'est cette inertie qui fait que, aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation (avec la fin de vie des centres de tri) extrêmement serrée qui nous oblige, premièrement, à prendre des décisions et, deuxièmement, à trouver, dans le cadre général des deux grands centres de tri qui existent (celui de Viggianello et celui de Prunelli), un accord pour faire en sorte qu'on puisse avoir une gestion de ces trois années, avant que ne rentre en fonction le plan que nous sommes en train de construire.

Depuis le début de l'année, nous avons complété le plan. Le plan qui a été présenté en mai 2016, par Agnès SIMONPIETRI, qui donnait la philosophie générale et les orientations générales, nous allons, à partir du mois d'octobre, lui adjoindre la déclinaison matérielle sur le terrain du plan. C'est le travail que nous avons fait.

Je voudrais rappeler quand même à notre Assemblée que, pour arriver à ce travail, lorsque je suis arrivé à la tête de l'Office de l'environnement, je me suis rendu compte qu'il y avait un gros problème de fonctionnement puisque les compétences sont largement partagées entre l'Etat, le SYVADEC et la Collectivité et l'Office. Donc, le premier acte que j'ai fait, ça a été d'unir dans un pôle ces trois compétences. C'est à partir de ces trois compétences que nous avons construit le plan, que nous allons décliner à partir de la session du mois d'octobre.

Ce plan a acté la création de deux centres de surtri, qui vont se situer proche des grosses agglomérations qui sont les plus grandes productrices de déchets en Corse.

Je dois rappeler aussi, que c'est un reproche qui a été fait, notamment par les associations, sur ce point. Vous savez que, sur ce point, la position des associations était de dire « les villes produisent et c'est les campagnes qui reçoivent tous les déchets ». Donc nous, nous avons acté dans le plan la création de ces deux centres de surtri.

Pas plus tard qu'hier, j'ai reçu les délégués de la CAPA pour faire le point sur l'avancement de la mise en place du centre de surtri dans la région ajaccienne. Nous allons, assez rapidement, sur la région bastiaise avec la CAB, faire une réunion pour que nous ayons le même dispositif qui s'établisse sur Bastia.

Donc, vous voyez que le plan est en train d'avancer.

Ce plan nous permettra d'oublier les années noires de l'enfouissement en vrac, que nous avons dénoncé avec vigueur, et de mettre à l'étude de nouveaux sites.

Là aussi, je voudrais dire deux mots par rapport au site.

Sur les sites, nous sommes en train de travailler, contrairement à ce que j'entends aussi au niveau des médias. Il y a des instructions qui continuent sur les sites, notamment celui de Moltifao qui vient de passer la première phase d'étude et qui a donné le feu vert pour que nous rentrions dans la deuxième phase de faisabilité. Donc, aujourd'hui, ce travail-là est en train de continuer et nous sommes toujours en train de prospecter. Nous avons en vue d'autres sites qui rentreront dans le plan que nous sommes en train de construire.

Donc, la question des sites qui, effectivement, posait un problème, je ne vais pas dire qu'elle est résolue mais, à partir du moment où le plan prévoit non pas des sites d'enfouissement, mais des centres de stockage de matières ultimes, c'est-à-dire de matières débarrassées de l'ensemble des putrescibles, je crois que nous ne sommes plus dans les mêmes dispositifs de ce qui a fonctionné jusqu'à aujourd'hui.

Aujourd'hui, le plan que nous proposons nous permettra d'oublier, justement, les années noires de l'enfouissement en vrac. Je présenterai donc

la déclinaison du plan d'actions à la session du mois d'octobre, mais sachez que nous travaillons, très activement, avec les intercommunalités pour leur apporter l'aide nécessaire, tant en ingénierie qu'en moyens humains ou financiers, car elles ont en charge le maillon décisif pour la réussite : la collecte.

Je vais dire deux mots, je m'excuse, M. le Président, si je suis un peu long, mais je dois fournir quelques explications.

Sur les intercommunalités, là aussi, je crois que notre plan va être décliné à partir du 11 octobre, puisque, le 11 octobre, il y aura la signature d'une convention avec l'ensemble des intercommunalités. La signature de la convention se fera par Mme la préfète et M. le président de l'Exécutif. A partir de ce moment-là, cette convention-cadre nous liera, dans le cadre des compétences dévolues aux intercommunalités et nous rentrerons, alors, dans une phase active de tri à la source, et c'est la base même de notre plan.

Notre objectif de 60% de tri à cinq ans n'est pas dogmatique. Il s'inscrit, pleinement, dans les objectifs de la loi de transition énergétique, pour la croissance verte d'août 2015, et de la directive européenne du 30 mai dernier, qui ont acté définitivement la priorité absolue du tri à la source avec, pour objectif, 55 % de valorisation matière en 2020 et 65 % potentiellement recyclables, y compris en valorisation énergétique.

Or, 70 à 80 % de nos déchets sont recyclables et nous avons l'obligation de trier à la source, y compris les biodéchets.

Faire croire qu'on pourra continuer à se « débarrasser » des déchets en les brûlant ou en les enfouissant relève de la désinformation.

Pour en finir sur l'incinération des déchets, les fabricants ont, effectivement, fait des progrès sur le filtrage des fumées, ce qui diminue les rejets gazeux polluants mais augmente parallèlement la production de REFIOM (résidus d'épuration de fumée) hautement toxiques à stocker en décharge spéciale (classe 3). Ça voudrait dire que nous devons changer les paramètres des centres de stockage que nous sommes en train de préparer, qui sont de classe 2, et les passer en classe 3. Imaginez-vous, nous avons beaucoup de difficultés pour que les communes acceptent la classe 2 ; si, demain, nous leur proposons la classe 3, c'est-à-dire où rentrent les produits dangereux, je vous laisse imaginer les levées de boucliers que nous risquons d'avoir sur le terrain.

Par contre, ils n'annoncent aucun progrès sur les mâchefers résiduels de 35 à 40 %, parce que l'incinérateur ne brûle pas tout et ne fait pas disparaître tous les déchets. Donc, nous avons, quand même, un reste de 35 à 40 %, qui est un produit extrêmement dangereux, à stocker. Là aussi, je crois qu'il faut en tenir compte dans la stratégie que nous sommes en train de mettre en place. C'est toujours la même chose, ces déchets, il faut les envoyer, d'une manière ou d'une autre, dans des centres spécialisés qui sont de classe 3. Nous sommes donc obligés de déclasser et de demander une nouvelle autorisation par rapport à nos centres de stockage.

Ceux-ci contiennent aussi des toxiques issus de la combustion des plastiques, notamment et de plus en plus, des composés halogènes très dangereux (brome, fluor, chlore).

Au moment où nous nous engageons à ne stocker que des déchets ultimes sans danger, il serait, pour nous, paradoxal de s'engager sur cette voie.

En ce qui concerne la méthanisation, puisque vous y avez fait allusion, sur les déchets fermentescibles, nous l'intégrons pleinement dans nos projets. C'est une valorisation supplémentaire en énergie qui s'inscrit dans la volonté de transformer nos déchets en ressource économique, sur la voie de l'économie circulaire.

Enfin, M. le Conseiller, pour répondre aussi à votre question et pour faire en sorte que votre question soit prise en compte, il existe, au sein de notre Assemblée, une commission de suivi et d'évaluation des plans de gestion des déchets, composée d'élus de tous les groupes, qui a toute compétence pour suivre l'évolution des plans et entendre vos interrogations.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Vous avez explosé tous les temps de parole. Vous savez que nous vous entendons avec beaucoup de plaisir mais, là, il n'y aura plus beaucoup de place pour les autres.

La parole est à l'orateur suivant qui est M. GIUDICI... Non, celle-ci est retirée, très bien. C'est une bonne chose, ça nous permettra d'aller plus vite.

La parole est donc à Mme TOMASI pour deux minutes et demie.

Question orale n° 2018/02/059 déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Cunvenzione lingua corsa è insegnamentu.

Mme Anne TOMASI

À ringraziavi, ò Sgiò Presidente.

Ò Mma a Cunsigliera esecutiva in carica di l'insegnamentu, ò Sgiò Cunsiglieru esecutivu in carica di a lingua,

U 2 di nuvembre 2016, u presidente di l'esecutivu Gilles SIMEONI, u rettore di l'epica Philippe LACOMBE è u prefettu di tandu Bernard SCHMELTZ anu firmatu una cunvenzione relativa à u sviluppu di l'insegnamentu di a lingua corsa. L'ogettivi eranu ambiziosi : à l'accorta :

- In numeri di zitelli in bislinguu : 2/3 di i zitelli à u primariu, 35 % à u cullegiu è 20 % à u liceu ;
- In quantità d'insegnamentu : almenu 10 ore à simana in lingua corsa ;
- In qualità d'insegnamentu : furmazione di l'insignenti di u primariu è di u secundariu ;
- In insegnamentu di lingua detta regiunale : generalizzazione di e 3 ore reglementarie à u primariu, 75 % di i zitelli in cullegiu è 50 % in liceu ;
- In risorse umane : u duppiamentu di u numeru d'insignenti abilitati, un ricrutamentu al minima à a metà di professore di e scole cuncorsu specificu, è tutti i posti frezzati occupati da professori abilitati.

Ancu s'ella ùn rispundia micca à u nostru scopu di generalizzazione di l'insegnamentu in lingua corsa, ss'ogettivi ci parianu un bon principiu, s'è no eramu ghjunti à ste fine in 2021 cum'ella era prevista. Ma, viste e statistiche, ci ghjunghje u penseru... Annu scorsu, 40% di i zitelli du primariu ùn avianu micca e 3 ore prumesse, i tassi di zitelli in bislinguu eranu solu di 40 % in primariu, 20 % in cullegiu è menu di 1 % in liceu, sia una crescita di menu di 5 % in generale dapoi u 2016, quand'ella hè stata firmata sta cunvenzione. Allora, e mo piccule cunniscenze in matematiche mi portanu à dumandammi : cumu fà per ottene una crescita di 20 % in 5 anni s'è in dui anni, ùn ci riescimu à francà in 5 % ?

In sta convenzione, era dinò quistione in l'articulu 11 di a creazione d'un Cunsigliu Academicu Territoriale, in cogestione frà a nostra Cullettività è u Ritturatu, per seguità a messa in piazza di e pruposte è l'avanzate à u livellu di a quantità cum'è di a qualità di l'insignamentu. Ma per u mumentu, Cunsigliu Academicu Territoriale, ùn ci n'hè ! Ci pudete di induv'è ne sò e dimarchje per a so creazione ?

Per compie, ssi pochi anni, avemu quantunque ottenutu qualchì prugressu da a parte di u Ritturatu : u Grande Pianu di furmazione di l'insignenti di primu gradu è l'agregazione di Lingua Corsa. Ma ancu quessi, ùn ci parenu chè prugressi relativi...

- Ùn n'avemu nisun ritornu d'infurmazione à nantu à l'efficienze effettiva di stu Grande Pianu : hè veramente crisciutu u numeru di professori abilitati di u primu gradu ? È quellu di professori abbastanza cursofoni per assicurà e 3 ore à simana ?

- A convenzione parlava di furmà tutti i professori, quelli di u secundariu dinò. Allora induv'è ne hè a nostra dumanda d'un pianu listessu per i professori di u secondu gradu ?

- Dopu à una prima sessione d'agregazione in 2018, pare chì ùn ci ne sia una seconda in 2019. Cumu si face ?

In fine, tutte ste dumande ùn sò chè cunsequenze di a mo dumanda principale : qualessu hè u vostru parè à nantu à e seguite di sta convenzione, è chì mettite in ballu per fà chì l'Educazione Naziunale tenissi i so ingagiamenti ?

À ringraziavi.

Le Président TALAMONI

À ringraziavi. A risposta, tre minute è mezu. Avete a parolla.

M. Xavier LUCIANI

Ò Sgiò Presidente, carissime è carissimi cullega, Signora cunsigliera, amica canalese,

M'avete interrugatu voi nantu à u seguitu di a convenzione lingua corsa trà u Statu è a Cullettività di Corsica 2016-2021.

Risponderaghju quì puntu per puntu à e vostre dumande.

Per ciò ch'è toccherà primamente à u pianu di furmazione di i professori di e scole, ci era statu annunziatu ch'elli serianu furmati 600 insignanti in cinque anni. Ma puru quist'annu, ni simu solu à 72 nantu à e 120 previste : vo dì ch'è l'ingrossu, simu assai in daretu è s'è vo fate u culculu, hè faciule à l'accorta cusì, vi deraghju a risposta cumpleta, pensate bè ch'è simu à delitu di ciò ch'è avianu privistu. In più di quessa, ùn c'hè micca ni statistica sculare ne mancu chiffrè nantu à l'effettivi tochi di sta furmazione.

Sò dui anni d'altronde ch'è no dumandemu un pianu specificu pè u segondgradu dà furmà i professori di e discipline non linguistiche, (DNL in francese) sapendu dinò ch'èllu si dispone digià d'un capitale di più di 200 professori abilitati.

Oghje ne simu à 17 % in collegiu, filiere dichjarative forse più chè veritative, è 0 %, virgula qualcusella in liceu. Vi lasciu fà u calculu, sette professore de matematica.

Mi dumandate infine per l'agregazione di u 2019. Avete seguite à pene l'infurmazione. Avemu pigliatu une pochi d'inisiative pulitiche. Un passu in daretu per divi ch'è c'era un arrestatu di u 15 di marzu di u 2017 ch'è fundava l'agregazione sterna è interna di u nuvellu cuncorsu.

U 23 di marzu di listess'annu, u ministeru annunzia ch'è u cuncorsu si farà à girera : u prima annu u brittone, u corsu è l'uccitanu ; u segundu u catalanu è u bascu ; u terzu u creolu è u taissianu.

U 10 di lugliu scorsu, u documentu "*Devenir enseignant*", messu in ligna nantu à u situ di u ministeru, annunzia invece trè lingue : a nostra, u catalanu, u bascu. L'uccitanu annu mandatu una lettera à u presidente di a FELCO (federazione di l'insignanti uccitani) à i diputati di ssi diparimenti.

Pochi ghjorni fà, ci avertenu d'Uccitani ch'è u corsu hè squassatu di u cuncorsu da u listinu di l'agregazione è chi a retrice c'è spiega chi u documentu, ùn hè micca u documentu ch'è avianu in manu, ne parlaremu forza à 3 ore perchè aghju un puntu d'infurmazione à dà à tuttu u mondu.

A stu nivellu di u cuncorsu di 2019, per avà ni simu à niguzià perchè era statu messu in piazza è a retrice c'è risponde ch'èlla addà mette in piazza incu u cuncorsu 2019, forse ha capitu male, ghjè pè dui anne, 2021. Per quist'annu è per un antru annu, se no stemu à senta à a retrice, simu à

chì feremu. U documentu d'infurmazione di 2017, ci vuleria à aspettà à u mancu 2021 !

Se noi a ci femu à penucia più corta, ùn pudemu micca accettà chè lu si cunsceve u cuncorsu ogni due o tre anni. À quessu u ritimu, averemu 10 agregati in lu... 2048. Fate puru conti quant'ella vi pare è ditemi quant'è no seremu tandu à pudelli cuntà !

Ne prufittu per salutà a reazione di l'Università di Corsica è a tornu à di stamane quì, ùn pudemu accettà chì u Statu ci privi d'un mezu di strutturazione à prò di a disciplina lingua corsa è di a so ricunniscenza.

Ùn pudemu accettà chì u Statu ghjochi a divisione di e lingue cuncernate in trà d'elle. Ùn pudemu infine fà nostra sta decisione chì, à l'origine di u sbuccà di sta rivendicazione, ci simu noi cù a vittoria di l'attuale magiurità ma dinò cù a vulintà unanima espressa da i corsi.

Chì l'Educazione naziunale tenga i soi l'ingagiamenti, vi possu annunzià ch'è no avemu ottenutu st'etima una prima avanzata cù a messa in piazza di u Cunsigliu Accademicu Territoriale, previstu à l'articulu 11 di a cunvenzione. Era puru ora !

Serà questa l'istanza ind'ellu si puderà parlà in dui, Cullettività è Statu, da attori pari, di l'avanzata vera di l'ingagiamenti cuntrattuali è di l'accimata di l'ogettivi allistinati.

Ma ùn basta quessa : stu pocu serà mandata à u ministru di l'educazione una lettera firmata da u Presidente di u Cunsigliu esecutivu. Nentru à quessa ci dumandemu :

- A cunferma di a prova di l'agregazione sterna pè u 2019, ma dinò internu per u seguitu.
- L'apertura d'una discussione à prò d'un grande pianu di furmazione di u secundariu à prò di i prufessori di e discipline non linguistiche.
- Una discussione di fondu nantu à e mudalità di migliurazione di l'appiegazione di a cunvenzione è per l'avvene.

In l'attesa, sappiate, carissime è carissimi cullega, ch'ùn ci scurdemu di l'ogettivi definiti in lu Pianu « lingua 2020 ». Hè un dovere nostru di pettu à a nostra lingua, di pettu à u nostru populu.

À ringraziavi.

Le Président TALAMONI

À ringraziavi.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Président, est-ce que je peux vous interpellier une seconde ? J'aurais voulu qu'on ait une traduction, au nom du bilinguisme, puisqu'il y a certainement des personnes, dans la salle, qui n'ont rien compris. En plus, comme c'est télévisé, les téléspectateurs, je ne pense pas qu'ils aient tous compris.

Le Président TALAMONI

Dont acte, votre demande a été prise en compte, nous allons l'étudier.

Nous passons à la question orale suivante. Initialement, elle devait être posée par M. VANNI... Non ? Ce serait Mattea CASALTA, c'est bien cela ? Eh bien, oui, c'est ce que j'étais en train de dire.

Mme Mattea CASALTA

Oui, Président, je vous remercie, tout à fait. C'est ma question que je vais poser, celle qui était prévue à la fin et qui sera posée maintenant.

Le Président TALAMONI

Tout à fait. Vous avez la parole.

Question orale n° 2018/02/0058 déposée par Mme Mattea CASALTA au nom du groupe « Femu a Corsica » : Vol 1611 Air France du 11 septembre 1968.

Mme Mattea CASALTA

Un triste évènement. Merci, M. le Président.

M. le Président,

Le 11 septembre dernier, nous commémorons un bien triste évènement. En effet, c'était le cinquantenaire de la catastrophe de la Caravelle Aiacciu-Nice. Pour rappel, l'appareil, avec 95 personnes à son bord dont 6 membres d'équipage et 13 enfants, s'est crashé en mer suite à un incendie survenu à l'arrière de la cabine pour des raisons, à ce jour, non établies et ne laissant aucun survivant.

L'hypothèse d'un tir de missile est régulièrement évoquée. Elle n'a jamais été confirmée, mais toujours démentie par l'armée.

Ce sérieux doute persistant ne permet pas, aujourd'hui, soit cinquante ans plus tard, aux familles des victimes, en quête de vérité, de faire totalement leur deuil.

Cette vérité, elle leur est due.

Ainsi, plusieurs démarches judiciaires ont été menées, notamment une demande de levée du secret défense sur tous les exercices militaires réalisés à cette date, dans le Sud-Est de la France. Démarche non aboutie à ce jour.

Pour autant, les familles des victimes et le grand public doivent savoir ce qu'il s'est réellement passé ce jour-là. L'Etat pourrait sortir grandi d'avouer ses fautes passées s'il les a commises, et les familles pourraient enfin trouver la paix dans leur deuil.

Nous tenons donc à ce que ce mystère soit éclairci.

Certains élus de l'Assemblée de Corse se sont régulièrement penchés sur cette question. La semaine dernière, une délégation du Conseil exécutif, que vous meniez, en compagnie du président de l'ADEC, a, d'ailleurs, participé à la commémoration de l'événement, à Nice, aux côtés des élus niçois et de l'ensemble de la région varoise. Le lendemain, une même commémoration avait lieu à Aiacciu, en présence des mêmes délégations. Nous vous demandons, M. le Président de l'Exécutif, de bien vouloir plaider en faveur de la vérité.

Vous avez manifesté votre souhait d'écrire au ministère de la Défense ainsi qu'au Gouvernement, avec l'ensemble des autorités concernées, particulièrement pour demander la levée du secret défense. Dans quels formes et délais comptez-vous initier cette démarche pour que ce cinquantenaire soit aussi, et surtout, l'année d'une claire manifestation de la vérité ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Mme la Conseillère territoriale, Mesdames et Messieurs,

Vous l'avez rappelé, nous étions très nombreux à avoir tenu à être présents, aussi bien à Nice le 10 septembre, qu'à Aiacciu le lendemain, à l'occasion des commémorations du 50^{ème} anniversaire de cette catastrophe.

Nous avons été émus et touchés par la dignité, le courage et la volonté indomptable de ces familles de voir la vérité enfin connue et reconnue. Un combat qu'incarnent, si parfaitement, les frères Mathieu et Louis Paoli, et nous avons dit, ensemble, qu'il est de notre devoir de soutenir la quête de vérité et de justice ainsi engagée et de lui permettre d'aboutir.

Nous le savons, de nombreux éléments et indices concordants conduisent à penser que c'est bien un tir de missile, provenant d'exercices militaires, qui a été à l'origine de la destruction du réacteur de l'avion, entraînant sa chute.

Il y a, aujourd'hui, une façon de permettre à la vérité de voir le jour. Il n'y en a qu'une seule, c'est que le secret défense soit levé. Cette procédure dépend du juge d'instruction demandeur, du ministre des Armées et d'une autorité administrative indépendante. La demande a été faite par le juge d'instruction. Il est évident que, une prise de position publique et officielle du président de la République conduirait à la levée du secret défense. Je lui avais écrit, à cette fin, le 7 décembre 2017 et sa réponse, en date du 2 octobre, ouvrait la porte à l'espoir, puisque le président Macron indiquait, je cite : *« il m'apparaît évident que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour comprendre les causes de ce drame et qu'aucun obstacle ne devra être opposé à la manifestation de la vérité »*. Fin de citation.

Parole présidentielle forte mais, malheureusement, à ce jour, aucune avancée concrète. C'est pourquoi, la date symbolique du 50^{ème} anniversaire de la catastrophe nous est apparue comme le moment où, enfin, les paroles doivent se transformer en acte. J'ai proposé à Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse, à Christian Estrosi, maire de Nice, à Laurent MARCANGELLI, maire d'Aiacciu, à Renaud Muselier, président de la Région PACA, que nous écrivions ensemble, au président de la République, pour lui demander, solennellement, de se prononcer officiellement en faveur de la levée du secret défense.

Je m'adresse à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers de l'Assemblée de Corse. Je vous propose que vous vous associiez à cette lettre, et à cette demande, en une forme solennelle.

Je propose, également, à tous les élus de Corse qui le souhaitent de se joindre à notre appel et j'inviterai, également, les élus de la région PACA à faire de même. Si nous le demandons, ensemble, nous obtiendrons cette levée du secret défense. Et je voudrais vous dire, aussi, que les hasards du calendrier font que cet anniversaire, ce 50^{ème} anniversaire, et l'initiative d'aujourd'hui interviennent quelques jours après une décision intervenue dans un tout autre domaine (mais, là encore, une décision du président de la République qui a reconnu la responsabilité de l'Etat dans la torture et dans la mort de Maurice Audin, militant communiste) et, concernant cette disparition tragique, le président Macron a également appelé je le cite : *« ceux qui*

auraient des documents ou des témoignages à livrer, à se tourner vers les archives nationales pour participer à cet effort de vérité historique ».

La mort accidentelle des passagers du vol 1611 d'Air France, le 11 septembre 1968, est, bien sûr, un drame d'une nature totalement différente mais, dans ce cas là aussi, l'Etat s'honorera en créant les conditions de la manifestation de la vérité. Une décision de levée du secret défense permettra de dissiper le sentiment fort de doute, d'abandon et de soupçon ressenti par toutes celles et ceux qui ont perdu un être cher, dans ce drame. Là aussi, comment ne pas évoquer les mots contenus dans le courrier adressé à la veuve et aux enfants de Maurice Audin par le président de la République. *« Une reconnaissance ne guérira pas, il restera sans doute de l'irréparable en chacun, mais une reconnaissance doit pouvoir, symboliquement, délester ceux qui ploient encore sous le poids du passé ».*

Dans l'affaire de la caravelle Aiacciu – Nice, je le dis, et nous le disons solennellement, le moment est venu de délester celles et ceux qui, cinquante ans après la disparition des leurs, ploient encore sous le poids d'un passé qu'on leur a refusé, jusqu'à aujourd'hui, de comprendre et, donc, d'accepter.

Une décision de levée du secret défense permettra qu'arrive, enfin, après le temps si long, cinquante ans, de l'incertitude et des interrogations lancinantes, celui du deuil enfin accompli et, donc, de la douleur apaisée.

Cinquante ans après, est enfin venu le moment de la vérité et de la justice.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

La question suivante doit être posée par Mme COGNETTI-TURCHINI. Vous avez la parole.

Question orale n° 2018/02/0054 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Andà per dumane » : Equité territoriale.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Nous souhaitons, comme l'ont évoqué les syndicats, attirer à nouveau votre attention sur les options retenues dans le cadre de l'organisation de la nouvelle Collectivité.

Neuf mois se sont écoulés depuis la mise en place de la Collectivité unique et nous n'avons toujours pas d'organigramme complet. Tous ces signaux sont inquiétants et sèment le trouble dans les rangs du personnel.

Au nom de notre groupe, nous rappelons la nécessité d'un équilibre territorial pourtant annoncé et affirmé en comité technique, équilibre qui doit être réellement appliqué.

Des agents méritants sont en souffrance, la dégradation du climat social est un risque réel notamment par la défiance qui semble s'instaurer vis à vis de certains collaborateurs. Il en est de même avec des acteurs des territoires inquiets et en attente de réponses notamment dans le Cismonte.

Pas de réponses pour les associations culturelles sportives et autres, de même pour les élus dans les dossiers de subventions des collectivités qu'ils représentent, et pour le suivi social des citoyens.

Un retour en arrière historique qui ramène la Haute-Corse au rang de sous-préfecture.

L'institution réunit des individus et des groupes aux intérêts parfois divergents qui doivent trouver ensemble les équilibres permettant d'atteindre une performance globale.

Le rôle des organisations syndicales est complexe et les relations humaines se construisent avec de l'écoute afin de réussir les compromis qui

atténueront les conflits préjudiciables au bien être des agents et à l'efficacité de l'action publique.

Nous vous demandons donc de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour apporter une réponse rapide et efficace.

La réussite d'un équilibre territorial attendu pour un service public accessible à tous reste un objectif prioritaire de notre assemblée.

Presidente, simu sicuru chè ste dumande seranu untese per l'avvene di a nostra Culettività è chè vo meterete tuttu in ballu per fà rispittà i vostre ingagemente.

À ringraziavi.

Le Président TALAMONI

À ringraziavi assai. A parolla à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

Le Président SIMEONI

Merci pour votre question. Elle aborde et, quelques fois, elle mêle plusieurs niveaux de difficultés et plusieurs niveaux d'intervention. J'essaierai de répondre, dans le temps court qui m'est imparti, en ayant conscience du caractère nécessairement incomplet et imparfait de ma réponse. Mais je vous confirme que je suis tout à fait disponible à organiser, selon les modalités qui conviendront à votre Assemblée, une séance de travail dans laquelle je pourrais présenter, de façon approfondie, à l'ensemble des groupes, le travail qui a été fait et faire un point, également, sur les difficultés, qu'il s'agisse de l'organisation interne ou des interventions de la Collectivité de Corse, en vous présentant les mesures correctrices qui sont d'ores et déjà définies, mise en œuvre, et celles qu'il convient, sans doute, de renforcer et de prolonger.

Ce point de méthode étant purgé, quelques éléments de réponse. D'abord, parce que l'actualité, y compris celle de ce matin, nous y invite, et la question de l'organisation interne de la Collectivité de Corse et du malaise qui est ressenti par un certain nombre de fonctionnaires et d'agents. A partir du moment où ce malaise s'exprime, qu'il soit fondé sur des éléments objectifs ou sur des éléments subjectifs, il mérite d'être écouté, pris en considération et traité.

Donc, moi je ne veux pas faire de langue de bois. Je pourrais vous parler de ce qui va bien, je pourrais vous parler (et je vais vous parler, lorsque nous aurons le temps) de tout ce qui a été fait et qui fonctionne mais, à partir du moment où nous sommes interpellé, y compris par le syndicat ou par des agents qui ne sont pas syndiqués, sur des problèmes qu'ils ressentent, ma responsabilité de chef des personnels est de l'entendre, de l'écouter et de le prendre en compte, en concertation étroite avec mon directeur général des services et l'ensemble de mes DGA auxquels, bien évidemment, je renouvelle mon soutien et ma confiance.

Alors, je vous dirai que, tout à l'heure, je recevrai, bien sûr, les fonctionnaires et agents qui se sont réunis dans le hall, et je vois dans cette réunion, au-delà des formes, c'est vrai que nous ne sommes pas dans un rassemblement syndical, nous ne sommes pas dans le respect des règles qui régissent la matière mais je ne suis pas dans une logique pointilleuse pour vérifier si tel ou tel article a été respecté. Les gens se réunissent, ils s'expriment, c'est aussi un signe, je crois, de bonne santé de notre institution, et de vigueur du dialogue social auquel je suis particulièrement attaché, et auquel je continuerai d'être particulièrement attaché, notamment avec les organisations syndicales dès lors qu'elles s'expriment dans le strict respect des personnes, bien-sûr, mais également des règles de notre institution et du respect que nous devons, toutes et tous, à celle-ci.

Alors, il y a aussi des éléments objectifs que je pourrais vous opposer, notamment, ou vous faire connaître. Par exemple, les ajacciens (ou quelques élus ajacciens), souvent, me reprochent d'oublier Ajaccio et de privilégier Bastia et la Haute Corse.

Aujourd'hui, les personnels de Haute-Corse et les élus de Haute-Corse me disent : « vous n'avez d'yeux que pour Ajaccio et vous abandonnez le nord ». Donc, il y en a au moins un, des deux groupes, qui se trompe, et moi, j'aurais plutôt tendance à dire que les deux ont tort parce que je m'efforce, vous le savez, d'avoir une vision claire de l'équité territoriale et de la mettre en œuvre de façon opérationnelle. A titre d'exemple, sur les 129 postes publiés, 88 postes ont été ouverts sur Bastia, 102 sur Aiacciu, un certain nombre de postes ayant été ouverts dans les deux villes. Mais, à ce stade-là, je ne veux pas rentrer dans ce détail. Il y a un malaise social, nous allons l'écouter. Il y a aussi des choses qui vont bien et ce qui ne va pas, nous allons l'améliorer ensemble.

Deuxièmement, les subventions aux associations, je tiens à vous dire : nous avons voté un règlement, notamment dans la culture et le

patrimoine, des règlements, y compris aux communes, qui donnent de la lisibilité et de l'équité, qui renforcent notre soutien, et cela fonctionne. Il n'y a aujourd'hui, dans nos tiroirs, aucun arriéré et aucun impayé. Alors, là aussi, il y a des améliorations à faire, il y a des process à redéfinir, il y a à être présents sur le territoire. Nous le serons.

Donc, je termine en vous disant, Mme la Conseillère, j'entends ce que vous dites, j'entends un certain nombre d'attentes, quelquefois de mécontentement, d'insatisfaction, qu'il s'agisse des personnels, des élus ou des citoyens. Je vous redis ce que j'ai eu l'occasion de dire hier, ma détermination totale, ma volonté de continuer sur le chemin du dialogue avec toutes et tous en disant aussi qu'il y a des difficultés qui sont inhérentes à la matière et à l'exercice. Nous avons fait, par exemple (je prends exemple de l'organigramme) en neuf mois, alors qu'il s'agissait de fusionner trois collectivités dont deux de nature différente, ce que les régions françaises n'ont pas fait en vingt-huit. Donc, c'est un élément, quand même, que je souhaite que vous ayez à l'esprit. Pour le reste, nous continuerons à travailler et à améliorer ce qui doit l'être.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

La question suivante, non pas par Jean-François CASALTA qui est absent, mais par Julia TIBERI.

Question n° 2018/O2/055 déposée par M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Plan « Pinville ».

Mme Julia TIBERI

M. le Président, le tissu économique de la Corse est principalement composé de TPE et de PME. Si la conjoncture économique connaît, aujourd'hui, un certain regain, il n'en demeure pas moins que, durant les années 2010-2015, ces entreprises ont beaucoup souffert pour des raisons diverses : des mauvaises saisons touristiques, les grèves de l'Ex-SNCM et la crise économique au niveau national et européen.

C'est la raison pour laquelle, fort de votre alerte et de celles des Chambres consulaires, se sont tenues, en 2016, à l'initiative de notre Collectivité et de l'Etat, en Corse, les Assises des TPE et des PME destinées à proposer des solutions opérationnelles et adaptées au tissu entrepreneurial de Corse, trop souvent ignoré par les mesures nationales.

Vous avez co-présidé les travaux de ces Assises au cours de trois réunions plénières avec l'ensemble des représentants du monde entrepreneurial de Corse afin d'identifier les problématiques à traiter, afin d'envisager l'amorce de solutions concrètes et surtout, et c'est très important, afin d'envisager des solutions financées. Car, trop souvent, ce type d'assises aboutit à une liste de mesures dont le financement n'est, soit pas assuré, soit assumé par la seule Collectivité de Corse avec éventuellement le concours des fonds européens.

A la suite de ces assises, un Plan territorial en faveur des TPE et des PME a été élaboré avec les services de l'Etat et, bien que notre Collectivité n'ait pas été étroitement associée à sa rédaction, un véritable effort financier a été consenti par l'Etat et notre Collectivité en créant, dans la Convention PEI 4, une ligne destinée à financer les actions en faveur des TPE et des PME, dotée de 20 M€ financée, à parité, par les deux partenaires.

Ma question est donc simple : pouvez-vous nous dire où en est l'application de ce plan dit Plan « Pinville », (du nom de la ministre de l'époque) en nous détaillant les mesures qui ont été prises ?

A ringrazia vi.

Le Président TALAMONI.

A risposta di u Cunsigliere executivu.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Mme la Conseillère, chère amie. Le Plan Pinville, ainsi que vous l'avez souligné, est issu d'une véritable concertation avec tous les acteurs économiques de la Corse.

Les Assises des TPE ont dressé le constat, déjà connu, que nos petites et moyennes entreprises avaient beaucoup souffert de la crise économique et que, seules, des mesures particulières permettraient ou permettraient d'en amoindrir les effets même si l'on sait qu'il nous faudra encore du temps et, sans doute, encore davantage de moyens techniques et financiers.

Le Plan Pinville s'est traduit par un accord, entre la Collectivité et l'Etat, visant à créer une ligne inédite dans l'actuel PEI, dotée de 20 M€ de crédits supplémentaires financés, non pas en vertu de la maquette déjà connue du 70-30, mais à parité 50-50 entre notre Collectivité et l'Etat.

J'ai parfaitement conscience, en ma qualité de président de l'ADEC, de la forte attente des entreprises et, depuis l'adoption de ce plan, il a fallu que l'Etat prévoit les crédits, que la Collectivité de Corse flèche et précise sa contribution, que les conventions ad hoc soient élaborées puis, enfin, signées.

Ce plan est aujourd'hui devenu une pleine réalité et l'ensemble des mesures concrètes sont, d'ores et déjà, à l'œuvre.

Je vais donc préciser la ventilation des 20 M€ et l'état factuel de leur engagement.

Sur ces 20 M€:

- 10 M€ ont été affectés à l'ingénierie financière. D'une part, un fonds de 5 M€, en faveur de prêts à la trésorerie, a été confié à la CADEC, non pas de gré à gré (ce qui est, dorénavant, interdit et tant mieux) mais par voie de marché public. Il sera, et je m'adresse aussi aux entrepreneurs qui nous écoutent, opérationnel à la fin du mois de septembre, avec des prêts à taux 0 pouvant aller jusqu'à 50 000 € pour l'ensemble des TPE et, bien sûr, des PME de l'île.

- 5 autres M€ ont été affectés au développement des entreprises et des territoires. Ils sont répartis comme suit :

- 3 M€ en faveur de la mesure « *Prossima* », qui a été votée par votre Assemblée et qui est destinée, comme vous le savez, à accompagner des projets d'entreprises ou de filières. Un appel à projet a été lancé. Près de 100 dossiers ont été déposés et réceptionnés. Le comité de sélection, le premier du genre, se tient demain. Nous avons eu, d'après les services instructeurs, plus de 4 M€ de demandes d'aides potentielles dans lesquelles il nous faudra, bien sûr, sélectionner les projets les plus intéressants ;

- 2 M€ enfin, ont été affectés à l'Office foncier, pour le portage et l'achat de cellules commerciales dans le cadre d'un plan de revitalisation urbaine.

Il nous reste, in fine, sur ces 20 M€, 5 M€ à programmer en faveur des filières et d'actions ciblées, qui seront conduites par le monde consulaire, de façon à créer une mesure de soutien à l'investissement avec un dispositif de bonification d'intérêts pour des prêts à l'investissement qui seraient octroyés par les banques. Une réunion, à cet effet, a eu lieu très récemment et elle a débouché, je le sais, sur des conclusions heureuses et fécondes. Nous attendons les jours qui viennent.

Comme vous le constatez, j'en aurai terminé, nous n'avons pas, avec l'ensemble des services concernés, ménagé nos efforts pour que ces crédits complémentaires du PEI soient déployés le plus rapidement possible et puissent conjuguer d'une part, aux crédits FEDER, d'autre part, aux crédits FSE dont l'ADEC, sur décision de votre Assemblée, est l'organisme instructeur, eh bien nous n'avons pas ménagé nos efforts pour avoir un effet levier réel et puissant sur notre économie.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

La question suivante va également être posée par Julia TIBERI.

Question n° 2018/O2/056 déposée par Mme Julia TIBERI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : CAPENERGIES.

Vous avez la parole.

Mme Julia TIBERI.

M. le Président, le Gouvernement a lancé une nouvelle stratégie des pôles de compétitivité dit Phase IV des Pôles.

Un appel national à projet visant à sélectionner de nouveaux pôles de compétitivité a été lancé et sera clos très prochainement, soit le 19 octobre prochain.

Actuellement, la Corse n'est concernée que par un seul pôle de compétitivité qui est CAPENERGIES, dont (c'est une caractéristique unique en France, il faut le souligner) l'un des trois membres porteurs est une agence de développement, en l'occurrence l'ADEC.

Ce nouvel appel projet est aussi destiné à réduire le nombre des pôles en privilégiant la fusion de certains d'entre eux, entraînant ainsi un risque pour la Corse, soit de voir disparaître le pôle dont elle bénéficie actuellement, soit d'être diluée dans un pôle tellement vaste qu'elle ne pèsera plus dans ses choix et dans ses décisions.

Ce nouvel appel à projet peut être aussi une occasion pour la Corse d'intégrer d'autres pôles nationaux voire mondiaux.

Dans ce cadre, M. Le Président, pouvez-vous, d'une part, nous éclairer sur l'action du pôle CAPENERGIES en Corse et, d'autre part, nous indiquer quelles mesures vous entendez prendre pour préserver les intérêts de la Corse ? Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci chère collègue. La réponse du Conseiller exécutif.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Mme la Conseillère, le pôle de compétitivité CAPENERGIES couvre le territoire de la Corse depuis 2005. Il s'agit,

comme vous l'avez rappelé fort justement, du seul et unique pôle de compétitivité français qui inclut notre île

Son originalité, et vous l'avez rappelé également, c'est qu'à la différence des autres pôles, il est le seul à comprendre une institution publique comme membre porteur, en l'occurrence l'ADEC aux côtés du CEA et d'EDF.

J'assume, comme vous devez le savoir également, en ma qualité de président de l'ADEC, la vice-présidence de ce pôle.

Il regroupe en Corse près de 100 acteurs publics et privés et fait preuve d'un dynamisme notable dans le domaine des énergies non génératrices de gaz à effet de serre.

Votre question, Mme la Conseillère, est néanmoins d'un autre ordre et, également, éminemment stratégique.

Le gouvernement a, en effet, lancé récemment un appel à projets visant à sélectionner une quarantaine de pôles sur les 72 existants, ce qui signifie que, par les jeux des fusions, nous risquons de disparaître du paysage des pôles de compétitivité.

Ceci nous alerte car ces fusions, si elles devaient nous faire perdre notre place légitimement occupée au sein de CAPENERGIES avec d'autres pôles qui seraient, eux, situés en région Rhône-Alpes-Auvergne ou Occitanie, nous conduiraient à des menaces importantes sur un certain nombre d'entreprises.

Je rappelle, ici, que pour nos entreprises en effet, l'appartenance à un pôle, et la labellisation qui en découle, nous confère une bonification d'un certain nombre d'autres aides.

Aussi, nous faut-il agir vite puisque l'appel à projet en question sera clos le 19 octobre prochain. Votre question vient donc, et je vous en remercie, soutenir politiquement la démarche lancée.

Je sais que le directeur général des services, à la demande du président du Conseil exécutif, a sensibilisé les autorités étatiques à cette problématique.

Je l'ai moi-même naturellement fait et entends m'entretenir, au cours des prochaines heures, avec ces mêmes autorités car cette

problématique, encore une fois, est fondamentale : l'aéronautique, l'artisanat, les plantes aromatiques et médicinales, la mer et la croissance bleue, les énergies nouvelles, l'ingénierie financière, abordée un peu plus tôt, la SILVER économie sont autant de domaines où il existe également des pôles de compétitivité et dans lesquels la Corse pourrait, utilement, trouver une place.

Aussi, demandons-nous à ce que notre île, par-delà le maintien au sein de CAPENERGIES, puisse intégrer, et de plein droit, l'ensemble des pôles de compétitivité qui sont susceptibles de la concerner.

L'idée, qui fait son chemin, est de reproduire ce que le Gouvernement de l'époque a fait en 2005, à savoir conditionner la labellisation de CAPENERGIES à la condition expresse de couverture de l'ensemble du territoire national.

Ceci signifie également qu'il nous faudra présenter, et projets, et stratégies dans tous les domaines que je viens d'énumérer. L'ADEC et l'ensemble de la majorité territoriale, et particulièrement le Conseil exécutif, y travaillent d'arrache-pied car le temps, vous l'aurez compris, nous est compté. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il reste une question orale.

Question n° 2018/O2/057 déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Couverture mobile défaillante et saturation estivale.

Cette défaillance, d'ailleurs, ne se limitant pas à la saison estivale.

Vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, ces dernières années, les appareils et les services numériques n'ont cessé de se développer jusqu'à devenir indispensables pour une grande partie de la population.

Aujourd'hui, ces espaces d'échanges ont créé une nouvelle forme de lien social. Leur importance, au niveau économique, est considérable, dans le sens où ils favorisent la compétitivité des entreprises. Plus important encore, ils permettent d'offrir plus de garanties en termes de sécurité.

Pour ces raisons, assurer l'accès aux réseaux de téléphonie mobile est, aujourd'hui, indispensable, au même titre que d'autres services. Il s'agit d'un enjeu capital pour construire une société corse moderne, ouverte et émancipée.

Cependant, si nous regardons la carte de la répartition des antennes relais en Corse, nous constatons de nombreuses disparités. En effet, on compte de nombreuses zones dites « grises » qui sont couvertes uniquement par un seul opérateur mais, surtout, des zones « blanches » où absolument aucun réseau n'est disponible, et ce, à l'heure où les grandes agglomérations continentales envisagent le passage à la 5G.

On a donc du mal à imaginer qu'un chef d'entreprise, en 2018, soit dans l'impossibilité de répondre à un mail, ou de joindre un employé ou un client, car il n'a pas de réseau. Comme on a du mal à imaginer qu'un habitant de l'Alta Rocca, par exemple, ne puisse passer un appel de détresse au 112 sur la route du col de Bavella. Pourtant, ces situations s'observent tous les jours et dans de nombreuses communes.

Dans les zones grises et blanches qui sont (il est important de le préciser) presque toutes situées en milieu rural, les Corses se retrouvent donc exclus des réseaux d'échanges modernes. Cela renforce, chaque jour un peu

plus, la fracture numérique : un phénomène dont on parle peu mais qui reste, pourtant, une véritable source d'inégalités.

Les zones urbaines, quant à elles, ne sont pas plus épargnées, pas pour les mêmes raisons. En effet, certains opérateurs ne peuvent assurer qu'une cinquantaine d'appels simultanés, sur une même antenne relais. Ce qui limite donc les appels passés dans la zone de l'antenne relais, surtout dans les régions Bastiaise et Ajaccienne où le nombre d'appels par zone est le plus important.

L'été, la problématique de la couverture mobile en Corse est amplifiée par une forte augmentation de la population, qui va jusqu'à tripler durant le pic de l'afflux touristique. L'inquiétude, et parfois la colère des Corses à ce sujet, nous confirme que la saison 2018 a été particulièrement calamiteuse, avec un réseau saturé et des pannes à répétition.

Ainsi, M. le Président du Conseil exécutif, comment la Collectivité de Corse pourrait-elle intervenir auprès des opérateurs téléphoniques, afin qu'ils s'engagent à pallier les carences qui pénalisent notre territoire et ses habitants, mais, également, pour faire en sorte que le réseau mobile ne soit pas saturé lors de la saison touristique 2019 ?

Cusì sià.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. La réponse du Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

O Sgio Cunsiglieru territoriale, vice presidente di l'assemblea di Corsica è amicu, avete parlatu di ciò che n'avemu cuniscutu tutte è tutti, particularamente iss'estate.

Donc, je fais la traduction rapide pour Pierre-Jean LUCIANI, à votre demande... Je m'étais dit : il a même oublié le Corse, mais ça m'étonne de vous, u site micca di quelli chi si scordi di a filetta.

Donc je disais : nous avons connu, cet été, le pic des calamités en matière de téléphonie mobile même si, y compris l'hiver, et celles et ceux qui se déplacent fréquemment sur les routes le savent, nous avons les plus grandes difficultés, tous les corses, à téléphoner.

Alors, pour vous répondre, premièrement nous n'avons pas de compétences directes. Néanmoins, à partir du moment où c'est quelque chose qui concerne tous les corses, dans leur vie quotidienne, nous considérons que la Collectivité de Corse doit s'impliquer.

Premier point, nous avons mis à disposition des opérateurs, nos emprises et le raccordement à la fibre optique de sites dits de diffusion destinés à faciliter l'installation de nouveaux pylônes et des financements dédiés ont été inscrits dans le cadre du schéma d'aménagement en attendant d'être mobilisés.

Deuxièmement, nous avons fait remonter, auprès des services de l'Etat, les zones blanches identifiées, via la plateforme France Mobile, afin que ces zones fassent l'objet d'une intervention prioritaire de la part des opérateurs.

Là, il y a eu un arbitrage qui s'est fait au niveau français global. Un certain nombre de sites ont, d'ores et déjà, été sélectionnés pour une intervention immédiate, il s'agit notamment de la vallée de la Restonica, d'axes routiers de la région de Ghisoni, des espaces côtiers de Galeria et Capu di Fenu, de certains villages comme Pianello, Sant'Andria di Bozziu ou Santa Reparata di Moriani, qui ont été retenus dans le cadre de l'accord gouvernemental dit « New deal » (c'est un accord qui a été conclu début d'année 2018 entre le Gouvernement et les opérateurs).

D'autres sites sont à l'étude, avec notre soutien, notamment le Cuscione, le Val d'Ese, les refuges du GR20 (dans le cadre notamment du comité de massif) et le site de Bavella. Pour ce dernier, j'ai d'ailleurs l'intention d'interroger Mme la Préfète sur les difficultés que rencontre Free dans son projet de déploiement. Ça c'était le deuxième axe.

Troisième axe, je vous rappelle que, lors de la session du 31 mai 2018, nous avons voté en faveur du lancement d'une étude relative à la téléphonie mobile. Certains d'entre vous s'étaient émus en disant : « comment cela se fait-il que ce soit nous qui finançons ? Cela devrait être à l'Etat, ou aux opérateurs, de le faire ».

Le financer, cela nous conduit à dépenser de l'argent, certes, mais ça nous conduit aussi à pouvoir disposer de données qui seront indépendantes de celles qui sont fournies par les opérateurs et, donc, nous aurons une meilleure vision des difficultés.

Dernier point (quatrième et dernier point), mise en place d'une instance de concertation regroupant l'ensemble des acteurs concernés. Donc, en concertation avec les services de l'Etat, nous allons constituer, dès le mois d'octobre, une instance d'analyse et de gouvernance dédiée à la question de téléphonie mobile dans laquelle l'ensemble des opérateurs et des collectivités seront représentés aux fins d'améliorer la qualité et la couverture des réseaux mobiles en Corse.

Et, enfin, je vous signale que j'ai demandé, et que nous avons décidé que la problématique des réseaux mobiles soit pleinement intégrée au Schéma directeur d'aménagement numérique de la Corse dont les travaux viennent de débiter et, enfin, qu'une équipe dédiée (je me tourne, là encore, vers Cathy COGNETTI, c'est un des éléments de nouveauté) soit mise en œuvre, au sein des services de la Collectivité de Corse, avec des financements spécifiques.

Voilà donc la volonté de contribuer à résoudre, le mieux possible, et le plus vite possible, ces problèmes du quotidien en matière de téléphonie mobile.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous avons épuisé les questions orales. Nous allons procéder à l'appel.

La secrétaire de séance, **Mme Julia TIBERI** procède à l'appel des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Care culleghe, cari cullegghi,

Prima, vulerebbe chè no pensessimu à Pascal Pignatell, agente di a nostra cullettività, chè a malatia l'hà purtatu in celu troppu prestu. Jean-François Buresi, agente tecnicu di a cullettività à u cullegiu Arthur Giovoni si n'hè andatu dinù. Pensemu forte à elli è à i soi.

Vogliu dinù turnà à di, è à salutà, tuttu u sustegnu ghjuntu da tutti i gruppi di a nostra Assemblea à u cunsigliere esecutivu Lionel Mortini. Aghju lettu tanti missaggi chè rallegranu u core di pettu à minaccie indegne contru à un omu, elettu o micca.

Vogliu profittà di l'occasione chè m'hè data cù a nostra rientrata cumuna in l'Assemblea di Corsica per fà u puntu nant'à parechje quistione ch'elli ci n'anu parlatu i Corsi durante l'estate o sti pochi ghjorni.

Vi feraghju parte di a mo pusizione nant'à sti cartulari liati à l'ambiu, u suciale, l'educazione, l'impieggu, a fiscalità o a securità. Per e rumenzule, a pusizione di a maiurità hè stata presentata durante e quistione urale da u cunsigliu esecutivu.

Nant'à a quistione pulemica assai di l'AOT, di l'attribuzione d'occupazione tempurarie di u duminiu marittimu publicu, aghju lettu currieri di u Statu mandati in piena stagione. Tutti tutti, accusavanu à tortu u PADDUC d'esse a causa di ricusi d'AOT per u 2019. Eppure, era una bugia chè u statu vulia piattà e so decisione negative daretu à u PADDUC chè ùn impunia mancu à pena ste decisione. Ma, ci vole à di la, aghju intesu dinù Corsi penserosi, chè avianu a paura di vede violà o cambià stu documentu d'urbanisimu impurtantissimu.

U PADDUC hè un strumentu di pace è di difesa. Di regulazione dinù, è di sviluppu per a Corsica. Hà per scopu di turnà à prutege u nostru paese. Noi, naziunalisti, chè avemu cunnisciutu u prezzu di i sacrificii per a so prutezzione, ùn pudemu micca esse oramai accusati di vulè bettunizà o abbandunà a nostra isula à attività di privatizzazione di i nostri lochi publichi.

S'è a pulitica turistica ùn si pò micca sviluppà solu per via di u nostru ambiu, a natura di a Corsica ne ripresenta una parte maiò. U PADDUC vutatu da st'Assemblea ùn s'opponu micca à l'attività economiche liate à u turisimu ma cerca à regulà le. U turisimu hà bisognu di regule, per parà a pupulazione da certe cunsequenze liate à a frequentazione di i so lochi, per parà dinù i prufessionali di i quelli chì volenu simpliciamente fà fortuna strughjendu u bè cumunu.

Ghjè in stu filu ch'aghju postu una muzione per a messa in ballu di quotà per a gestione di a frequentazione di i spazii turistici. Tandù, si capisce chì u PADDUC ùn hè micca una strategia di guerra contr'à tale o tale settore d'attività, ghjè un pianu cullettivu, naziunale, per u sviluppu à longu andà di u nostru populu.

Cuscente di u prublema economicu postu da i ricusi d'AOT da u Statu per u 2019, a nostra Assemblea hà vutatu subitu, di lugliu scorsu, a creazione d'un spaziu per discutà ne. S'adduniscerà in li ghjorni à vene da chè no possimu truvà una via per mantene l'accessu liberu à u mare o à a muntagna cum'è l'attività economiche chì facenu campà tante famiglie corse.

Detta quessa, avà ch'elle sò chjarificate e regule di u PADDUC, ci hà da vulè à appiegà le pianamente è bè. I bisogni d'adattamento eranu previsti. I merri ponu sempre dumandà a cuncessione di u DPM finu à u mese d'ottobre. In quantu à a qualificazione di u mare, a ponu rivede à patt'è cundizione ch'elli abbianu un documentu d'urbanisimu. U PADDUC hà previstu l'inseme di ste dispusizione pè accuncià e pulitiche economiche cù e pulitiche ambientale. Ci hà da tuccà in le prussime settimane, à purtà suluzione à l'inseme di l'attori, imprese, merri, associ, ch'aspettanu da a nostra parte un andatura chjara nant'à ste quistione anziane chì, certe volte, ancu u Statu s'hè brusgiatu e dite.

In u campu di a fiscalità, l'annunziu da u Primu ministru di lugliu scorsu di l'apertura d'una riflessione nant'à u statutu fiscale è suciale per a Corsica ferma sempre in l'attesa d'un primu abbozzu di i nostri diritti.

S'è u governu ùn hà ancu datu a minima risposta à a nostra pruposta di Statutu fiscale è suciale, u mantenimentu di misure fiscali specifiche per a Corsica prufitta soprattutto per avà à i furesteri chì venenu quì à cumprà si case pagate da e finanze pubbliche cù u sviamentu di u creditu d'impositi corsu. Al di là di i cuntrolli di l'amministrazione di e finanze pubbliche, sta misura deve esse sguassata da a prussima lege di e finanze di

manera à cuncentrà u Creditu d'impositi nant'à l'aiutu à l'imprese, e vere, quelle chì creanu impieghi è valore in Corsica.

Ci tocca à cambià e regule per passà d'un statutu fiscale chì sustene a speculazione à un statutu fiscale è suciale chì sustenga l'imprese, u travagliu è l'iniziative di i Corsi. Malgratu segni d'abbandonu di a riforma custituzionale, scriveraghju à u Primu ministru in stu sensu.

L'impiegu è u suciale avà. Simu spessu chjamati dinù da sindacati impenseriti da i numerosi trasferimenti d'attività da a Corsica versu u cuntinente. Al di là di a calata di a qualità di u serviziu publicu per i Corsi, a calata di l'impieghi publichi in l'isula, trasferiti in cuntinente, ùn mi pare micca esse una suluzione bona per i nostri giovani.

S'ella si tratta d'una cunsequenza di u sviluppu di l'intelligenza artificiale o di a rubutisazione, capiscu l'evuluzione di l'impieghi. Sò quistione chè no travagliemu digià. Urganizeghju un seminariu nant'à stu sugettu u 12 d'ottobre à u Palazzu di i Cungressi d'Aiacciu.

A mudernisazione hè un affare. U trasferimentu sistematicu di l'attività amministrative in cuntinente, ghjè un altru affare. U Statu cerca cusì à accresce a nostra dipendenza di pettu à agenti è servizii furesteri. Vulemu un altru serviziu publicu per a Corsica, micca alluntanatu ma mudernu s'è ! Ghjè in stu filu ch'o vi presenteraghju una muzione di sustegnu à i persunali di e CPAM.

In listessu filu, a partenza sistematica di giovani professori bislingui volta à sicutera à ogni rientrata. Eppure, a Corsica ùn hà mai avutu tanti posti liberi occupati da professori vacatarii o cuntrattuali.

Quale hè chì in st'Assemblea puderebbe accittà chè no lascessimu i nostri figlioli in manu à professori, di sicura vulintari è penserosi, ma micca abbastanza furmati ?

A ricunoscenu tutti quandu elli attaccanu di pettu à i zitelli. Sta legerenza di u Statu per a nostra giuventù, ùn la spartimu micca. Per via d'una muzione, vi prupunereghju dinù di dumandà à u Statu di vultà nant'à a so pusizione di chjusura di pettu à l'agregazione. Ùn s'hè mai vistu indocu apre un cuncorsu per chjode lu un annu dopu, dopu un solu ricrutamentu !

L'insignamentu di u corsu hà bisognu d'un quadru precisu, stabbilitu in e cunvenzione trà u Statu è a Corsica è chè no vulemu migliurà.

Hà bisognu dinù di cunfidenza, di trasparenza. U votu di a nostra muzione serà una riaffermazione di più à prò d'un scambiu francu è chjaru cù u Statu chì dipoi parechji anni digià ùn rispetta più nè u spiritu nè a lettera di u statutu di a Corsica nant'à l'educazione. Sta legerenza di pettu à e nostre istituzione, ùn la spartimu micca. Ci tocca à u cuntrariu, è ghjè u nostru duvere, à fà rispettà i diritti di i Corsi.

Hè u nostru duvere dinù, di mantene a forza di u nostru ligame suciale. E leie cummunitarie, paisane o altre anu aiutatu i nostri vechji quandu elli eranu in i strapazzi. Oghje chì ghjè oghje, si sbrisiuleghja stu ligame. In pochi ghjorni, si sò cresciute e violenze o e minaccie contru à e persone, duttori, donne, spinghjifochi o professori, cum'è sti pochi ghjorni in Bastia, in Muriani, in Bunifaziu, in Aiacciu, in Fuzzà o in Balagna...

Mi pare di primura di parà a nostra sucetà di tutte st'evuluzione signalate in altrò cù un travagliu forte à prò di u ligame suciale, di a lingua, di a cultura, di u rispettu, di l'inclusione di tutti. A Corsica deve firmà un paese duve ellu si pò sorte in carrughju in securità à tutte l'ore di u ghjornu o di a notte, duve ellu si pò andà à travaglià senza paura. Tengu à assicurà e persone tocche da ste violenze di tuttu u nostru sustegnu.

Sempre in u campu di a securità è di e cumpetenze di u Statu in Corsica, mi pare pussibbule è interessante di dumandà à a Prefetta di Corsica di vene in l'emiciculu à presentà ci un resu contu di l'azzione di i so servizii. Nantu à stu puntu, steraghju à sente l'avisu di i presidenti di gruppi è di u presidente di u cunsigliu esecutivu nanzu di piglià a mio decisione. Postu chì a nostra Assemblea custituisce a sola istituzione eletta capace à ripresentà a Corsica, mi pare di primura d'avè stu scambiu publicu da chè n'avessimu risposte nant'à tanti inghjochi maiò sempre ammaestrati per avà da u Statu è chè no vulemu cunnosce di modu precisu, ma chè no vulemu dinù, dumane, pudè ammaestrà direttamente.

Puderebbemu allungà l'enumerazione di e quistione maiò poste da i Corsi à a nostra assemblea. Ma e fune longhe diventanu serpe. E cunniscimu tutti. Credu chè no seremu capaci à risponde ci, cù u nostru core è forti di a cunfidenza ch'elli ci anu datu i Corsi. Hè u nostru duvere.

In tantu, hè ghjunta l'ora d'apre a seanza. Vi pregu una bona rientrata à tutte è à tutti !

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Le Président du Conseil exécutif a demandé la parole.

Le Président SIMEONI

Merci pour votre discours, M. le Président de l'Assemblée de Corse. Simplement un mot. Je voulais, à mon tour, bien sûr, rendre hommage à Jean François BURESI qui était un ATE du Collège Giovoni, rappeler, aussi, la mémoire de Pascal PIGNATEL, que beaucoup d'entre vous ont croisé puisqu'il travaillait au sein de l'Assemblée de Corse, dans ces locaux. Egalement ajouter, bien sûr (c'était cet été mais nous n'avons pas eu de session) Bernard PLATZER, qui était le directeur des ports et aéroports et qui est décédé tragiquement pendant ses vacances et avoir, également, une pensée pour toutes celles et ceux qui travaillent à la Collectivité de Corse et qui, encore ces jours derniers, malheureusement, ont perdu des êtres chers, très proches.

Vi ringraziau.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi

RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

Le Président TALAMONI

Donc, nous allons commencer notre ordre du jour.

Il y a un certain nombre de rapports qui sont présentés par la présidence de l'Assemblée et, notamment, un rapport dont vous avez entendu parler régulièrement, qui rebondit de séances en séances.

Rapport n° 208 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs.

(Reporté)

Je crois que ce rapport va encore rebondir au moins jusqu'à demain, il paraît que l'on s'approche d'une solution.

Donc ce rapport sera examiné demain ou ce soir éventuellement.

Ensuite, il y a un petit rapport.

Rapport n° 298 : Prise en charge des frais d'hébergement, de restauration et de transport de quatre intervenants extérieurs dans le cadre de la réunion conjointe des Commission ad hoc « Faisabilité d'un revenu de base et possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse » et expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

(Délibération n° 2018/301 AC du 20 septembre 2018)

Alors, ce sont, bien sûr, des personnalités reconnues qui ont apporté une contribution déterminante aux débats de ces commissions.

Et donc, on vous demande, simplement, de valider cette prise en charge.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Non.

Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant.

Rapport n° 307 : Création du comité de pilotage du projet « Primura prima urgenza è assistenza » au sein de la Collectivité de Corse.

(Délibération n° 2018/302 AC du 20 septembre 2018)

Alors, ce rapport part de la constatation suivante : en France, seules 8 % des victimes d'un arrêt cardiaque brutal, sauvent leur vie. En Suède, où la population est formée, ce sont 40 % des victimes qui survivent, 8 % / 40 %. Ça donne déjà, une idée de l'enjeu.

Donc, c'est en partant de ce constat, et à quelques jours de la journée mondiale des premiers secours, qu'est née l'idée de mettre en place un véritable plan de formation généralisé à l'ensemble de la Corse.

Les statistiques relatives aux premiers secours en Europe font ressortir des approches très différentes d'un pays à l'autre, les pays du nord comptent, dans l'ensemble, une plus forte proportion de leurs populations formées aux gestes qui sauvent :

- 95 % en Norvège
- 80 % en Allemagne
- 80 % en Autriche
- 75 % en Islande

En Norvège, plus de 80 % de la population a reçu une formation aux gestes de premiers secours et 92 % des personnes, interrogées par la Croix-Rouge norvégienne, affirment pouvoir pratiquer un massage cardiaque ou arrêter une hémorragie.

92 % ! Je crains que nous en soyons très loin, même si la Corse ne dispose pas de statistiques précises sur le pourcentage de la population formée aux premiers secours.

Comme vous le savez, en cas d'arrêt cardiaque, chaque minute compte. En France, chaque année :

- 50 000 personnes meurent prématurément d'un arrêt cardiaque,
- Le taux de survie à un arrêt cardiaque est de 2 à 3 %,
- Sans prise en charge immédiate, plus de 90 % des arrêts cardiaques sont fatals,

- Sept fois sur dix, l'arrêt cardiaque survient devant témoins, mais moins de 20 % de ces témoins font les gestes de premiers secours,
- Quatre victimes sur cinq qui survivent à un arrêt cardiaque, ont bénéficié de ces gestes simples, pratiqués par le premier témoin,
- Les chances de survie diminuent de 10 à 12 % chaque minute passée sans défibrillation
- Passé dix minutes, il est peu probable que la victime survive à un arrêt cardiaque.

Alors, concernant la Corse, la nécessité de disposer d'une population formée et capable d'intervenir est primordiale, même si, bien sûr, le citoyen n'a pas vocation à se substituer aux services professionnels de secours.

Compte tenu de ces caractéristiques particulières sur le plan géographique (une île coupée en deux, comme vous le savez, par un massif montagneux, avec des communications intérieures difficiles), sur le plan démographique (caractérisé par un vieillissement important de sa population et du corps médical), la question de l'offre de soins de premier recours est essentielle.

L'isolement et la dispersion de la population font qu'un grand nombre de communes sont éloignées de plus d'une heure, et de plus d'une demi-heure, d'un hôpital et/ou d'un médecin.

Enfin, il faut prendre en compte aussi, l'activité touristique, et son flux de touristes évalué à plus de 3 millions de personnes, qui constitue un facteur aggravant.

Alors, ces caractéristiques, selon nous, doivent pousser la Collectivité de Corse à mettre en œuvre un plan généralisé afin que notre île puisse atteindre un taux de formation important, l'objectif étant de se rapprocher, pourquoi pas, de celui des pays scandinaves.

La mise en place d'une telle mesure serait, bien sûr, de nature à sauver des vies, tout particulièrement dans plusieurs types de situations, notamment les arrêts cardiaques, les accidents de la vie courante, les catastrophes naturelles, les risques majeurs.

Par ailleurs, au-delà de la formation de la population aux premiers secours, il conviendra de faciliter le recours aux défibrillateurs.

Force est de constater que, s'il existe une cartographie des défibrillateurs installés sur notre territoire, celle-ci n'est pas à jour et est, souvent, inconnue du grand public censé, pourtant, être en capacité de les utiliser.

La Collectivité de Corse, forte de ses 4 500 agents, a un rôle central à tenir dans la formation, du plus grand nombre, aux premiers secours.

Alors, il conviendra, bien sûr, de former nos propres agents et il conviendra d'engager, dans le même temps, des travaux avec les acteurs de la santé, les services de secours et les associations qui dispensent ces formations.

La Collectivité de Corse, nous pensons, doit se positionner comme un acteur majeur en proposant des solutions fortes, là où elle a la maîtrise totale, et sensibiliser, par des solutions techniques et financières, l'ensemble de la société insulaire.

La situation en Corse est caractérisée par l'absence d'une grande plateforme centralisatrice, un catalyseur permettant de développer, durablement, la formation aux premiers secours.

Nous pensons que la Collectivité de Corse peut jouer ce rôle car, avec ses compétences, elle intervient dans la plupart des secteurs (l'économie, le sport, la santé...), elle est donc capable de mobiliser et de réunir tous les acteurs concernés.

C'est pourquoi, il est proposé à votre Assemblée de créer le comité de pilotage du projet « Primura prima urgenza è assistenza » au sein de la Collectivité de Corse.

Dans le cadre de ce projet, ayant pour objectif une formation généralisée de la population aux premiers secours, il conviendra, avant tout, d'opérer un choix stratégique entre une formation de type « gestes qui sauvent » et celle de type « PSC1 : Prévention, secours civiques de niveau 1 ».

Il faudra, bien entendu, en discuter et choisir une stratégie à cet égard, ce sera l'un des rôles de notre comité de pilotage.

Il faudra, en tout état de cause, prendre en compte la nécessité de renouveler, régulièrement, la formation des personnels concernés, et des citoyens, et de procéder ainsi à leur remise à niveau, bien entendu, parce que l'on sait bien que si on a eu une formation et que, pendant plusieurs années, on n'a plus du tout travaillé sur ces questions, eh bien, on ne se souvient plus des gestes qui sauvent.

Je crois qu'il y a un certain nombre d'entre nous qui ont fait des formations, mais qui ne se sentent pas, aujourd'hui, après plusieurs années, en capacité à cet égard.

Donc, on constate que dans les pays qui présentent un taux de formation très important, c'est la volonté politique qui a été déterminante. C'est pourquoi, il conviendra, selon nous, que la Collectivité de Corse constitue le moteur du dispositif en commençant, d'ailleurs, par former ses agents.

Alors, le comité de pilotage, et j'en aurai terminé, sera chargé de :

- Réaliser un état des lieux de la formation « premiers secours »,
- Déterminer les démarches à suivre ainsi que les actions prioritaires, afin d'aboutir à la mise en place d'une formation généralisée des Corses aux premiers secours,
- Procéder à l'audition des acteurs concernés,
- Présenter un schéma d'actions comportant notamment l'enjeu budgétaire d'une telle mesure dans un délai de six mois,
- Réfléchir sur l'opportunité des pistes de travail suivantes :
 - ⇒ Solliciter une adaptation législative rendant obligatoire une formation aux gestes de premiers secours pour l'obtention du permis de conduire, à l'exemple de la Norvège (c'est une piste, on peut être « pour », on peut être « contre », mais c'est une piste),
 - ⇒ création d'une zone test (c'est une autre piste),
 - ⇒ création d'une application dont l'objet serait de recenser tous les défibrillateurs de Corse et toutes les personnes formées aux premiers secours, afin de les solliciter, en cas d'urgence (là-aussi, la technique peut permettre de faire un certain nombre de choses extrêmement importantes, la technique peut permettre des prouesses).

Voilà donc le rapport qui vous est présenté, donc le comité de pilotage, si nous le décidons, aura un travail important mais qui pourra, effectivement, avoir des conséquences directes sur notre société.

La parole est à qui la demande. Le Conseil exécutif, peut-être ?

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. Donc, pour en revenir à votre demande, la formation, pour les agents territoriaux, existe déjà, pour ceux qui veulent se former, via le CNFPT.

Effectivement, nous avons un déficit sur l'utilisation des défibrillateurs. Ce dont vous parlez, ce sont les soins de premiers secours, mais essentiellement les défibrillateurs, qui sont mis en place dans beaucoup de mairies (Lionel m'en faisait d'ailleurs référence). Parfois, il y a une difficulté d'accès, c'est sûr. Il nous est arrivé d'avoir des petits sketches en la matière.

Donc, effectivement, c'est important et votre proposition est la bienvenue, mais je rassure, pour les personnels, il y a déjà des formations auxquelles ils peuvent s'inscrire, c'est déjà en cours.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a des choses qui existent déjà, le problème c'est que, pour l'instant, elles ne sont pas arrivées au niveau satisfaisant. C'est le cas, notamment, de la formation des agents et, à cet égard-là, il faudra certainement faire un effort de motivation, de façon à ce que, dans la pratique, il y ait un nombre conséquent d'agents, d'autant que nos agents sont nombreux et répartis sur l'ensemble du territoire.

Il y a également une loi qui impose, dans les collèges, la formation des jeunes, et certains établissements le font, d'autres le font moins. Sauf que, aujourd'hui, eh bien, les rapports qui ont été faits sur la question montrent que, à ce rythme de formation, il faudrait cinquante ans pour arriver à un pourcentage de citoyens formés à un taux convenable (notamment le rapport PELLOUX, qui a été fait, il y a quelque temps).

Donc, on voit bien que, même si des textes ont été faits, même si des possibilités ont été ouvertes, soit au sein de notre Collectivité, soit au niveau de la loi, aujourd'hui on est très, très loin d'une situation satisfaisante et, avec une volonté politique forte, affirmée, organisée, il est possible, demain, d'être à cet égard, un territoire pilote dans le sud de l'Europe parce que, dans le nord, sur ce sujet, comme sur d'autres, eh bien, il y a une certaine avance qui a été prise. Je sais, par exemple, que pour le don de sang, pour des raisons qui sont très difficiles à expliquer, on donne davantage dans le nord que dans le sud. Alors, en Corse on donne beaucoup lorsqu'il y a une catastrophe. Là, on donne même trop puisqu'on ne peut même pas accueillir tous les donneurs (on l'a vu pour Furiani notamment,

il y a de nombreuses années). Mais dans le sud de l'Europe, de manière générale, on donne moins que dans le nord.

Alors, tout cela mériterait, certainement, des études plus approfondies, mais c'est un constat qui a été fait depuis très longtemps. Donc voilà, nous pouvons peut-être, nous, être, dans le sud aussi, demain un territoire...

Alors, il y a des demandes de prises de parole. Mme FELICIAGI, vous avez la parole.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Merci Président. En fait, je suis très contente que vous abordiez ce sujet et, à ce titre, j'aimerais bien qu'une formation soit prévue, pour les élus qui ont envie de participer, avec les SDIS de Haute-Corse et de Corse-du-Sud. Moi, j'aimerais bien me former, justement. Je suis agent d'une collectivité mais j'ai raté la session et quand on a des enfants ou quand on assiste à un accident, ça m'est arrivée, on se sent un petit peu démunie.

Moi, j'ai perdu un ami, il y a 10 jours, d'une crise cardiaque, c'est vraiment d'actualité. Ça m'a beaucoup choqué et je trouve qu'on devrait tous être formés, au moins les premiers secours. Le PSC1, ce n'est pas difficile, c'est une journée, je crois, et je pense qu'on devrait donner l'exemple parce que c'est important.

Le Président TALAMONI

Je suis parfaitement d'accord avec ce que vous venez de dire. Je pense que nous solliciterons, effectivement, les responsables pour aller en ce sens très rapidement. C'est vrai que si nous pouvons, nous, montrer l'exemple dans cet hémicycle, ça serait déjà une première étape, insuffisante, mais ce serait déjà quelque chose.

Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Une fois n'est pas coutume, je voudrais vous féliciter de votre initiative parce que, il est vrai qu'il y a des formations, déjà, aux premiers secours, mais la volonté politique que vous allez imprimer va permettre de massifier. Et je pense que l'on peut, raisonnablement, se fixer l'objectif d'un pays du nord, comme vous l'avez signalé tout à l'heure.

Donc, moi, je serai à vos côtés pour vous aider dans cette démarche, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci Docteur et cher collègue. Il y a Jean-Charles ORSUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci M. le Président. Moi, je vais vous dire, en toute honnêteté, j'ai été impressionné par les chiffres que vous nous avez donnés, notamment celui de la survie en cas de présence, je crois que vous avez dit 40 % de chances de survie dans les pays où il y a un taux de formation important, etc.

Donc c'est vrai, ces chiffres-là, aujourd'hui, m'ont impressionné. Il doit y avoir une vraie prise de conscience par rapport aux chiffres que vous avez donnés, Président. L'initiative est forcément heureuse. La volonté de réussir est plus qu'intéressante, surtout dans cette île. Et le fait que nous soyons une île (dès fois, cette faiblesse démographique peut être un avantage) nous permettrait sûrement d'être particulièrement exemplaires et efficaces.

Donc, forcément, on va saluer cette initiative, forcément on va vous dire qu'on est prêts à suivre et à emboîter le pas, sauf que, j'aimerais aussi dire, là-dessus, qu'il me semble que cette compétence est une compétence étatique. Et donc, aujourd'hui, je ne vois pas comment on ne peut pas prendre cette initiative sans, évidemment, s'adresser aux professionnels, peut-être aussi à l'Etat, en matière sanitaire, en matière de santé publique. Il est quand même le premier acteur et il faut qu'il s'associe à notre démarche. Il faut le convier pour que nous atteignons les objectifs que vous vous êtes fixés.

L'Exécutif de Corse, aujourd'hui, a une dimension sociale et sanitaire importante. La Conseillère exécutive a dit qu'il y avait des choses qui existaient. Je crois qu'elle est, forcément, partie prenante d'une réussite en la matière. Je pense qu'il faut, peut-être immédiatement, déclencher un processus avec l'Etat pour que nous puissions, quitte, là encore, à être innovant par rapport à ce qui se fait au niveau national, avoir un taux de réussite tel que vous l'avez envisagé.

On ne peut que se satisfaire de votre initiative, être impressionné par les chiffres que vous avez donnés dans votre démonstration et souhaiter que l'autre collectivité qui est, aujourd'hui, importante sur notre territoire, puisque nous n'avons plus, nous, qu'une seule collectivité, c'est l'Etat et comme il a quelques

compétences en la matière, je pense qu'il faut, aujourd'hui, l'interpeller pour que notre réussite soit totale.

Le Président TALAMONI

Je pense que le comité de pilotage va prendre également contact avec l'administration d'Etat, ne serait-ce que sur la question éducative. Comme je le disais, il y a déjà une loi qui a été votée dans les années 2000, le problème, c'est que cette loi n'est pas appliquée de manière convenable.

En revanche, nous avons, nous évidemment, des compétences directes, notamment sur les SIS, donc je pense que la volonté politique, c'est, ici, qu'elle doit être affirmée, par notre Assemblée, par le Conseil exécutif.

D'un point de vue simplement humain, je pense que chacun d'entre nous, n'étant pas formé, a dû se dire : « mais dans quelle situation je serais si j'assistais à la mort de quelqu'un sans pouvoir rien faire ? » C'est quelque chose d'absolument insupportable cette idée, indépendamment des chiffres, des statistiques. Si ça vous arrive, une seule fois, dans votre vie, je pense que vous êtes marqués à jamais, le fait de ne pas avoir été à la hauteur de la situation, alors que nous pouvons décider, tous ensemble, d'être à la hauteur de la situation, à commencer par nous. Et pour répondre à Mme FELICIAGGI, de façon plus précise actuellement, Isabelle PINELLI va prendre contact avec les SIS, de manière à organiser la formation des élus qui le souhaitent, et j'espère qu'ils seront nombreux, que nous serons nombreux. Oui, vous avez la parole.

M. Pierre POLI

Oui, tout d'abord, pour vous féliciter pour cette initiative, M. le Président et dire que les SIS, bien entendu (donc je parle au nom du SIS 2A, mais je pense que je peux parler au nom de mon ami Guy ARMANET aussi) seront à vos côtés parce que nous avons des compétences au niveau de la formation, que nous mettons déjà en place, d'ailleurs, dans les écoles mais que nous pouvons développer ailleurs.

Donc, nous serons près de vous et nous serons à vos côtés, bien sûr.

Le Président TALAMONI

Merci beaucoup, Hyacinthe VANNI a la parole. Hyacinthe est un pompier aussi !

M. Hyacinthe VANNI

Oui, oui ! Et, je reprendrai ce qui se dit chez les pompiers : les patients préfèrent l'attente à la maladresse.

Alora, si no sapemu micca a fa, ci volu à fà nuda. Je parle sous le contrôle de Louis qui est pompier aussi.

Juste pour dire qu'en tant que président du CHSCT aussi, et je rejoins les propos de Bianca, il existe, au sein de cette Collectivité, déjà, des personnes qui forment nos agents et toutes ces mesures sont déjà mises en œuvre, insuffisamment, parce que c'est très difficile d'avoir le temps d'aller se former, mais c'est déjà fait par une personne qui a toutes les compétences, qui dispense des formations dans toute la Corse, qui forme les gens au DSA, etc. etc... Tous nos locaux sont équipés de DSA et, dans chaque structure de cette Collectivité, il y a des personnes qui sont formées et qui sont vraiment compétentes pour porter secours. Après, si c'est tout le monde, c'est tant mieux.

Moi, en tout cas, je me félicite de cette mesure mais il faut savoir que, au sein de cette Collectivité, il y a déjà des personnes qui pratiquent ces formations. Je tiens à les saluer parce que je pense qu'elles font un travail considérable (les médecins, les infirmières, etc.).

Le Président TALAMONI

Nous les saluons, à notre tour et, bien entendu, ils seront au cœur du dispositif de généralisation parce que c'est bien de cela qu'il s'agit. Voilà. Marie-Thérèse MARIOTTI avait demandé la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président. Je crois qu'il faut aller au-delà des collectivités et des grandes structures parce que, au niveau local, bon nombre de maires ont voulu équiper, effectivement, plusieurs sites de défibrillateurs. Donc, déjà, il faudrait que le financement des défibrillateurs soit confirmé et inscrit dans le marbre, soit dans le cadre des dispositifs d'Etat de la DETR, et si ça ne rentre pas dans le cadre de la DETR (parce que, là aussi, c'est très fluctuant d'une année sur l'autre), il faudrait peut-être prévoir, ou voir si, au niveau de l'Assemblée, on ne pourrait pas dégager une ligne spécifique.

Et ensuite, il y a un autre volet, c'est que, certes, les défibrillateurs sont installés, la formation est faite, mais c'est une formation qui demande, quand

même, des piqûres de rappel. Et là, les élus locaux, on est quand même un peu démunis parce que, la plupart du temps, ce sont les prestataires, les fournisseurs qui le font, et ce n'est jamais gratuit, bien évidemment. Mais, ensuite, il faut très régulièrement, au moins une fois par an, ces piqûres de rappel, parce qu'il n'y a que des massages manuels, les électrodes il faut quand même savoir les placer pour ne pas, à la limite, que le remède soit pire que le mal. Merci.

Le Président TALAMONI

Docteur ANTONINI, vous avez la parole.

Mme Danielle ANTONINI

Bien évidemment, je suis partie-prenante pour participer à ce copil. Je voudrais, juste, vous signaler qu'il existe déjà des applications pour Smartphone, dont une, qui est très intéressante, qui s'appelle « Staying alive » et qui permet d'abord une cartographie des défibrillateurs, qui permet, par le biais de vidéos, d'apprendre les gestes qui sauvent et vous permet, également, de devenir un bon samaritain, c'est-à-dire que, si vous témoignez d'une activité de secouriste ou autre, vous pouvez être un bon samaritain et, donc, être appelé, en laissant vos coordonnées téléphoniques, en cas d'urgence, si vous vous situez à proximité d'un évènement de ce style.

Le Président TALAMONI

Oui, tout à fait. Là encore, c'est une question de généralisation et c'est aussi un certain nombre d'orientations stratégiques que le comité de pilotage devra définir, pour arriver à cette généralisation.

Il y a M. POZZO DI BORGO et, ensuite, tous les médecins vont prendre la parole, c'est normal.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci Président. Je ne suis pas médecin, je tiens à la dire. Simplement, deux ou trois informations. En ce qui concerne le secourisme en France, il y a une règle très simple, il y a la partie obligatoire, qui est représentée par le SST (le sauveteur secouriste du travail), qui impose un pourcentage à chaque administration ou chaque entreprise, et il y a le volet volontariat où les gens se forment sur la base du volontariat.

Il existe, aujourd'hui, une journée qu'on appelle « la journée des gestes qui sauvent », où les SIS participent. Nous l'avons mis en place, il y a deux ans,

en présence du président du Conseil exécutif, sur Furiani et, sur une simple journée, nous avons formé un peu plus de 300 enfants et environ 150 adultes. Donc, les SIS avaient participé, tout le milieu associatif avait participé, et c'est une bonne façon de toucher un large public.

Ensuite, évidemment, au niveau des services de la CdC, on peut mettre en place des formations basées sur le volontariat. Il existe pas mal d'associations qui diligentent ces cours, mais aussi, comme le disait Hyacinthe, des instructeurs en secourisme qui sont en interne.

Mais, au-delà de l'Etat, pour compléter le propos de Jean-Charles, je pense qu'il faut un vrai travail avec les municipalités, puisque c'est en faisant des actions bien spécifiques, sur des journées ciblées, qu'on pourra toucher le plus de personnes possibles.

Le Président TALAMONI

C'est toujours dans un esprit de massifier donc. Fanfan BENEDETTI, vous avez la parole.

M. François BENEDETTI

Président merci. Je rejoins ce que disait Mme MARIOTTI, tout à l'heure, c'est que la formation unique ne suffit pas. Il faut, évidemment, la maîtrise, parce que c'est très important, mais il faut des piqûres de rappel. Il faut répéter le geste parce que la maîtrise du geste va permettre de sauver la vie d'une personne.

Donc, il y a les premiers soins, qui sont fondamentaux. C'est toute cette habitude à prendre. Le massage cardiaque est beaucoup plus difficile que l'on ne pense, il y a des dégâts qui sont faits s'il est mal fait.

Donc, tout cela est à prendre en considération avant d'avoir le défibrillateur parce que le défibrillateur, le temps d'aller le chercher à l'église, si l'église est fermée, etc., si on n'a pas fait les gestes de secours avant, ça ne servira à rien.

Donc, il faut absolument que les gens qui veulent s'investir là-dedans, le fassent de manière régulière.

Après, le problème du défibrillateur, il est souvent utilisé sur place quand on l'a, sinon les pompiers ont le temps, des fois, d'arriver et apporter les soins de défibrillation rapides et, éventuellement, les soins médicaux qui s'imposent.

Le Président TALAMONI

La question, d'ailleurs, des piqûres de rappel (pour dire les choses de manière un peu familière) est abordée dans le rapport puisque ce que le comité de pilotage devra définir c'est aussi une méthode et une méthode qui permette, à un moment donné, d'assurer une formation généralisée et pérenne, c'est-à-dire avec, effectivement de temps en temps, une mise à jour des formations parce que, ce que je disais il y a quelques minutes, un certain nombre d'entre nous ont eu une formation, il y a quelques années, et ne sentent absolument pas capables d'intervenir.

Quant au défibrillateur, on nous dit qu'il n'est pas nécessaire d'être formé puisque c'est très intuitif, tout est expliqué mais, enfin, quand vous êtes dans une situation de stress, avec quelqu'un qui est en train de mourir, à mon avis, si vous n'avez pas la moindre idée de ce qu'est un défibrillateur et que vous allez regarder le mode d'emploi, je ne suis pas sûr du résultat.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Juste pour conclure, je pense que l'intérêt de la commission c'est la réflexion sur l'existant et la réflexion sur quels sont les points d'achoppement qui font que ça ne fonctionne pas. Et je voudrais dire que, dans les pays nordiques, c'est dans la formation, dans les programmes scolaires, c'est important.

Le Président TALAMONI

Tout à fait, la formation, c'est vrai, dans le milieu scolaire mais pas seulement parce que, pour un certain nombre d'entre nous, la période scolaire est révolue, malheureusement, et nous pouvons peut-être être utiles quand même.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, l'Exécutif s'est exprimé, donc je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Reste un petit rapport.

Rapport n° 308 : Constitution de trois commissions ad hoc : commission chargée d'une réflexion autour des politiques publiques de la langue corse (cummissione in carica di a riflessione in giru à e pulitiche publice di a lingua corsa) ; commission « pour une politique de la pêche en mer en Corse » ; commission sur « les activités économiques du littoral ».

(Délibération n° 2018/303 AC du 20 septembre 2018)

(Délibération n° 2018/304 AC du 20 septembre 2018)

(Délibération n° 2018/305 AC du 20 septembre 2018)

Notre Assemblée, lors de sa dernière session, a adopté (c'était le vendredi 28 juillet) plusieurs motions portant création de trois commissions ad hoc dans les domaines suivants : commission chargée d'une réflexion autour des politiques publiques de la langue corse ; commission « pour une politique de la pêche en mer en Corse » et commission sur « les activités économiques du littoral ».

Donc, il nous faut, à présent, valider la constitution de ces commissions, en arrêter les compositions respectives de façon à pouvoir activer leur bon fonctionnement.

Je vous propose de retenir le format pratiqué pour les commissions ad hoc existantes à l'Assemblée, en désignant, comme membres permanents, les présidents des groupes ou leurs représentants. En fonction des thématiques abordées, le Conseil exécutif de Corse, de même que les organismes consultatifs de la Collectivité, c'est-à-dire le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, l'Assemblea di a giuventù, ainsi que la Chambre des territoires pourront, bien sûr, être associés à leurs travaux.

Dans cet esprit, tout conseiller à l'Assemblée de Corse qui se montrerait intéressé par leur ordre du jour pourra y assister, comme c'est l'usage, sans voix délibérative.

Trois projets de délibérations vous sont proposés, à cet effet, et je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Alors, vous avez ces délibérations devant les yeux, la première concerne a Cummissione in carica di a riflessione in giru à e pulitiche publice di a lingua corsa.

La parole est à qui la demande. Personne.

Je mets aux voix cette première délibération sur la commission langue corse.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La délibération 1 est ADOPTÉE.

Délibération suivante, elle concerne la politique de la pêche en mer.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La délibération 2 est ADOPTÉE.

Je vais évoquer, à présent, la Commission sur les activités économiques du littoral.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La délibération 3 est ADOPTÉE.

Donc, chacun des groupes devra désigner ses représentants au sein de ces trois commissions. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Président, excusez-moi, un point d'ordre : il y a un dossier, le dossier sur le dispositif NACRE, qui n'est pas passé en Commission, ni des finances, ni économique. Est-ce que l'on va se réunir rapidement pour donner un avis ?

Ensuite, il y avait un dossier qui est passé en Commission économique, où nous devons nommer les nouvelles personnes qui devaient constituer, au niveau des transports, la commission... Ça aussi, il faut que nous le fassions aujourd'hui.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vous propose, si vous l'acceptez, de réunir votre commission à 14 h 30.

M. Guy ARMANET

Président, on pourrait peut-être réunir les deux en même temps ?

Le Président TALAMONI

Serge suggère, fort judicieusement que, pendant la session, au cours de l'examen des rapports sur le social, peut-être que les deux Commissions (finances et développement) peuvent se réunir. On est d'accord ?

Vous avez la parole, M. ARMANET.

M. Guy ARMANET

Président, juste pour dire quelques mots au sujet de la Commission des finances, je crois qu'il est difficilement acceptable d'avoir à reporter des rapports et que les services ne viennent pas le faire en séance qui est spécialement dédiée à la Commission des finances, ou aux autres commissions. Les membres de la Commission des finances, dont je me fais le garant, aimeraient que les choses se fassent dans la normalité et non pas, au coup par coup, le jour des sessions.

Le Président TALAMONI

Dont acte. Donc, on reste entendu comme ça ? On décidera de l'heure, en fonction de l'examen de ces rapports sur le social.

Je pense que l'on pourrait peut-être suspendre la séance et se retrouver donc dans l'hémicycle à 14 h 30 précises.

Alors, on me dit plutôt 14 h 15, il y a une raison... donc 14 h 15 précises. Merci.

La séance est suspendue à 12 h 40.

La séance est reprise à 15 h 05.

(M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de l'Assemblée de Corse).

M. Hyacinthe VANNI

Si vous voulez bien regagner vos places.

On va commencer avec Bianca FAZI. Je vous propose de présenter le dossier n° 271, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Je vais commencer par le dossier n° 274, M. le Président.

SANTE / SOCIAL - SALUTE / SUCIALE

Rapport n° 274 : Convention de financement 2018 du dispositif FALEP2A relatif à la médiation familiale – Pumontè
(Délibération n° 2018/306 AC du 20 septembre 2018)

Mme Bianca FAZI

Il s'agit d'un rapport concernant un financement sur le dispositif FALEP médiation familiale.

La médiation familiale est un dispositif de soutien à la parentalité, en règlement des conflits familiaux en matière de rupture, de séparation, de divorce.

Dans le cadre de ces missions de soutien, notre Collectivité s'est engagée à soutenir le développement de la médiation familiale. Dans cette perspective, elle a initié un partenariat avec la FALEP. Cette action est en direction du territoire de Porto-Vecchio. Elle dispose d'un médiateur familial agréé qui intervient dans le cadre d'entretien.

Ce dispositif a vocation à se généraliser sur l'ensemble du territoire de la Corse. La Collectivité de Corse contribue au financement de cette mission à hauteur de 15 000 € par exercice budgétaire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **Avis de la Commission ?**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable à l'unanimité.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 272 : Financement des frais de mise en œuvre de l'action de soutien à la parentalité « judo en famille » – Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

(Délibération n° 2018/307 AC du 20 septembre 2018)

Mme Bianca FAZI

Il s'agit d'un financement du « Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents » (REAAP) « Judo en famille ».

La délibération, approuvant l'individualisation du fonds de parentalité 2018 dans le dispositif « Réseau écoute, appui, accompagnement des parents (le REAAP donc), attribuée à l'association « Ajaccio judo », dans le cadre d'une convention de partenariat, un crédit de 910 € correspondant à la participation du fonds de la parentalité de la Caisse d'allocations familiales, en recettes de la Collectivité de Corse.

Le budget prévisionnel étant de 1 700 €, il a été omis (on avait déjà passé ce rapport en fait) la participation de la Collectivité, sur fonds propres, d'un montant de 840 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **Avis de la commission ?**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Favorable à l'unanimité.

M. Hyacinthe VANNI

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant.

Rapport n° 271 : Subvention annuelle de fonctionnement au bénéfice de l'Association d'entraide des personnes admises en protection de l'enfance de Corse

(Délibération n° 2018/308 AC du 20 septembre 2018)

Mme Bianca FAZI

Depuis mars 2018, l'ADEPAPE de Corse-du-Sud (Association départementale d'entraide des personnes admises en protection de l'enfance) est devenue l'AEPAPE de Corse (Association d'entraide des personnes admises en protection de l'enfance). Son objet est de soutenir les anciens pupilles de l'Etat. Il s'agit d'une association pour les enfants sortis du dispositif, qui sont des adultes actuellement, et cette association aide ces pupilles.

Par l'accomplissement de missions bénévoles, elle est, de fait, le partenaire naturel du Service d'aide sociale à l'enfance. Au plan institutionnel, ses membres sont désignés, d'une part, au sein de la commission d'agrément, en vue de l'adoption de la Collectivité de Corse, d'autre part, au sein du Conseil de famille des pupilles de l'Etat, ces derniers étant confiés au Service de l'aide sociale à l'enfance.

Cette association fonctionne depuis 2001, principalement grâce à une subvention annuelle de fonctionnement de notre Collectivité, subvention égale à celle de 2017, soit un montant de 20 000 € qui doit être alloué par la Collectivité de Corse, hors procédure d'autorisation d'engagement, imputé sur le budget de l'Aide sociale à l'enfance.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **Avis de la Commission ? Favorable à l'unanimité.**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 301 : Séances de préparation à la naissance en piscine de la Carbonite (Bastia)
(Délibération n° 2018/309 AC du 20 septembre 2018)

Bianca FAZI

Nous allons continuer par un petit rapport. C'est un objectif de séances de préparation à l'accouchement en piscine qui est porté par des sages-femmes de la PMI de Bastia.

Il s'agit d'utiliser un bassin piscine en vue de préparer les femmes enceintes à l'accouchement, tout en bénéficiant des apports bénéfiques en milieu aquatique. Ceci est une première expérience qui servira de test pour l'ensemble de la région Corse.

Pour la mise en œuvre, il convient de s'assurer de l'utilisation d'un équipement public. La piscine de la Carbonite nous semble idéale puisqu'elle dispose d'un petit bassin.

Cette utilisation nécessite un paiement de 440 € par an, ce qui n'est pas très élevé.

Il convient à l'Assemblée d'autoriser M. le président du Conseil exécutif à signer cette convention spécifique.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de la commission ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme Laura Maria POLI a souligné qu'il s'agit d'une expérimentation qui, si elle fonctionne bien, sera généralisée à l'ensemble du territoire. Toutefois, elle a regretté que cette expérimentation ne se fasse pas aussi à Ajaccio, en plus de Bastia.

Mis aux voix, **le rapport de la Commission a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.**

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 294 : Demande de renouvellement de l'habilitation du centre de vaccination antiamarile (contre la fièvre jaune) – Territoire Pumonte (Délibération n° 2018/310 AC du 20 septembre 2018)

Mme Bianca FAZI

Il s'agit de renouveler l'habilitation du centre de vaccination antiamarile (anti fièvre jaune essentiellement) pour le territoire du Pumonte.

Sur le Cismonte, il fonctionne d'une manière différente, c'est l'hôpital de Bastia qui assure les vaccinations.

Chez nous, c'est le centre de vaccination antiamarile, qui a pour objectif de réunir les conditions humaines, financières et matérielles nécessaires à la réalisation de vaccins (donc, on a un petit peu étendu et il y a, également, les vaccins contre l'encéphalite à tiques, l'encéphalite japonaise, les infections à méningocoques, hépatite A, etc.) et délivrer des informations sur l'ensemble des mesures à prendre pour prévenir les risques sanitaires lors de déplacements (ils sont exposés aux voyageurs).

Selon l'instruction, on doit renouveler une habilitation de centre de vaccination et c'est au directeur de l'ARS d'effectuer l'habilitation.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **Avis de la Commission ?**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 273 : Individualisation de crédits au titre du « fonds de parentalité 2018 » dans le cadre du dispositif « Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité » (CLAS)

(Délibération n° 2018/311 AC du 20 septembre 2018)

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Le rapport n° 273 est relatif au CLAS 2018 « fonds de parentalité ».

Notre collectivité est liée par une convention, la gestion du « fonds de parentalité » qui est piloté par la CAF de Corse-du-Sud et prorogée par un avenant, pour l'exercice 2018.

Ces dispositifs ont vocation à s'étendre sur l'ensemble du territoire (je le précise pour ceux qui seraient inquiets pour la Haute-Corse).

Le fonds de parentalité concerne deux dispositifs : l'un, qui est dénommé « réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents » (le REAP) et l'autre, « Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité » (le CLAS).

Par délibération en date du 28 juin dernier, vous avez autorisé le versement, à la CAF, du concours annuel de notre Collectivité au fonds de parentalité, géré par un comité des financeurs dont fait partie la CdC, à hauteur de 18 000 € et l'individualisation des REAP.

Ce rapport relatif aux contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, concerne des actions entrant dans le champ de la promotion de la parentalité. Leur individualisation a été fixée le 26 juin 2018, lors du comité des financeurs, à hauteur de 8 000 €

Un tableau d'individualisation, annexé au rapport, doit être signé par le président du Conseil exécutif de Corse, préalablement au versement, par la CAF, des subventions. Ce crédit de fonctionnement, hors procédure d'autorisation d'engagement, est prévu au budget du Service de l'aide sociale à l'enfance.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Avis de la Commission ? Favorable à l'unanimité.

Y a t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

On passe au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 275 : Convention locale relative à la « Carte mobilité inclusion » (CMI)

(Délibération n° 2018/312 AC du 20 septembre 2018)

Mme Bianca FAZI

Ce rapport est relatif à la signature d'une convention avec l'Imprimerie nationale, relative à la « carte mobilité inclusion » qui concerne le public des handicapés.

La loi de 2016 a créé la « carte mobilité inclusion » (CMI). Cette carte « mobilité inclusion » s'est substituée aux anciennes cartes « invalidité ». Seule, l'Imprimerie nationale dispose d'une habilitation pour procéder à l'impression de cette carte.

Donc, nous devons signer cette convention.

C'est une carte qui, je vous le rappelle, est destinée aux personnes physiques qui dispose soit d'une mention « invalidité », soit d'une mention « priorité », soit d'une mention « stationnement pour personne handicapée ».

Ce nouveau dispositif avait été mis en œuvre, de manière différenciée, au niveau des deux anciens départements. En Haute-Corse, le traitement était assuré par la MDPH, tandis qu'en Corse-du-Sud, le Département gérait les demandes de cartes.

Dans le cadre de l'harmonisation, un protocole unifié de traitement des demandes de CMI a été travaillé entre les services de la Collectivité et les MDPH, afin de rendre les procédures plus lisibles pour les usagers et faciliter leurs démarches administratives (vous voyez donc que la démarche est importante). Avec un guichet unique, le nouveau protocole de traitement des demandes de CMI prévoit que l'ensemble des demandes de cartes (pour les personnes âgées et handicapées) soient traitées par les deux MDP, sur les deux sites, Bastia et Ajaccio.

La Commission exécutive a, d'ores et déjà, favorablement délibéré en ce sens. Une convention avec l'Imprimerie nationale détermine, quant à elle, les modalités de commande et de délivrance. Je rajoute que nous avons également demandé qu'elles soient en bilingue (en corse et en français).

D'un point de vue pratique, la mise en œuvre de cette procédure pourrait être envisagée à compter du 1^{er} octobre 2018, sous réserve que l'Assemblée ait autorisé la signature des documents correspondants, à savoir le protocole local entre la MDPH et la convention avec l'Imprimerie nationale.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **Avis de la Commission ?**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 300 : Convention financière avec le lieu de vie d'accueil « I scontri » indè e Valle di Rustinu

(Délibération n° 2018/313 AC du 20 septembre 2018)

Mme Bianca FAZI

Le rapport suivant va vous faire plaisir, M. le Président, c'est la convention avec le lieu de vie d'accueil « I scontri », dans la vallée du Rustinu.

Les lieux de vie et d'accueil (LVA), définis par le Code de l'action sociale, sont des structures assurant un accueil personnalisé, en petit effectif, d'enfants ou de jeunes majeurs, particulièrement vulnérables, qu'il n'est pas possible de prendre en charge, exclusivement dans les institutions classiques.

On les a développés, fin des années 1960, en opposition aux lieux d'enfermement.

Depuis quelques années, sous l'influence de travailleurs sociaux, ils se sont organisés pour constituer le milieu de vie habituel et commun de ces personnes. L'un de ces sites s'appelle « Le vivre avec » et est situé à Valle di Rustinu (son nom est « I scontri »). Il a été autorisé par un arrêté du 16 juin 2014, après une procédure d'appel à projet. Il accueille sept mineurs et jeunes majeurs, de 7 à 21 ans.

Afin que la Collectivité puisse confier des enfants et des jeunes majeurs à la structure, il convient, désormais, d'arrêter les termes de la convention financière permettant de définir les engagements réciproques des parties, et fixer le forfait journalier, pour l'année en cours et les deux exercices suivants.

Ce forfait journalier s'élève à 143,26 € pour l'année 2018 et les deux exercices suivants. Il pourra s'appliquer dès la signature, par le président du Conseil exécutif de Corse, de la convention proposée.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **Rapport de la Commission ? Avis favorable.**

M. ORLANDI a demandé la parole.

M. François ORLANDI

Merci, Monsieur le Président.

J'ai envie de m'en remettre à votre connaissance du territoire. Cette structure avait sollicité feu le Département de la Haute-Corse pour obtenir, justement, les agréments nécessaires et il y avait des réticences parce que l'état du bâtiment, de même que les conditions d'hébergement et d'accueil avaient laissé les services dans l'interrogation. Je voudrais savoir s'il y a eu prise en compte des réserves qui avaient été émises, à la suite desquelles l'avis favorable de la Commission est intervenu, ou si on est toujours restés en cet état de circonspection, par rapport à l'établissement et sa gestion.

Mme Bianca FAZI

Pour répondre à votre question, M. ORLANDI, il y a eu des visites sur site, et des travaux ont été engagés. Tout ce qu'il y avait comme... enfin ce n'est même pas une opposition, a été levé.

M. Hyacinthe VANNI

Personnellement, je me réjouis, bien entendu, que cette micro région ait un peu d'activité. En tout cas, c'est un projet qui traînait depuis longtemps et je suis très content, aujourd'hui, qu'il aboutisse, avec les efforts de l'ex-Département et les efforts de la Collectivité de Corse.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci. Je passe au rapport suivant et je cède la place au vrai Président.

Le Président TALAMONI

Je remercie le Vice-président pour avoir présidé cette séance.

Rapport n° 282 : Lancement de l'appel à projets « Bien vieillir en Corse » dans le cadre de la mise en place d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie sur les territoires entre 2019 et 2021
(Délibération n° 2018/314 AC du 20 septembre 2018)

Mme Bianca FAZI

Le présent rapport concerne un lancement de l'appel à projets « Bien vieillir en Corse » dans le cadre de la mise en place d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie sur les territoires entre 2019 et 2021

Dans notre « prughjetu d'azzione suciale » présenté à l'Assemblée fin juillet dernier, nous avons affirmé la volonté de relever le défi du vieillissement et de permettre à nos aînés de bien vieillir.

Nous faisons donc, du maintien à domicile, une priorité de la prévention de la perte d'autonomie au cœur des politiques menées par la Collectivité.

Dans ce contexte, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie a adopté un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, pour la période 2018/2022.

Ces actions sont très attendues par les acteurs de la population des territoires. Le programme coordonné est structuré autour de quatre axes stratégiques majeurs traitant du parcours des seniors, de l'accès aux aides techniques, de l'accompagnement des aidants ou, encore, de la coordination des acteurs.

Afin d'engager la mise en oeuvre de ce programme, il est proposé de lancer un appel au projet « Bien vieillir en Corse » qui a pour objet d'encourager le développement d'actions collectives favorisant la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire, à destination des personnes âgées de plus de soixante ans résidant à domicile, ou même en EHPAD.

Ces actions doivent être accessibles gratuitement. Elles seront menées sous la forme d'ateliers collectifs. Ça sera, par exemple, des ateliers

mémoire (je pense que tout le monde connaît cette forme d'atelier), la prévention des chutes, les travaux manuels, nutrition, cuisine, des offres d'activité physique adaptées (nous avons, par exemple, des porteurs de projets qui proposent des activités de gymnastique à destination des personnes âgées), la sensibilisation à l'informatique, à la sécurité routière et l'accompagnement de l'accès aux droits

Le cahier des charges de l'appel à projets « Bien vieillir » précise à la fois le périmètre des projets qui pourront être soutenus par la Collectivité, les modalités de candidature, la sélection ainsi que les territoires de proximité sur lesquels les actions seront menées.

L'appel à projets sera lancé au cours de la première semaine du mois d'octobre 2018, avec une date limite de dépôt fixée au 5 novembre 2018. Des conventions seront signées entre la Collectivité et les porteurs retenus, d'ici le 31 décembre 2018, pour un montant financier global annuel minimum de 550 000 €, sur la période 2019/2020.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission de la culture. C'est Anne-Laure SANTUCCI qui va nous le présenter. Vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme Chantal PEDINIELLI a précisé qu'il y avait un projet de l'association « Crèche du Valinco » dont l'objet était, notamment, de faire des repas intergénérationnels, d'amener des enfants, de la crèche à la Casa Serena... Elle a souhaité savoir si ce projet pouvait faire partie des actions éligibles.

Les services ont répondu qu'un tel projet pouvait, en effet, faire partie de ces actions éligibles d'autant plus qu'elles sont désormais ouvertes aux résidents d'EHPAD. On s'inscrit dans une logique de parcours de vie de la personne âgée. La priorité, c'est son maintien à domicile, mais lorsque les personnes sont obligées d'intégrer un EHPAD, on souhaite, quand même, leur proposer des actions de prévention.

Mme Laura Maria POLI souhaitait particulièrement savoir ce qui était prévu pour la communication, vis-à-vis des seniors notamment.

Les services ont répondu que cela faisait partie des points qui avaient été évoqués avec l'ensemble des partenaires dans le courant de l'été, et que certaines actions étaient prévues, dans le cadre de ce programme coordonné. Il y aura, non seulement, une communication via internet, via les réseaux sociaux, mais aussi tout un travail qui sera engagé avec les partenaires : les caisses de retraite, les mutuelles, les intercommunalités. Il est souhaitable, aussi, de sensibiliser les médecins, les infirmiers, les pharmaciens et, d'ici la fin de l'année, une petite fiche d'orientation sera élaborée par les différents membres de ce groupe de travail et elle sera diffusée par différents moyens.

Mme POLI a indiqué, également, que Mme ARRIGHI souhaitait savoir si, sur les ateliers collectifs de prévention pour lesquels a été évoquée une moyenne de dix à vingt personnes par territoire, il y aurait un minimum exigé de participants pour qu'ils puissent se tenir.

Les services ont indiqué s'être posé la question, au moment de l'élaboration du cahier des charges, mais que, finalement, aucun minimum n'a été inscrit dans celui-ci car, pour certains territoires, regrouper six personnes ne sera pas facile (par exemple, pour certaines actions qui vont avoir lieu dans le Cruzzini).

Si certains porteurs de projets ont des difficultés à constituer des groupes, les services de la Direction de l'autonomie les accompagneront.

Mis aux voix, **le rapport de la Commission de la Culture a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.**

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La parole est à qui la demande sur ce rapport. Pas de demandes de prise de parole.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 293 : Aide exceptionnelle de fin d'année à destination du public précaire

(Délibération n° 2018/315 AC du 20 septembre 2018)

Mme Bianca FAZI

Il s'agit de l'aide exceptionnelle de fin d'année à destination du public précaire. En fait, c'est le fameux panier de Noël qu'on destine, essentiellement, aux chômeurs ou à d'autres publics précaires.

Depuis près de vingt ans, à la demande de l'ex-CTC qui finançait partiellement (elle donnait 75 000 € par conseil départemental), les deux ex-départements ont participé, sous diverses formes, au versement de cette prime exceptionnelle destinée à faciliter le déroulement des fêtes de fin d'année.

La première question, à laquelle on doit répondre, est celle de la poursuite de cette aide. Evidemment, nous avons dit oui.

En cas d'avis favorable, dans un deuxième temps, il conviendra de savoir si le dispositif proposé reçoit l'aval de l'Assemblée. Pourquoi nous vous proposons ce nouveau dispositif ? Parce qu'on s'est rendu compte que les deux ex-départements ne travaillaient pas de la même manière sur le règlement de ces aides. Donc, nous avons voulu un travail d'harmonisation et nous avons retenu le principe qui était en vigueur en Haute-Corse, qui nous a semblé plus légitime, en plafonnant l'aide au montant par famille de cinq personnes et en nous appuyant sur le quotient familial.

Vous avez, en annexe, le calcul du quotient familial. Si vous voulez d'autres détails, ils sont tous fixés en annexe.

Nous nous sommes maintenus dans une enveloppe qui était, au départ du BP, de 620 000 € et, finalement, nous l'avons élargie, nous avons compté une enveloppe plus large, de 100 000 €, compte tenu d'un élargissement du public précaire prévisible par rapport à ce que nous avons comme données statistiques.

La progression, par personne supplémentaire, a été maintenue à 60 € le plafond de l'aide fixé à 380 €. L'ensemble des mesures apparaît dans le règlement joint en annexe, comme je vous l'ai dit.

J'appelle votre attention sur la nécessité qu'il faut le décider aujourd'hui (mais je pense qu'il n'y aura pas de soucis) parce que les

demandes de dossiers sont déjà arrivées dans les services, sachant que les fêtes de fin d'année arrivent vite et que l'information, la confection des dossiers, la distribution, prennent du temps. Il y a environ 3 500 dossiers à traiter et on pense qu'il y aura quelques cas isolés qui vont se rajouter, notamment des SDF, ou des gens qui vont nous solliciter.

C'est pour cela que je demande la validation de ce rapport aujourd'hui. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la Commission de la culture. Mme SANTUCCI va nous le présenter.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme Muriel FAGNI a tenu à féliciter les services pour les travaux d'harmonisation des anciens dispositifs départementaux et se réjouit du supplément d'aide apporté puisqu'on est sur une progression, par personne supplémentaire au foyer, de 60 €

La conseillère exécutive, **Mme Bianca FAZI**, a souligné l'urgence sociale à adopter ce rapport, de façon à ne pas retarder le processus qui permettra que cette aide soit, effectivement, disponible pour Noël.

Mis aux voix, **le rapport de la Commission de la Culture a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.**

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Rapport n° 304 : Avis sur le projet régional de santé 2018-2023
(Délibération n° 2018/316 AC du 20 septembre 2018)

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Il s'agit d'une synthèse du rapport (je ne sais pas si vous avez lu le rapport sur le projet régional de santé).

Ce rapport que nous vous proposons s'est voulu le plus exhaustif possible. On ne va pas vous restituer la totalité, mais davantage insister sur des éléments déterminant la formalisation de l'avis qui nous engage collectivement.

En préambule, il convient de rappeler, rapidement, la situation particulière de notre île, au regard des enjeux prioritaires que constituent l'accès aux soins et la préservation du capital santé des Corses.

Un panorama que vous connaissez déjà, mais que je vous rappelle. Donc, des signes inquiétants, à plus d'un titre : la désertification médicale dans certains endroits, le vieillissement du corps médical, l'absence de C.H.U., le renoncement aux soins, des indicateurs de santé publique alertant, comme sur les I.V.G. (interruption volontaire de grossesse), le vieillissement de la population, le coût des transports, les risques émergents, les variations saisonnières....

Si la Corse affiche une densité médicale qui est supérieure à la moyenne nationale, au niveau des médecins généralistes (on compte 91 médecins généralistes pour 100 000 habitants, contre 84 au niveau national), ce chiffre masque une autre réalité : celle d'une répartition inégale des professionnels de santé sur les territoires et celle d'un âge moyen avancé de ces médecins (41% d'entre eux sont âgés de plus de 60 ans). La Corse doit, ainsi, faire face à la problématique des déserts médicaux, problématique dont l'acuité augmentera dans les prochaines années.

S'agissant des soins hospitaliers, le taux de fuite insulaire s'établit à 17,2%, avec une relative stabilité sur les dernières années. Il est cependant variable selon les spécialités. Je vous rappelle, pour mémoire, les spécialités

concernent la neurochirurgie, la chirurgie de l'épaule pour partie, la chirurgie cardiaque et, surtout, de manière importante, les cancers.

Pour la Collectivité, la lutte contre les déserts médicaux et l'accès à des soins hospitaliers spécialisés, et de qualité, est une des priorités.

Les revendications de la Collectivité de Corse, sur ces questions, sont anciennes et toujours d'actualité :

- Lutter contre les déserts médicaux,
- Revaloriser le coefficient géographique,
- Prendre en compte les difficultés de déplacement et d'accès aux soins,
- Défendre une offre de soins de qualité,
- Moderniser les établissements de santé.
- Prendre en compte les impacts de la forte saisonnalité sur le système de santé.

Pour mémoire, je rappellerai brièvement le cadre du PRS.

Le PRS (Programme régional de santé) constitue le cadre d'action de l'Agence régionale de la santé-ARS. Il décline des politiques nationales de santé publique (notamment les programmes et plans nationaux), en les adaptant aux problématiques locales.

Ce PRS comprend trois documents :

- Un document d'orientation stratégique (le COS), qui dresse les grandes orientations à 10 ans,
- Un schéma régional de santé (SRS),
- Un programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (le PRAPS) qui préconise des actions de coordination des acteurs œuvrant en matière de lutte contre les inégalités d'accès aux services de santé des plus précaires.

Le PRS 2 s'est, d'ailleurs, appuyé sur la stratégie nationale de santé 2018/2022 et a relevé trois priorités spécifiques à la Corse permettant d'intégrer le statut d'île montagne :

- Assurer une offre de soins graduée et continue adaptée à l'insularité,

- Prendre en compte la forte précarité observée et génératrice de renoncement aux soins,
- Etre en capacité d'adapter l'offre de santé aux fluctuations saisonnières et aux risques émergents.

La phase d'élaboration et de rédaction étant terminée, la période de consultation obligatoire a été ouverte du 15 juin au 15 septembre, c'est pour cela que nous en débattons aujourd'hui.

Il est important de souligner que si le domaine de la santé publique et de l'organisation de l'offre de soins relève des missions de l'Etat (et je vous le rappelle, strictement des missions de l'Etat), la nouvelle Collectivité de Corse dispose, désormais, de compétences élargies dans le domaine médicosocial (en co-financement avec l'ARS), dans la prévention, à travers l'action des PMI (les protection maternelle et infantile), des CPEF qui sont des centres de planification et d'éducation familiale, des centres de dépistage et, enfin, dans la lutte contre le renoncement aux soins, à travers son action sociale au plus près des populations.

A ce titre, nous portons un regard particulièrement attentif, et de partenaire investi et responsable, sur ces volets du PRS.

Quelques mots sur la méthode d'élaboration du PRS. Je ne sais pas si certains d'entre vous l'ont lu, mais c'était quand même 350 pages avec près de 190 points d'entrée. Donc, le document était quand même costaud.

L'ARS affiche une méthode d'élaboration, en étroite concertation avec les acteurs, pour la rédaction du PRS2. Celle-ci reste inégale et parcellaire.

Nous notons, dans les travaux avec les ex-conseils départementaux, un niveau variable de concertation selon les sujets, une association très inégale entre la Haute-Corse et la Corse du Sud. D'autres partenaires, comme la MDPH, n'ont pas été associés. Par exemple, la concertation était moindre sur la Haute-Corse que sur la Corse-du-Sud.

Par ailleurs, la concertation installée au sein des instances de démocratie sanitaire, comme les conseils territoriaux de santé (CTS), est restée très contestée (ça nous a été remonté par les usagers qui se sont trouvés lésés, au niveau de la concertation).

Je dois, cependant, saluer le fait que l'ARS ait assuré la présentation de ses axes stratégiques, avec l'ensemble de ses équipes concernées, à plusieurs reprises, devant la Commission santé, devant le Conseil exécutif, devant le CESEC et devant la CRSA.

Concernant le contenu du PRS2, c'est un document cadre consistant mais, comme je vous l'ai dit, très peu lisible. L'ensemble est, ainsi, peu opérationnel, ayant compliqué la lecture critique et la projection d'une vision d'ensemble.

Cependant, un certain nombre d'orientations ont été jugées convergentes et partagées par la Collectivité. Je vais vous les présenter rapidement.

Les axes communs sont les suivants :

La prévention

Dans la prévention (je vous rappelle que ça fait partie de ma feuille de route et que notre politique de santé va s'axer, essentiellement, sur la prévention comme premier chapitre), le PRS2 favorise le développement d'une approche globale de la santé et l'émergence d'une organisation en parcours de santé.

Le développement de la e-santé, vous en parliez ce matin, M. le Président, nous ne pouvons pas échapper à l'intelligence artificielle et le dossier médical partagé permettra de faciliter ces parcours.

Le rôle des plateformes territoriales d'appui (PTA), pour les cas complexes, sera indispensable pour améliorer la coordination et la prise en charge.

Les différentes dimensions de la prévention développées dans le PRS2 sont partagées par la Collectivité de Corse et correspondent à ses axes de développement.

La coordination

L'exercice coordonné de la médecine devient une des composantes majeures de la réponse médicale, en ce qu'elle répond aux aspirations des nouvelles générations de médecins, comme la préservation de la qualité de vie (actuellement, dans les études médicales, il y a 70 % de femmes qui veulent aussi avoir leur vie de famille, et c'est logique. On imagine une autre

manière de travailler), comme un refus d'isolement, et aux nouvelles pathologies.

Cette coordination peut être organisée grâce à un rassemblement physique de plusieurs professionnels de santé, sur le modèle des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) mais aussi et surtout grâce aux outils numériques, les systèmes d'information partagée.

Le PRS2 prévoit le renforcement du dispositif PAERPA et son évolution vers une PTA (plateforme territoriale d'appui) destinée à prendre en compte la coordination, sans distinction populationnelle, de toutes les situations complexes.

La Collectivité adhère à l'exigence d'une plus grande coordination des acteurs du social, du médico-social et de la santé pour améliorer les prises en charge des patients, dans une logique de parcours. Elle est, à ce titre, déjà engagée dans le PAERPA avec un projet d'extension territorial. Pour ceux qui l'auraient oublié, nous allons présenter le PAERPA, sur Bastia, au mois de février, mais nous allons l'étendre, évidemment, sur le territoire de la Corse-du-Sud.

La lutte contre les déserts médicaux

Plusieurs mesures apparaissent au PRS2 :

- Un nouveau zonage a été élargi pour permettre la mobilisation plus importante des aides incitatives à l'installation, Pour exemple, il y a des aides données par l'ARS, à destination de jeunes, ou de médecins moins jeunes, qui est de 50 000 € pour une installation dans un endroit de désert médical. Par ailleurs, vous avez également une défiscalisation sur cinq ans.
- Des aides aux équipes de soins primaires, première étape de coordination du 1er recours,
- Des projets de diagnostics de territoires systématisés,
- Le soutien à la convention de développement de l'internat en Corse. Nous allons, prochainement, signer une convention avec la FAC, à destination de plusieurs autres facultés que Marseille et Nice. Si possible, nous aimerions l'étendre aux facultés de médecine de Paris et de Montpellier.

Le développement de la e-santé.

- L'utilisation de l'article 51 de la LFSS (loi sur le fonctionnement de la sécurité sociale) permettant les expérimentations (en réponse, par exemple, à la situation de l'hôpital de Corti).

Je ne sais pas si tout le monde est au courant de l'article 51. C'est un article qui permettrait de faire une réforme (Pierre GHIONGA pourrait vous en parler). C'est une demande collective, sur Corte/Tattone, par exemple, qui permettrait d'avoir des nouvelles urgences et d'étendre certaines activités de l'hôpital.

Un effort très net de soutien à la territorialisation de l'offre de soins, en particulier sur le premier recours, est à saluer dans le PRS. Un nouveau zonage permet un soutien plus important à l'installation en zones sous dotées

Les maisons de santé pluridisciplinaires,

Elles constituent un des outils majeurs en termes de structuration du premier recours.

On note, dans le PRS 2, une véritable réflexion stratégique sur le 1er recours et la lutte contre les déserts médicaux, la volonté de développer des maisons de santé. Je pense que, sous peu, on aura un projet sur Calvi notamment, et sur Folelli. Ça devrait sortir et mon collègue me fait remarquer que Ile-Rousse aussi (et c'est déjà dans les tuyaux).

Cette politique est complètement partagée avec la collectivité, qui devra construire les outils de financement nécessaires à l'accompagnement des projets de territoires en lien avec l'ARS (des diagnostics de territoires, des soutiens aux équipes de soins primaires, des soutiens aux maisons de santé...).

Les équipes de soins primaires (je vais faire un petit aparté), on en a parlé avec mes collègues des SDIS parce que, actuellement, il y a des infirmiers pompiers qui peuvent être un premier recours. Nous aimerions, nous, étendre ce système aux infirmières libérales parce que, sur les territoires, notamment de zones montagneuses, ce sont elles qui sont les principales (je dis « elles » parce que, généralement, ce sont des femmes) interlocutrices. Nous aimerions appuyer pour qu'elles soient, vraiment, le premier recours en direction des patients. Donc, un soutien également aux maisons de santé.

La e- santé

Elle apparaît clairement comme un nouvel outil, au service des territoires, qui pourrait permettre, à court terme, de compenser certaines carences du système de santé. J'ai, moi-même, en lien avec l'ADEC, rencontré des porteurs de projets concernant la e-santé dont on vous fera part, au fur et à mesure que ça avance. C'est vrai qu'on ne pourra pas s'en passer, dans les années à venir.

La Collectivité de Corse adhère à l'opportunité d'élaborer une véritable stratégie, en matière de e-santé, qui puisse permettre, tout à la fois, de lutter contre la désertification médicale, de favoriser l'exercice de la médecine en réseau, sur les territoires, d'améliorer la coordination entre les professionnels et les échanges de données ou, encore, d'améliorer la prévention, notamment pour les patients souffrant d'une ALD (affection de longue durée). Le schéma d'aménagement du numérique intègre, ainsi, les perspectives du développement des MSP sur le territoire.

Le PRAPS

Ce programme régional d'accès à la prévention à l'accès aux soins est composé de fiches actions. Il a été élaboré en lien étroit avec les ex-conseils départementaux, principaux partenaires du PRAPS en tant que coproducteurs de ces fiches et acteurs dans leur mise en œuvre. Il doit permettre l'accès aux plus fragiles à la santé.

Donc, il permet de consolider ce programme, voire de le développer.

La rédaction de fiches actions a fait l'objet d'une concertation continue et n'appelle pas d'observations, si ce n'est un point de vigilance sur la gouvernance du PRAPS (il y a un pilotage de l'ARS sur des actions, en partie mises en œuvre par la Collectivité, et nous aimerions que le pilotage vienne de notre partie).

Le médico-social.

Les grands axes de la politique en faveur des personnes âgées et handicapées sont partagés : maintien à domicile, développement de petites unités d'accueil, complément d'offres en matière de résidence autonomie, mise en place d'une politique plus inclusive transverse PA/PH, mise en place des préconisations du rapport PIVETEAU sur la réponse accompagnée pour

tous. Le comité de pilotage RAPT a, d'ailleurs, été installé ce matin, à l'ARS. Les services étaient présents, Laura-Maria était présente.

Ces éléments se retrouvent dans notre feuille de route, également.

Maintenant, nous allons passer à la partie critique qui nous a conduits à soulever un certain nombre de réserves.

La prévention, clairement identifiée comme axe prioritaire, appelle une mise en adéquation des moyens qui lui sont dédiés

Si la prévention, et la promotion de la santé, est une clef de transformation clairement affichée, elle représente, actuellement, en part budgétaire, 0.3 % : donc, vous voyez bien que ça reste, vraiment, une situation clairement insuffisante et le PRS ne propose aucune projection financière associée à cette ambition. Un certain nombre de lacunes ont été identifiées.

Concernant la lutte contre les infections sexuellement transmissibles, les axes suivants mériteraient d'être développés :

- Investir dans la promotion en matière de santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes, dans une approche globale et positive.
- Améliorer le parcours de santé en matière d'IST, dont le VIH et les hépatites virales : prévention, dépistage, prise en charge.

La pérennisation et le développement des deux réseaux contraception et prévention des IVG (nous avons déjà noté qu'il y avait un manque au niveau de la Haute-Corse) n'ont pas été inscrits au PRS et nous voudrions que cela soit fait.

A noter, également, que les migrants et primo arrivants ne sont pas retenus comme public prioritaire, alors que nous devons les intégrer dans un bilan de santé global. Des actions ciblées, en faveur de ces publics, devraient être mises en place et les actions de la Collectivité, en faveur des mineurs non accompagnés, doivent être soutenues.

Les besoins de modernisation des structures médico-sociales doivent être accompagnés.

La vétusté d'un nombre important de structures médico-sociales met en évidence l'importance des besoins à couvrir et l'indispensable accompagnement des structures dans le cadre de PPI (de plan pluri annuels d'investissement).

La Collectivité, qui apporte son soutien financier en investissement (équipements et travaux) dans la modernisation des structures, souligne le manque d'engagement fort de l'ARS dans le financement des travaux et elle indique son importance.

Nous avons noté d'autres limites sur l'offre médico-psychologique et psychiatrique : deux dimensions insuffisamment prises en compte.

- Insuffisance de moyens et de perspectives,
- Renforcement des moyens humains et financiers, alloués aux structures, indispensables, qui n'ont pas été menés.

Les services de l'Aide sociale à l'enfance de la Collectivité interviennent de façon de plus en plus régulière en faveur des mineurs (des enfants, même) ou jeunes majeurs présentant des problématiques multiformes : éducatives, médico-psychologiques et psychiatriques.

Le PRS ne propose pas de développements substantiels dans le parcours enfants et adolescents. L'insuffisance de capacité des établissements médico-sociaux spécialisés, les limites des prises en charge proposées, la fermeture des établissements durant les vacances scolaires, l'insuffisance d'offre en psychiatrie infanto juvénile (prise en charge et hébergement), les inégalités territoriales doivent être davantage prises en compte.

Pour mémoire, je vous rappelle qu'il y a deux jours, le plan santé a été présenté par le Gouvernement et le manque en psychiatrie et en pédopsychiatrie a été noté.

Nous notons également une absence de développement sur l'oncopédiatrie. L'oncopédiatrie, c'est vraiment très spécifique. La prise en compte des spécificités des cancers des enfants et des adolescents n'est pas vraiment notifiée, alors qu'il s'agit d'un axe fort du plan cancer 2014/82019.

Nous voudrions des conditions d'une réelle coordination à installer

La réussite du déploiement du schéma régional de santé (SRS), en accord avec les orientations stratégiques, notamment la réduction des inégalités, repose sur la coordination des acteurs d'un territoire.

Le fonctionnement des contrats locaux de santé illustre, pourtant, le déficit, toujours important, sur cet exercice : pour l'essentiel des sujets contractualisés entre l'ARS et les communes, ou communauté de communes, il est constaté que la PMI est absente malgré son rôle unique dans son domaine de compétence.

L'observatoire de la santé des enfants et des adolescents, également mentionné comme projet phare du parcours enfant, est ainsi porté sans réelle articulation avec l'observatoire de l'enfance, dont la compétence appartient à la CdC.

La coordination des acteurs doit pouvoir, ainsi, se traduire à un échelon administratif pertinent et dans le cadre d'instances de pilotage partagées.

Un plan stratégique amputé de ses moyens et sans priorités lisibles.

Aucune donnée budgétaire n'a été chiffrée, en accompagnement de ce PRS.

Cette situation, quoiqu'inhérente à la nature du document stratégique, interroge sur la capacité à réaliser les ambitions portées, notamment au regard du bilan en demi-teinte du PRS1.

Elle comporte le risque, pour la Collectivité, d'être sollicitée en appui de financements sur des projets, certes prioritaires, mais qui relèvent d'une compétence que l'Etat n'arrive plus, seul, à assumer, et dans un contexte où la Collectivité construit sa propre vision de la politique de santé.

La Collectivité demande, ainsi, l'élaboration d'un document budgétaire d'appui, traduction des moyens affectés à la réalisation du plan quinquennal.

Aucune programmation n'est proposée, ne faisant pas apparaître clairement les priorités portées.

La reconnaissance des spécificités de la Corse, île-montagne, a finalement été peu exploitée dans le PRS2.

Ce point d'entrée ne figure que dans deux chapitres sur quatre, la question des variations saisonnières n'y est que succinctement abordée, alors que je vous rappelle qu'en Corse, notamment en été (on a vu la démonstration dans la feuille de route de Mme MAUPERTUIS) il y a une augmentation notable, ce qui se répercute, également, sur les établissements de santé.

Sur les moyens dédiés aux hôpitaux, l'objet d'une motion de l'Assemblée de Corse, en sa session de mai 2018, n'a pas été traitée. Il a été rappelé, à cette occasion, que la spécificité de l'île, exposée aux variations saisonnières, aurait pu être intégrée à ce titre.

Dans le COS, on note l'absence d'orientation à 10 ans sur les évolutions possibles du secteur hospitalier (CHR/CHU), pourtant p. 49 de ce même document, il est une nouvelle fois rappelé, que la Corse reste le seul territoire sans centre hospitalier universitaire.

En conclusion, il est proposé d'émettre un avis réservé sur le PRS2 et la prise en compte des observations et recommandations présentées dans le présent rapport

Il est demandé, en particulier :

- L'établissement d'un cadre financier permettant d'identifier les moyens affectés par l'Etat pour la réalisation de ses objectifs stratégiques et du plan régional ;
- Que ces moyens soient prioritairement affectés à la prévention, à la modernisation des structures de soins et médico-sociales, et aux hôpitaux ;
- Que soit prise en compte, la motion N° 2017/E3/036, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, en sa session des 29 et 30 juin 2017, portant demande d'un PEI santé, seule solution capable de constituer une réponse efficace au retard structurel des investissements, en particulier sur les hôpitaux de Bastia et Ajaccio ;
- L'ouverture d'une véritable réflexion sur la revalorisation du coefficient géographique ;

- Que les besoins en matière de prise en charge des enfants relevant de problématiques complexes (éducatives, medico psychologiques et psychiatriques) soient pris en compte, et les moyens dédiés inscrits au PRS ;
- Que l'oncopédiatrie soit inscrite comme axe de développement dans ce même plan.
- Une prise en compte des addictions, en particulier de la toxicomanie, véritable fléau qui touche la jeunesse insulaire, soit également dans les orientations du PRS2,
- Une plus forte association dans le rôle des pharmaciens, notamment dans le cadre de l'élaboration d'une véritable politique de prévention et dans la mise en oeuvre du premier recours,
- Une révision du zonage, si nécessaire, permettant de prendre en compte les problématiques de certains territoires,
- L'ouverture d'une réflexion sur l'amélioration des conditions de prise en charge des malades et de leur famille, contraints de se déplacer hors de Corse pour accéder aux soins.

Je vous rappelle que, il y a deux jours, nous avons été destinataires d'un rapport de la Commission ad hoc du CESEC (nous étions présents, avec les deux présidents, M. TALAMONI, M. SIMEONI et moi-même). Ce rapport du CESEC comporte dix points sur la demande, notamment, des transports médicaux sur le continent.

Je vais vous lire, maintenant, les amendements à ce rapport. Alors, à l'énoncé des revendications de la Collectivité, il y avait quelques coquilles, donc, il fallait remplacer « moderniser les hôpitaux » par « moderniser les établissements de santé ».

Pages 11 et 12 du rapport (c'est le Dr PERNIN qui me l'a rappelé), il avait été noté « des associations » et il a été omis de noter « les médecins du monde ». Donc, il faut rajouter dans l'énumération « les médecins du monde ». La prise en compte des addictions, ça, je vous l'ai dit. Il y avait également une coquille où il avait été mis « avis favorable avec réserve », c'est « un avis réservé » et bien un avis réservé que nous émettons.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci.

Il y a un rapport de la Commission de la culture. Anne-Laure SANTUCCI va nous le présenter, si elle le veut bien.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Un long rapport parce qu'il y a eu des débats.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI a souligné, concernant le PRS, qu'avait été évoqué le problème des déserts médicaux et, notamment, la piste des maisons de santé pour le traiter.

Elle a demandé s'il était possible qu'une aide supplémentaire soit accordée, non seulement aux primo-accédants, mais aussi, aux médecins qui ont œuvré, pendant des dizaines d'années, pour ces régions situées en milieu rural, de façon à pouvoir les pérenniser, pendant quatre ou cinq ans, avec une exonération.

Elle a rappelé, également, que la maison de santé de Morosaglia- Ponte-Leccia, réalisée depuis déjà trois ans, est opérationnelle mais qu'elle est en attente de médecins.

Mme Bianca FAZI a précisé qu'elle a déjà évoqué cette demande avec les services de l'État qui lui ont indiqué que les aides, pour des raisons juridiques, ne peuvent concerner que des jeunes qui viennent s'installer dans les zones dont la couverture médicale est déficiente. Il y a, pour eux, une aide à l'installation et une défiscalisation sur cinq ans. En revanche, pour les médecins déjà installés, l'ARS nous répond que cela ne relève pas de sa compétence mais de celle de l'État et, sans doute, plus particulièrement, du ministère des Finances. Mais, toutefois, c'est un sujet qu'on pourra évoquer, lors des états généraux de la Santé.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI a regretté aussi que les médecins en activité ne bénéficient pas d'une exonération lorsqu'ils souhaitent intégrer une maison de santé.

M. Pierre GHIONGA a précisé que, pour les quatre médecins généralistes restant à Corti, il va faire la proposition de se désinstaller de Corti pour se rendre à Ponte-Leccia et bénéficier, ainsi, de la zone de revitalisation rurale (appelée ZRR).

Mme Bianca FAZI a souligné qu'il y a même des centres villes qui deviennent des déserts médicaux, car il y a des problèmes au niveau des stationnements. Sur Aiacciu, par exemple, des médecins partis à la retraite ne sont pas remplacés. C'est pourquoi elle a regretté que, récemment, deux jeunes médecins, qui voulaient s'y installer, ne puissent pas être aidés.

Elle a précisé que la maison de santé de Morosaglia-Ponte-Leccia n'est pas encore complètement encadrée, dans le cadre de la MSP.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI a souligné que cette maison de santé a déjà à sa disposition les locaux requis, mais, malheureusement, pas les médecins.

Mme Bianca FAZI a souligné que, pour combler le manque de personnels médicaux, il faudrait faire arriver des jeunes travaillant avec les médecins généralistes, c'est pourquoi il serait utile de s'appuyer sur les internes. Elle a soulevé ce problème avec l'ARS, car il y a des corses qui veulent rentrer, mais quand ils font leur choix ils ne sont pas prioritaires. Elle a considéré qu'il serait bon que ces jeunes puissent rentrer chez eux. Ce serait, selon elle, une bonne chose pour tout le territoire, même si on ne peut pas préjuger de l'endroit où ils souhaiteraient s'installer.

M. Pierre GHIONGA s'est interrogé sur l'utilité de donner un avis lorsqu'il y aura des Assises de la santé, dans six mois. Il faudra faire le bilan du PRS1. Il n'y a, selon lui, qu'environ 30% de celui-ci qui a été réalisé. Aujourd'hui, on a encore un catalogue de bonnes résolutions, mais qui ne comporte pas une véritable politique territoriale de santé. Il lui semble donc logique de refuser de donner un avis.

Mme Bianca FAZI a considéré qu'il est quand même utile de faire déjà état des réserves qu'appelle le PRS 2, après l'avoir examiné, notamment sur l'accompagnement budgétaire. Il n'y a rien qui soit notifié sur certaines filières, sur le développement en CHR, en CHU.

Mme Laura Maria POLI a souligné qu'on peut, éventuellement, ajouter des réserves supplémentaires dans l'avis qui est proposé.

Mme Danielle ANTONINI avait demandé à ce que l'on mentionne le problème de la toxicomanie et des addictions. Or, ce problème est à peine survolé dans le PRS 2.

Mme Bianca FAZI a estimé qu'on ne parle pas des moyens qui seront nécessaires, notamment pour la prévention qui est l'un des axes majeurs dans les années à venir.

Mme Laura Maria POLI a souligné que la prévention à destination des publics précaires n'est pas du tout prise en compte dans le plan présenté, notamment au niveau des jeunes. La toxicomanie, en particulier, est un fléau qui ne cesse de croître.

Mme Bianca FAZI a regretté aussi que la motion adoptée par l'Assemblée de Corse, en 2017 (qui demandait un PEI santé pour la Corse), ne soit pas du tout évoquée. Il n'y a, en particulier, rien de prévu pour les établissements d'Ajaccio et de Bastia. Si leur problème d'endettement n'est pas traité correctement, il ne semble pas possible qu'il puisse y avoir une évolution positive et souhaitable de leurs activités. C'est la même chose pour les établissements médico-sociaux.

Mme Danielle ANTONINI a souligné que, dans le rapport présenté avec les principales revendications de la collectivité, il y a la proposition de moderniser les hôpitaux. Il faudrait, selon elle, mentionner plutôt les établissements de santé, en général.

Mme Bianca FAZI a souligné que la complémentarité entre le public et le privé est, de plus en plus, à l'ordre du jour. Par exemple, pour éviter de surcharger les urgences des hôpitaux, il faut qu'il y ait du privé qui fasse une prise en charge, notamment par le biais de maisons de santé ou de généralistes installés. C'est aussi le cas, par exemple, de la clinique Maynard à Bastia qui apporte une contribution significative au traitement des urgences.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI a réitéré sa demande concernant les médecins âgés, en particulier quand ils intègrent des maisons de santé, ils devraient pouvoir bénéficier d'exonérations.

Mme Laura Maria POLI a considéré qu'il vaut mieux émettre des réserves sur les champs de compétence de l'ARS qui pourraient modifier son projet en prenant, éventuellement, en compte les réserves émises. Par contre, la demande de Mme COGNETTI-TURCHINI devra être examinée lors des assises de la santé.

Mme Danielle ANTONINI a demandé si on pouvait intégrer, un peu plus, les pharmacies au plan régional de santé. Un médecin a du mal à s'installer

s'il n'y a pas une pharmacie à côté. Les pharmaciens peuvent faire de la prévention, du dépistage du diabète... Il serait intéressant de les associer au projet.

Mme Bianca FAZI a indiqué qu'on peut, en effet, ajouter les pharmacies dans les observations.

M. Francis GIUDICI et **Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI** ont évoqué le rôle des transports sanitaires et leur intégration possible dans le PRS.

Mme Danielle ANTONINI a indiqué qu'il faudrait sans doute intégrer cette demande sur les ambulanciers, au projet des maisons de santé.

Elle a souligné, également, que le zonage n'est sans doute pas tout à fait adapté, car sous-estimant le nombre de zones prioritaires. Par exemple, Cargèse est en zone d'action complémentaire, mais peut devenir une zone prioritaire si un seul médecin s'en va. On a donc un zonage, mais qui peut changer d'un jour à l'autre.

En conclusion, la présidente de la Commission, **Mme Laura Maria POLI**, a mis aux voix l'avis sur le Projet régional de santé 2 (2018-2023) avec les demandes complémentaires de la Commission, que le Conseil exécutif intégrera dans son rapport, par voie d'amendements.

Le rapport de la Commission de la culture a fait l'objet d'un avis favorable

Non-participation des groupes « Per l'avvene, « Andà per dumane », « La Corse dans la République »,
« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsica » et « Corsica libera ».
M. Pierre GHIONGA a indiqué, plus précisément, qu'il ne donnait **pas d'avis**.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La parole est à qui la demande sur cet important rapport. M. BENEDETTI.

M. François BENEDETTI

Merci, M. le Président.

D'abord, je voudrais saluer et rendre hommage au travail qu'a fait Bianca FAZI.

En ce qui concerne le PRS, il y a un rapport de commission qui a été voté avec des réserves. Moi, je rappelle un peu ce qui a été dit, on prévoit un certain nombre de propositions pour la Corse sans tenir compte des investissements que l'on doit faire, et du budget supplémentaire que l'on doit attribuer.

On ne peut pas imaginer qu'on va développer, par exemple des moyens d'exploration complémentaires comme le PET Scan, alors qu'il coûte environ 15 M€ Donc, tout cela, ce n'est pas raisonnable. On l'avait déjà dit en réunion du PRS, récemment.

L'Etat, en Corse, n'a pas seulement un devoir de saupoudrage et de petites mesurées, mais il a un devoir de réparation historique. La Corse est un pays qui est à la ruine, à ce niveau-là. C'est une détresse, au niveau des installations hospitalières, des moyens d'accès aux soins. Je crois que là, simplement apporter des solutions, type dispensaire, au niveau territorial, avec des petites solutions « d'emplâtres sur des jambes de bois », ça n'apporte rien.

Donc, moi, je ne peux pas soutenir le projet de l'Etat, d'autant plus que, l'Etat lui-même est en train de revoir sa copie. Le président est en train de faire un projet santé qui n'a plus rien à voir avec tout ça et il trouve une solution.

D'ailleurs, la grande responsabilité historique de l'Etat, c'est la mise en place du numerus clausus. Cinquante ans après, alors qu'on a manifesté pendant des années, pour demander aux différents gouvernements de supprimer le numerus clausus, aujourd'hui, ils font une proposition dans ce sens, ce qui nous permet enfin, d'entrevoir la sortie du tunnel.

D'autre part, pour la Corse, il me paraît fondamental de créer une assistance publique des hôpitaux de Corse (comme il y a en a dans les grandes villes comme Paris ou Marseille), de créer un CHR global, qui va prendre en charge toutes les structures publiques, et de signer une convention, avec l'assistance publique des hôpitaux de Corse, pour créer un CHU.

Ce CHU permettrait, d'une part, d'améliorer la qualité des soins pour les patients et, d'autre part, de permettre une formation médicale pour les étudiants, en particulier pour les internes parce qu'ils auraient là, un enseignement de haute qualité, peut-être par des professeurs agrégés qui viendraient ici, pour leur retraite, avec une défiscalisation (ça, ce serait intéressant, pendant quatre ou cinq ans) et qui apporteraient à la fois, dans la création du CHU, une évolution par le sommet, et pas par le bas, comme on veut le faire actuellement.

Actuellement, on veut faire venir des internes formés par des médecins généralistes. Moi, je garde ma place et je sais très bien que ce n'est pas mon rôle de former des internes en médecine. Ça se fait dans des services hospitaliers, avec des médecins qui ont une expérience pédagogique, et pas simplement l'utilisation d'une carte vitale. D'accord ? Ça, c'est une chose qui me paraît fondamentale.

D'autre part, en ce qui concerne les conventions avec des internes, qui consistent à leur demander de restituer, à la fin de leurs études, quelques années de présence dans des deserts médicaux, cela me paraît aussi, une atteinte à la liberté et un achat de leur liberté d'installation.

Un jeune médecin, à dix-huit ans, qui a passé un concours (comme c'est le cas actuellement) qui va faire dix ans d'études, auquel on va donner quelques dizaines ou quelques centaines d'euros, pendant ses études (en complément de sa bourse d'études), eh bien, à trente ans, il ne va pas du tout avoir le même comportement. Il fera deux ou trois gardes, ou quatre ou cinq gardes en intérimaire, et il paiera la convention. A ce moment là, il s'installera où il voudra, où voudra sa femme.

Moi, j'estime que le PRS, actuellement, n'est pas du tout dans l'ordre de développement de la médecine en Corse. Je pense qu'on verra un peu ce qui va se passer ensuite, mais je suis tout à fait défavorable à la proposition qui est faite.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Défavorable au PRS, cela va sans dire, pas défavorable à ce que vient de dire Bianca FAZI.

M. François BENEDETTI

Je lui ai rendu hommage.

Le Président TALAMONI

Il doit y avoir d'autres interventions sur un sujet de cette importance. Il y avait toute une liste. Donc, Francis GIUDICI qui a demandé la parole, il l'a.

M. Francis GIUDICI

Président, je rejoins le docteur BENEDETTI sur le PRS, surtout avec les nouvelles orientations du Gouvernement. Il y aura une remise à plat certaine sur le PRS. Je pense que les Assises de la santé, prévues en début d'année, seront plus constructives que ce qui est proposé aujourd'hui.

En lisant l'avis du CES, l'avis de Mme la conseillère exécutive, j'avais proposé justement, qu'on accentue un peu plus certains points, qui sont en entrefilet, sur le PRS, comme encourager l'installation dans le milieu rural, dans les bassins de deserts médicaux, et favoriser la télémédecine. C'est vrai qu'il faut favoriser, surtout dans le rural, les associations de médecins. Mais, aujourd'hui, en ce qui nous concerne, je pense qu'on suivra l'avis réservé proposé, mais en demandant cet amendement et on s'en remet, surtout, aux Assises de la santé où il va falloir tout remettre à plat et revoir certains points, parce que je pense que le PRS, logiquement, on aurait dû le rejeter, en ce qui nous concerne.

Le Président TALAMONI

Donc, vous êtes défavorable au PRS, vous également.

Donc, il y avait d'autres demandes. M. Pierre GHIONGA.

M. Francis GIUDICI

On est sur un avis réservé.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président. Moi, mon avis a évolué, je ne comptais pas donner d'avis, mais je vais vous donner un avis négatif pour deux raisons.

La première, c'est une raison sémantique. La Corse n'étant pas une région normative, mais un territoire à statut particulier, l'ARS ne devrait pas s'appeler l'ARS mais l'ATS. On ne devrait pas avoir un avis à donner sur le PRS mais sur un PTS.

Voilà, c'est important, pourquoi ? Parce que ça prouve que l'Etat ne prend pas en compte la spécificité de la Corse. Par exemple, le coefficient géographique : si dans la tête de nos énarques, on avait la notion qu'on est un territoire particulier, donc à travers un PTS, je pense qu'il y aurait une prise en compte de cette spécificité.

Le deuxième point qui me fait voter de manière négative, c'est que ce n'est pas un document politique, c'est un document technique, c'est un saupoudrage, il n'y a rien d'innovant. On ne retrouve pas ce que disait Fanfan (ce qu'on a voté à l'unanimité, la future création d'un CHR et d'un CHU). Il n'y a rien sur l'hospitalisation privée. Je pense qu'il y a deux cliniques, en Corse, qui sont dans une situation précaire et il faudrait s'y pencher aussi, pour faire émerger un véritable centre hospitalier privé, en complément du CHR.

Sur l'installation des médecins aussi, on applique le système des maisons de santé, qui n'est pas, à mon avis, la bonne solution pour la Corse. Moi, j'aurai été pour qu'on expérimente, peut-être, le numerus clausus à l'installation, comme les pharmaciens. Je pense que ça aurait donné plus de résultats. Mais ça, ce n'est qu'un avis personnel.

Donc, pour toutes ces raisons, je donnerai un avis négatif à ce PTS.

Le Président TALAMONI

Merci. Je se suis pas loin de partager votre avis, ça n'est pas seulement une question sémantique.

Il y a une demande du docteur ANTONINI, vous avez la parole.

Mme Danielle ANTONINI

Merci, M. le Président. Le projet régional de santé 2018-2022, va nous engager sur les quatre années à venir.

Après une étude des différents documents qui ont été mis à notre disposition, nous voudrions aborder quelques points qui nous paraissent importants.

D'abord, les positifs (et j'en vois au moins deux). D'une part, c'est une concertation avec de nombreux intervenants, des usagers, des syndicalistes, différents professionnels de santé, hormis peut-être (comme il a été noté), les pharmaciens dont il n'est pas fait mention, qui n'ont pas été associés à ces concertations et qui sont, pourtant, un maillon important, notamment dans la lutte contre les déserts médicaux. Ça, c'est le premier point.

L'autre point, que l'on peut noter, est qu'il s'agit d'un test qui n'est pas bloquant et qui peut permettre de construire dans le futur.

Les autres points eux, sont, à notre sens, beaucoup plus nombreux et la liste n'est pas exhaustive.

On commence par la lourdeur des documents, 144 pages pour le PRS2, 268 pour le schéma régional de santé. Des textes peu lisibles pour les usagers, peu accessibles pour les non professionnels, notamment les politiques amenés à prendre une position. Une espèce d'inventaire, à la Prévert, comme l'a rappelé Mme FAZI, avec 190 objectifs opérationnels, sans parler des acronymes, des abréviations, des difficultés de lecture des schémas proposés (je crois que l'on vous fait passer deux exemples de schémas qui sont absolument illisibles).

Ensuite, le zonage qui définit trois zones, alors que deux zones existent réellement. En effet, actuellement, très peu de différences entre les zones dites d'actions prioritaires et les zones d'actions complémentaires, l'une pouvant basculer vers l'autre, du jour au lendemain, notamment en raison de maladie ou d'un départ à la retraite d'un praticien. Et je ne ferai que citer (parce que je les connais bien) la situation médicale précaire des Deux-Sevi et des Deux-Sorru.

L'approche du statut particulier de la Corse, en tant qu'île montagne, est trop succincte.

Enfin, la lutte contre les addictions (c'est un de mes chevaux de bataille, je dirai), c'est surtout la lutte contre les addictions et la toxicomanie (qui est à peine citée).

Nous constatons également, une insuffisance de moyens et de perspectives sur la prise en charge infanto juvénile et, notamment d'un point de vue des problématiques complexes.

Nous retenons, par ailleurs, un manque d'ambition de ce plan qui ne propose pas de création de CHR, et encore moins d'un CHU.

Nous devons, bien évidemment, réfléchir à cette dimension universitaire, mais pas uniquement. Certains territoires ont déjà opté pour un CHR composé de plusieurs structures. L'appellation CHR renforce le rayonnement des établissements, élargit le champ de leurs spécialités aux disciplines de pointe (et je voudrais prendre en exemple le CHR Metz-Thionville où, certes, la distance n'est pas tout à fait la même que celle qui existe entre Ajaccio et Bastia). De là, à envisager un GHT, c'est-à-dire un groupement hospitalier territorial, pourquoi pas ? Il en existe un, en Haute-Corse et un, en Corse-du-Sud, on pourrait peut-être les réunir, donc ça regrouperait les différents établissements de l'île et ça pourrait représenter un nouveau mode de coopération entre les établissements publics de

santé, à l'échelle d'un territoire. Cette coopération, autour d'un projet médical partagé, devrait permettre de soigner mieux et, probablement, moins cher.

Pour terminer enfin, il n'y a pas d'ouverture sur la discussion économique, notamment le surcoût lié à l'insularité, le coefficient géographique. Il n'y a pas d'élément financier à cause de l'ONDAM qui, je vous le rappelle, est l'objectif national des dépenses d'assurance maladie et correspond au montant prévisionnel établi annuellement pour les dépenses de l'assurance maladie en France. C'est un outil de régulation de ces dépenses.

A notre avis, le volet spécifique de la Corse nécessite un accompagnement financier spécifique. Aucune donnée budgétaire chiffrée n'est précisée et on peut se poser la question suivante : est-il possible de réaliser les ambitions portées par le PRS2 et ce, d'autant que celles du PRS1 ne l'ont pas été. Je vous rappelle, pour mémoire, les objectifs du PRS1 : moderniser les établissements de santé publique (on voit dans quelles situations sont l'hôpital d'Ajaccio et celui de Bastia) ; garantir un accès aux soins de qualité, à tous ; améliorer la prise en charge des personnes les plus fragiles, personnes âgées et personnes handicapées ; anticiper et développer une politique de prévention volontariste (no comment !).

Pour conclure, je voudrais déplorer, une fois de plus, la non prise en compte des motions de santé présentées, et votées à l'unanimité, par notre Assemblée.

C'est donc pour toutes ces raisons que nous nous joignons aux conseils de l'Exécutif pour émettre un avis très réservé sur ce PRS 2.

Et si je peux me permettre, un dernier mot, même si ça n'a pas de rapport direct avec le PRS, je voudrais vous dire combien je me réjouis de la fin du numéris clausus. C'est une bonne chose et, comme l'a dit Patrick BOUET, le président du Conseil national de l'ordre des médecins, cela permettra probablement de former des médecins pour les patients et les territoires, et ne plus juste produire des internes dont le seul objectif est de faire tourner les services hospitaliers. Encore faudra-t-il donner la possibilité, aux facultés, de s'adapter aux besoins d'un territoire. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. On est entre le réservé, le très réservé, le défavorable, ça ne déclenche pas un enthousiasme délirant en tout cas, comme document.

Petr'Antone TOMASI avait demandé la parole, vous l'avez.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci M. le Président. Nous avons convenu, au sein du groupe, d'une intervention à deux voix, le docteur BENEDETTI a assuré le commentaire général du document et la partie technique, je souhaitais compléter le propos, de façon un petit peu plus politique, concernant le signal que nous devons renvoyer vis-à-vis de ce projet régional de santé.

D'abord, je veux à mon tour, et ainsi que l'a fait le docteur BENEDETTI, saluer le travail de Bianca FAZI et de ses services, qui a disséqué ce document long, peu lisible (dites-vous, gentiment, dans l'avis) et s'est attachée à bâtir un contre argumentaire que l'on retrouve dans l'avis, au rang des réserves qui sont manifestées.

Je vais vous dire, en ce qui concerne le groupe « Corsica libera », nous sommes en phase avec ces réserves et avec le document présenté par l'Exécutif.

Je voudrais quand même appuyer sur un certain nombre de points. Vous l'avez dit, dans ce PRS, pas d'objectifs hiérarchisés, première faiblesse structurelle. Deuxième faiblesse structurelle, pas de perspectives financières et budgétaires, donc pas de perspectives de concrétisation de cette littérature (144 pages) qui nous est proposée, pas de mobilisation des capacités d'adaptation et de demandes de l'Assemblée.

On fait comme si, entre le moment où ce PRS a commencé à être rédigé et le moment où il a été remis, le statut d'île-montagne n'existait pas, comme si le volet de la stratégie nationale de santé, qui fait référence à la Corse, n'existait pas, comme si les expérimentations prévues par la loi de financement de la Sécurité sociale n'existaient pas, où on y fait référence une seule fois concernant Corte-Tattone, et c'est heureux, notamment parce qu'il y a eu une mobilisation forte des acteurs sur le terrain et que le PRS reprend cette demande. Mais elle le reprend, non pas avec des engagements fermes, mais avec un champ lexical qui est simplement orientatif et qui ne nous permet pas, aujourd'hui, de valider une stratégie avec un échéancier.

Et puis, dernier élément, cela a été dit, pas de prise en compte d'adaptation, pas de prise en compte des demandes de l'Assemblée de Corse, et notamment du PEI santé, il n'y est même pas fait mention.

Enfin, de nombreux élus ont relevé, non pas l'obsolescence programmée du document, mais l'obsolescence à l'heure où l'on en discute, à la fois parce que, du côté de Paris, on a des orientations qui sont, déjà en partie, en contradiction avec ce qu'écrivent les services de l'ARS concernant le PRS Corse, et puis parce que, nous-même, nous allons nous saisir de ces questions avec les Assises de la santé et, manifestement, eu égard à ce que mentionne le document de l'Exécutif, nous ne sommes pas en phase.

Donc, au bénéfice de l'ensemble de ces éléments, nous, nous considérons que le signal qui doit être envoyé vis-à-vis de l'Etat et du PRS, c'est un avis défavorable. D'ailleurs, l'avis réservé étant tellement réservé, il est finalement défavorable. Moi, je crois qu'il faut qu'on le dise, qu'on l'exprime, vis-à-vis de l'Etat, et que l'on soit en conformité avec ce que l'on énonce comme argumentaire.

Je termine, en disant que je suis effectivement en phase avec les propos du docteur GHIONGA, sur le statut particulier, et avec le docteur BENEDETTI, ça ne vous surprendra pas, sur le propos qui vise au rattrapage historique, et le compte n'y est pas dans ce document, le rattrapage historique, oui dans un premier temps et puis, dans un second temps, notre Assemblée l'a dit une première fois, durant le processus de Matignon, notre Assemblée l'a redit lorsque nous avons débattu de la réforme institutionnelle : est-ce qu'au plan de l'exécution et de la stratégie, (je ne parle pas du pouvoir législatif, mais ne serait-ce qu'au plan de l'exécution de la stratégie) est-il normal que l'ARS, autorité déconcentrée de l'Etat, ait totalement la main sur cette question qui est une question fondamentale, pour l'avenir de la Corse, pour la santé des Corses et pour l'équité territoriale ? Nous, nous disons NON et nous pensons, effectivement que, au bénéfice également de cet argumentaire, il s'agit vis-à-vis de l'Etat, d'avoir une position qui est une position défavorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, Hyacinthe VANNI a demandé la parole, vous l'avez.

M. Hyacinthe VANNI

Compte tenu du défavorable au très réservé, au réservé, je demande une suspension de séance afin que l'on harmonise un peu tout cela.

Mme Bianca FAZI

Est-ce que je peux répondre sur quelques points ?

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Pour que les choses soient claires, pourquoi on a l'impression qu'il y a un manque de comitologie ? Le PRS aurait dû être rendu en 2017. Ils ont un an de retard. Donc, effectivement, surtout depuis trois jours, on a de nouvelles annonces sur la santé.

Alors, sur quelques points, on va faire une suspension de séance effectivement, mais je voudrais répondre, de manière à ce que les choses soient plus claires. On lance les Assises de la santé, moi ce que j'ai proposé, on n'en a pas encore parlé avec la Commission santé social, ce n'est pas un CHR, c'est ce que l'on va appeler un centre hospitalier de Corse, qui est l'équivalent des centres hospitaliers régionaux. Qu'est-ce que c'est ? C'est une entité qui va recouvrir les neuf établissements de santé publique qu'il y a actuellement.

Donc actuellement, il y a un GHT (un groupement hospitalier de territoire) qui existe, qui ne couvre pas tous les problèmes, comme l'a évoqué le docteur ANTONINI. Donc nous, nous allons proposer un centre hospitalier de Corse qui n'aura pas, pour l'instant (je le précise parce que ça a soulevé quelques inquiétudes de la part de certains syndicats) une position géographique déjà déterminée.

Pour répondre à la question de François BENEDETTI, sur les internes, je pense que c'est très important parce que, d'une part, les internes en médecine générale finissent leur cursus et peuvent remplacer des médecins généralistes, d'autre part, pour le CHU, c'est un petit peu tôt et je veux quand même vous indiquer qu'il y a trois services hospitaliers qui ont, actuellement, des internes en spécialité : il y a la réanimation de l'hôpital d'Ajaccio ; il y a le service de cardiologie de l'hôpital de Bastia ; il va y avoir le service de neuro-vasculaire de l'hôpital d'Ajaccio et il va y avoir un service de santé publique.

Donc, pour l'instant, le CHU, ça me paraît prématuré parce qu'il y a des spécialités que nous ne pourrions pas avoir actuellement en Corse, il faut quand même en être conscient. Alors, qu'on étende oui, qu'on annonce des choses très rapidement, ça ne sera pas possible. Je vous donne un exemple : un interne qui fait de la neuro radiologie interventionnelle, ne va pas venir faire une spécialité en Corse, parce qu'il n'a pas assez de patients.

Et tout cela va faire l'objet de nos discussions pendant les Assises de la santé. Il ne faut pas, non plus, que ça se termine en, ce que je vais appeler moi, la liste au Père-Noël, parce qu'il y a des choses que l'on pourra faire et il y a des choses que l'on ne pourra pas faire. Merci.

Le Président TALAMONI

Il y a longtemps que nous ne confondons plus l'Etat et le Père-Noël, si tant est que nous ayons eu cette tentation, à un moment donné.

M. ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Depuis tout à l'heure, avec François ORLANDI, on se pose la question si nous devons intervenir ou pas, parce que notre vocation n'est pas systématiquement, ou même de temps en temps, d'être les défenseurs de l'Etat justement, mais j'ai apprécié particulièrement la dernière intervention.

Je le dis très clairement parce que, évidemment, on est quand même en permanence face à nos contradictions (et je crois qu'il faut aussi le dire) parce que, pour moi, il est facile d'entendre en permanence parler de rattrapage historique. Alors, on peut discuter ici des heures sur ce rattrapage historique, certains, le trouveront totalement légitime, d'autres, beaucoup moins, moi, je suis en droit de me poser des questions. Ce que je sais, c'est que nous ne sommes que 300 000 et qu'à un moment donné, il faut qu'on ait conscience de cela, et dans les propos que je viens d'entendre, je m'en félicite, parce qu'on entend parler de CHU, on entend parler de tas de choses, de pouvoir traiter toutes les maladies en Corse, de pouvoir toutes ces choses-là.

Moi, je crois qu'il faut être un peu réaliste et se dire qu'on n'aura pas des spécialités à l'hôpital de Bonifacio où je voudrais tout aussi. Je voudrais tout à l'hôpital de Bonifacio, que le Bonifacien n'ait plus à se déplacer de 10 kilomètres, qu'il n'aille même plus à la clinique de Porto-Vecchio, je voudrais vraiment qu'il ne reste qu'à l'hôpital de Bonifacio. Ça, c'est un vœu pieu, à une époque où il y a une raréfaction de l'argent public, où il faut optimiser. Il y a un plan qui a été présenté par le président de la République et on voit bien aussi que, derrière tout cela, il a des enjeux financiers, des difficultés, qu'il y a du corporatisme, des fois.

J'ai écouté, avec beaucoup d'attention, bon nombre de professionnels s'exprimer ici, et c'est vrai qu'ils sont peut-être plus légitimes. Petite parenthèse aussi : on a tous, dans notre entourage, des gens qui travaillent dans le domaine de

la santé ; moi j'ai quelqu'un qui m'est très proche, qui est puéricultrice et qui, un jour, m'a expliqué que c'était une hérésie de maintenir la maternité à la clinique de Porto-Vecchio, au regard du nombre de naissances et au regard des risques qu'on encourt. Il n'est peut-être pas normal, aujourd'hui, de la maintenir, pourtant l'élu que je suis, là encore face à ses propres contradictions, lorsque l'on va proposer la fermeture de la maternité de Porto-Vecchio, je vais être le premier à manifester devant la clinique, en disant que ce n'est pas normal, que je serai obligé de faire deux heures de route pour aller à Bastia ou à Ajaccio.

Donc, quand je prends la parole, à ce moment de notre explication, c'est pour vous dire que, encore au moment où nous en discutons, je suis face à un tas de questionnements et je me félicite de ce que j'ai entendu, comme dernière intervention, de la part de la conseillère exécutive qui a quand même rappelé ces choses-là, qui a essayé de nous amener à nous poser ces questions-là. Parce que c'est vrai qu'il faudra peut-être envisager d'avoir plutôt une réflexion territoriale, avec des spécialités à tel ou tel endroit, d'avoir bien sûr le minimum pour assurer les soins dans les zones les plus reculées de nos territoires (en Castanicia, dans le Bozzio etc...), mais nous n'aurons pas tout ce que nous voulons, partout, parce que nous ne sommes que 300 000 et, parce que ce mot qui est fondamental, qui s'appelle la solidarité nationale, et je le dis ici, nous en avons grandement besoin.

C'est d'ailleurs pour ça que je fais partie de ceux qui ont expliqué que, dans le cadre de la décentralisation, des pouvoirs donnés à l'Assemblée de Corse, nous sommes pour que l'Etat ne conserve que le régalien. Mais encore aujourd'hui, nous pensons que, dans le domaine de la santé, nous avons besoin fortement de cette solidarité nationale. Ce qui ne veut pas dire que l'on est moins bons que les autres, ce qui ne veut pas dire qu'en Corse ce soit différent, mais peut-être que, des fois, il faut que l'on accepte les contraintes démographiques, les contraintes géographiques et que, peut-être, la meilleure des idées que nous puissions avoir, c'est de permettre à des gens qui souffrent de certaines maladies en Corse, de pouvoir se déplacer sur le continent, quasiment, gratuitement.

C'est peut-être celui-là, le combat, que nous avons à mener les uns et les autres, plutôt que de tout vouloir dans un territoire qui ne reste qu'un territoire de 300 000 personnes.

Mme Bianca FAZI

En fait je reprends, c'est-à-dire que là, nous avons un avis sur le PRS, nous ne sommes pas en train de débattre sur la santé. Donc après, le jour où nous aurons à débattre sur un projet de santé, à ce moment là oui, mais je pense qu'il faut recadrer les choses.

Aujourd'hui, l'avis c'est sur ce PRS2, que l'on débattre. Nous, on a émis un avis réservé. Si la majorité veut un avis défavorable, pourquoi pas ? Puisque, de toute façon, on voit bien qu'on n'est pas d'accord.

Après, pour le reste, il ne faudrait pas que ça parte dans tous les sens. Oui, il y a un retard à rattraper. Oui, nous demandons un apurement de la dette sur les hôpitaux, mais je vous rappelle que la compétence, comme le dit Jean-Charles ORSUCCI, c'est l'Etat et l'Etat, là, doit nous aider.

Sinon, pour en revenir aux propos de Mme COGNETTI-TURCHINI, on demande effectivement l'autonomie, et notamment une autonomie fiscale, et là, on fait ce que l'on veut. Mais on n'est pas dans ce cadre-là.

Aujourd'hui, la discussion c'est le PRS2, donc restons sur le PRS2 et adoptons un avis. Après, lors des Assises de la santé, chacun pourra débattre.

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois que Jean-Martin MONDOLONI a demandé la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Plus, pour que l'on se mette d'accord sur la sémantique et sur les choix que nous avons à opérer au moment du vote, même si nous profiterons, évidemment, de la suspension de séance pour nous mettre d'accord.

Nous, ce que l'on dit, dans la continuité de ce qu'évoque Jean-Charles, c'est qu'il y a un principe de réalité. Le principe de réalité, on le connaît, il y a une compétence, qui est quasi exclusive, de l'Etat qui nous propose un plan régional de santé. Est-il perfectible ? Certainement. C'est la raison pour laquelle nous, on va émettre un certain nombre de réserves. D'ailleurs, on attend que vous nous donniez votre avis sur les deux amendements que nous avons proposés, qui sont de nature à agrémenter l'existant, même si on pouvait aller plus loin, mais ça sera l'objet, à ce moment-là, d'un débat qui aura lieu plus tard.

Pour notre part, on considère qu'il y a un effort, que le mieux étant l'ennemi du bien, il faut prendre en compte l'existant. Nous allons émettre donc un avis favorable sur cette maquette. Ça ne vaut pas quitus, ça ne signifie pas que nous soyons pleinement satisfaits de cet exercice, mais on pense qu'il s'agit là d'un point de départ qui, de tout façon, à la faveur des évolutions nationales, est amené nécessairement, notamment en tenant compte, on l'espère, des Assises et des

déclarations présidentielles, à évoluer dans le temps. Donc, on considère, davantage, cette maquette comme un point de départ, que comme un point d'arrivée.

C'est la raison pour laquelle, et pour être tout à fait claire, en ce qui nous concerne, nous sommes favorables à cette maquette, à ce point de départ, mais avec un avis réservé, du reste, en s'adossant aux deux amendements que nous avons formulés.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme FELICIAGGI, vous avez la parole.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Merci Président. J'ai hésité à prendre la parole, mais c'est vrai que je dois quand même des explications parce que, en tant que conseillère départementale, et je pense que tous les conseillers départementaux, à l'époque, ont reçu des mails de consultation du pan régional de santé, lorsqu'il était dans sa phase de construction. Sauf, qu'effectivement, je ne suis pas experte en santé et c'était assez compliqué à appréhender et à donner un avis.

Donc, c'est vrai que j'ai assisté à des réunions. Effectivement, l'ARS convoquait régulièrement les conseils départementaux pour plein de réunions. Après, on ne savait plus trop à quoi on avait à faire. Il y avait des discussions, justement, avec les médecins qui n'étaient pas d'accord sur le maillage, je dirais, des médecins sur toutes la Corse. J'ai assisté aussi à des réunions lorsqu'il y avait la décision sur les territoires médicaux, mais c'était très compliqué à gérer.

Donc moi, ce que j'ai fait personnellement, parce que vous savez que je travaille beaucoup sur l'autisme, je suis allée voir moi-même l'ARS, et je sais que pour l'autisme, il est compatible avec le plan autisme 4 et, à ce niveau-là, au niveau emplois, logements et toutes les prises en charge, pour moi il est parfait. Sauf que, je vous écoute et je pense qu'il faut écouter les médecins et je me mettrai en adéquation avec vos avis à vous, parce que ce sont les médecins qu'il faut écouter avant tout, puisque c'est la santé en général qu'il faut prendre en compte. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Fanfan BENEDETTI a demandé la parole.

M. François BENEDETTI

Juste deux mots. D'abord, je ne sais pas pour Bianca, nous on se bat pour le transfert des compétences fiscales et législatives. Je ne sais pas si ça vous pose un problème, nous non. Et on espère qu'un jour, on aura la possibilité de décider d'un certain nombre de choses, pour notre pays. Premièrement.

Deuxièmement, M. ORSUCCI je m'excuse, mais le critère de la population pour un CHU, ça ne tient pas la route. En Martinique, vous avez 327 000 habitants, vous avez un CHU. En Guadeloupe, il y a 230 000 habitants, vous avez un CHU, et j'en passe. Evidemment, ce n'est pas la porte à côté, mais si on pense que l'avion est la meilleure solution pour la Corse, il faut le dire. A ce moment-là, on supprime la totalité des services médicaux et on prend l'avion.

Donc, on a besoin, évidemment, de temps pour mettre en place un certain nombre de services spécialisés, mais il faut se donner le temps, ça fait cinquante ans qu'on ne le fait pas. Nous, on demande qu'on mette en place une politique de développement de haut niveau, et pas de tirer la médecine vers le bas, comme on le fait actuellement.

Le Président TALAMONI

Merci. Pierre GHIONGA avait demandé la parole.

M. Pierre GHIONGA

Président, une simple précision (pour rebondir sur les propos de Jean Charles) : l'argument démographique ne tient pas, comme l'a dit Fanfan. Je rappelle : Poitiers : 88 000 habitants, CHU ; Limoges : 130 000 habitants, CHU ; Dijon : 150 000 habitants, CHU, et les équipements hospitaliers de Corse sont calculés pour une population pondérée de 600 000 habitants. On va me faire dire qu'on privilégie les touristes l'été, parce que les installations sont principalement côtières, quand on sait les difficultés que l'on a pour avoir un vrai service d'urgences à Corte.

Je n'en dirai pas plus parce que, après, je dirais des choses qui déplaisent à beaucoup de gens. Voilà ce que j'avais à dire.

Le Président TALAMONI

Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci Président. Je vais réitérer les propos que j'ai tenus en commission : le PRS a différentes orientations, je remercie Mme FAZI de son travail, cependant, concernant les zones rurales, il n'est pas adapté. Vous avez parlé de lutte contre les déserts médicaux, de zonage, d'aides à l'installation avec défiscalisation pendant cinq ans, de déploiement de l'internat, de développement des maisons de santé.

Ce PRS additionne des mesures qui ne sont pas liées entre elles. Toutes ces mesures sont liées par le fait d'avoir des médecins sur place, et si on laisse partir les médecins généralistes qui sont à la retraite et qui continuent leur activité, il n'y aura aucun lien, ni pour les maisons de santé, ni pour accueillir les internes, ni pour maintenir les territoires en vie.

Donc, moi je préconise encore cette mesure de maintien sur les territoires et d'une aide à la défiscalisation pour ces médecins qui ont œuvré et qui sont retraitables aujourd'hui.

Le Président TALAMONI

Merci. Pierre-Jean LUCIANI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Sur un propos plus terre-à-terre, je voudrais revenir à l'ensemble du texte qui nous est proposé. Mme Bianca FAZI nous l'a bien expliqué, c'est vrai que c'est très complexe et que si on rentre dans le détail, ça n'est surtimu piu. Donc, c'est vrai qu'il faudra s'en remettre à la journée sur le médical et sur le social.

Mais moi, dans la multitude de services chargés de la coordination que vous nous avez remis, je voudrais savoir si on pouvait y ajouter les MDPH et toutes les assistantes sociales qui travaillent tous les jours sur le terrain. Ce sont des fonctionnaires et des personnes avec lesquelles il faut avoir une reconnaissance quotidienne. Il y en a, à peu près en Corse, peut-être une centaine en tout. Je m'adresse à François, mon collègue de Haute-Corse : combien y a-t-il d'assistantes sociales en Haute-Corse ? Chez nous, il y en a une soixantaine, il y en avait, du moins. Le même nombre ?

Je voudrais leur rendre à hommage et dire, plus spécialement, qu'il faudrait quand même que les MDPH et les assistantes sociales, puisque je vois

qu'on parle des CLIC, des CCAS, de l'APA, des SIAD, etc., elles y ont toute leur place. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Nous avons épuisé la liste des orateurs inscrits. Un mot de réponse, peut-être, de synthèse du Conseil exécutif.

Mme Bianca FAZI

Donc, nous allons inscrire les amendements portés par le groupe « Per l'avvene ».

Je vous répète que c'était un avis sur le PRS qui n'est pas notre document, mais bien le document de l'ARS. Donc, nous allons faire une suspension de séance pour savoir si c'est un avis réservé uniquement, ou défavorable. Par la suite (je répète), nous verrons, durant les Assises de la santé, le plan santé de la Collectivité.

Donc, je vous lis les propositions d'amendements du groupe « Per l'avvene » : « encourager, dans les bassins médicalement sinistrés, l'ouverture de cabinets secondaires dans lesquels se relaieraient plusieurs praticiens installés en zones urbaines ». Par contre, je ne comprends pas si vous parlez des généralistes ou des spécialistes ? Généralistes.

Le Président TALAMONI

Pardonnez-moi, Mme la Conseillère exécutive, mais à partir du moment où il est acquis qu'il va y avoir une suspension de séance, je pense que le mieux c'est que le groupe qui va se réunir puisse examiner les amendements, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, afin que nous puissions avancer sur les autres dossiers, éventuellement ?

M. Hyacinthe VANNI

Président, je pense que, sur un dossier de cette importance, on fait une suspension de séance de dix minutes, on se met d'accord ou pas, et après on revient.

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc, on suspend vraiment ? Ça suffira dix minutes ? Vous pensez ?

M. Hyacinthe VANNI

Oui, je pense que ça va suffire, un quart d'heure, c'est mieux.

Le Président TALAMONI

Alors, un quart d'heure de suspension de séance. On se retrouve ici, dans un quart d'heure.

La séance suspendue à 16 h 30 est reprise à 18 h 10.

Le Président TALAMONI.

Nous allons reprendre le travail, autour de ce rapport qui concerne le PRS. La parole est à qui la demande.

(Brouhaha).

Merci de regagner vos places.

Donc, le rapport nous a été présenté par la conseillère exécutive en charge de la santé. Un certain nombre de groupes sont intervenus. Il ressort, me semble-t-il, de ces différentes interventions, que l'Assemblée de Corse à une position très cohérente s'agissant de l'analyse du document, du PRS, et également du rapport qui en a été fait par la conseillère exécutive. Je pense qu'il y a des convergences, qui sont tout à fait évidentes, entre le Conseil exécutif d'une part, et la plupart des groupes de l'Assemblée, de l'autre.

La difficulté semble être la conclusion à en tirer. Alors, c'est souvent le cas, y compris d'ailleurs au sein de notre majorité, puisque nous avons rigoureusement la même analyse sur le document, sur le PRS, et les conclusions que nous en tirons sont légèrement différentes.

Mais le président du groupe « Corsica libera » va peut-être expliquer la position de « Corsica libera ». Après quoi, les autres groupes bien sûr, la conseillère exécutive, auront peut-être à intervenir.

Vous avez demandé la parole, M. le Président du groupe « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Je crois que vous m'avez plutôt invité à la prendre, mais je le fais bien volontiers.

Je ne dirai rien de très nouveau par rapport à ce qu'a été la position défendue, à l'occasion de la discussion générale. Je redis que, sur ce rapport qui nous est présenté, qui est donc un rapport portant avis sur un document qui n'est pas un document qui émane de notre Collectivité, mais qui émane de l'Etat et de l'ARS, nous sommes en phase sur l'analyse du document et sur les réserves qui sont mentionnées, nous en avons fait état. Nous avons, je pense, au cours de la discussion générale et du débat, apporté également un certain nombre de contributions.

En revanche, il nous semble que, eu égard au contenu du document de l'Etat (du PRS) et, aussi parce que ça fait partie du paysage politique, du contexte de nos relations avec ce même Etat, au bénéfice de l'argumentaire qui est développé dans le rapport, des carences, des lacunes voire des manquements du projet régional de santé de l'ARS, il convient, de notre point de vue, d'émettre un avis défavorable.

Ainsi, face à la rédaction qui est proposée, nous la prenons en compte et nous entendrons, je pense, à la fois la conseillère exécutive et, bien sûr, les présidents de groupes de cette Assemblée. Vis-à-vis d'un avis réservé devant ce document du PRS, nous nous abstiendrions, mais nous attendons, à cet égard, les déclarations du Conseil exécutif et les explications de vote de l'Assemblée. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Mis à part le mot « réservé », dans le rapport de Mme FAZI, à part le mot « réservé », nous nous retrouvons parfaitement dans ce rapport et, bien entendu, nous nous joignons aux félicitations qui ont déjà été exprimées dans l'hémicycle, sur le travail effectué par la conseillère exécutive et les services.

Donc, reste ce mot « réservé » qui, s'agissant de « Corsica libera », ne paraît pas la conclusion souhaitée, en tout cas, de notre côté. La parole est à qui la demande. Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Bien entendu, après les explications de la conseillère exécutive et après cette suspension de séance, ce mot « réservé » nous agrée, nous convient très bien.

Donc, Mme la Conseillère exécutive, vous avez le soutien du groupe « Femu a Corsica », bien entendu, et nous voterons donc, avec réserve, ce rapport.

M. Jean-Martin MONDOLONI

On en est au stade des nuances. Nous, nous sommes sur la même position que tout à l'heure. Qu'il ne soit pas dit qu'on se rallie à une partie de la majorité, nous n'avons pas changé d'avis. Est-ce que ce document, je parle du document présenté par l'Etat, est incomplet ? Est-ce qu'il mérite évidemment que nous lui apportions, le moment venu, notre contribution ? La réponse est oui. Mais il n'est pas question, pour nous, de nous inscrire dans la logique d'un des groupes qui s'inscrit, je dirais, dans une logique d'opposition à un document qui mérite, encore une fois, d'être amélioré.

Donc nous, on va émettre un avis réservé, mais on est favorable à la position défendue (en tout cas initialement mais je pense, j'espère, qu'elle sera maintenue) du Conseil exécutif.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. D'autres demandes d'interventions ?

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président. Je crois que nous allons également nous rallier à l'expression d'un avis réservé, Jean-Charles ORSUCCI s'est exprimé tout à l'heure, et notamment sur la lecture et les conclusions, en dernière intervention, de la conseillère exécutive. Je pense que, compte tenu de ce qui a été évoqué par les différents intervenants, nous ne souhaitons pas émettre un avis défavorable, mais nous nous rallierons donc à cet avis réservé.

Le Président TALAMONI

Très bien. Il y a une nuance : « réservé », « défavorable », ce n'est pas tout à fait la même chose, mais ce n'est pas très loin, en même temps.

Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Je vais parler après le groupe.

Le Président TALAMONI

D'accord, après le groupe. Donc, M. CECCOLI.

M. François-Xavier CECCOLI

Simplement, pour ce qui concerne notre groupe, à l'exception de Pierre GHIONGA, nous allons nous abstenir sur le sujet, tout en prenant bien connaissance du travail qui a été accompli et qui, à ce niveau-là, ne prête absolument pas à confusion, et nous en sommes tous conscients. Mais, encore une fois, le calendrier fait que, finalement, ce débat qui a été extrêmement long, nous paraît un petit peu, on ne va pas utiliser le mot d'inutile parce que le travail est tellement important que ce ne serait pas très élégant par rapport à notre collègue, mais je crois que les enjeux et les décisions, qui ont été au moins annoncés, font que, finalement, tout va être remis à plat et qu'un certain nombre d'éléments extrêmement importants, seront à débattre. Donc, pour notre part, nous allons nous abstenir.

Le Président TALAMONI

Donc, abstention.

M. Pierre GHIONGA

Je maintiens mon avis négatif sur le rapport, parce que je n'ai pas été convaincu par les autres arguments. Donc, je maintiens cet avis négatif.

Le Président TALAMONI

Donc, avis négatif sur le rapport de l'Exécutif ou bien sur le PRS ?

M. Pierre GHIONGA

Sur le PRS, je n'ai rien à dire contre le travail de la conseillère exécutive.

Le Président TALAMONI

La question est que nous allons voter sur le rapport.

M. Pierre GHIONGA

Donc, moi j'ai un avis négatif sur le PRS. Donc, il faut j'adapte mon vote à cet avis négatif, je réfléchis.

Le Président TALAMONI

On peut, peut-être, vous donner une idée. Pour notre part, nous n'avons l'intention de voter contre le rapport du Conseil exécutif.

Vous allez peut-être annoncer notre vote, M. le Président du groupe.

M. Petr'Antone TOMASI

Je l'ai annoncé. Donc, par rapport à la rédaction qui prévoit un avis réservé et compte tenu du fait que le groupe « Corsica libera » est défavorable sur le PRS de l'ARS, nous nous abstenons sur le rapport qui nous est, aujourd'hui, présenté dans cette hémicycle.

Le Président TALAMONI

Abstention également.

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Non.

Mme la Conseillère exécutive, est-ce que vous vous voulez intervenir ?

Mme Bianca FAZI

Merci M. le Président. Je vous rappelle qu'il y avait deux amendements déposés avec le groupe « Per l'avvene », trois avec celui de Pierre GHIONGA.

Je reviens sur ce que nous avons présenté, je vous rappelle, pour répondre à M. CECCOLI, que le PRS ne concerne pas uniquement la santé au sens strictement santé, ça concerne également le médicosocial, où nous avons un avis réservé, mais en même temps, nous travaillons en partenariat avec l'ARS, notamment sur les établissements médicosociaux, donc c'est un travail en partenariat. Il est rappelé que l'avis, qui a été soumis à l'Assemblée, est un avis réservé. Cet avis s'appuie sur, notamment, tout ce qui a été listé (ce que je vous ai dit tout à l'heure). Le PRS a proposé quand même des avancées sur un certain nombre de points, sur la prévention (c'est pour cela que nous sommes en partenariat avec eux sur certaines choses), sur les maisons de santé, sur la e-santé,

sur la lutte contre les déserts médicaux et sur, ce que je viens de vous rappeler, le médicosocial.

Nous comptons nous appuyer sur ces points précis pour obtenir de l'ARS qu'elle tienne ses engagements. Nous continuons à travailler pour que les demandes que nous faisons soient prises en compte.

Je vais vous lire, maintenant, les trois amendements. Il y a l'amendement de Pierre GHIONGA qui veut appeler « projet régional de santé », « projet territorial de santé ». Donc, je le soumetts à votre approbation.

Le Président TALAMONI

C'est l'avis de l'Exécutif que vous donnez sur l'amendement de Pierre GHIONGA.

Mme Bianca FAZI

Il est favorable.

Le Président TALAMONI

Le Conseil exécutif est favorable ? Très bien.

Mme BIANCA FAZI

Je peux lire les amendements ?

Le Président TALAMONI

Le vôtre oui, celui de M. GIUDICI, il le présente, puis vous donnerez un avis, en revanche.

Le vôtre vous pouvez le présenter, celui de l'Exécutif. Mais d'abord, celui de M. GIUDICI.

M. Francis GIUDICI

Donc, il est demandé, sur les réserves, de rajouter deux nouvelles réserves ainsi rédigées : « encourager, dans les bassins médicalement sinistrés, l'ouverture de cabinets secondaires dans lesquels se relaieraient plusieurs praticiens installés en zones urbaines » et là, comme on l'a dit, en privilégiant les

généralistes, bien sûr, « en complément ou pour pallier l'absence d'installation de nouveaux médecins dans ces espaces ».

Le deuxième alinéa : « prioriser l'installation de points d'accès de télémédecine dans les territoires les plus excentrés de l'accès aux soins, en s'appuyant sur le maillage des infirmières libérales exerçant en zones rurales ».

Le Président TALAMONI

Très bien. L'avis de l'Exécutif sur cet amendement ?

Mme Bianca FAZI

Favorable puisque nous avons déjà listé, nous, sur l'e-santé, des points d'accès à la télémédecine.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des interventions contre les amendements qui ont été présentés ? Il n'y en a pas. Donc, apparemment, tout le monde est d'accord ?

M. François BENEDETTI

J'estime que la proposition de cabinets secondaires dans lesquels plusieurs médecins vont venir, c'est du passé, c'est ce que l'on faisait dans les années 50, avec les dispensaires. Evidemment, il y avait des actes gratuits, ça devient de plus en plus le cas parce qu'il y a le tiers-payant. Donc, finalement, qu'un médecin ouvre un cabinet secondaire ou que l'on fasse une maison de santé, dans des secteurs désertifiés où des médecins vont venir consulter, là oui. Sinon, je n'y vois pas l'intérêt. Donc, personnellement, je ne suis pas favorable.

Le Président TALAMONI

Bien. Alors, nous allons donc mettre **aux voix l'amendement n° 1 du Conseil exécutif de Corse.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets **aux voix l'amendement n° 2 de M. Francis GIUDICI au nom du groupe « Per l'avvene ».**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets **aux voix l'amendement n° 3 de M. Pierre GHIONGA.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets **aux voix le rapport ainsi amendé.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE.

(Abstentions : « Corsica libera » et « La Corse dans la République »).

Rapport suivant.

FISCALITE - FISCALITÀ**Rapport n° 280 : Harmonisation des coefficients multiplicateurs de la taxe sur la consommation finale d'électricité.**

(Délibération n° 2018/317 AC du 20 septembre 2018)

Vous avez la parole, M. le Président.

Le Président SIMEONI

Le premier rapport, c'est donc l'harmonisation des coefficients multiplicateurs de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Alors, pour aller à l'essentiel, il y en avait un qui était à 4, en Corse-du-Sud, et l'autre qui était à 4,25, pour la Haute-Corse. Je vous propose d'harmoniser, sur un coefficient multiplicateur de 4,25, sur l'ensemble du territoire insulaire, donc la nouvelle Collectivité de Corse.

Pour mémoire, pour une consommation finale actuelle d'un particulier, la taxe, ainsi harmonisée, représenterait une majoration, pour ceux qui étaient sur un coefficient plus favorable, d'un euro sur une année.

Le Président TALAMONI

Alors, un **avis oral de la Commission des finances.**

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

Le Président SIMEONI

Pardon, je dois l'honnêteté de dire qu'il y a un avis CESEC qui a été rendu. Cet avis rappelle qu'il y a un certain nombre de ménages qui sont touchés

par la précarité énergétique, que des efforts sont certes consentis, mais que le CESEC estime qu'il convient d'être vigilants et de veiller à ce que des dispositifs ne contribuent pas à inciter certains ménages à renoncer à se chauffer.

En conséquence, le CESEC souhaiterait que cette harmonisation se fasse plutôt vers le bas. Donc, pour cette raison, il demande la modification du rapport. Ce à quoi je réponds que la plupart des personnes dont il s'agit, ne seront pas impactées par cette modification.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

Vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président. Je n'ai pas bien compris, on harmoniserait par le bas ? Le coefficient à 4 ? Plus 4,25 ?

Le Président SIMEONI

C'est la demande du CESEC.

M. Xavier LACOMBE

Mais la position de l'Exécutif ? On reste sur le rapport, à 4,25 ? D'accord, très bien, dont acte puisque là, il s'agit de l'harmonisation des coefficients multiplicateurs de la taxe sur la consommation finale d'électricité, on va faire plus court : TCFE. Donc, l'avis du CESEC, comme il vient d'être évoqué, souhaiterait que cette harmonisation de coefficients multiplicateurs se fasse par le bas. Autant pour celui qui est appliqué en Corse-du-Sud, donc coefficient multiplicateur à 4, ce qui est proposé dans ce rapport, c'est 4,25, donc ce coefficient multiplicateur qui existait en Haute-Corse, dont acte, et je pense qu'il convient quand même de relever que les habitants de la Corse-du-Sud seront, encore une fois (comme ça a été le cas sur l'harmonisation de la taxe foncière), pénalisés. Au total, on va me dire que ce n'est pas grand-chose, mais 20 € et encore 20 € chaque année, ça fait 40 ou 50 € et pour... non mais la taxe foncière, c'était beaucoup plus...

Aujourd'hui, on parle en plus de précarité, donc encore une charge supplémentaire, mais dont acte sur cette taxe de consommation finale de l'électricité.

Mais ce qui est proposé, et c'est l'objet de mon intervention, c'est que cette taxe, qui était auparavant communale ou départementale (et je voudrais ici saluer l'action du sénateur PANUNZI, président du Conseil départemental de la Corse-du-Sud, qui avait fléché cette taxe pour la reverser au syndicat, puisqu'il avait lui-même créé le Syndicat départemental d'énergie de la Corse-du-Sud) soit reversée au Syndicat départemental d'énergie de la Corse-du-Sud ou au Syndicat d'électrification intercommunale de la Haute-Corse, ce qui permettrait d'abonder les finances de ces différents syndicats.

Et, à l'occasion, je me permets de souligner que cela a permis, au fil des années... puisqu'aujourd'hui, un travail considérable a été fait dans ce domaine (et la Corse était en souffrance, et notamment le milieu rural), aujourd'hui, notamment en Corse-du-Sud, j'insiste bien, on voit bien les travaux qui sont en cours, qui ont été réalisés et on pourrait dire, sous couvert du Syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud, M. le Président, je crois qu'aujourd'hui, des dossiers en souffrance ou en attente, il n'y en a quasiment plus.

Un travail colossal a été accompli, ces cinq dernières années, grâce aussi à cette taxe et je voudrais citer un seul exemple, c'est l'électrification de Bavella qui peut illustrer ce je viens de dire.

Donc, pour cela, ce que nous proposons, c'est de déposer un amendement qui décide, tout simplement, que le produit recouvré par la Collectivité de Corse, au titre de la part départementale de la TCFE, soit intégralement reversé aux deux syndicats insulaires, à savoir la part perçue par le territoire de la Corse-du-Sud sera affectée au Syndicat de l'énergie de la Corse-du-Sud et la part perçue par le territoire de la Haute-Corse sera affectée au Syndicat intercommunal d'électrification de la Haute-Corse.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? L'Exécutif veut rajouter ?

Le Président SIMEONI

On ne régressera pas par rapport à ce qui est acquis dans un sens. On est en discussion avec le Syndicat intercommunal d'électrification de la

Haute-Corse, qui n'est pas dans la même situation juridique, vous le savez. Donc, je ne suis pas favorable à voter des dispositifs au coup par coup. Je suis défavorable à votre proposition d'amendement, étant précisé qu'on ne modifiera pas l'affectation pour le Syndicat départemental d'énergie de la Corse-du-Sud, bien sûr.

Donc, on reviendra vers vous, avec une présentation générale de la situation dans ce domaine. Défavorable en l'état.

Le Président TALAMONI

L'Exécutif est défavorable. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Nous allons mettre aux voix l'**amendement de M. LACOMBE**, étant rappelé que le Conseil exécutif s'est déclaré défavorable à cet amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix le rapport non amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(« Pour » : groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera »
Absentions : groupes « Andà per dumane », « Per l'avvene », « La Corse dans la République »).

Rapport suivant. Marie-Antoine MAUPERTUIS le présente.

Rapport n° 292 : Adoption de la taxe additionnelle à la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire insulaire.

(Délibération n° 2018/318 AC du 20 septembre 2018)

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il s'agit d'un rapport consécutif à celui qui avait été adopté en mars dernier, concernant la taxe de séjour additionnelle qui, je vous le rappelle, était perçue par les départements. Cette taxe était collectée en Haute-Corse ; elle n'était pas collectée en Corse-du-Sud.

Suite à la réunification et à l'avènement de la Collectivité de Corse, nous avons suggéré qu'il y ait une extension de cette fiscalité qui, je le rappelle (nous parlions ce matin de surfréquentation) est la seule fiscalité, en matière touristique, qui existe et qui est une fiscalité, à la base, communale et désormais, lorsque les communes ont pris une décision dans ce sens, intercommunale.

Je ne vous rappelle pas tout ce que nous avons débattu et tout ce que nous avons évoqué la dernière fois, sachant que le principe avait été acté, au sein de cette Assemblée, de mettre en place cette taxe additionnelle, en Haute-Corse et en Corse-du-Sud. Elle est de 10 %, c'est un taux fixe qui est donné par la loi.

Aujourd'hui, le rapport qui vous est présenté, à la suite des interrogations que nous avons eues et des vérifications auprès de la direction générale des collectivités locales, consiste à se prononcer sur l'adoption de la taxe additionnelle à la taxe de séjour, sur l'ensemble du territoire insulaire, donc, il n'y a aucun problème de ce point de vue-là, à compter du 1^{er} janvier, au taux de 10 %, comme le dit la loi, ajoutée au montant de la taxe de séjour, qu'elle soit réelle ou forfaitaire, puisque vous savez que les communes ou intercommunalités peuvent décider, par elles-mêmes, de prélever une taxe forfaitaire ou réelle.

Il s'agit aussi :

- d'acter le principe, que nous avons déjà entériné, du reversement du produit de cette taxe additionnelle (uniquement la taxe additionnelle, que nous soyons bien clairs), à l'Agence du tourisme de la Corse, au titre de

financements d'actions qu'elle mène sur le territoire, et de le faire dans le cadre d'une convention d'objectifs,

- d'autoriser le président du Conseil exécutif à signer cette convention d'objectifs, dans le cadre de l'adoption du budget primitif.

Donc, voilà sur quels éléments, il vous est demandé de délibérer aujourd'hui.

A titre d'exemple, et je voudrais faire un tout petit amendement dans le rapport, il faut rajouter « à titre d'exemple », le surcoût, pour un client, est vraiment minime, c'est entre 0,10 et 0,30 centimes d'euro pour deux personnes passant une nuit dans un hôtel trois étoiles. Ce n'est pas grand-chose, mais tous ces « pas grand-chose » vont nous permettre de récupérer, pour la Collectivité, 600 000 €, ce qui n'est pas rien. 600 000 €, mais tout dépend aussi de ce qui est collecté par les communes et les intercommunalités puisque, de toute façon, la base est fixée par le prélèvement des communes et intercommunalités. Sachez quand même que le potentiel global, nous avons fait des simulations, est de 10 M€

Aujourd'hui, il y a encore des intercommunalités qui ne prélèvent pas la taxe de séjour. Alors, lorsqu'on nous demande des subventions, des aides, etc., il faut, déjà, faire payer cet impôt, qui est payé partout en France et dans tous les pays qui les ont mis en place.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission du développement. Julie GUISEPPI, pour la Commission du développement et, ensuite, M. ORSUCCI a demandé la parole.

Mme Julie GUISEPPI

Faisant observer que les recettes issues de cette taxe avaient vocation à servir, en premier lieu, le développement et la promotion touristique, la présidente **Nadine NIVAGGIONI** a évoqué les possibilités d'élargir son utilisation à certains domaines impactés par le tourisme tel que l'entretien du réseau routier.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a relevé, pour sa part, que la question de fond consistait précisément à définir la vocation de cette taxe. Elle s'est dite réservée sur les propositions qui consisteraient à affecter des recettes de l'Agence du tourisme au réseau routier.

Concernant, plus spécifiquement, le régime d'aides allouées aux offices de tourisme, elle a relayé les inquiétudes des offices structurés en association qui se verraient opposer l'inéligibilité aux aides du fait, précisément, de leur statut associatif. Aussi, relevant son caractère discriminatoire, elle a souhaité avoir des éclairages et savoir quel texte régissait cette restriction.

Précisant que le produit de la taxe était reversé aux offices de tourisme communaux ou intercommunaux ayant le statut d'EPIC, **M. Jean-Marie COTONI**, *directeur général adjoint de l'Agence du tourisme*, a indiqué que le choix de leur structuration (statut d'EPIC ou associatif) appartenait aux seuls offices de tourisme, organismes indépendants qui, de plus, ne possèdent aucun lien juridique avec l'Agence du tourisme de la Corse.

S'agissant des aides allouées par l'ATC aux offices justifiant d'un régime juridique associatif, il a précisé que celles-ci n'étaient en aucun cas supprimées, le guide des aides intégrant simplement des conditions et des seuils différents.

Il a enfin précisé que le présent rapport n'avait aucune incidence sur le régime d'aides allouées aux différents offices de tourisme.

Au regard de l'existence de budgets de plus en plus contraints au sein des collectivités, et afin de rétablir l'équité territoriale, **M. François-Xavier CECCOLI** a accueilli favorablement les propositions formulées dans ce rapport.

Il a estimé pertinent que les touristes, créateurs de richesse, puissent également contribuer à réduire l'impact écologique produit et le surcoût supporté par les ménages, et s'est dit favorable à l'élargissement, dans un second temps, de l'utilisation des recettes aux effets engendrés par la fréquentation touristique (exemple : déchets, réseau routier...).

La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.

(Ont voté « pour » les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « La Corse dans la République ».

Non-participation des groupes « Per l'avvene » et « Andà per dumane »).

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à M. ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

On a eu l'occasion d'en débattre en commission, mais je voudrais réagir aux derniers propos de la présidente et lui dire que, justement, on peut même faire le lien avec un rapport précédent, et les remarques qui ont été faites par notre collègue, tout à l'heure, sur le foncier, souvent, la réalité de l'impôt c'est la réalité de la base. Ça, il faut vraiment qu'on l'ait à l'esprit.

Tout à l'heure, par exemple, même si je suis toujours le premier à défendre aussi, et évidemment, la Corse-du-Sud, j'y reviendrai systématiquement, le travail sur les bases qui a été fait en Haute-Corse, n'a peut-être pas été réalisé en Corse-du-Sud. Donc, est-ce qu'on parle bien de la même chose ? C'est juste une petite parenthèse sur le précédent rapport. Je ne devais pas réagir, mais j'en profite pour le faire parce que ça a un lien avec ce que vous venez d'expliquer.

Là encore, vous avez mis le doigt sur un problème, qui est quand même essentiel, à savoir que si, sur ce territoire que nous défendons, les uns et les autres, les règles du jeu ne sont pas les mêmes, ce n'est pas normal. Or, vous avez évoqué, Mme la Présidente, une piste et je vous demanderais de bien vouloir l'explorer davantage (et, peut-être d'ailleurs, ça permet aussi de rebondir par rapport à ce qui a été dit en commission), sur la différenciation entre les offices de type EPIC ou de type associatif.

La vraie question qui se pose aujourd'hui, du fait de conditionner votre aide, doit être davantage le fait de vérifier que les fameux offices collectent correctement cette taxe et conditionner vos aides (vous avez, vous-même, imaginé la solution et je vous dis déjà que je vais dans votre sens, que nous irons dans votre sens), les conditionner à ceux qui « jouent le jeu », parce que c'est comme ça qu'on peut réagir. D'ailleurs, c'est une réaction que

nous n'avons pas eue en commission, j'ai été le premier à vous dire, lorsque nous avons eu à débattre sur ce sujet, que j'étais de ceux qui pensaient (puisque j'ai la chance de pouvoir gérer le même type de fonds pour ma commune) qu'une partie peut rester dans l'escarcelle communale, et non pas de partir à l'OMT, puisque souvent, quand on perçoit des sommes importantes, on peut en garder une partie pour traiter les routes, l'éclairage public, des choses comme ça.

Par contre, aujourd'hui, sur cette surtaxe dont nous parlons, et malgré le fait que ce ne soit pas négligeable (600 000 €), nous considérons que 600 000 € ne permettent pas, aujourd'hui, d'intervenir dans d'autres domaines que ceux, je dirais, entièrement utilisés par l'Agence du tourisme de la Corse.

On va se souhaiter, demain, d'avoir davantage de visiteurs. D'ailleurs, ça me permet aussi de rebondir sur ce que j'entends beaucoup, en ce moment, sur la surfréquentation et de réagir également aux propos du président, ce matin. Lorsque j'entends dire à la télévision que, (et votre directeur, Madame, acquiescer) Bonifacio serait surfréquentée, je vous invite à venir expliquer aux commerçants de la haute ville de Bonifacio, qu'aujourd'hui Bonifacio est surfréquentée. Je crois qu'il faut être précis. Qu'on travaille sur les îles Lavezzi, je veux bien, qu'on commence à dire que Bonifacio est surfréquentée, je ne suis pas certain qu'on soit dans le vrai. Je nous souhaite (peut-être pas les 35 millions de Venise ou de Barcelone, on en est quand même très, très, très loin) de percevoir demain, des sommes beaucoup plus importantes sur la taxe, nous permettant de faire le contournement d'Olmeto, le contournement de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, d'aider la commune de Bonifacio à, enfin, avoir des parkings de contention, nécessaires pour la réception de ce public. Ce n'est pas en interdisant à nos visiteurs de venir en Corse qu'on va résoudre les problèmes socioéconomiques de la Corse, mais en se donnant davantage les moyens d'organiser leur venue sur notre île.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère exécutive, au mois d'avril dernier, vous nous aviez présenté la feuille de route tourisme et notre groupe s'était réjoui que nos ambitions aient pu converger sur le rôle moteur du tourisme en Corse.

Nous étions conscients que, seul, 1 % du budget de la Collectivité n'était pas suffisant à la mise en place de toutes les actions nécessaires au développement d'activités tourisme. Nous étions, d'ailleurs, allés plus loin que vos propres propositions, présentant un amendement pour renforcer les ressources affectées à l'ATC, vous proposant même le fléchage du produit de la taxe de francisation, au profit de l'agence, orientation fermement refusé par le président de l'Exécutif.

Vous comprendrez bien que nous n'opposons aucune objection à la généralisation de la taxe additionnelle. Une seule condition pour notre groupe : que le produit de cette taxe vienne bien financer les actions de promotion et le programme de financement de l'Agence, et non abonder son budget général. Donc, nous espérons, à ce titre, des garanties pour pouvoir voter ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

On peut remarquer que tout le monde est plus ou moins d'accord pour taxer, et même si ça ne répond pas exactement à la problématique qui a été évoquée ce matin, très bonne question orale, et la réponse de la présidente. En tout cas, on voit là, les bienfaits d'une fusion de collectivités, puisqu'il est dit dans le rapport, et je le dis tout à fait sans polémique aucune, que le Département de Haute-Corse avait mis en place cette taxation additionnelle, ça n'avait pas été fait dans le sud. Donc, on peut se réjouir qu'il y ait là, une harmonisation, une égalité territoriale par rapport à cette taxation.

Nous vous accompagnerons, Mme la Présidente, bien évidemment, dans la bonne répartition des deniers acquis, et justement acquis.

Le Président TALAMONI

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, un mot du Conseil exécutif.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci à tous pour ces remarques.

Je rappelle que c'est une taxe affectée de par la loi. Elle ne peut être utilisée qu'à des opérations touristiques, que ce soit d'ailleurs au niveau communal et intercommunal, comme pour les départements ailleurs en France ou, désormais, pour la Collectivité de Corse.

Elle sera utilisée dans le cadre, ça a été dit et si vous en êtes d'accord, vous délibérez là-dessus, il s'agit de faire une convention d'objectifs, c'est-à-dire qu'on va s'engager à utiliser ces moyens pour des domaines touristiques forcément, mais très précis.

D'ores et déjà, ce que je peux proposer, c'est que ce soit utilisé pour des préoccupations qui sont les nôtres, et dont on a parlé aujourd'hui, c'est-à-dire des questions de tourisme durable, que ce soit en matière de promotion, en matière de développement. Donc, il n'y a aucun souci pour qu'on puisse trouver une bonne utilisation, dans le cadre d'une convention d'objectifs qui passera, d'ailleurs aussi, devant cette Assemblée, à titre informatif puisque le président la signera, et qui sera travaillée dans les commissions de l'Agence du tourisme. De ce point de vue, il n'y a aucun problème, aucune inquiétude à avoir, de votre part.

Il faut bien avoir conscience que, concernant la question qui avait été posée (mais M. COTONI, le directeur adjoint de l'Agence du tourisme, visiblement, a bien répondu en commission) ce qui compte, c'est quand même dans tout cela, effectivement, la base, et peu importe le choix qui est fait par l'intercommunalité ou la commune, du statut de son office du tourisme. Ce n'est pas l'office du tourisme qui collecte, c'est la commune ou l'intercommunalité. Ensuite, effectivement, la plupart du temps, cette somme-là est affectée au fonctionnement de l'OT. Voilà.

Et je vous rassure, bien évidemment encore une fois, cela ne sera absolument pas affecté au fonctionnement général de l'ATC. Il y aura une convention d'objectifs et moi, la seule chose sur laquelle je tiens quand même un petit peu, après vous pourrez dire non, si vous le souhaitez, je souhaiterais

qu'on aille dans le sens d'un tourisme durable. Ça me paraît souhaitable (nous l'avons tous évoqué ici, ce matin et ces derniers temps) qu'on aille vers des objectifs où on puisse voir réellement, sur un territoire donné, quel qu'il soit, une opération très symbolique (parce qu'avec 600 000 € aussi, ça ne sert à rien de faire du saupoudrage), une opération très forte, en promotion ou en développement, qui permette de montrer que, avec une fiscalité écotouristique, on arrive à faire une opération. On verra celle qu'on décidera tous ensemble. Je dis tous ensemble parce que tous les groupes sont représentés à l'Agence du tourisme, bien sûr.

Bon, je crois que pour Bunifaziu, on est en surfréquentation RELATIVE par rapport à d'autres points du territoire. Moi, j'ai toujours pour habitude de dire que Bunifaziu, c'est le Mont Saint-Michel de la Corse. Il y a quand même beaucoup de fréquentation par rapport à d'autres points du territoire. C'était juste un petit clin d'œil !

Voilà ! Si vous le permettez, il faudrait (parce que je ne voudrais pas que ça ait des incidences ensuite, sur le plan juridique, et que les communes ou que les intercommunalités ne comprennent pas) un petit amendement : rajouter trois mots. Donc, page 3 du rapport, ce n'est pas la même pagination, je crois que c'est page 3 du rapport, « l'instauration de cette taxe additionnelle générerait un produit supplémentaire de 421 000 € comparé à 2018... A titre d'exemple ... ». Donc, il faudrait mettre : « A titre d'exemple, le surcoût pour un client... ». Pourquoi ? Parce qu'il y a plusieurs types de coût, en fonction, effectivement, de la base qui a été décidée par la commune ou l'intercommunalité. Que tout le monde ne s'imagine pas que c'est forcément ces sommes-là qui seront applicables partout. Il vaut mieux en le disant, je crois que c'est plus clair.

Le Président TALAMONI

Merci. **Nous allons mettre aux voix l'amendement du Conseil exécutif à son propre rapport**, l'amendement de forme qui vient de vous être présenté.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets **aux voix le rapport ainsi amendé.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport amendé est ADOPTE à l'unanimité.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, merci de m'autoriser à prendre la parole. Simplement, après vérification avec le secrétariat général, il s'avère qu'il y a eu une inversion de vote sur les deux amendements sur le projet régional de santé. Le docteur BENEDETTI était intervenu, en effet, sur une position défavorable à l'amendement présenté par Francis GIUDICI. Or, il semblerait que, par mégarde, l'amendement qui a été présenté immédiatement après, était l'amendement du Conseil exécutif et donc, notre groupe a voté contre l'amendement du Conseil exécutif, et pour l'amendement de M. GIUDICI, alors même que l'intervention du docteur BENEDETTI était claire à cet égard. Donc, nous sollicitons votre Présidence et l'Assemblée, afin de bien vouloir procéder, dans la mesure de notre règlement, à la rectification de cette erreur.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Oui, tout à fait, parce qu'après un mini débat concernant l'amendement de M. GIUDICI, on est revenu au vote dans l'ordre des amendements, c'est-à-dire amendement n° 1 (qui était celui de l'Exécutif), puis n° 2 et n° 3.

Voilà, je pense que les services auront rectifié.

Nous passons au rapport 267. La parole est Mme MAUPERTUIS.

AFFAIRES EUROPEENNES - AFFARI AUROPEANI

Rapport n° 267 : Lancement des appels à projets territorialisation du Programme d'investissements d'avenir (PIA)

(Délibération n° 2018/319 AC du 20 septembre 2018)

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, donc élaboré avec l'ADEC puisque l'ADEC, au titre de la Collectivité, est le principal financeur.

Donc, de quoi s'agit-il ? Il s'agit du Programme d'investissements d'avenir, dans sa génération 3, qui possède un volet territorialisation, c'est-à-dire actions en faveur des territoires et qui a vocation à soutenir la recherche, l'investissement, l'innovation, mais aussi des opérations de formation.

Trois actions seront déployées pour lesquelles l'Etat en région et la Collectivité de Corse pourront s'appuyer sur des opérateurs que sont BpiFrance et la Caisse des dépôts.

Il y a trois types d'opérations :

- Des projets d'innovation
- L'accompagnement et la structuration de filières
- L'adaptation et la qualification de la main d'œuvre. (Cette opération est gérée par la Caisse des dépôts).

Chaque projet sera cofinancé, à parité, par l'Etat et la Collectivité de Corse.

Aujourd'hui, la Collectivité, suite à la proposition de l'Etat de contribuer à hauteur de 1,2 M€, a décidé d'allouer un montant égal (donc, c'est un financement 50/50) et de répartir de la façon suivante :

- 25 % sur les appels à projets innovation : 610 000 € au total seront débloqués et en cohérence, évidemment, avec les thématiques développées dans le cadre du SRDE2I.

- 58 % de financement sur les filières. Cela recouvrira 1,4 million, et pareil : un financement 50/50.

Pour l'instant, pas d'opérations sur la formation puisqu'il y a encore des discussions en cours avec l'Etat, et notamment la DIRECTE.

Concernant l'innovation, ses moyens sont de 610 000 € dans le cadre d'un appel à projets, et pourront financer des projets individuels pour les PME, dans le cadre du SRDE2I. Il y a pratiquement toutes les grandes filières innovantes (l'aéronautique, le nautisme, le numérique, l'énergie, l'environnement, le bois, l'économie circulaire, l'agroalimentaire, l'économie bleue) tout ce qui est autour de la valorisation de la mer, des ressources halieutiques, l'environnement (je l'ai dit) et les services à la personne.

Nous sommes dans des projets qui peuvent être financés entre 100 000 et 500 000 € Donc, il y aura assez peu de projets, finalement, qui seront retenus.

Concernant l'action filières, on est sur un peu plus d'1,4 million et là, ce sont des filières innovantes, donc plusieurs acteurs, de l'amont vers l'aval, qui déposeront des projets dans le cadre de cet appel à projets.

Le lancement des appels à projets nécessite la signature de convention tripartite avec l'Etat bien sûr, mais aussi BpiFrance, pour l'instant. Ensuite, il y aura une convention, qui vous sera présentée plus tard, avec la Caisse des dépôts.

Nous vous demandons d'autoriser le président à signer ces conventions. Bien que n'étant pas là, je le rappelle, c'est l'ADEC qui, dans le cadre du SRDE2I et de ses programmes innovation, contribuera au financement pour ce qui relève de la partie Collectivité, et en cohérence, évidemment, avec la stratégie de spécialisation intelligente.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la Commission du développement économique.

Mme Julie GUISEPPI

La présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité savoir si le programme présenté pouvait aller au-delà des entreprises, concerner également les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC).

Mme Angélique QUILICHINI (*Direction des affaires européennes et méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés*) a indiqué que cela était envisageable, dans le volet dédié à la structuration des filières, pour les EPIC engagés dans un travail collaboratif liant PME et organismes de recherche.

Pour sa part, **M. Jean-Charles ORSUCCI** a souhaité savoir si des demandes avaient d'ores et déjà été déposées, et connaître le profil des entreprises susceptibles de pouvoir bénéficier des aides.

Sur le premier point, **Mme QUILICHINI** a répondu par la négative.

Elle a précisé qu'il s'agissait d'un dispositif nouveau, que les appels à projets n'avaient pas encore été lancés, et que le « Programme d'investissements d'avenir » avait été soumis à négociation, du fait de l'inadéquation des seuils d'éligibilité nationaux à la structuration des entreprises insulaires.

S'agissant de la typologie des entreprises susceptibles d'être éligibles, elle a indiqué que le dispositif ciblait principalement des entreprises aptes à faire la démonstration de leur capacité à s'internationaliser et être compétitives vis-à-vis des entreprises nationales, européennes et internationales.

Précisant qu'à l'échelle du territoire insulaire, le programme ne pourrait concerner que des TPE d'importance relative, exportatrices et ayant déjà expérimenté des solutions innovantes, tous les secteurs déclinés dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) seraient éligibles afin de ne pas se cantonner à un seul secteur d'activité.

Sur le budget alloué au volet « innovation » en particulier, **Mme Mattea CASALTA** a relevé le caractère restrictif du seuil arrêté, craignant qu'une seule entreprise puisse bénéficier de l'aide. Elle a estimé que cela s'expliquait sans doute par l'absence d'un vivier suffisant d'entreprises tournées vers l'innovation, pour justifier d'un investissement plus important.

Mme QUILICHINI a précisé que le lancement d'un premier appel à projet permettrait ensuite de renégocier l'enveloppe budgétaire avec le Gouvernement.

Sur le volet structuration des filières, **M. Julien PAOLINI** a souhaité savoir si des secteurs avaient été priorisés dans les futurs appels à projets et se voir confirmer que la filière agroalimentaire occupait une place importante dans le dispositif proposé.

Enfin, il a souhaité avoir des précisions sur l'échéance des premiers appels à projets.

Mme QUILICHINI a indiqué que, lors des discussions entamées avec les services de l'Agence du développement économique de la Corse (ADEC), la filière agroalimentaire est apparue comme étant susceptible de répondre le mieux au programme, contrairement au niveau national où la filière peine à mobiliser. Pour autant, elle a tenu à préciser que les deux volets du programme (« innovation » et « filières ») étaient ouverts à l'ensemble des secteurs du SRDEII et de la Stratégie de recherche et d'innovation à spécialisation intelligente (3S).

Enfin, elle a indiqué que les appels à projets seraient effectifs d'ici la fin de l'année 2018.

A la question de **Mme Christelle COMBETTE** qui souhaitait savoir si le présent programme n'intervenait pas en superposition des aides déjà existantes, au travers d'INIZIÀ, **Mme QUILICHINI** a précisé que des entreprises accompagnées par INIZIÀ, pouvaient naturellement répondre au Programme d'investissements d'avenir.

S'agissant d'une éventuelle superposition des aides, elle a fait valoir que l'incubateur territorial n'apportait pas d'aides financières directes aux entreprises, sa vocation se situant dans l'accompagnement et l'orientation des entreprises.

Se faisant l'écho d'un projet porté par l'AOP charcuterie corse, **M. Jean-Jacques LUCCHINI** a souhaité savoir si la création d'une salle commune, à destination des producteurs, dédiée à l'affinage, mise en valeur et commercialisation des productions, était éligible à ce dispositif.

Mme QUILICHINI a indiqué que ce type de projet pouvait relever du volet « filières » sous réserve que le projet présenté fasse la démonstration de son caractère collaboratif, qu'il propose un produit ou service innovant, réalisé en collaboration avec un organisme de recherche, la commercialisation du produit intervenant, quant à elle, comme la commercialisation d'un résultat de recherche.

La Commission du développement économique a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Qui demande la parole ? Julien PAOLINI.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, Mme la Conseillère, notre groupe, dans un premier temps, ne peut que se féliciter de la contribution de notre Collectivité à la mise en oeuvre de ce Programme d'investissements d'avenir, avec un montant relativement important en faveur des PME et de l'innovation.

Comme vous l'avez dit, ce dispositif va permettre de soutenir la compétitivité, notamment des PME et TPE de notre territoire, par un effort d'investissement dans la recherche et dans l'innovation. Aujourd'hui, la majorité des TPE insulaires, malheureusement, ne possèdent pas de laboratoire de recherche et de développement. Donc, cela les contraint fortement dans leur volonté d'innover.

Ce dispositif PIA, bien entendu, ne réglera pas tous les problèmes, mais il apporte une partie de la réponse à cette problématique, même si on peut regretter que l'enveloppe financière, sur le premier volet, reste relativement faible (celle dédiée aux TPE et PME : 610 000 €). Ça avait d'ailleurs été souligné par Mattea CASALTA, au moment de la commission.

Deux premières interrogations : est-ce que ce PIA s'inscrit en complémentarité avec d'autres dispositifs de financement déjà existants, ou à

venir, en faveur de l'innovation des entreprises ? Etant cofinancés par l'Etat, est-ce que ces critères d'attribution sont adaptés à la typologie particulière de nos TPE et PME ?

C'est un enjeu fondamental car ces PME et TPE contribuent de manière très importante à l'emploi et pèsent, bien sûr ici, en Corse, plus qu'ailleurs.

Un mot ensuite, sur le deuxième volet de ce PIA, d'un montant plus conséquent, vous l'avez rappelé, 1,4 M€ est dédié à la construction des filières, notamment celle de l'agroalimentaire, ça a été souligné. Dans ce domaine, notre territoire a des atouts importants, notamment en matière de recherche avec une plate-forme particulièrement performante, regroupant le centre de recherche sur la viticulture, l'INRA et le CIRAD sur l'agrumiculture, l'inter-bio sur les produits de l'agriculture biologique notamment. Cette plate-forme, c'est la plate-forme « Corsic'Agropole » qui a déjà développé des synergies entre recherche, acteurs de terrain et innovation. Nous allons, d'ailleurs prochainement, examiner l'un des rapports sur la maintenance en conditions opérationnelles de cette structure.

Dans ce deuxième volet, les contraintes relatives à la petite taille des entreprises sont, en partie, gommées par la mise en place d'une logique de filières. Cela devrait permettre notamment, si c'est taxé vers l'agroalimentaire, de répondre aux enjeux d'une agriculture durable et raisonnée avec, à notre sens, une véritable dynamique de la Corse dans ce domaine, et cela à deux niveaux.

Le premier niveau concerne l'agriculture biologique, avec la limitation des intrants type pesticides, produits sanitaires, c'est rappelé dans le rapport, la forte croissance de l'agriculture biologique en Corse, avec plus 30 % de producteurs en AB, entre 2016 et 2017, et 12 % des produits commercialisés aujourd'hui en agriculture biologique.

Le deuxième exemple, sur lequel je voulais insister, c'est la labellisation de la qualité des produits. Sur ce point, ça a été bien souvent les agriculteurs et les artisans qui se sont retrouvés au cœur de l'innovation et qui ont été le moteur des avancées dans ce domaine. Je pense, par exemple, aux apiculteurs avec le syndicat de l'AOP miel de Corse, aux viticulteurs avec les nombreuses AOP et IGP sur le territoire qui mettent en valeur les différents terroirs, ou les agrumiculteurs avec l'IGP sur la clémentine ou sur le pomélo.

D'une manière plus globale, et pour terminer, de nombreux défis environnementaux seront à relever dans l'avenir, si les dispositifs d'aides vont dans ce sens, pour construire l'agriculture de demain, notamment le maintien de la biodiversité qui est un des fondements de l'agriculture puisque, aujourd'hui, on peut s'appuyer sur ces atouts spécifiques du territoire et valoriser de nombreuses espèces dans leur diversité.

D'autre part, c'est l'adaptation au changement climatique qui est indispensable pour soutenir la productivité. Donc, dernier exemple sur ce point, la baisse de production de miel ces dernières années, essentiellement due aux épisodes de sécheresse ou aux épisodes exceptionnels de pluviométrie qui ont conduit à une baisse 50 % de production de miel.

Ces enjeux qui sont à relever, ce sont les premiers éléments de réponse. Donc, sans surprise, notre groupe votera ce rapport, car il permet d'initier des synergies nouvelles entre le monde de l'entreprise et celui de la recherche, conformément aux objectifs du SRDE2I.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. D'autres prises de parole ? Non, il n'y en a pas. La parole est donc à l'Exécutif.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Oui, merci pour ces remarques et merci aussi à la Commission du développement, au sein de laquelle j'ai l'impression qu'il y a eu des débats très intéressants compte tenu du rapport que vous avez produit. Mme QUILICHINI vous a apporté véritablement les bonnes réponses.

Il semble y avoir, de manière transversale, une inquiétude. Effectivement, ce sont des petites sommes. Pourquoi ? Enfin, petites sommes, tout est relatif, mais petites sommes dans le domaine de l'innovation, parce que le PIA est octroyé en région en fonction de la taille démographique. Nous avons protesté bien évidemment, mais c'est comme ça. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, est-ce que, finalement, c'est adapté à la structure de nos entreprises ? C'est la première réaction que j'ai eue à la lecture de la notification PIA et là, nous avons plaidé, y compris les services de l'Etat en

Corse, pour une dérogation pour qu'on puisse prendre en compte les TPE et la difficulté, aussi des fois, à structurer les filières.

Cela dit, cela n'a pas été accepté non plus et donc, on est bien obligés de fonctionner avec des règles qui sont nationales, calées sur des critères nationaux. Donc, on va jouer avec, quand même.

Mais pour vous rassurer, et pour répondre à une de vos remarques, ce n'est pas le seul financement, Dieu merci, pour l'innovation. Je me permets de vous rappeler qu'au titre du programme opérationnel et au titre du FEDER, l'axe 1 couvre 28 M€ au total, pour précisément augmenter les activités de recherche et la diffusion de leurs résultats dans les domaines de spécialisation régionaux. Je vous rappelle que nos domaines de spécialisation régionaux, c'est effectivement l'environnement, la valorisation du patrimoine naturel et culturel, donc aussi les ressources agroalimentaires notamment, la transition énergétique et le développement de la connectivité des technologies de l'information et de la communication. Premier volet.

Deuxième volet, accroître les activités d'innovation des entreprises corses dans les mêmes domaines de spécialisation intelligente aussi, donc les mêmes domaines. Au total, ce sont, entre la contribution Europe de 16 M€ (qui représentent 60 %) et la contrepartie de la Collectivité, on arrive, au total, à un financement de l'ordre de 28 ou 29 M€, ce qui n'est pas rien, non plus.

Ensuite, il existe d'autres appels à projets auxquels il convient de répondre. La Corse répond insuffisamment aux appels à projets de l'Union européenne, notamment horizon 20/20, parce que c'est vrai que c'est compliqué et que c'est difficile. L'université y répond, les grands organismes de recherche, notamment l'INRA, mais les TPE et les PME ont des difficultés pour s'insérer dans ce type de dispositifs. Nous sommes en train, d'une part à la Direction des affaires européennes qui a en charge la stratégie de spécialisation intelligente, d'autre part, et en collaboration avec l'ADEC, de travailler sur des dispositifs d'accompagnement sur des plateformes particulières, sur des thématiques précises. On ne peut pas être bons partout et innovants partout.

Ce qu'il faut faire, c'est s'allier, coopérer, monter des plateformes et aller tous ensemble récupérer les moyens pour les dédier à l'innovation.

Voilà les éléments complémentaires que je souhaitais apporter.
Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons donc mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Il va y avoir des rapports concernant l'environnement qui vont être insérés dans notre ordre du jour, à la demande de François SARGENTINI, ce sont les rapports 288 et 289 et c'est Hyacinthe VANNI qui va me remplacer, s'il accepte, pendant quelques minutes parce que j'ai à recevoir une délégation dans mon bureau.

(M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de l'Assemblée de Corse).

ENVIRONNEMENT - AMBIENTE

Rapport n° 288 : Désignation d'un animateur Natura 2000 pour la gestion de la Réserve naturelle de l'étang de Biguglia – Chjurlinu
(Délibération n° 2018/320 AC du 20 septembre 2018)

M. Hyacinthe VANNI

L'ambiente cù u rapportu 288. François SARGENTINI.

M. François SARGENTINI

Ce rapport porte sur la désignation d'un animateur « Natura 2000 » pour la gestion de la Réserve naturelle de l'étang de Biguglia-Chjurlinu.

L'ancien Département de la Haute-Corse s'est engagé, de 2011 à 2015, dans le dossier « Natura 2000 », en élaborant les deux documents d'objectifs et en assurant, durant cette phase, la présidence du Comité de pilotage local conjoint des sites « Natura 2000 ».

Les deux documents ont été approuvés par arrêté préfectoral, en septembre 2015. La participation active de l'ensemble des acteurs locaux et le dialogue au sein du COPIL ont permis à chacun de s'approprier les enjeux de conservation du patrimoine naturel et les enjeux socio-économiques du territoire.

La prochaine réunion du Comité de pilotage, présidée par l'Etat, devra désigner la structure en charge de l'animation du site. La Collectivité de Corse, propriétaire de l'Etang de Biguglia/Chjurlinu et gestionnaire de la Réserve naturelle de l'étang de Biguglia/Chjurlinu en subrogation de l'ancien Département de la Haute-Corse, est pressentie pour assurer cette fonction. En effet, en tant que gestionnaire de la Réserve naturelle de l'étang de Biguglia/Chjurlinu, la Collectivité de Corse est maître d'ouvrage potentiel de la plupart des actions programmées.

Je vous précise que plusieurs opérations de gestion prévues au DOCOB sont susceptibles d'émarger à un financement au titre du Programme de développement rural de la Corse (PDRC).

Aussi, je vous propose de bien vouloir m'autoriser à présenter la candidature de la Collectivité de Corse en tant qu'animateur Natura 2000.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. Hyacinthe VANNI

Vi ringraziu ò sgiò Cunsigliu. Rapportu di a cumissione.

Mme Julie GUISEPPI

La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

À ringraziavi. Ci sò e dumande d'intervenzione ?

M. François ORLANDI

Vi ringraziu ò sgiò Presidente. Je voulais, même si j'ai peu de doutes, juste m'assurer que les compétences en interne seront portées à la gestion de cette mission.

M. Pierre GHIONGA

Président, une question au président de l'Office de l'environnement. Pourquoi ce n'est pas l'Office de l'environnement qui est candidat à la gestion de cet espace ? Ça me paraîtrait naturel.

M. François SARGENTINI

Effectivement, pour répondre à M. GHIONGA, il y a cette possibilité, mais aujourd'hui, il y a effectivement la candidature de la Collectivité de Corse qui en est la propriétaire. A partir du moment où elle en ait la propriétaire, elle est en droit aussi d'en demander la gestion. La question que tu poses, elle est effectivement réaliste, mais à partir du moment où la Collectivité en est propriétaire, il n'y a pas de problème à ce niveau-là. Dans la construction de la nouvelle Collectivité, le tout c'est de bien établir

les lignes de partage. A partir de ce moment-là, je pense qu'on arrivera à avoir une gestion saine de tout ce que nous avons à gérer.

M. François ORLANDI

Si vous me permettez, M. le Président, pour rebondir sur les propos de François SARGENTINI et de Pierre GHIONGA, je crois que c'est peut-être, là aussi, le point de départ d'une réflexion nécessaire sur la gestion de l'ensemble des espaces sensibles de la Collectivité de Corse, harmoniser ou rationaliser, c'est une décision à prendre. Est-ce que l'Office de l'environnement doit être habilité pour gérer l'ensemble des sites ? Est-ce que ça doit relever plutôt de la compétence de la Collectivité de Corse ? Je crois que, honnêtement, c'est un débat qu'il faut avoir.

Hier, au Département (quand je dis hier, ça remonte au début des années 2000), il y avait une superposition de structures qui géraient les différents sites et on en est arrivés à un point de blocage de la gestion, parce qu'il n'y avait pas de synergie véritable. Je crois que le fait d'avoir réorganisé tout cela en une seule entité avait simplifié les choses. Je crois que cette démarche, il faut qu'on l'ait sans préjuger de qui prendrait en charge les différents secteurs, mais il faut que ce débat nous l'ayons. C'est l'avenir de la gestion des espaces sensibles de la Corse qui sont en jeu.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Je vais mettre le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participations ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 289 : Evolution de la régie de l'écomusée du fortin de la Réserve naturelle de l'étang de Biguglia – Chjurlinu
(Délibération n° 2018/321 AC du 20 septembre 2018)

M. François SARGENTINI

Le rapport porte sur l'évolution de la régie de l'écomusée du fortin de la Réserve naturelle de l'étang de Biguglia-Chjurlinu.

La Collectivité de Corse, fortement impliquée dans la gestion des espaces naturels sensibles et/ou protégés de la Corse et notamment de la Réserve naturelle de l'étang de Biguglia/Chjurlinu, met en œuvre des actions de restauration et de protection du milieu ainsi que des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux du public et des scolaires.

Sur le site de l'Etang de Biguglia/Chjurlinu, au cœur de la réserve naturelle, le « Fortin » bâtiment de l'époque génoise, accueille depuis 2011 un écomusée. Ouvert au public toute l'année, celui-ci offre, à travers une scénographie détaillée, la possibilité de découvrir les richesses faunistiques et floristiques de l'étang, l'histoire des lieux, les activités traditionnelles de pêche etc...

Afin de diversifier l'offre de découverte de l'espace classé, il vous est proposé la mise en place de visites guidées naturalistes (d'une durée maximale de six heures) ayant trait à la découverte du patrimoine écologique et culturel selon un calendrier préétabli et sur réservation uniquement.

Les visites, groupe limité à une quinzaine de personnes, seront proposées aux tarifs suivants :

Plein tarif : 15 €par personne ?

Tarif réduit : Enfants de 10 à 18 ans ; étudiants ; scolaire collège et lycée : 8 €par personne,

Tarif social : Demandeurs d'emploi ; bénéficiaires de minima sociaux : 8 €par personne,

Handicapés et accompagnateurs : 8 €par personnes,

Gratuité : Enfants de moins de 10 ans, sur présentation de justificatifs ; sous réserve de la praticabilité.

Afin d'encaisser le produit des droits d'entrées, une régie de recettes a été mise en place. Celle-ci doit évoluer afin permettre à la Collectivité d'encaisser les produits des visites guidées.

Aussi, je vous propose de faire évoluer la régie de recettes ainsi que l'arrêté de régie en intégrant les éléments suivants :

- Nature des prestations :

Visites guidées naturalistes : Des visites guidées naturalistes d'une durée maximale de six heures sur le site de la Réserve naturelle de l'étang de Biguglia/Chjurlinu selon un calendrier préétabli.

- Période et ouverture à l'année pour l'encaissement des produits :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

- Tarification des prestations :

Plein tarif : 15 €/personne,

Tarif réduit : Enfants de 10 à 18 ans ; étudiants ; scolaire collège et lycée : 8 €/personne,

Tarif social : Demandeurs d'emploi ; bénéficiaires de minima sociaux : 8 €/personne,

Handicapés et accompagnateurs : 8 €/ personne,

Gratuité : Enfants de moins de 10 ans.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Rapport de la commission.

Mme Julie GUISEPPI

La présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité savoir de quelle manière et à destination de quel public s'organisait la communication, de manière à optimiser les recettes, indiquant que seule une fréquentation optimale permettait de prendre en compte le salaire alloué à l'animateur.

Elle a regretté que la communication ne soit pas plus complète, estimant que la connaissance du site permettrait de sensibiliser davantage la population à la protection de la nature.

Mme Isabelle VESCOVALI, *directrice des milieux naturels*, après avoir rappelé que, dans un souci de préservation seules certaines zones sont ouvertes au public, a indiqué que deux types d'actions sont mises en œuvre.

En premier lieu, sont organisées des actions à destination des scolaires, soit sous la forme de visites spécifiques, soit des manifestations en lien avec l'Education nationale telles que «les trophées du développement durable».

D'autre part, est proposée une information du grand public, par le biais du site internet, qui mérite toutefois d'être étoffée par la mise en œuvre d'actions spécifiques telles que des expositions temporaires, des collaborations avec des associations, des expositions de photos. Ainsi, dès janvier 2019, il est prévu de proposer des visites ornithologiques sur le site de la CdC.

M. François-Xavier CECCOLI a, pour sa part, estimé que le nouveau tarif proposé paraissait élevé, modérant son propos en relevant qu'il correspond à un réel service.

Il a, par ailleurs souhaité, se voir confirmer que les autres tarifs étaient maintenus, **Mme VESCOVALI** lui répondant par l'affirmative.

La Commission du développement économique a émis un avis favorable sur ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Je vais mettre le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participations ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

On va changer de thème. Mme MAUPERTUIS, vous avez la parole.

AFFAIRES EUROPEENNES - AFFARI AUROPEANI

Rapport n° 302 : Rapport d'information : point d'étape de la politique en matière d'affaires européennes et de coopération internationale et perspectives pour la fin de l'exercice 2018

(Délibération n° 2018/322 AC du 20 septembre 2018)

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Il est désormais de tradition de venir devant cette Assemblée pour faire un point sur les affaires européennes, à peu près tous les semestres, lorsque l'actualité le permet.

De manière classique, je ne vais pas être très longue, je vais résumer parce qu'il y a eu des débats et des présentations en commission. Donc, je vais présenter un point rapide sur les programmes et la gestion des fonds, sur la coopération territoriale, sur l'avenir de la politique européenne, parce que c'est important que tout le monde soit au courant des dernières évolutions, et sur les relations internationales, très rapidement.

Pour ce qui concerne la programmation et la gestion des fonds, je vous rappelle que nous avons en gestion 275 M€ de fonds européens, 101 M€ de FEDER pour le développement économique qui, aujourd'hui, est programmé à 53 %. On a un taux de programmation qui est très bon. Dernièrement, l'ARF a publié les scores de chaque région et nous étions dans le premier tiers.

Ensuite, 17 M€ pour le FSE. Là, on a un taux de programmation à 34 %. Pour le FEADER, 145 ME pour l'agriculture, la forêt, le rural, on a un taux de programmation de 38 %. Pour le FEAMP, la pêche, on a 5 M€ mais, pour l'instant, une programmation qui a un peu de mal à se mettre en place, pour différentes raisons.

Aujourd'hui, nous essayons d'optimiser au maximum, au-delà de la programmation, ce qu'on appelle la certification pour éviter qu'il y ait du dégagement d'office, c'est-à-dire qu'il y ait de l'argent qui reparte à Bruxelles.

Pour vous donner un ordre d'idée, avant le 31 décembre prochain, nous devons certifier 11 M€ de dépenses. C'est beaucoup, c'est bien parce que ça a été programmé et qu'il y a de l'investissement qui est fait, des actions qui sont menées, sauf que les acteurs des territoires ont du mal à faire remonter les justificatifs de certification. Donc, il y a toute une équipe qui est dévolue à ce travail-là.

Nous avons également, à la suite d'une interaction avec le comité de suivi des fonds (l'équipe technique est venue de Bruxelles au mois de mai dernier, puisque la dernière fois que je vous ai fait un topo sur l'état d'avancement de la politique européenne, c'était en mars ou en avril, je ne sais plus) optimisé les indicateurs qui sont retenus par Bruxelles, c'est-à-dire qu'il y avait des indicateurs qui avaient été décidés sous la précédente mandature, qui ne correspondaient pas véritablement à la réalité du terrain. C'est comme si on avait retenu, par exemple, le nombre de grandes entreprises en Corse qui investissaient. Donc, on a convenu de modifier les indicateurs pour qu'ils ne soient plus favorables. Par conséquent, on devrait arriver, normalement, à un niveau de certification qui nous évitera le dégagement d'office.

Et puis, au niveau du PDRC, je parle sous le contrôle de Lionel MORTINI, nous avons fait quelques modifications qui nous permettent aujourd'hui, au-delà de l'ICHN, de faire des reports de fonds pour abonder, dans le domaine agricole, sur des pratiques agroenvironnementales, sur les mesures forestières et en faveur du caprin, de la filière caprine.

On est donc dans une logique très dynamique et, également, une logique de communication qui est très importante.

Je vous informe que, dans le contexte actuel de repli par rapport aux projets européens dans certaines régions d'Europe, nous avons une politique de communication très forte avec « E notizie di l'Auropea », une news letter en ligne qui est publiée et diffusée, et que j'espère vous lisez.

Aussi, une action collective très importante au sein de la Conférence des îles, ça vous le savez puisque s'est tenue à Bastia, au mois de

juillet dernier (et un rapport d'ailleurs était passé pour les financements dédiés), la Commission des îles présidée par le président SIMEONI.

Et puis nous aurons, au mois d'octobre prochain, et vous y êtes cordialement invités, 8, 9, 10, 11 octobre à Bruxelles, la participation de la Corse, qui a été retenue pour ce qu'on appelle « les open days », c'est-à-dire les journées des villes et des régions européennes. Nous tenons un atelier spécifique consacré à la transition vers une économie verte (donc, on revient encore sur les questions de tourisme durable, de mesures agroenvironnementales) avec la collaboration des Baléares et de la Sardaigne. Je vous signale que ce n'est pas toutes les régions d'Europe qui présentent cela. Nous avons été retenus avec cinq ou six autres régions européennes. C'est plutôt très positif, de ce point de vue.

On ne manquera pas de communiquer sur cet aspect-là des choses et vous êtes invités à y participer, notamment ceux qui sont dans la Commission des affaires européennes.

Concernant la coopération territoriale, je vous informe que le troisième appel à projets concernant le programme Marittimo a été lancé. Il y a 39 M€ qui seront consacrés sur la lutte contre les incendies, la valorisation du patrimoine naturel et l'accès à l'emploi.

Concernant la préparation du poste 20/20, je crois que c'est très important que tout le monde ait le même niveau d'information parce que les choses sont en train de se faire maintenant. Je vous disais, en mars dernier, que l'Europe était en train de définir son budget. On l'appelle le cadre financier pluriannuel. Il a été publié le 2 mai dernier. Le budget européen est en diminution à cause de la sortie de la Grande-Bretagne. Il est de l'ordre quand même de 1 134 milliards d'euros, ce qui représente 1,1 % du PIB total de la zone euro. Je vous rappelle que nous avons pris une délibération qui demandait, à l'instar d'autres régions européennes, une augmentation de ce CFP à 1,3. La commission est restée à 1,1.

La politique de cohésion est affectée (-10%), le fonds de cohésion (-46%), la politique de coopération territoriale européenne (-12%), la PAC (-18%), et notamment le deuxième pilier, ce qui n'est pas sans nous inquiéter, vous le savez.

Concomitamment, ont été produits, le 29 mai dernier, plusieurs règlements qui, aujourd'hui, sont proposés par la commission, qui sont débattus par le comité des régions (qui n'émet que des avis certes, mais des

avis quand même), par le Parlement, jusqu'au mois de décembre, et ensuite il y aura un trilogue, ce que l'on appelle le trilogue entre la commission, le Parlement et le Conseil de l'Europe, pour arrêter définitivement ces règlements.

Au-delà des volumes financiers, qui sont en réduction de manière évidente.... Pourquoi ? Parce que la Grande-Bretagne est sortie, certes, ça fait 10 milliards en moins tous les ans, mais, en même temps, l'Europe n'ayant pas de recettes propres (même pas la taxe de séjour), on a de plus en plus de dépenses à assumer, et en particulier deux dépenses importantes, la défense aux frontières (on le regrette, mais c'est comme ça) et la question de la migration qui, aujourd'hui, fait énormément débat au sein de l'Europe et dans certains pays, et vous avez vu les conséquences que ça a aussi en matière électorale, notamment dans les régions les plus affectées par les mouvements migratoires importants.

Donc, il est très important de travailler sur les volumes (mais on peut demander et faire la lettre à Papa-Noël, mais peut-être que Papa-Noël ne va pas nous écouter), mais on peut travailler aussi sur les règlements, c'est-à-dire : comment ces volumes vont être affectés pour des régions comme la nôtre ? Et c'est tout le travail que l'on est en train de réaliser, aujourd'hui, avec les services, et vous serez aussi sollicités dans les semaines qui viennent. Pour ma part, j'ai pris en charge de faire un rapport qui me demande un travail supplémentaire important, mais il faut le faire. J'ai pris en charge de faire le rapport sur la proposition de règlement relatif à la coopération territoriale européenne, c'est-à-dire tout ce qui régit les programme Interreg, la coopération transnationale, la coopération interrégionale, la coopération transfrontalière, l'aide pour les régions ultrapériphériques et l'aide aussi, on en parlait il y a un instant, à l'innovation dans les régions.

Donc, je suis rapporteure pour le comité des régions, mais je travaille en interaction, évidemment, avec le Parlement européen et mon homologue au Parlement européen, qui est le député ARIMONT, mais aussi avec la commission et avec le conseil économique et social où, et c'est une très bonne chose, Henri MALOSSE est rapporteur pour le même règlement.

Il faut savoir que la compétition va être très dure à partir de 2020 parce que les règlements, notamment du FEDER, prévoient que les régions en transition, dont nous faisons partie aujourd'hui, doivent avoir un produit intérieur brut qui est situé entre 75 et non plus 90 mais 100 % de la moyenne européenne, donc entre 75 et la moyenne européenne.

Ça veut dire qu'aujourd'hui, on a une fourchette qui est plus large. Ayant une fourchette plus large, on a des régions plus riches qui vont émarger sur la zone de transition, sur la catégorie régions en transition. Ce qui donne pour la France, pour que vous compreniez rapidement, toutes les régions peuvent émarger, sauf Ile-de-France et Rhône-Alpes. Donc, du coup, la compétition va être assez rude, de ce point de vue-là, pour le FEDER, sans compter que le taux de cofinancement dont je parlais tout à l'heure, de 60 %, descend à 55 %.

Donc, on est en train de se battre. Evidemment, toutes les régions sont en train de se battre pour que les taux de cofinancement ré-augmentent et, concomitamment, vous avez (ça, c'est pour le FEDER) un règlement de coopération territoriale qui, aujourd'hui, n'est pas très favorable aux régions insulaires non ultra périphériques, c'est-à-dire pour celles qui ne sont pas des DOM TOM, des territoires d'Outre-mer aujourd'hui, donc, comme la Corse, la Sardaigne, les Baléares, mais d'autres aussi, parce que la coopération maritime, désormais, n'est plus gérée sur le volet transfrontalier, mais sur le volet transnational.

Donc, nous serons noyés dans un ensemble transnational de coopération qui est très large. Pour faire simple, lorsque l'on va sur des projets Interreg, nous sommes six régions (c'est facile de jouer à six), lorsque nous allons aller dans la prochaine coopération maritime, nous allons aller sur tout le bassin méditerranéen, donc ça va être beaucoup plus compliqué.

Alors, ce n'est pas encore arrêté, parce que le Parlement va s'exprimer dans les semaines qui viennent. Moi-même, je suis rapporteure pour ce rapport. La CRPM nous a soutenus. Ce qu'on essaye de faire, et il est important que vous le sachiez, c'est de faire en sorte (et j'ai défendu le fait qu'une frontière était une frontière, qu'elle soit terrestre ou maritime) que la coopération maritime revienne au transfrontalier.

Voilà, ça serait déjà une très bonne chose et, en même temps, il faudra monter un vrai projet coopératif, c'est ce que j'ai dit devant le Conseil économique et social, mardi après-midi. On ne peut pas partir en ordre dispersé, dans les mois qui viennent, sur ces questions-là, il n'y aurait rien de pire et c'est pour cela que je discute avec le Conseil économique et social en Corse et, à l'échelle européenne, avec le Parlement européen bien sûr. Evidemment, nous ferons (Petr' Antone n'est pas là) une séance spécifique de la Commission des affaires européennes là-dessus. Il faut que nous agissions tous dans le même sens et que nous allions à Bruxelles, avec un projet, pour la prochaine programmation qui va se préparer en 2019, après les élections du mois de juin, un projet cohérent de l'Exécutif mais de l'ensemble de l'Assemblée, de l'ensemble des opérateurs, pour aller demander à Bruxelles, mais aussi à Paris, qu'on tienne compte de notre spécificité, sinon ça risque d'être

très difficile, y compris et surtout en matière de politique agricole commune, dont les montants aussi ont diminué.

Voilà les informations que je voulais vous apporter et je me tiens à votre disposition pour toutes demandes d'informations complémentaires.

Je tiens à vous préciser que ça va très vite. Pourquoi ? Parce que, compte tenu de la situation aujourd'hui en Europe, du vote en Italie, de ce qui s'est passé un peu partout, du clivage qu'il y a aujourd'hui entre, d'un côté, une Europe qui est basée sur des fondements démocratiques et qui essaye d'avancer et, même si on n'est pas forcément d'accord, quelle que soit l'obédience politique, il y a quand même, dans certains pays, des relents populistes voire dans certains pays anciens de l'est, des relents fascisants, et il y a une accélération de la commission et du Parlement pour que tout soit décidé avant les élections européennes de 2019. Ce que veut faire la commission, mais aussi la Parlement et le comité des régions et le conseil, c'est d'aller vite pour que tout soit calé. Alors, aller vite ça ne veut pas dire aussi faire n'importe quoi.

Et aujourd'hui, les régions comme la nôtre se retrouvent dans un entre-deux où elles se retrouvent en compétition avec des grandes régions et ça risque d'être un peu plus difficile que ça ne va l'être pour les régions ultrapériphériques. Voilà pourquoi il y a une accélération de calendrier. Je vous remercie de votre attention.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

La Commission des finances a émis un avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Rapport de la Commission des affaires européennes.

Mme Paola MOSCA

Merci. Suite à la présentation du rapport par Mme Laetitia SALINI, **M. Jean Jacques LUCCHINI**, s'agissant du volet d'aides agricoles européennes, indique avoir observé une diminution, de l'ordre de 18%, du deuxième pilier de la

PAC, ce qu'il juge très préjudiciable. Il interroge donc les services sur notre marge de manœuvre.

En réponse, **Mme Laetitia SALINI** précise qu'à ce stade, rien n'est encore stabilisé ni définitif : ce ne sont que des propositions support qui devront être suivies de négociations avec le Conseil et le Parlement européen.

Elle ajoute que, pour notre part, nous défendons une politique agricole forte au niveau budgétaire et que l'on est en train de mener des évaluations destinées à illustrer, à l'échelle du territoire, les choix qui seraient faits au niveau supérieur.

Selon elle, la véritable problématique réside dans ce que sera la stratégie mise en place par l'Etat-membre qu'est la France, en ce qui concerne le second pilier de la PAC et de la nature du dispositif de gouvernance choisi face à la nouvelle tendance européenne visant à renationaliser les prérogatives qui étaient jusqu'ici de niveau régional.

M. Jean Jacques LUCCHINI considère, quant à lui, qu'il est observé en Corse une tendance inverse à la tendance générale, en cela que la proportion d'agriculteurs qui s'installent y est plus importante que ceux qui partent à la retraite. Or, si le modèle proposé est adopté au niveau du second pilier de la PAC, toute la politique bénéfique mise en place depuis trois ans sera réduite à néant.

J'ai fait remarquer que nous avons comme ambition la récupération du premier pilier de la PAC et on en est, désormais, à se demander si nous conserverons l'autorité de gestion sur le second pilier.

S'agissant des dotations aux jeunes agriculteurs, **Mme Laetitia SALINI** signale que le projet de règlement de la PAC opère une concentration, voire une réaffectation de ses crédits au profit de la catégorie « jeunes agriculteurs » et aux dépens de la catégorie « installation des petites et moyennes exploitations ».

Le Président Petr'Antone TOMASI alerte les membres de la Commission sur deux facteurs : d'une part, l'hypothèque qu'il craint sur les volumes financiers affectés et d'autre part, sur la dynamique de re-étatisation, à contre-courant de ce que nous sollicitons devant l'Assemblée de Corse, début 2018, en matière de dévolution de compétences.

Il interroge les services sur un autre point fondamental dont l'issue négative ne manquerait pas d'avoir des conséquences négatives considérables : en envisageant d'une part, l'adoption de l'hypothèse la plus défavorable décrite supra

et tenant, d'autre part, compte du fait que nous disposons, nous autres corses, en matière de gestion du deuxième pilier de la PAC, par rapport aux régions françaises de droit commun, d'une prérogative propre puisque c'est l'ODARC qui est autorité de paiement, est ce que nous n'aurions pas finalement la possibilité de conserver cette prérogative dérogatoire au droit commun, dans le cadre de discussions spécifiques entre l'Etat français et les instances supranationales européennes ?

Mme Laetitia SALINI indique que, sur le point de la déclinaison des stratégies négociées par l'Etat-membre, les règlements ne sont pas suffisamment précis mais qu'il échoit, précisément à l'Etat-membre, la possibilité de négocier les cas particuliers susceptibles de l'intéresser, dans le cadre de la négociation sur les stratégies adoptées.

Le Président Petr'Antone TOMASI considère qu'il s'agit de se mobiliser dans un premier temps, avec nos partenaires régionaux, afin que le projet agricole européen décrit ne voit pas le jour mais que, si ceci venait malgré tout à être adopté, il s'agirait de faire valoir notre spécificité dans un second temps, vis-à-vis de l'Etat-membre afin que celui-ci soit garant de nos acquis de longue date en la matière, vis-à-vis de l'Europe.

J'ai fait remarquer qu'il paraît donc indispensable de faire du lobbying, dès maintenant, pour faire valoir nos intérêts.

Mme Pascale SIMONI interroge, quant à elle, les membres de la commission et des services, sur l'état d'esprit des autres Etats-membres au sujet du projet de règlement.

Mme Laetitia SALINI indique que la seule position qu'elle connaisse est française puisque c'est celle de l'ensemble des autres régions de France, au travers de l'ARF.

Le Président Petr'Antone TOMASI considère que la décision de recentraliser, ou non, les compétences de gestion relative au second pilier, ressort uniquement de l'Etat-membre et non pas de quelconque instances européennes. En revanche, il souligne le risque que nous avons à ce que l'Etat-membre s'abrite derrière le règlement général européen supranational pour figer la situation.

M. Jean Jacques LUCCHINI estime, quant à lui, que nous pourrions envisager, à l'instar de nos amis sardes, de faire prendre financièrement en compte par les instances européennes (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) la caractéristique

pénalisante de l'insularité, si nécessaire, de concert avec les autres îles européennes, et notamment nos voisines méditerranéennes.

Le Président Petr'Antone TOMASI pense que cet aspect de la prise en compte du critère d'insularité dans le barème, en déclinaison de l'article 174, est plus pertinent pour la clef de répartition des aides que pour le maintien de la compétence liée au second pilier de la PAC au niveau local.

En outre, il rappelle que la démarche sarde, liée à la prise en compte de l'insularité, est à double détente dans la mesure où, dans un premier temps, l'action de la région sarde a visé à faire inscrire le fait insulaire dans la Constitution italienne pour ensuite, dans un second temps, faire valoir cela auprès des instances communautaires.

Le Président Petr'Antone TOMASI rappelle également qu'en juillet 2017, suite à une rencontre corso sarde, dans le cadre du Conseil permanent corso sarde, une motion visant à faire prendre en compte le fait insulaire, dans le cadre de l'article 174, tant par les autorités nationales tutélaires, qu'euro-péennes supra nationales, a été adoptée par l'Assemblée de Corse.

Mme Laetitia SALINI informe la commission qu'en juillet 2018, a eu lieu l'Assemblée générale de la Commission des îles, lors de laquelle une déclaration commune a été votée puis transmise, dans la foulée, au Parlement européen afin que les contraintes de l'insularité, déclinées sous tous ses prolongements, dont l'agricole, soient prises en compte.

La Commission des affaires européennes n'a émis aucun avis dans la mesure où le rapport n°302 était un rapport d'information.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Une fois n'est pas coutume, je souhaiterais complimenter la Conseillère exécutive dont il faut reconnaître les talents de pédagogue. D'abord, elle a su nous décliner et rendre intelligible l'Europe, qui est une matière absolument indigeste pour les citoyens ordinaires et, y compris, pour les élus que nous sommes, l'Europe dont on ne mesure jamais assez les effets, un peu en matière agricole, mais en matière éducative, en matière de développement économique, en matière d'aménagement du territoire, tout cela a un sens. Et une

pédagogie aussi décentrée à Bruxelles où elle s'érige, avec talent, lobbyiste en chef de nos particularités, s'inscrivant ainsi dans la lignée de celles et ceux qui, depuis Jean BAGGIONI, ont œuvré à faire entendre nos particularités, ces handicaps permanents et structurels.

M. Hyacinthe VANNI

Merci est-ce qu'il d'autres demandes d'interventions ? Non.

Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci pour ces compliments que j'accepte bien volontiers. Juste un mot, ça me fait rebondir sur le fait que l'Europe, effectivement, investit beaucoup. L'Europe c'est un euro, au total, en effet induit c'est un euro par jour, donc c'est un café à l'Orient à Corte, pas à Ajaccio ou à Calvi, ma u caffè par jour et par européen.

Donc, c'est quand même énorme et le grand paradoxe, c'est que les pays qui sont entrés les derniers, qui en ont beaucoup bénéficié (la Pologne : 84 milliards d'euros) ne reconnaissent pas aujourd'hui les bienfaits. Et c'est là, où le rôle du politique est très, très important. Il faut faire très attention à la façon dont on communique sur l'Europe, dont on communique sur la migration, etc. etc., parce que, aujourd'hui, ce sont dans ces pays-là, que se développe, principalement, un esprit anti européen, alors que ce sont ceux qui ont eu, dans les années récentes, les plus grands bénéfices de l'Europe. C'est quand même très paradoxal.

Sur l'article 174, évidemment ce qui a été dit par la commission, nous continuons à nous battre pour la reconnaissance de l'article 74 et leur application, c'est ce que je suis en train de faire dans le cadre de ce rapport, mais il faut bien le dire : cet article n'est pas aisé à défendre dans la mesure où, sous l'article 174, il y a à la fois les îles, les zones montagneuses, les régions faiblement peuplées, les régions périphériques, et Bruxelles a peur d'ouvrir la boîte de Pandore alors que l'article 349, qui couvre les régions ultrapériphériques, c'est plus facile. Elles sont quelques-unes, vous le savez, elles sont moins de 10. Donc, c'est beaucoup plus simple et, d'ailleurs, elles ont obtenu, pour cette programmation, un dispositif particulier précis, le volet 3 du règlement CTE, pour elles.

Pour ce qui est de la PAC, la bataille se fait actuellement sur les règlements, bien sûr (on en discutait avec Lionel MORTINI, tout à l'heure), mais la bataille, elle va se faire avec Paris, bien sûr (ce n'est peut-être pas une bataille,

en tout cas une discussion, un échange), parce qu'il y a une forme de recentralisation, effectivement, de la PAC sur les états.

Il faut souligner aussi ce qui est bien dans ces nouveaux règlements, il va y avoir une simplification, très, très grande, des règlements européens, ce qui est une bonne chose parce que, pour ceux qui font du programme européen, c'est compliqué. Donc il va y avoir une grande simplification, ça c'est très bien.

Juste une chose : Bruxelles, concernant la PAC, et le président, suite à la délibération que vous, vous avez prise au mois de mars dernier, suite au rapport que j'avais présenté, le président a fait parvenir cette délibération au Premier ministre, bien sûr, au président de la commission, M. JUNCKER, à Corina CRETU, qui est la commissaire en charge des affaires régionales, et à Phil HOGAN, qui est le commissaire en charge de la PAC. Phil HOGAN nous a répondu, le 31 décembre, je cite : « je partage également votre avis quant à l'importance d'une approche plus adaptée aux besoins régionaux concernant la PAC ». La future politique de cohésion prendra davantage en considération l'échelon local.

Donc, du point de vue de la commission, il y a du progrès. Le problème c'est qu'ensuite, que va-t-il se passer dans le lien avec Paris, sur ce dossier-là ?

Voilà, je voulais vous apporter ces derniers éléments de discussion. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Non, il n'y en a pas.

Donc, on prend acte de ce rapport.

On a pris acte de ce rapport.

Très bien. Donc, M. ANGELINI est prêt, on peut passer au rapport du développement économique.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SVILUPPU ECONOMICU

Rapport n° 306 : Prorogation du dispositif NACRE en 2018.
(Délibération n° 2018/323 AC du 20 septembre 2018)

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, M. le Président. A cette heure-ci, et dans le sillage de la présentation qui a été faite aux Commissions, réunies conjointement, Développement et Finances, je serai particulièrement bref.

Notre Assemblée a voté, en 2017, un rapport lui permettant de bénéficier, de manière opérationnelle, de la compétence NACRE, laquelle compétence, comme vous le savez, permet d'accompagner vers le retour à l'emploi et la création d'activités, un certain nombre de publics fragilisés, chômeurs particulièrement ou personnes ayant du mal à s'inscrire durablement dans un emploi et dans un parcours professionnel abouti.

Nous avons voté, à l'unanimité me semble-t-il, à l'époque, ce principe d'un transfert opérationnel, et proposé que la Collectivité de l'époque, territoriale, puisse l'assumer dans des modalités à définir conjointement.

Il nous a fallu un certain temps pour bénéficier de remontées d'expériences, lesquelles remontées, d'ailleurs, ne sont pas tout à fait abouties et, au moment où je vous parle, nous reste deux difficultés. La première, c'est finaliser l'expertise sur laquelle nous allons bâtir le dispositif des temps qui viennent et, d'autre part et surtout, garantir, dans un temps long, la part de financement qu'il nous faudra bien assumer, laquelle part s'élève à plusieurs centaines de milliers d'euros, avec l'idée à laquelle nous sommes attachés, de pouvoir l'abonder et la nourrir par des crédits qui pourraient être des crédits communautaires.

Pour toutes ces raisons, comme je viens de le dire aux deux commissions réunies conjointement, le souhait du Conseil exécutif et le souhait de l'ADEC est donc de proposer une prorogation de la mesure pour l'année en cours, laquelle

prorogation débouchera sur la présentation d'un nouveau dispositif dans les toutes prochaines semaines ainsi, bien sûr, que sur la mise en route d'un dispositif opérationnel au cours des tous prochains mois de l'année prochaine aussi.

Donc voilà, à grands traits, ce que je voulais vous dire. Il s'agit, en trois idées simples, de rassurer les grands prescripteurs (pole-emplois, missions locales, cap emploi, collectivités locales, etc.) sans lesquels la vitalité du dispositif n'est en rien garanti, y compris, et c'est clair en matière financière, de faire en sorte que tout le champ de l'économie sociale et solidaire, qui a déjà subi un certain nombre de réformes ces derniers temps, soit, là aussi, garanti et stabilisé dans ses prérogatives et dans sa philosophie d'ensemble et, troisièmement et enfin, c'est bien là l'essentiel, d'accompagner plus utilement encore, les demandeurs d'emplois et celles et ceux qui, aujourd'hui, recherchant une activité stable, se tournent vers nous (et à raison) sur la base d'une compétence qui vous est désormais et durablement, pour ne pas dire définitivement, transférée.

Donc, proroger, réinventer et pérenniser un dispositif exemplaire en matière de création d'activités et d'emplois.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a les rapports des commissions.

M. Julie GUISEPPI

Avis favorable de la Commission du développement économique.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non. Il n'y en a pas. Donc, on met aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous allons donc passer au dossier des infrastructures de transports.

INFRASTRUCTURES – TRANSPORTS

INFRASTRUTTURA - TRASPORTI

Rapport n° 270 : Modification des statuts de l'Office des transports de la Corse.

(Délibération n° 2018/324 AC du 20 septembre 2018)

Mme la Conseillère exécutive et Présidente de l'Office des transports, vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Très rapidement, la modification des statuts de l'Office des transports de la Corse, pour vous proposer de valider la téléprésence ou la vision conférence, lors de la réunion de nos conseils d'administration. Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Je pense que la **Commission du développement économique est favorable.**

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non.

Je mets donc aux voix le rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant.

Rapport n° 281 : Rapport d'activités pour l'année 2017 des délégataires de services publics de transports interurbains – Pumont.

(Délibération n° 2018/325 AC du 20 septembre 2018)

Mme Vanina BORROMEI

Merci. Il s'agit de la communication à votre Assemblée du rapport d'activités, pour l'année 2017, des délégataires de services publics de transports interurbains, sur le territoire de la Corse-du-Sud. Je suppose que vous en avez tous pris connaissance et, bien sûr, c'est une compétence que nous récupérons aujourd'hui et qui va être modifiée, dans le cadre du prochain schéma régional des transports que nous allons vous présenter, d'ici la fin de l'année.

Voilà. Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Il y a un **avis oral de la Commission des finances.**

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Avis de la Commission du développement ?

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable M. le Président.

M Hyacinthe VANNI

Merci.

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non.

Je vais vous demander de prendre acte de ce rapport d'activités.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation.

Tuttu u mondu. **Donc, ON A PRIS ACTE**, ça devient une délibération (me souffle Serge).

Nous passons au rapport suivant.

Rapport n° 283 : Mise en place d'un système de billettique sur les autocars et les trains gérés par la Collectivité de Corse.

(Délibération n° 2018/326 AC du 20 septembre 2018)

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Rapport très important, les autres le sont tout autant, mais là c'est quand même une étape, à mon sens, qui est essentielle.

Depuis la loi NOTRe, comme vous le savez, la Collectivité a la compétence de la gestion des lignes d'autocars régulières et scolaires sur l'ensemble du territoire. Cette compétence vient compléter celle déjà en vigueur sur les chemins de fer.

Différentes difficultés, le diagnostic que nous avons pu faire, à l'heure d'aujourd'hui, sur les réseaux des transports, nous ont amenés à différentes conclusions et à différents enseignements, notamment une difficulté à suivre la fréquentation de l'ensemble des lignes, précisément. Des difficultés, également, pour émettre les cartes de transport pour les scolaires. Cette opération s'avère assez lourde, elle a lieu tous les ans. Nous avons constaté, bien-sûr, un manque d'interopérabilité des réseaux de la Collectivité entre eux et à terme avec ceux de la CAPA et de la CAB et, également, des difficultés dans la collecte des recettes.

Donc, nous vous proposons, aujourd'hui, la mise en place d'un système de billettique unique, qui permettrait de remédier à ces différentes lacunes, pour le transport scolaire et pour le transport de voyageurs réguliers.

Donc la mise en place d'une carte unique, avec des tarifs différents qui vous seront proposés très rapidement. Par exemple, pour les scolaires, il y aura la gratuité, mais ils auront cette carte qui leur permettra de se déplacer dans l'ensemble des transports aujourd'hui, et non pas d'acheter un ticket à différents endroits, y compris pour les transports réguliers interurbains.

Dans un premier temps, ce système de billettique pourrait être mis en place dès 2019, si on le validait. Il serait mis en place sur les réseaux de la Collectivité avec, bien sûr, le chemin de fer et, dans un second temps, il serait bien sûr, étendu au réseau de transports urbains de la CAPA et de la CAB.

Donc, c'est un projet, à notre sens, très important pour la facilité des transports pour les voyageurs et, bien sûr, pour les scolaires.

Le coût de l'investissement, en ce qui concerne le déploiement de la billettique sur le ferroviaire, pour la part dédiée à la Collectivité, s'élève à 396 000 € hors taxes. C'est financé dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, avec une part de 50 % de l'Etat. Et pour ce qui concerne la répartition pour la billettique CAPA et CAB, nous sommes sur un montant de 151 000 € pour la Collectivité, et autant pour l'Etat.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Présidente. Rapport de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la Commission du développement, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de la Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non.

On va passer au vote, tout en précisant que je ne prendrai pas part au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(M. Hyacinthe VANNI n'a pas pris part au vote).

Rapport suivant.

Rapport n° 284 : Rétrocession des parcelles expropriées dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle gare de Calvi.

(Délibération n° 2018/327 AC du 20 septembre 2018)

Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Donc, il s'agit de la rétrocession des parcelles expropriées dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle gare de Calvi.

Donc, très rapidement, pour ne pas alourdir les débats à cette heure avancée, il y a eu différentes procédures administratives qui avaient été mises en place pour l'expropriation de certains propriétaires, l'objectif était l'aménagement de la nouvelle gare de Calvi.

Différentes contraintes techniques n'ont pas permis de réaliser ce projet, donc aujourd'hui, il y a eu différentes phases de procédures judiciaires dans laquelle la Collectivité, d'ailleurs, n'a pas souhaité faire appel des décisions. Et nous vous demandons, donc, d'acter la rétrocession de ces parcelles, ce qui, bien sûr, n'exclue pas, dans le cadre de notre projet de commande centralisée de voie unique (la CCVU), la reprise des réflexions sur la nouvelle gare de Calvi et sur l'ensemble, d'ailleurs, des gares existantes sur notre réseau ferroviaire.

Donc, je vous demande, en fait, d'approuver cette rétrocession et d'autoriser à engager les frais correspondants, sachant qu'il n'y a pas eu de frais occasionnés au moment de l'expropriation de ces parcelles. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

La Commission du développement a émis un avis favorable,
M le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. **Commission des finances ?**

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?

M. Pascal CARLOTTI

Vi ringraziau, ò sgiò Presidente.

La Collectivité a décidé de ne pas faire appel à la décision de justice, une décision raisonnable puisque le projet ne correspondait pas aux attentes, ni des chemins de fer, ni de la ville. D'ailleurs, nous nous interrogeons sur les folies des grandeurs de la majorité de l'époque d'avoir émis un tel projet.

Pour notre part, nous pensons à une autre alternative pour un projet moins coûteux qui arriverait aux attentes de la ville et des chemins de fer.

L'esempiu di Bastia, ci si pare una bella basa di travagliu. Vi ringraziau.

M. Hyacinthe VANNI

À ringraziavi, Ò sgiò cunsiglieru.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ?

Donc, on va passer au vote, précisant que, encore une fois, je ne prendrai pas part au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(M. Hyacinthe VANNI n'a pas pris part au vote).

On va passer au rapport suivant.

Rapport n° 290 : Création d'une nouvelle ligne de transport sur la commune de Galeria, ligne à intégrer dans le Plan des transports scolaires du Cismonte.
(Délibération n° 2018/328 AC du 20 septembre 2018)

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. La commune de GALERIA, la communauté éducative et la population ont souligné la nécessité de la création d'une ligne de transport scolaire qui desservirait l'école primaire de Galeria, à partir de la vallée du Marsulinu, pour une distance de 12 kms aller et un effectif potentiel de 10 élèves.

Donc, cette nouvelle ligne respecterait l'ensemble des contraintes issues du nouveau Règlement territorial des transports scolaires que nous avons validé dans cette Assemblée.

Le coût de la mise en place de cette ligne, sur 135 jours annuels, est estimé à 33 750 €

Donc, nous vous demandons aujourd'hui, de bien vouloir nous autoriser à lancer toutes les démarches pour valider cette ligne.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport des commissions.

Mme Julie GUISEPPI

La Commission du développement a émis un avis favorable,
M. le Président.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, également, de la Commission des finances,
M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Il n'y en pas.

On va passer au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci. On va passer au rapport suivant.

Rapport n° 291 : Commission spéciale chargée d'étudier la faisabilité d'une compagnie maritime territoriale.

(Délibération n° 2018/329 AC du 20 septembre 2018)

M. Hyacinthe VANNI

Mme la Présidente.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Le recours à une compagnie territoriale maritime avait été envisagé par délibération du 6 septembre 2016 dans notre Assemblée. Cette délibération donnait autorisation au président du Conseil exécutif de Corse de mener les procédures aux fins de constitution d'une compagnie territoriale d'investissement et d'exploitation de la desserte maritime entre la Corse et le continent.

Une commission spéciale chargée d'étudier la faisabilité de cette future compagnie avait été mise en place, des élus désignés. Aujourd'hui, compte tenu de la nouvelle répartition au sein de notre Assemblée, je vous propose de redésigner les sept élus, pour siéger au sein de cette commission.

Alors, je vous précise qu'il y a donc sept élus, je pense que Serge nous donnera la répartition en fonction des groupes pour que chacun puisse désigner l'élu qu'il souhaite. Y siègent également, comme le prévoit la délibération, les présidents de l'ensemble des groupes et le président du CESEC.

Donc, je ne sais pas si on fait la désignation maintenant, ou si vous voulez qu'on le fasse un peu plus tard. Peut-être la répartition ?

M. Hyacinthe VANNI

On donne la répartition : Trois élus pour « Femu a Corsica », et un pour chaque groupe après.

Mme Vanina BORROMEI

Sans compter les présidents de groupes, qui y sont d'office.

M. Hyacinthe VANNI

Plus les présidents de groupes.

Donc, pour « Femu a Corsica », je pense qu'on peut donner les noms de ceux qui sont à l'Office des transports : Mattea CASALTA, Anne TOMASI et un autre volontaire, sinon il sera désigné, Mme Jeanne STROMBONI.

Mme Vanina BORROMEI

Pour les autres groupes ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

M. Antoine POLI.

M. Hyacinthe VANNI

Pour le groupe « Per l'avvene » : Mme Christelle COMBETTE.

Pour le groupe « La Corse dans la République » : M. François-Xavier CECCOLI.

Pour le groupe « Corsica libera » ?

M. Petr'Antone TOMASI

Nous n'avons pas eu de discussion en amont, je crois que Rosa PROSPERI avait suivi ces dossiers et en cas de modification, on vous le notifiera d'ici la fin de la séance.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Je crois qu'il y a un rapport de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la Commission du développement, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Qui demande la parole ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très rapidement, M. le Président. D'abord, sur la forme, j'ai bien compris qu'on réactivait quelque chose d'existant, mais j'ai le sentiment qu'on crée une commission par session. Je ne suis pas sûr qu'à force de créer des commissions, elles soient très animées et qu'on produise des débats très fertiles dans ces commissions.

Mais, encore une fois, ce n'est pas propre à celle-ci, elle existait déjà, et on l'a réactive au bénéfice de la fusion des collectivités, de la nouvelle donne.

Sur le fond, on va très clairement réaffirmer notre position sur ce sujet. Pour nous, ce n'était pas l'étude d'une commission sur la faisabilité. Pour nous, ça serait une commission sur l'opportunité, qui n'a jamais été claire pour nous, on ne s'en est jamais caché, on affirme un désaccord de fond sur ce sujet. On considère, depuis le début (on n'a pas changé d'avis), que le métier de la Collectivité, ce n'est pas d'investir dans des bateaux, le métier, le cœur d'activités de cette maison, ça doit être de rédiger des cahiers des charges pour organiser, le cas échéant, des délégations de service public, des obligations de service public, et que les bateaux soient bleus, jaunes ou rouges, qu'ils soient privés ou publics, nous importe peu.

En tout cas, on considère que c'est une erreur politique majeure que de vouloir gonfler le poitrail sur le thème : i batelli, so i nostri.

Voilà qui nous permet de réaffirmer, sans concession sur ce sujet, nos positions constantes depuis vos prises de fonctions.

M. Hyacinthe VANNI

Nous en prenons acte, mais nous ne sommes pas surpris.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Non.

Donc, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(Abstention du groupe « Per l'avvene »).

Nous passons au rapport suivant.

Rapport n° 295 : Servitude de passage sur la parcelle B 2584 située sur le territoire de la commune de Furiani.

(Reporté)

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Il s'agit d'autoriser notre Assemblée à approuver une servitude de passage au profit de la Sarl SMC 2B qui est aménageur de la résidence « les jardins d'Arsilone 2 », sur une parcelle appartenant à l'ex Collectivité territoriale de Corse, sur la commune de Furiani.

L'aménageur, en fait, a été dans l'impossibilité de diriger les eaux plus en aval de ce qu'on lui avait proposé, les infrastructures n'ont pas été prévues pour collecter le surplus. Il nous a indiqué s'être retrouvé bloqué pour l'évacuation des eaux, la seule autre solution proposée ne permettait pas un bon écoulement de ces eaux.

Le fossé réalisé ne pouvait rester en l'état, il gênait la réalisation de futurs ouvrages. C'est pourquoi la direction des routes a imposé à l'aménageur de reprendre un tracé précis dans son fossé, de remplacer les canalisations avec des canalisations plus importantes en suivant le tracé que nous lui proposons, au sein de la direction des routes. Cette canalisation accueillera uniquement les eaux pluviales de la dite résidence.

Je vous demande, donc, d'approuver cette servitude. Elle est estimée à 6 400 € par le cabinet d'expertises Dolesi, pour une canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle qui est dénommée B 2584, sur la commune de Furiani.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis des commissions.

Mme Julie GUISEPPI

La Commission du développement a émis un avis favorable,
M. le Président.

Mme Anne TOMASI

La Commission des finances a également émis un avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. J'ai vu qu'il y avait quelques commentaires de Mattea CASALTA, qui étaient peut-être intéressants.

Mme Julie GUISEPPI

Je les reprends bien sûr.

Mme Mattea CASALTA a fait le constat regrettable de pratiques et d'habitudes récurrentes consistant, pour certains promoteurs, à réaliser leurs travaux d'aménagement sans aucune autorisation, comme dans le cas d'espèce pour la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales ou, encore, à plus grande échelle, la construction de grands complexes, sans réseaux routiers appropriés, qui oblige la Collectivité à intervenir une fois les aménagements réalisés.

Aussi, elle a appelé à être vigilant désormais, sur ce type de pratiques.

M. François-Xavier CECCOLI a estimé, pour sa part, que le cas exposé dans ce rapport pouvait s'expliquer par une défaillance du contrôle de la bonne exécution des travaux, précisant que le devenir des eaux pluviales faisait l'objet d'une instruction rigoureuse, par les services de la DDTM, dans tout permis d'aménager.

Mme Mattea CASALTA a regretté les faiblesses d'une instruction non aboutie, précisant que cet exemple n'était, malheureusement, pas le seul.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? M. POZZO DI BORGO, bien sûr.

M. Louis POZZO DI BORGO.

Merci. Donc, en tant qu'adjoint à l'urbanisme à Furiani, je voudrais apporter quelques précisions. Il ne s'agit pas d'un défaut d'instruction, ou quelque chose de la sorte. En fait, ce sont des permis de construire qui sont très anciens, qui ont fait l'objet de plusieurs recours. In fine, ils ont été accordés par les services de la Préfecture, le contrôle de légalité.

En ce qui concerne le réseau pluvial, effectivement, entre ce qu'on peut nous proposer sur des plans et ce qui peut être réalisé in fine, il y a souvent un sacré décalage. Pour autant, on reste sur une parcelle qui, au départ est une parcelle

privée, on n'a pas d'état d'achèvement des travaux, il n'y a pas eu de demande de conformité, donc on n'est pas encore dans l'optique d'aller vérifier ce qui a été fait.

Aujourd'hui, le promoteur s'est rapproché directement de la CdC, sans passer par les services de la ville, dont acte. Le service de la CdC ne s'est pas rapproché non plus de la ville, mais il n'y a pas de conformité qui a été donnée et, aujourd'hui, si la CdC accède à la demande, tant mieux, mais on n'est pas au-delà de ça.

M. Hyacinthe VANNI

Moi je demande à ce que la conseillère exécutive, pas au courant de ces éléments nouveaux et, compte tenu du fait de ces éléments nouveaux, je pense qu'il serait plus judicieux de reporter le rapport, non ? Mme la Conseillère ?

Mme Vanina BORROMEI

Effectivement. Déjà, sur l'ensemble des remarques des deux conseillers, je les rejoins complètement. J'ai, moi-même, fait remonter exactement le même type de remarques puisque se retrouver devant le fait accompli pour ce type d'urgence finalement, puisque nous n'avons plus le choix et nous sommes obligés, bien évidemment, d'évacuer ces eaux. Donc, je les rejoins complètement et je vais dans leur sens. Et les services, également, se retrouvent face à la même difficulté.

Alors, les défaillances, je ne sais pas à quel niveau elles se trouvent. En tout cas, aujourd'hui, nous, nous sommes devant le fait accompli, c'est une certitude. Donc, peut-être qu'effectivement, il serait opportun de reporter ce rapport, compte tenu des éléments que j'ai aujourd'hui et que je découvre, pour approfondir un petit peu plus, d'un point de vue administratif, cette demande et vous le représenter, peut-être, à la prochaine session, si vous en êtes d'accord.

M. Hyacinthe VANNI

Et peut-être, à l'avenir, inviter les services de la Collectivité à se rapprocher des communes concernées.

Mme Vanina BORROMEI

Oui, en espérant que nous ne nous retrouvions plus devant ce type de rapport.

M. Louis POZZO DI BORGO

Je vais peut-être sortir, s'il va y avoir un vote ou si on reporte, je ne sais pas, je me rapproche des services.

Mme Vanina BORROMEI

Je pense qu'on peut reporter ? Je me tourne vers Serge, on peut le retirer ?

M. Hyacinthe VANNI

Le reporter ? De façon à ce que la marie donne son avis ?

Donc le dossier est reporté.

M. Xavier LACOMBE

Président, je crois que l'on peut demander l'éclairage des services, peut-être qu'ils pourraient préciser les choses, pour savoir si ce rapport doit être reporté ou pas. Je crois qu'aujourd'hui, c'est une régularisation. On déplore que les services de la Collectivité aient devancé les services de la ville, mais pour une affaire comme celle-ci, excusez-moi, même si elle a son importance, puisqu'il y a une issue et il y a un cabinet qui avait fait les études, je ne vois pas ce qu'il y a de dramatique dans cette histoire, dans l'intérêt de l'avancement des travaux des infrastructures routières, essentiellement.

M. Hyacinthe VANNI

Ce qui me gêne un peu, après, bien entendu, je me rangerai à la décision de Mme la conseillère exécutive, c'est qu'on a des personnes qui font des lotissements à Furiani, qui font comme elles veulent, il faut le dire. Elles viennent sur nos terrains, posent des trucs et, après, il faut qu'on régularise sans que la mairie puisse vérifier si c'est en conformité avec le permis de construire ou pas. Moi, je ne suis pas maire, je serais maire... vous êtes maire, M. LACOMBE, je pense que si la même chose se passait sur votre commune, je ne sais pas si vous seriez content.

M. Xavier LACOMBE

Il n'y a pas lotissement chez moi.

Mme Vanina BORROMEI

Je pense que, aujourd'hui, il faut le retirer et nous le représenterons la prochaine fois, et nous en discuterons avec la commune concernée, en espérant que cela ne se reproduise plus.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On peut passer au rapport suivant.

Rapport n° 296 : Régénération de cinq ouvrages métalliques ferroviaires entre U Ponte à a Leccia et Casamozza sur la ligne centrale du réseau ferroviaire de Corse reliant Bastia à Aiacciu.

(Délibération n° 2018/330 AC du 20 septembre 2018)

Je note c'hè scrittu in corsu e facè piacè di tantu in tantu.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Aujourd'hui, nous soumettons à votre approbation le projet de régénération de cinq ouvrages métalliques, l'estimation et, évidemment, les modalités de financement, au titre du PEI, pour cette opération qui concerne donc cinq ouvrages métalliques construits à la fin du 19ème siècle et qui n'ont jamais fait l'objet de modification, ni de réparation majeure, excepté des remises en peinture, dans les années 80, et quelques petites réparations.

Donc, l'objet de cette opération consiste à conforter les cinq ouvrages, de façon à garantir leur pérennité sous les sollicitations des différents cas de charges et notamment, nous l'espérons, en cas de trains déchets.

Alors, vous avez le plan et les différentes vues, pages 3 et 4. Donc, ce sont des ponts qui se situent entre U Ponte à a Leccia et Casamozza.

Le montant des travaux est de 6 758 500 €, dans le cadre du PEI 4, avec une part de cofinancement de l'Etat qui s'élève à 70 %, et de la Collectivité à 30 %.

Je précise, également, que ce sont des travaux qui vont s'opérer par tranches, d'une quinzaine de mois à peu près, pour chacun des ouvrages. Nous allons repenser et voir avec l'entreprise, s'il est possible d'envisager des travaux de nuit, sinon il y aurait des coupures ferroviaires, d'environ quatre mois, systématiquement. Donc, nous allons essayer de discuter avec l'entreprise et de chiffrer pour des travaux de nuit. Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Rapports de commission.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI a fait part de son inquiétude à propos des coupures occasionnées sur le réseau ferroviaire, en raison des travaux effectués sur les cinq ouvrages métalliques. Il a reconnu que, si peu, voire pas de solutions s'offrent à la Collectivité concernant le Pont du Vecchio, considéré ouvrage emblématique et très complexe, pour le reste, il serait dramatique pour la CFC de couper la ligne ferroviaire Vivariu - U Ponte à a Leccia, en mettant à disposition des cars pendant quatre mois sur une période de trois ans.

Partant de cette observation, il a indiqué qu'il serait judicieux d'inciter les entreprises à travailler de nuit, afin de ne pas réduire à néant les efforts, en matière de communication, faits par les Chemins de fer de la Corse. Il a précisé qu'il est impensable que la compagnie continue à subir le coût et les nuisances dues à ces coupures.

M. Paul LEONETTI a souhaité connaître la différence de coût entre les travaux proposés à 6 M€, dans le rapport, et les éventuels travaux de nuit, et s'est dit surpris par le manque de concordance de temps pour des travaux sur différents points.

Dans le cadre des tunnels, **M. MONTINI** a précisé que les travaux ont été réalisés sans coupure et que la concordance a bien été faite.

S'agissant des cinq ouvrages métalliques, ceux-ci n'ayant jamais été retouchés depuis leur création, il y a lieu de garantir leur pérennité pour les sollicitations en cas de charge, et notamment dans le cas de train de déchets. Les ouvrages métalliques ne sont pas dimensionnés pour supporter un train de 200 tonnes.

M. François ORLANDI a caractérisé de très pertinente l'observation faite par M. VANNI, dans la mesure où les travaux vont s'étaler sur une longue période de trois ans, on peut réfléchir au surcoût qu'engendreraient des interventions de nuit, mais il faut s'interroger aussi sur la validité des procédures.

Considérant les coupures envisagées pour la réalisation de ces travaux, et la dynamique menée par les CFC, en matière de communication et de fidélisation des passagers, **M. Hyacinthe VANNI** a insisté sur le fait que la survie d'une entreprise est en jeu. Comme il l'a précisé au début des échanges sur ce rapport, il est revenu sur l'idée que la Collectivité prévoit d'inclure dans les procédures de

marchés publics, une clause rendant obligatoire les travaux de nuit, comme cela se fait déjà ailleurs.

M. Paul LEONETTI, faisant référence à l'argument exposé précédemment par les services à propos d'un train de 200 tonnes pour le transport des déchets, a conclu, en émettant un doute, sur cette solution qui, pour lui, ne s'avère pas être la plus opportune pour la Corse.

La Commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?

M. Pierre-Jean LUCIANI.

Comme on est sur les ponts ferroviaires, est-ce que l'on pourrait avoir une explication ? Ou le nombre de ponts routiers ?

M. Hyacinthe VANNI

Je laisserai le soin à la Conseillère exécutive de répondre.

Mme Vanina BORROMEI

C'est-à-dire ? Une explication sur les ponts routiers ?

M. Pierre-Jean LUCIANI.

(Inaudible).

Mme Vanina BORROMEI

Alors, sur les ponts routiers, l'entretien est beaucoup plus régulier. Là, ce sont des ponts qui n'avaient pas eu besoin de travaux. Pour les ponts routiers, l'entretien est quasi quotidien. Il y a nos équipes sur place et, surtout, nous avons une cellule particulière, la cellule pour les ouvrages d'art, qui s'occupe précisément de l'ensemble de ces ponts routiers.

On pourra vous donner, éventuellement, des chiffres, si vous voulez des chiffres plus précis, mais, au niveau de l'entretien, on est dans la cellule infrastructure et ce sont des travaux quasi quotidiens, quand ils sont nécessaires.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je ne répèterai pas ce que j'ai dit en commission, puisque Vanina a précisé que tous les travaux se feront de nuit, ce qui n'engendrera pas de coupures pour nous, et je m'en réjouis.

Par contre, je ne participerai pas au vote, comme sur les dossiers précédents.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(Non-participation de M. Hyacinthe VANNI).

M. Xavier LACOMBE

Président, deux mots, une petite observation. Arès avoir terminé tous ces rapports sur les infrastructures, je n'ai vu que des rapports concernant (à part celui sur le bilan d'activités et la commission de faisabilité de la compagnie régionale maritime) des travaux sur la Haute-Corse. Sarià ore di pinsa u poccu a i sutanacci di face qualcosa anca noi. A ringraziavi.

M. Hyacinthe VANNI

Je ne répondrai pas à cette provocation puisque, quand c'est dans le sud, pour ma part, je ne dis jamais rien...

M. Xavier LACOMBE

Vous avez tort de le prendre comme une provocation.

Je laisse la place au Président.

Le Président TALAMONI reprend la présidence.

Le Président TALAMONI

Nous passons au rapport suivant.

AGRICULTURE – FORÊTS – DEVELOPPEMENT RURAL
AGRICOLTURA – FURESTE – SVILUPPU RURALE

Rapport n° 276 : ODARC - Plan de maîtrise 2018-2022 de la paratuberculose en filière caprine.

(Délibération n° 2018/331 AC du 20 septembre 2018)

La parole est à Lionel MORTINI, je suppose.

M. Lionel MORTINI

Vous connaissez le contexte général de la paratuberculose, donc c'est une pathologie qui pénalise fortement la production et qui entraîne une mortalité importante sur les cheptels.

L'objectif est de mettre en place un plan de maîtrise réaliste et adapté aux contraintes techniques des élevages insulaires.

Donc, compte tenu de l'importance de ce plan de lutte pour la filière caprine, je vous demande d'approuver la participation financière de la Collectivité, à hauteur de 835 938 € sur cinq ans, et d'autoriser l'ODARC à mettre en œuvre le dispositif. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Bien. Donc, il y a sans doute un rapport oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable de la Commission des finances, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Peut-être même un rapport oral de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la Commission de développement, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien, qui demande la parole ? Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, une information simplement. Plusieurs pays européens ont déclaré des cas de peste porcine. Est-ce qu'on a une cellule de veille ? Parce que c'est assez embêtant si ça arrive. J'ai vu que, dans les Ardennes, on a interdit la marche en montagne, donc ça m'embêterais de ne plus pouvoir me balader.

M. Lionel MORTINI

Alors, c'est une compétence de l'Etat, comme tu le sais. Je n'ai pas plus d'informations que ça mais, évidemment, on est extrêmement vigilants sur ce point. Il y a des rencontres avec l'Etat qui sont prévues dans les prochains jours.

Le Président TALAMONI

D'autres demandes de prises de parole ? Non.

Donc, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant.

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR –
RECHECHE**

**INSIGNAMENTU SECUNDARIU – INSIGNAMENTU SUPERIORE –
RICERCA**

Rapport n° 285 : Fixation des tarifs de restauration et d'hébergement des établissements publics locaux d'enseignement pour l'exercice 2019.

(Délibération n° 2018/332 AC du 20 septembre 2018)

Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, pour s'en tenir aux pratiques déontologiques sur lesquelles nous a engagés, hier, le secrétaire général, je vais sortir le temps que deux dossiers soient examinés, étant ordonnateur des dépenses liées à ces subventions.

Le Président TALAMONI

C'est plus prudent.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Il s'agit de la fixation des tarifs de restauration et d'hébergement des EPLE pour l'exercice 2019.

Afin de réduire les inégalités dans ce domaine, notre Collectivité s'est engagée dans une logique d'harmonisation progressive des tarifs pratiqués pour les élèves et pour les commensaux.

En effet, il est toujours constaté un écart important entre, d'une part, les tarifs commensaux d'une même catégorie et, d'autre part, les tarifs commensaux et les tarifs élèves.

L'objectif est donc de poursuivre notre politique d'harmonisation progressive des tarifs pour les élèves, en cohérence avec les tarifs appliqués aux commensaux et de déterminer un taux d'augmentation maximum des tarifs élargis aux commensaux qui puissent combiner la nécessaire prise en compte du niveau général des prix, le maintien de la qualité du service, évidemment pour l'ensemble des usagers, et de répondre également aux exigences liées aux objectifs d'harmonisation progressive de la tarification des services d'hébergement à l'échelon territorial.

Le détail, vous est donné dans le rapport. Je vous demande donc d'en délibérer.

Le Président TALAMONI

Alors, il y a un **rapport oral de la Commission de la culture ? Le rapport est favorable.**

Il y a aussi un **rapport de la Commission des finances ?**

Mme Anne TOMASI

Qui est également favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Donc, qui demande la parole sur ce rapport ? Personne. Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(M. Jean-Martin MONDOLONI absent).

Rapport n° 286 : Montants prévisionnels de la participation aux charges de fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement pour 2019.
(Délibération n° 2018/333 AC du 20 septembre 2018)

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci. Il s'agit de permettre aux EPLE de faire face aux charges de fonctionnement matériel, à savoir les dépenses de service (entretien, maintenance, eau, postes et télécommunications), d'énergie (fuel, gaz, électricité, biomasse) et de produits manufacturés (fournitures, produits de nettoyage, petits matériels).

Là aussi, les aspects financiers vous sont donnés en détail dans le rapport. Le montant prévisionnel des dotations de fonctionnement proposées s'élèvent à 5 944 396 €, soit un montant stable par rapport à 2018.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un **rapport de la Commission de la culture.**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Il y a un **rapport de la Commission des finances.**

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non.

Je mets aux voix le rapport

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(M. Jean-Martin MONDOLONI absent).

Rapport suivant.

Rapport n° 287 : Affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion relatifs aux coûts structurels et au maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements et des dispositifs de recherche de la plateforme CORSIC'AGROPOLE pour l'année 2018
(Délibération n° 2018/334 AC du 20 septembre 2018)

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président.

Beaucoup de choses sont dites déjà dans le titre, c'est un titre très explicite.

Il est donc indispensable de bien avoir à l'esprit la réalité de ces plateformes car elles sont le fruit de la programmation du PEOFEDER 2007/2013. Plusieurs de ces plateformes sont vraiment des éléments très importants pour la recherche en Corse, notamment Sella Mar, sous un autre statut, Vignola et CORSIC'AGROPOLE.

Depuis sa mise en route, la plateforme CORSIC'AGROPOLE participe à la mise en synergie des différents acteurs de la filière végétale, par le regroupement en un seul et même lieu, des différents partenaires autour d'enjeux et de projets communs visant, notamment, à inscrire la dynamique économique des filières arboricoles et viticoles insulaires dans une perspective de développement durable. Donc, des enjeux effectivement très importants qui trouvent écho dans les objectifs, notamment portés par l'ODARC.

Afin de lui permettre de continuer à fonctionner et à se développer, CORSIC'AGROPOLE sollicite de notre Collectivité, un financement, pour l'année 2018, de 538 500 €. Cette demande présente un caractère d'urgence et il nous faut donc, bien entendu si vous l'autorisez, y répondre. C'est aussi le fruit du vote tardif obligé de l'exercice de cette année, en mai dernier, qui a conduit également à ce qui il y ait un léger décalage.

Enfin, comme cela a été mentionné dans le Schéma de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui avait été voté en octobre 2017, il s'agira de proposer avant la fin de l'année 2018 (parce que, comme je vous le disais, ce qui est fait sur ces plateformes, la recherche menée sur ces plateformes est vraiment très importante et indispensable dans l'accompagnement des filières arboricoles et viticoles) un contrat d'objectifs, de moyens et de performances sur une période pluriannuelle, de 2019 à 2022,

afin d'accompagner ces plateformes sur la base d'une gouvernance multiacteurs.

Cette contractualisation prendrait en considération tant le fonctionnement récurrent que des dépenses d'investissement éventuelles liées à un renouvellement d'équipements ou, encore, à une réalité projet au service de l'innovation et de la compétitivité du territoire.

Ce contrat d'objectifs, de moyens et de performances devra fixer également les orientations stratégiques et définir les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, pour la période 2019/2022. Cela permettra à la plate-forme, ainsi qu'à notre Collectivité, d'avoir non seulement une visibilité budgétaire et financière, mais aussi de partager, bien entendu avec les acteurs partie prenante de ces plateformes, une stratégie commune.

Je vous propose d'attribuer, en attendant, 538 500 € au profit de l'association CORSIC'AGROPOLE pour l'exercice 2018.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un **rapport de la Commission de la culture.**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Rapport oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prise de parole... Oui ? Vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Avec un peu de retard, mais je vais quitter la salle également, parce que c'est sur la commune de San Giuliano, donc....

Merci, Président.

Le Président TALAMONI

Ce qu'il y a de bien, c'est que, en même temps, ça fait faire de l'exercice aux élus, c'est très pratique !

Alors, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(M. François-Xavier CECCOLI absent).

Il reste un rapport pour vous, le rapport n° 303.

Rapport n° 303 : Dénomination du collège Purtivechju II « Culleghju Maria de Peretti / Collège Maria de Peretti »
 (Délibération n° 2018/335 AC du 20 septembre 2018)

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président.

Avant cela, je vous précise simplement que je présenterai, également, le rapport 299, juste après, qui était en lingua corsa.

Donc, le rapport sur la dénomination du collège de Purtivechju, Maria de PERETTI.

Vous le savez, la dénomination d'un établissement d'enseignement doit avoir une valeur éducative, doit avoir aussi une valeur de mémoire. Cela fait écho également à ce qui avait été demandé par une motion portée par Michel GIRASCHI, pour le groupe « Corsica libera », qui avait été adoptée à l'unanimité dans cet hémicycle. Valeur éducative, je disais donc, importance d'honorer la mémoire d'une personnalité engagée.

Celle-ci était originaire de Conca. Elle participa activement à la résistance, fut torturée mais ne parla point et trouva la mort à Ravensbrück, le 15 mars 1945, dans un sacrifice ultime où la bravoure et le sens de l'honneur font écho, nous le croyons, à la terre dont elle est issue.

Ces valeurs que Maria de PERETTI portait, ont permis de perpétuer la mémoire d'une doctoresse au service des plus démunis et qui continuera à se dévouer avec abnégation, jusque dans les camps de la mort.

Je crois que cette valeur éducative est importante, valeur de mémoire, rappel d'un sens de l'honneur, à une époque trouble où la Corse, la terre dont elle est issue, a su aussi s'illustrer. Un hommage à ceux qui ont su résister quand u focu era universale, pensu ch'elle hè di primura chì a nostra Assemblea, u cunsigliu d'amministrazione di u collegiu di Purtivechju ha resu di sicuru un avisu favurevule à l'unanimità. Torna dinò u cunsigliu municipale, l'aghju ramintate, a muzione purtata da Michele GIRASCHI. Pensu chì a nostra Assemblea oghje dinò s'iscrive in' ssu duveru di mimoria chè no duvimu purtà cum'eiu à dicìa, in tempu chì u focu era universale,

arritu seranu tanti omi, ma arriti seranu dinò è ci sò dinò tante done. Ghjè pè què dinò di primura d'unurà à a so memoria.

Vi ringraziu.

Le Président TALAMONI

À ringraziavi assai. Hè più chè bella di dà stu nome à u stabilimentu.

Il y a un **rapport oral de la Commission de la culture.**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

La parole est à qui la demande. Personne.

Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

LANGUE ET CULTURE CORSE**LINGUA E CULTURA CORSA****Rapport n° 299 : Aide exceptionnelle à l'équipement du site bilingue de l'école maternelle de A Ghisonaccia**

(Délibération n° 2018/336 AC du 20 septembre 2018)

Mme Josepha GIACOMETTI

Il s'agit d'une aide exceptionnelle à l'équipement du site bilingue de l'école maternelle de Ghisonaccia.

La convention liée au contrat de plan relatif au développement de la langue Corse 2016/2021 permet d'apporter une aide au site bilingue du premier degré qui prend la forme de dotation d'équipement.

Or, il apparaît que l'école maternelle de Ghisonaccia, qui est devenu site bilingue à filière unique en septembre 2015, n'a pas bénéficié de toutes les dotations allouées au site bilingue.

Cette situation a été portée à notre connaissance et, afin d'y remédier, nous proposons d'accorder à ce site bilingue, une dotation exceptionnelle d'un montant de 3 172,24 € qui prendrait en compte les trois dernières années.

Ce montant est décomposé comme suit (je crois que c'est mentionné au rapport) : une part de la dotation pour l'ouverture de la filière en 2015, une dotation correspondant à l'extension de la filière bilingue pour 2016 et 2017, conformément aux dispositions du règlement des aides en la matière.

Il faut aussi, puisqu'il s'agit de l'école de Ghisonaccia, saluer (c'est complètement dissociée puisque, là, il s'agit de la mise en place de la filière bilingue) la classe immersive qui vient d'ouvrir cette année et dire que notre Collectivité est très fortement engagée dans cette voie per a diffesa di a nostra lingua, que nous devons, au-delà de toutes les politiques que nous pouvons

mener, nous engager très fortement pour le développement des classes en immersion. Je crois que la démonstration de leur intérêt pour le développement de l'enfant n'est plus à faire. Aujourd'hui, nous avons en revanche, un défi à relever. Nous devons le faire de manière énergique, que ce soit dans le premier degré, que ce soit dans le second degré, en rappelant également que le rectorat à ses obligations en matière de réalité, de ce que sont les filières bilingues dans le second degré puisque, derrière les déclarations quantitatives où l'on nous annonce, à grand renfort de médias, parfois, l'attachement à l'enseignement bilingue, je crois qu'il y a parfois la réalité des faits. Nous avons une responsabilité, puisque nous votons, ici, l'ouverture de filières bilingues, nous avons la responsabilité de demander l'état de l'enseignement, si en termes qualitatifs, et non pas seulement quantitatifs, les objectifs sont remplis et nous ne manquerons pas de le faire.

Je me suis un petit peu éloignée, comme vous les voyez, du coeur de ce dossier, mais je crois qu'il est parfois bon de remettre les choses dans des contextes qui, ces derniers jours, nous inquiètent un petit peu en matière de langue corse et d'engagement de l'Etat dans ce domaine puisque, derrière les déclarations, il y a parfois une réalité et un exercice qui nous laissent quelques inquiétudes. Mais au-delà des inquiétudes, nous avons la responsabilité du devoir d'agir. Ùn mancaremu micca di falu.

Le Président TALAMONI

À ringraziavi.

Il y a un **rapport de la Commission de la culture.**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Et puis également un **rapport oral de la Commission des finances.**

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Mme Pascale SIMONI et M. Francis GUIDICI absents).

Nous allons continuer avec le rapport 268. C'est Xavier LUCIANI qui va nous le présenter. Avete a parolla.

Rapport n° 268 : Attribution du « Premiu Andria FAZI » 2018
(Délibération n° 2018/337 AC du 20 septembre 2018)

M. Xavier LUCIANI

Quessa a cuniscite dipoi più di 20 ane, ancu 30 mi pare, dipoi 90, c'hè un premiu Andria FAZI ch'hè statu mudificatu parechje volte perchè chi c'hè statu un aghjustu di parechje filiere à basciliè.

Dunque quistu annu dinò c'hè una dumanda d'affetazione di 15 400 €pè i laureati di stu premiu, so quelli chi annu avutu quantuque e note e più bone à u scrittu pè ogni sessione di terminale, à u basciliè scientificu, u letteriaru, STMG, economicu è suciale, dinò ogni pocu di ghjovani di quelli chi annu avutu u brivetu, cercu, sò quì : Antoine PARODIN e Andrea GERONI, dui sculari di u culleghju Fesch per u brivetu.

Pè quelli chi annu avutu u basciliè cume tutti l'anni, li demu à ognunu 2 300 €è per quelle di u brivetu, 800 € A l'ingrossu, dunque face 15 400 € Què ghjè un premiu chi permette quantunque à i zitelli è à e filiere chi annu un travagliu, diceraghju, efficace, di fà a dimunstrazione chè à lingua corsa si pò scrive ancu quandu omu l'ampara. Eccu.

Vi dumandu dunque di puddè attribuisce è ci sera dunque a rimessa di sti premii à a sessione forse di u mezu d'ottobre.

Le Président TALAMONI.

C'hè un **rapportu di a Cumissione di a cultura**. Rapportu à bocca.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Favurevule.

Le Président TALAMONI

E pò dinò unu di a Cumissione di e finanze.

Mme Anne TOMASI

Favurevule.

Le Président TALAMONI

Bè. Est-ce que quelqu'un demande la parole pour ce rapport ? Non.

Je vais le mettre aux voix

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 269 : Avenants n° 2 aux conventions conclues entre l'Académie de Corse/Collectivité territoriale de Corse et GIPACOR/Collectivité territoriale de Corse relatives à la mise en œuvre du grand plan de formation des enseignants du premier degré en langue corse pour la période 2018-2019 dans le cadre du CPER

(Délibération n° 2018/338 AC du 20 septembre 2018)

M. Xavier LUCIANI

Scusate, Presidente, ghjustu un'affare, mi so scurdatu, tamentu sbagliu è tamentu scordu, c'hè quantunque quì a figliola. Dunque, pudevu salutà a famiglia dinò di u vendi Andria FAZI chi ghjéra di Ghisoni è Ghisonaccia. A dicu di corre, c'hè qualcosa chì ci face piacè ancu pè st'affare quì.

Le Président TALAMONI

E salutemu dinò di u nosciu cantu a famiglia di Andria FAZI.

M. Xavier LUCIANI

GIPACOR, a sapete chi ciò no femu à u nivellu di u grande pianu di furmazione di i professori di scola di u primu gradu.

Tutti l'anni, ghjé vutata a cunvenzione chè no avemu cù l'accademia è a Cullettività. Rimpatemu à l'ingrossu i rimpiazzanti pè i stagi pè e nutate, pè manghjà dinò, pè i ripasti.

Dunque, quist'annu, prupunimu, mi pare à l'ingrossu ch'ella gira à 150 000 € C'hè statu quantunque una rimarca fata da u CESEC. Ghjè una affettazione pè sta ghjente chi facenu i rimpiazamenti, (INAUDIBLE) ancu sè no simu scuntenti perchè chi aviamu previstu di fà più di 100 furmati à l'annu è ne simu à 70 o 72...

U CESEC a fatu una rimarca. L'avisu ghjéra favorevule ma hannu fatu una rimarca, mi pare di primura, rimpatavamu dunque pè e nutate pè pagà a note à sti rimpiazzanti, 45 € Se vo truvate avà un locu in Corsica induve vo pagate 45 €, dapressu à me, ci n'hè pocu è micca.

Dunque, femu a proposta incu l'Esecutivu di passà à 60 €chi ghjè ciò chè no demu à l'aghjenti di a Cullettività. Dunque di passà di 45 à 60 € Tenimu u restu à listessa altura. Eccu.

Le Président TALAMONI

Ci seria un amendamentu...

M. Xavier LUCIANI

Pè cambià si vo vulete a nutate ou ce qu'on appelle en français « le forfait – nuité », chè serebbe dunque quì, éra previstu à l'iniziu di dà 45 € ùn si trova più nunda avà in Corsica, dunque passemu à 60 € è divi chi une pocchi sò mamme di famiglia chi facenu i sforzi, è facenu u giru di Corsica. Ci paria impurtante di fàla è di mettela à l'altura di ciò chè no femu per l'aghjenti di a Cullettività.

Le Président TALAMONI

Va bè. Feremu vutà l'amendamentu, ma nanzu, c'hè puo darsi un **rapportu di a Cummissione di a cultura.**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

A favore di u rapportu.

Le Président TALAMONI

Un rapportu di a Cummissione di e finanze.

Mme Anne TOMASI

A favore.

Le Président TALAMONI

Ci sò e dumande nantu ? Iè, avete a parolla.

Mme Anne TOMASI

À ringraziavi ò sgiò Presidente.

L'infurmazione chè n'avemu mostranu chi a retrice rimete in questione l'oghjetivi di GIPACOR. Pensu chi u parè ch'ella ùn n'ha micca tropu u laziu di tene l'ingasgiamenti pigliati da l'educazione naziunale. Ci piacerebbe chi u consiglieru esecutivu sia à casu chi a retrice tenissi

l'ingaggiamenti pigliati da i rettori capu nanzu nantu à l'oghjetivi di u GIPACOR.

À ringraziavi.

Le Président TALAMONI

D'altre intervensione ? No. Allora dumandaremu à u cunsiglieru esecutivu di risponde.

M. Xavier LUCIANI

Ùn aghju micca capitu, scusate.

Mme Anne TOMASI

Ùn face nudda, ricumenciu. Ùn capite micca u corsu !

M. Xavier LUCIANI

Hè l'amaciu, l'amaciu canalese, ùn capisciu micca tropu.

Mme Anne TOMASI

Dunque, l'infurmazione che n'avemu mustrerebbenu chi a retrice ùn vole micca tene l'oghjetivi di u GIPACOR. Vuliamu chè vo siate attentu à l'ingaggiamenti pigliati.

M. Xavier LUCIANI

Quì capiscu megliu. Ghjustu pè divi chi avianu previstu tutti l'anni à pocu pressu di furmà 120 insignanti chi si pò fallà di quì à 72. Avemu dumandatu quantunque, a dicu perchè c'hè qantunque l'idea dinò fà l'affare di manera appenucia più seria. Una furmazione 54 nant'à e filiere bilingue è u restu nant'à quelle chi facenu tre ore à simana in e scole.

Ghjustu pè divi dinò chi avemu dettu chè noi eremu prunti à fà un sforzu per fà cresce ghjustu apuntu st'aiutu, avemu dumandatu dinò, chè vo a sapiete perchè sò i soldi di a Corsica, sò i nostri soldi, i soldi di i nostri figlioli, avemu dumandatu quantunque chè n'appiemu u ritornu nant'à ciò ch'elli facenu quelle chi sò furmati à a fine di sta furmazione, s'elle piglianu e scole, s'elle insegnanu u corsu ind'à so scola.

Dumandemu i cadaci fratti à u retturatu di manera di stimà perchè ùn si pò micca fà cume si facianu in quell'epica, lampà i soldi pè di « eccu, aiutemu u corsu », senza avè nisun ritorunu n'ant'à a l'azione chè no purtemu.

Sta rinvidicazione hè stata dumandata, cunscessa, diceraghju cusì. Sta mana parlevu di u cunsigliu accademicu territoriale, ha dà esse dinò in l'istanze di stu cunsigliu chè n'avemu à parlà ghjust'apuntu di tuttu ciò chi ghjè valutazione di a furmazione è ritornu

Dunque hè per quessa chi u fatu d'aiutà ghjé dinò per noi a sfida chi ha da esse dinò d'avvè su ritornu è di vede se l'affare ghjè efficace di manera se l'affare ùn viaghja micca com'ellu ci vole, di fà una currezzione un'antr'annu ò forse ancu in core d'annata per ghjunghje à acimà à l'ingrossu l'oghjetivi adestinati. Quì semu à 72, avemu da circà quantunque di fà megliu è di prulungà forse stu pianu. Eccu.

Le Président TALAMONI

À ringraziavi.

C'hè un amandamentu per principià...

M. Xavier LUCIANI

Ghjustu per divi chi avemu fatu quantunque una cotazzione, à l'ingrossu ciò ch'ella pudia custà sta mudifica. À u più, ci serebbe 15 000 € in più nant'à l'annata. Per noi, ùn ha micca tropu impurtenza. Ghjéra previstu, vi ricordu quantunque che inde u cuntratu di pianu che n'aviamu firmatu, aviamu circatu di fà à l'ingrossu ciò ch'ellu pudia custà, custava à u più 250 000. Dunque semu assai in quà pè rapportu à e previzione. Ùn c'hè nisun cunsequenza pè noi.

Le Président TALAMONI

Nous allons donc mettre aux voix...

M. Romain COLONNA

Ghjustu pè divi ch'appartengu à una struttura ch'hè cuncernata pè u pianu è ch'ùn sò micca, in cummissione, me sogu astinutu, mi dispiace...

Le Président TALAMONI

Pudete sorte, come vo vulete.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Eiu, staraghju ma ùn votu micca.

Le Président TALAMONI

Aghju da suttumete à u votu l'amendamentu.

Quall'hè chi à « prò » ? Quall'hè chi ghjè « contru »? Astenzione ?
Quall'hè ch'ùn partecipeghja micca ?

L'amendamentu hè vutatu.

Nous mettons à présent aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE.

(Abstention de M. Romain COLONNA

Non-participation de Mme Anne-Laure SANTUCCI)

Rapport n° 305 : Demande de prise en charge du déplacement et de l'hébergement de trois conférenciers, invités, participant à Linguimondi 2018

(Délibération n° 2018/339 AC du 20 septembre 2018)

M. Xavier LUCIANI

Mi girgu versu l'amicu GHIONGA ch'avia iniziatu ssi scontri di Linguimondi, ùn stà micca à sente, avete vistu !

Dunque Linguimondi, ghjè in relazione, tutti l'anni, cù l'iniziativa di u cunsigliu di l'Auropa nant'à a famosa ghjurnata auropea di e lingue chi sò in logica festidiati u 26 di settembre dipoi 17 anni.

Quist'annu, l'avemu privistu u 28, ci vinia megliu di fala tandu. A femu in Aiacciu. Ghjéra privistu à principiu quì, ma a femu à u palazzu Lantivy.

Sta manifestazione hè cunsacrata à tuttu ciò chi ghjè arnesi, puntelli didatichi à e sculari è dinò a furmazione per e persone maiò. Ha da esse dunque un seminariu in una ghjurnata. Stu seminariu, avemu inviatu dunque ghjente di Canope, di quindi, a retrice e une pocchi di capi prughjetti di u canope corsu è dinò, avemu inviatu intervenenti di fora, a diretrice di l'urganisimu di furmazione britonu stundi è Pascal BERTU chi ghjè respunsevule pedagogica ind'ssu associu ch'elli sò nant'à a metedologia è l'arnesi di i dati chi pè l'insignamentu è l'amparera di u ritornu di i persone maiò, ghjè impurtante, ghjè u versu sucetale di Linguimondi è dinò Serge Maura chi ghjè ellu canope Nouvelle Aquitaine Capoc chi ellu ha da parlà di, sopratuttu, manuale, di libri è di litteratura pè a ghjuventù chi sò per noi ùn sogu quantu puntelli di emparere linguistighi è sopratuttu culturale, è pò a furmazione di a lingua occetane è di Gascogna. Eccu.

Quessi sò invitati.

C'hè un programa, leghjite nant'à u rapportu è ci vole à piglià in cariga e spese di sti viaghjii. Comme d'habitude, dicia Franck SINATRA !

Pè à l'ingrossu 3 000 € Sò i spiazzamenti è e ghjurnate ch'elli passanu quì è e nutate, è i ripasti.

Quessa si passa, vi ricordu l'affare, sitte invitati tutti veneri chi vene à u palazzu Lantivy.

Le Président TALAMONI

À ringraziavi assai. C'hè un **rapportu di a Cummissione di e finanze.**

Mme Anne TOMASI

A favore.

Le Président TALAMONI

Bè. Quall'hé chi dumanda a parola per su rapportu ? Nimu.

L'aghju da sottumete à u votu.

Quall'hè chi vota « in favore » di u rapportu ? « Contru » à u rapportu ? Astensione ? Quall'hè ch'ùn partecipeghja micca ?

U rapportu hè statu ADUTTATU à l'unanimità d'à l'Assemblea di Corsica.

Il y a un rapport sur l'aménagement numérique, mais en même temps, il est 21 heures, c'est peut-être l'heure d'aller dîner ? M. le Président du Conseil exécutif ?

Le Président SIMEONI

Inaudible sans micro

Le Président TALAMONI

En même temps, ça peut être utile ! On va dîner et on revient travailler dans une heure. Bon appétit.

La séance est suspendue à 21 h. Elle reprend à 22 h.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise.

Rapport n° 266 qui doit être présenté par le Président du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

AMENAGEMENT NUMERIQUE**ACCUNCIAMENTU NUMERICU**

Rapport n° 266 : Convention de mise à disposition d'une artère de génie civil pour câbles de communications électroniques sur les domaines publics ferroviaires et routiers de la Collectivité de Corse au bénéfice de SFR
(Délibération n° 2018/340 AC du 20 septembre 2018)

Le Président SIMEONI

Merci, Président.

Entre 2005 et 2014, la Collectivité, à l'époque territoriale de Corse, a construit un génie civil sur son domaine ferroviaire et routier, lequel génie civil permet d'accueillir les câbles des opérateurs de télécommunication.

Cet ouvrage relie, sur la carte qui est jointe au rapport que vous avez sous les yeux, les villes d'Aiacciu, Bastia, Lisula, Corti. Il est, bien sûr, disponible pour tous les opérateurs qui en manifestent le désir.

En l'espèce, nous vous proposons d'autoriser la mise à disposition de cet ouvrage, au bénéfice de SFR, selon les tarifs prévus pour l'ensemble des opérateurs, étant précisé que l'utilisation de cette infrastructure servira, notamment, à la mise en œuvre du très haut débit sur lequel nous avons statué, lors d'une session précédente, et avons attribué la convention de délégation de service public qui devra permettre, en cinq ans, d'organiser la desserte, en très haut débit, de l'intégralité du territoire insulaire.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI.

Je vous remercie, M. le Président.

M. Jean-Martin MONDOLONI a mis l'accent sur la méthode coûteuse, qui perdure depuis des années, en matière de travaux d'enfouissement de câbles de quelque nature qu'ils soient. Il a demandé si la Collectivité de Corse, dès l'instant qu'elle réalise le tracé d'1 km de route en maîtrise d'ouvrage, a prévu aujourd'hui, d'y intégrer systématiquement des fourreaux destinés à cet enfouissement. Mise à part la reconnaissance de la direction des routes, du surcoût occasionné, il a fait observer que le coût réel résidait principalement dans le fait de refaire du génie civil lorsque la route était achevée.

La Direction de l'aménagement numérique, par la voix de M. FERRARI, a, d'une part, reconnu que ce sujet est une vraie préoccupation depuis de nombreuses années et que la pose de fourreaux n'a pas été systématisée, en raison de l'obligation de traiter certaines opérations au cas par cas, en raison de certaines infrastructures déjà existantes.

D'autre part, il a précisé que la réglementation étant en train d'évoluer, celle-ci permettrait à l'opérateur historique d'ouvrir lui-même ses fourreaux.

M. FERRARI a reconnu l'importance du sujet qui, a-t-il-dit, sera à étudier de façon précise en concertation avec la Direction des routes, ce qui est à l'ordre du jour.

M. Jean-Martin MONDOLONI a insisté sur le fait que la question n'est pas récente et qu'elle se pose depuis une dizaine d'années déjà. Pour sa part, la doctrine de la Direction des routes doit résider dans l'idée que l'installation de fourreaux doit se faire en concomitance avec les travaux routiers en cours de réalisation.

M. François ORLANDI a partagé l'analyse faite par M. MONDOLONI et a indiqué, pour sa part, que les investissements nécessaires à l'amélioration des infrastructures déjà existantes, ne doivent pas être réalisés au détriment du bon état du réseau routier. Il a proposé que soit instaurée une interdiction d'éventration des voiries, nouvellement réhabilitées, sur un laps de temps allant de trois à cinq ans.

M. Paul LEONETTI a, d'une part, reconnu l'intérêt qu'il y aurait à rendre obligatoire cette interdiction et a partagé l'argument évoqué par

M. ORLANDI qui, comme bon nombre de personnes qui empruntent ces routes, s'étonne de les voir éventrées à peine terminées.

M. FERRARI a conclu en informant les membres de la Commission que leur sera proposé prochainement, un plan d'action plus général de mutualisation avec les opérateurs dépositaires de fourreaux.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La parole est à qui la demande sur ce dossier. Oui ? Vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Pour continuer un peu dans ce sens, dans ce qui vient d'être dit après le rapport des commissions, là on est sur le numérique et sur les fourreaux, mais dans bien d'autres domaines, je crois qu'il faut qu'il y ait une véritable réflexion, parce que, sans cesse, lorsqu'on engage des travaux, ne serait-ce que sur le réseau routier, systématiquement lorsque cela se justifie, je crois qu'il ne faut pas faire l'économie de mettre le génie civil, les fourreaux, ou les réservations nécessaires, afin de ne pas avoir à, non seulement éventrer (même si le mot est un peu fort), mais retrancher encore sur les routes lorsqu'elles viennent d'être réalisées. Car, si on prend en compte le surcoût pour refaire la tranchée, on fait réellement de véritables économies.

J'insiste bien, et je prendrai pour seul exemple... on avait compris, mais peut-être que tout le monde n'a pas compris ! Aujourd'hui, on refait du réseau routier territorial sur 2 km, des projets qui ont dix ans et on se rend compte, in fine, qu'on oublie un fourreau ou qu'on ne pose pas certains tuyaux pour, peut-être, amener de l'eau brute dans ces fameux ESA. C'est un peu dommage.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, le Conseil exécutif va peut-être répondre, d'un mot, sur ce qui vient d'être dit et puis nous allons passer au vote.

Le Président SIMEONI

C'est une réflexion importante, ils sont mobilisés là-dessus. Cette question de mutualisation s'est posée et, en tout cas, elle a été posée également, dans le cadre de la convention de délégation de service public pour toutes les interventions qu'on fait. J'ai demandé, véritablement, qu'on fasse particulièrement attention, ça paraît une évidence, mais c'est vrai que pendant des années, y compris pour des raisons techniques ou par rapport à des raisons d'inertie, on a, à l'évidence, généré des surcoûts importants. Essayons d'être utiles. Il faut décloisonner et faire travailler, essayer d'avoir une vision transversale pour lancer les opérations, de façon concertée, et essayer d'optimiser. C'est un souci permanent et la concertation aussi, avec les opérateurs, qu'il s'agisse des opérateurs du numérique ou EDF, etc.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

EAU – ASSAINISSEMENT / ACQUA – RISANAMENTU**Rapport n° 277 : Avis concernant le projet de décret relatif à la mission d'appui technique de bassin**

(Délibération n° 2018/341 AC du 20 septembre 2018)

M. Xavier LUCIANI

La Préfète de Corse a saisi le président de l'Exécutif à propos du projet de décret relatif à la mission d'appui technique de bassin qui modifie un décret. Je passe sur les détails, parce qu'il est un peu tard et je pense que je n'ai pas besoin de tout expliquer, vous avez le rapport.

Simplement, vous dire que c'est une continuation, en quelque sorte, de la mission précédente.

Je vais très vite, l'Assemblée est saisie sur le projet de décret qui a pour objet de prolonger à l'identique, l'action des missions d'appui mais sans en élargir le champ d'intervention, ni prendre en considération l'adaptation retenue en 2014 pour la gouvernance de la mission d'appui du bassin de Corse.

Le projet de décret, et sa mise en application par le préfet coordonnateur de bassin dans la forme proposée, ne soulève pas d'observations particulières, de notre point de vue.

En revanche, il y a des dispositions qui sont prévues par ce texte et qui paraissent nettement insuffisantes pour répondre aux attentes des maitres d'ouvrage insulaires et pour une mise en œuvre efficiente de la compétence GeMAPI sur un territoire.

Je passe sur les problématiques soulevées dans les EPCI, à propos de ces compétences-là. Simplement donc : l'accompagnement attendu à ce stade, concerne les missions importantes et spécialisées qui peuvent comporter à la fois une assistance juridique, une assistance à la définition des actions à mener, des interventions opérationnelles et le suivi et l'évaluation des actions au niveau du bassin de Corse.

Il est donc proposé à l'Assemblée que le Comité de bassin, que préside le président de l'Exécutif, prenne en charge le suivi de l'état d'avancement de cette compétence du grand cycle de l'eau (dont je rappelle quand même qu'il y aura des assises très bientôt) et mette tout en œuvre, avec son secrétariat technique à la CdC, pour faciliter son appropriation par les EPCI concernés. Donc, vous avez bien compris qu'il y a un regard, aujourd'hui, sur les territoires, en partenariat, bien-sûr, avec les services de l'Etat, pour ce qui concerne le suivi des études de préfiguration, l'avis sur l'élaboration des programmes d'actions, la poursuite de l'accompagnement, ect...).

Rappelons que les études susvisées, ainsi que les travaux d'entretien des cours d'eau qui en découlent, sont éligibles au Programme d'intervention de l'agence de l'eau ainsi qu'au Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif Corse. Je le dis parce que c'est important pour les EPCI. Par ailleurs, notre nouvel organigramme comprend une direction adjointe des milieux aquatiques notamment créée à cet effet.

C'est important de le préciser. C'est une vision qui va permettre d'avoir un lien beaucoup plus fort avec les territoires et les EPCI. Notre Collectivité doit rapidement définir, dans ce cadre-là, l'assistance qu'elle souhaite apporter au maître d'ouvrage sur cette thématique. En gros, c'est un pan d'interrogation qu'on est en train de combler, interrogation des présidents de communautés de communes bien sûr, sur la problématique.

On vous demande de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport oral de la Commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la Commission du développement.

Le Président TALAMONI

Sans doute un avis de la Commission des compétences législatives et réglementaires.

M. Petr'Antone TOMASI

La Commission des compétences législatives et réglementaires ne s'est pas réunie. Le rapporteur est favorable.

M. Xavier LUCIANI

Président, j'ai l'avis du CESEC aussi. Il y a une carence.

Le Président TALAMONI

Oui, mais il n'est pas d'usage de donner lecture des avis du CESEC. Il n'y a pas de carence, simplement il n'y avait pas matière à réunir la commission bien qu'elle soit mentionnée, sur le rapport, comme étant intéressée. Le président de cette commission est tout à fait hors de cause... Ah oui, le rapporteur ! Donc, le rapporteur n'est pas en cause non plus. Toujours est-il que nous sommes parfaitement en état de voter sur ce rapport. Mais avant, je vais demander si quelqu'un veut prendre la parole. Non.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE / ADMINISTRAZIONE GENERALE

Rapport 278. C'est peut-être le Président du Conseil exécutif qui présente ce rapport ?

Rapport n° 278 : Décision de se pourvoir en appel contre le jugement du Tribunal administratif de Bastia « Sarl Villas Mandarine » - Contentieux PADDUC

(Délibération n° 2018/342 AC du 20 septembre 2018)

Le Président SIMEONI

Je pensais que ça aurait été plutôt Lionel MORTINI !

C'est un dossier qui concerne le PADDUC et, particulièrement, la carte des ESA annulée par le jugement du 2 octobre 2015, notamment le classement en ESA d'une partie des parcelles cadastrée section D n° 668, 696 et 697 situées sur la commune de Calvi.

Vous connaissez la problématique de l'annulation de la carte des ESA. Nous sommes restés en l'état du jugement et nous sommes en train de régulariser cette carte.

En revanche, il convient de former appel contre le jugement en question dans la mesure où il a annulé le classement en ESA des parcelles dont je viens de rappeler la numérotation, notamment pour leur manifester l'appréciation, parce qu'il y a un enjeu au-delà de la commune de Calvi, un enjeu de principe sur la notion d'ESA.

Donc, je vous demande de m'autoriser à ester en justice, étant précisé que l'appel a, d'ores et déjà, été interjeté, comme la loi et la jurisprudence m'y autorisent.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un rapport oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

M. DELPOUX a demandé la parole, il l'a.

M. Jean-Louis DELPOUX

En ma qualité d'adjoint au maire de Calvi en charge de l'urbanisme, je préfère quitter l'hémicycle.

Le Président TALAMONI

Je crois que c'est plus prudent. Nous allons demander s'il y a une autre prise de parole. Vous avez la parole, Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Ce rapport, c'est l'exemple type d'une classification ESA erronée. Ce n'est même pas la peine d'être urbaniste confirmé, vous allez sur cadastre.gouv et vous voyez, en faisant une recherche cadastrale, que ces trois parcelles font manifestement partie d'une erreur de jugement, avec les conditions et les conséquences induites.

Donc, vous savez, vous l'avez suggéré, M. le Président, que cet appel est voué à l'échec. Vous savez que la Collectivité va être déboutée. Vous persistez, peut-être de façon un peu dogmatique, sur ce sujet.

Je peux, par certains égards, vous comprendre pour ne pas ouvrir la boîte de Pandore tellement la cartographie des ESA (pas générale, je le confesse, mais à certains endroits) pouvait paraître complètement absurde.

De quoi s'agit-t-il ?

Il y a trois parcelles. Ce sont des parcelles à peu près de 2000 m. Deux, sont entièrement artificialisées, donc elles sont bâties depuis plusieurs années. Une, c'est la seule qui est vierge aujourd'hui, elle fait 2 600 m². Pour les initiés, ça s'appelle, non pas une extension d'urbanisation, mais une densification d'urbanisation parce qu'elle est entourée de constructions et ça s'appelle une « dent creuse ». Déjà, qu'est-ce qu'on va pouvoir planter en espaces stratégiques agricoles (je ne suis même pas certaine qu'il y ait

d'ailleurs de l'eau brute, là) sur 2600 m² entourés, effectivement, de maisons ?

Donc, je pense qu'il est dommage qu'à l'heure où chaque euro, chaque denier compte pour cette Collectivité, de savoir que ce qui va être dépensé en frais d'avocat, va passer directement en pertes et profits. J'allais dire, M. le Président, que c'est peut-être le coup d'une posture politique. Mais, bien évidemment, en tout cas dans ce cas d'espèce qui est un cas flagrant, notre groupe, bien évidemment, va voter contre ce rapport, qui est l'exemple parfait des difficultés inhérentes à feu la cartographie des ESA que nous avons décidé, puisque nous l'avons votée à l'unanimité, de revoir par obligation. Nous espérons, d'ailleurs, que dans le cadre de la révision de cette cartographie, chacun retrouve la raison et qu'on ne soit, ou que certains en tout point, ne soient pas aveuglés par un certain dogmatisme.

Donc, considérez, dès aujourd'hui, que vous êtes en train de budgéter une dépense, parce que c'est un pourvoi que nous qualifions d'absurde.

Bien évidemment, nous allons voter « contre ». Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, nous allons vérifier si le président du Conseil exécutif a retrouvé la raison ! Ah, M. ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Nous, notre groupe assume et revendique son soutien au PADDUC tel qu'il a été voté. Mais, je le répète (et ça me permettra de le dire, et je crois que j'aurai souvent l'occasion de le répéter), nous n'avons pas non plus mis en place la Constitution ou un texte qui serait... Comment ? Non, exactement, mais nous, au contraire, nous sommes ici pour produire du droit. Mais on a conscience, aujourd'hui, que la règle que nous produisons peut être imparfaite, qu'elle peut être changée demain.

Je voulais, en préambule, rappeler que notre groupe était de ceux qui défendent le PADDUC, mais que nous voudrions entendre l'Exécutif sur les chances d'aboutir parce que, ce que je viens d'entendre à l'instant, la

question n'est pas de savoir si on juge le PADDUC, si c'est un bon ou un mauvais document, la vraie question que nous posons à l'Exécutif, c'est : est-ce que nous sommes dans une situation de droit, où nous avons une quelconque chance de gagner ? Si c'est le cas, alors oui, on peut comprendre que la majorité territoriale souhaite aller au bout des voies de recours. Mais si nous savons, pertinemment, qu'aujourd'hui nous allons perdre en droit, pourquoi s'entêter ? Pour justement... et là, je vous fais confiance pour défendre le denier public, il faut expliquer aux Corses, qui sont des gens intelligents, matures, que ce n'est pas remettre en cause le document, mais c'est constater qu'une erreur a pu être commise et qu'aujourd'hui, nous ne devons pas persévérer dans l'erreur, c'est tout.

Voilà ce que je voudrais dire au nom de notre groupe. Je voudrais entendre la réponse de l'Exécutif sur ce sujet, même si j'anticipe quand même ce que pourrait être la réponse, à savoir que : « on ne sait jamais, en droit rien n'est figé, etc ». Je parle face à des éminents juristes, on en a l'exemple avec le président de l'Exécutif. Donc, nous savons aujourd'hui, quand même, si nous avons des changes ou pas de l'emporter.

Le Président TALAMONI

M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Tout procès suppose un aléa. J'ai l'impression de recevoir mes clients et de demander une première provision !

Si nous étions certains de perdre, nous ne vous demanderions pas de nous autoriser à faire appel. Il y a un enjeu réel, il y a des arguments, il y a la notion d'ESA qui est en filigrane, et on va au bout de cette procédure. Maintenant, ça ne va pas nous coûter non plus des sommes démentielles. On est dans l'ordre du raisonnable. On a formé appel, comme on a formé appel, dans un autre dossier, sur une question d'appréciation sur les ESA. Si, par hasard, nous gagnons ce procès, je reviendrai vers vous en rappelant le pessimisme qui avait été manifesté par certains de nos collègues. Mais si nous le perdons, je reconnaitrai que vous aviez raison.

M. Xavier LACOMBE

Nous vous le rappellerons !

Le Président SIMEONI

Je n'en doute pas !

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président.

Je vais mettre ce rapport aux voix

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(« Pour »: « Femu a Corsica », « Corsica libera », “Andà per dumane”
“Contre » : « Per l'avvene »
Abstention : « La Corse dans la République »)

Rapport 279. C'est le Président du Conseil exécutif qui va présenter ce rapport. Vous avez la parole.

Rapport n° 279 : Avis de la Chambre régionale des comptes suite à la saisine de la Ville d'Aiacciu sur les allègements d'emprunts
(Délibération n° 2018/343 AC du 20 septembre 2018)

Le Président SIMEONI

Comme vous le savez, sans doute, il y a eu une divergence entre nous et la ville d'Aiacciu, sur l'inscription au budget primitif de la Collectivité de Corse, d'une dépense correspondant à la prise en charge des annuités d'emprunt, pour un montant total d'un peu plus de 10 M€ qui avaient été consentis par le Conseil départemental de la Corse-du-Sud à la commune d'Aiacciu, conseil département au droit duquel est venue la Collectivité de Corse.

Saisie par la commune d'Aiacciu, la Chambre régionale des comptes a rendu un avis dans lequel et par lequel elle me demande, en ma qualité de président du Conseil exécutif, d'inscrire au budget de la Collectivité de Corse, le remboursement des annuités d'emprunt dont s'agit, faisant ainsi droit à la demande et à l'analyse de la ville d'Aiacciu.

Vous noterez que cet avis est susceptible de recours et qu'aucun recours n'a été envisagé.

Je vous demande donc, d'abord, de prendre connaissance de cet avis, je le porte officiellement à votre connaissance, et je vous demande, également, d'en tirer les conséquences à savoir, non pas de me mettre en demeure (nous sommes entre amis, il n'y a pas besoin de me mettre en demeure), mais simplement, de me demander (c'est une modification que je suggère) d'inscrire au budget primitif, la prise en charge de ces annuités d'emprunt.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. Hyacinthe VANNI a fait part de son étonnement à propos de la formulation « MET EN DEMEURE le président du Conseil exécutif... » utilisée

dans la rédaction de l'article premier de la délibération. Il a souhaité savoir s'il s'agissait d'un terme juridique obligatoire ou s'il était possible d'employer une formule moins agressive et plus adaptée.

Les services ont précisé que le terme employé émane de la Chambre régionale des comptes et qu'ils ne percevaient, pour leur part, aucun inconvénient à la modification des termes.

L'ensemble des commissaires s'est donc prononcé pour une reformulation et a préconisé le terme « DEMANDE au président du Conseil exécutif... »

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Hyacinthe VANNI, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Je constate que le terme n'a pas été changé dans la délibération. Donc, j'aimerais que, à l'article 1^{er} de la délibération, plutôt que « MET EN DEMEURE », ça me gêne un peu de mettre en demeure le président du Conseil exécutif, on mette « DEMANDE ».

Le Président TALAMONI

Tout à fait. C'est un amendement qu'il faudra soumettre aux voix. Oui, M. Pierre-Jean LUCIANI a la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je voudrais simplement préciser que, sur les 10,5 M€ qui ont été votés, c'est 3,5 millions par an pendant trois ans, 2018, 2019, 2020.

Le Président TALAMONI

Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?
M. LACOMBE, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Président. Rien de très important. Pour les termes, pour revenir sur la forme, et ensuite j'interviendrai sur le fond et l'objet de mon intervention. Je serai un peu sévère, mais je tiens à dire ce que j'ai envie de dire.

D'abord, la première des choses, ce n'est pas le président de l'Exécutif qui est mis en demeure, c'est la Collectivité de Corse. Dans la délibération non, mais dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est la Collectivité de Corse qui est mise en demeure, pas le président. Si vous voulez bien relire, M. VANNI, à moins qu'il faille changer de lunettes !

M. Hyacinthe VANNI

C'est la délibération.

M. Xavier LACOMBE

Mais la délibération est produite par les services de l'Assemblée. C'est la Chambre régionale des comptes qui met en demeure la Collectivité de Corse, elle ne met pas en demeure le président de l'Exécutif.

Le Président SIMEONI

Juste un mot, l'article 4 dit « MET EN DEMEURE le président du Conseil exécutif de Corse d'inscrire dans le budget 2018 » de l'avis. C'est la Chambre régionale des comptes qui me dit ça, elle m'a mis en demeure.

M. Xavier LACOMBE

Au tout début, c'est l'Assemblée de Corse, si vous relisez le début du paragraphe.

Le Président TALAMONI

Je crois que nous sommes tous d'accord à ce stade pour amender, quoi que !

M. Xavier LACOMBE

Quoique, on pourrait mettre en demeure le président de l'Exécutif de le faire, mais on ne lui fera pas cet affront !

Le Président TALAMONI

Bien. Nous sommes d'accord pour amender. Donc, le fond, cher collègue.

M. Xavier LACOMBE

C'est bien dommage d'en arriver à ces termes de mise en demeure, je m'en étais entretenu avec le président, même avec les services.

J'avais alerté, lors de la Commission des finances, du doute de ne pas inscrire ces sommes, comme l'a précisé l'ancien président du Conseil départemental 2A, sur trois ans bien évidemment, avec la répartition en investissement en AE, AP, CP, en fonctionnement et en investissement, bien évidemment.

Ce qui est un peu dommage, c'est que, en ayant alerté, je crois que les choses n'ont pas vraiment été prises au sérieux et ça a été un peu une erreur.

Ensuite, au moment du vote du budget, je suis, encore une nouvelle fois, intervenu en posant la question s'il y avait une expertise juridique suffisamment poussée, puisque le contraire était déjà prouvé, et je voulais éviter, à travers mon intervention, que l'Assemblée de Corse ne fasse pas cette faute. Aujourd'hui, on a voté un budget et ça a été une faute. C'est la nôtre, c'est celle de l'Assemblée, peu importe qui a voté le budget ou pas. Donc, je voulais revenir là-dessus, c'est un peu d'hommage.

De toute façon, ce que j'avais proposé (et là aussi, encore une fois, je n'ai pas été entendu), c'était, au moins, de provisionner cette somme, parce que ce qui m'avait été répondu, oui, ça a été fait pour d'autres communes ou d'autres villes (peu importe) mais, cette fois-ci, nous ne le faisons pas parce qu'il n'y a pas l'arrêté du conseil départemental. Mais c'est la commission permanente qui avait délibéré, à l'unanimité, avec les vingt-deux membres. Donc, le contrôle de légalité, la durée légale était passée, il n'y avait, au moment du vote du budget, aucune raison et aucun motif de ne pas l'inscrire.

C'est un peu d'hommage qu'aujourd'hui on en soit là. Ce n'est pas véritablement une bonne image. Après, ça a peut-être été fait pour d'autres raisons mais, aujourd'hui, l'affaire est assez sérieuse, 2,5 M€, je pense qu'on aurait pu être plus raisonnables et plus sages. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. M. ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Le hasard a voulu que nous ne soyons jamais interrogés par la presse sur ce sujet. En tout cas, à titre personnel, on ne m'a jamais posé la question sur ce jugement, sur ce qui s'était passé, sur notre position par rapport à ce que nous vivons aujourd'hui.

Alors, je vais vous dire tranquillement, que j'aimerais, quand même, me faire l'écho, sûrement de bon nombre de maires de Corse-du-Sud qui n'ont pas trouvé normal la façon dont ils ont été traités, à l'époque, et même si, aujourd'hui, la justice donne raison, en droit, à ceux qui ont utilisé ce système, nous, en tout cas, à titre personnel, je n'en ai même pas discuté avec mon groupe mais, à titre personnel, je ne prendrai pas part au vote parce que j'ai envie de vous apporter un soutien moral, dans cette histoire.

Parce que, aujourd'hui, je crois que ce système-là, c'était le système le plus archaïque qui existait et qu'il fallait combattre. Il avait d'ailleurs été arrêté par la même famille politique, à l'époque, parce qu'il était profondément injuste. Moi, je n'ai pas eu cette chance d'avoir un allègement d'emprunt sur ma commune, le maire de Pietrosella non plus. Il fallait être à Propriano, il fallait être à Porto-Vecchio, il fallait être à Ajaccio pour bénéficier de ce type d'avantage. Sartène, sûrement. Après, les gens peuvent évoluer... On voit, dès fois, ils évoluent beaucoup plus vite qu'on ne le pense.

Donc, aujourd'hui, je répète, je ne serai pas de ceux qui diront « bravo, la justice... ». Alors oui, elle a appliqué le droit, malheureusement parfois, les textes de droit sont inadaptés, peut-être, à la morale et, en la matière, je dis que l'Exécutif de Corse avait raison de chercher à contourner cette situation qui était une situation inacceptable.

Je voulais le dire ce soir, parce que ça fait longtemps que je voulais m'exprimer sur le sujet, et je crois que c'était le moment de le faire parce que « qui ne dit mot, consent » et je ne voulais pas consentir avec l'ensemble de mon groupe. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. M. VANNI et ensuite, Pierre-Jean LUCIANI.

M. Hyacinthe VANNI

Je pourrais, bien entendu, rejoindre mon collègue et ami Jean Charles, mais on ne va pas polémiquer.

Je reviens pour dire à M. LACOMBE que la Cour des comptes écrit ce qu'elle veut, c'est son droit, mais nous, ici, les délibérations c'est nous qui les écrivons, et pas la Cour des comptes. Donc, « MET EN DEMEURE LE PRESIDENT », je l'avais dit en Commission des finances, je pense qu'on aurait pu au moins rectifier, avant d'arriver en session et ne pas avoir encore un débat qu'on a déjà eu. On l'a. Donc ici, les délibérations, c'est nous qui les écrivons et on ne les écrit pas comme la Chambre régionale des comptes.

Le Président TALAMONI

Dont acte, mais tout le monde est d'accord pour changer la formulation.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Simplement deux mots. Je n'ai traité les dossiers que lorsque j'en ai reçus. Et quand j'en recevais (où qu'on en recevait, je dirai « on »), si la commune avait un budget en équilibre, on n'accordait rien du tout. Nous n'accordions des allègements d'emprunt qu'à des communes qui en avaient vraiment besoin et, que je sache, Bonifacio n'a jamais demandé un allègement d'emprunt.

Le Président TALAMONI

M. ORSUCCI est parfaitement éclairé sur les critères qui ont prévalu dans ces démarches. Donc, nous en arrivons... oui vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Vous avez remarqué que j'ai présenté l'avis de la Chambre régionale des comptes sous la forme la plus neutre et la plus objective possible, considérant que nous avons, les uns et les autres, dit l'essentiel de ce que nous avons à dire par rapport à ce sujet. Sauf que Jean-Charles ORSUCCI a fait remarquer qu'il n'avait pas eu l'occasion de s'exprimer publiquement, et je le remercie pour cette intervention, parce que si moi, j'avais dit ce que vous venez de dire, on aurait pu penser que je le disais avec partialité. Venant de votre part, puisque vous vous êtes clairement situé, depuis le début de la mandature, dans l'opposition, vous avez dit ce que vous avez vécu à l'époque, comme maire, et je pense que ce que vous avez dit, est la vérité.

Donc, moi je ne compte pas réouvrir une polémique. Je vous l'ai dis. Il y a eu un avis qui a été rendu par la Chambre régionale des comptes. J'en tire les conséquences et je vous saisis pour vous informer de cet avis et pour que vous me demandiez d'inscrire cette dépense au budget primitif de la Collectivité de Corse.

Cela n'enlève rien à ce que j'ai dit sur le fond de cette opération. M. LUCIANI, vous l'avez dit, 10,5 M€ sur 3 ans, 3 M€ par an, il y avait eu 10 millions avant. Donc, ça fait 20 millions d'allègements d'emprunt pour la ville d'Ajaccio.

Ce que je viens vous dire et ce que je continuerai à vous dire, c'est qu'il y a une rupture d'équité. Il y avait une rupture d'équité à l'époque, dans le cadre du Conseil départemental, mais je n'y étais pas. M. ORSUCCI, vous-même, il y avait une autre collectivité, c'était une autre collectivité mais ce n'était déjà pas normal, à l'époque.

Cette décision, qui a été prise deux mois avant la création de la Collectivité de Corse et qui est venue grever le budget de la Collectivité de Corse, est une rupture d'équité dans le cadre de la nouvelle Collectivité. Parce que cette somme qui est inscrite va venir en déduction de l'enveloppe globale de la dotation quinquennale. Donc, sur une dotation quinquennale d'environ 25 ou 30 M€ par an, eh bien il y aura 3,5 M€ (si on applique mécaniquement la décision) qui seront déjà pour Ajaccio et qui vont manquer à toutes les autres communes, parce que je n'ai pas de planche à billets. Ça, c'est une injustice et ce n'est pas normal, et sur la forme (la façon dont ça a été fait) et sur le fond.

Puisque vous me dites souvent, que nous n'avons rien fait, notamment depuis le début, le 1^{er} janvier 2018, je vous dirai que, parmi toutes les choses que nous avons faites, nous avons adopté ensemble, à l'unanimité, un règlement des aides, dans le cadre duquel ce genre de décision ou de mécanisme n'est plus possible.

Si, demain, une commune nous demande (amie ou pas amie, si tant est qu'on accepte cette distinction et nous, nous ne l'acceptons pas parce qu'il n'y a pas de communes amies ou de communes qui ne le seraient pas, il y a des communes qui ont droit à des subventions, par application du règlement des aides et lorsqu'elles y ont droit, mécaniquement, elles les perçoivent) le remboursement et la prise en charge d'une annuité d'emprunt, nous allons dire « non » parce que ce n'est pas prévu par le règlement des aides aux communes. Et tous les maires de Corse savent que ça va se passer comme ça.

Moi, je vous dis que ce que nous avons fait, de façon générale, c'est une avancée pour le fonctionnement de nos institutions, pour la clarté, pour l'équité, pour la lisibilité. Je vous dis, et je me retourne vers M. LACOMBE, que politiquement, j'assume tout à fait cette décision et je vais même vous dire mieux, à un moment donné, j'inscris budgétairement, mais ce qui va prévaloir, ce n'est pas l'engagement antérieur, ce qui va prévaloir, c'est le règlement d'aides aux communes. Donc, les sommes qui sont inscrites aujourd'hui, au titre de l'annuité d'emprunt, elles seront versées, mais elles viendront peut-être en déduction d'autres sommes dues à la commune d'Ajaccio, dès lors que ça sera justifié juridiquement, dès lors que ça sera justifié juridiquement. Parce que moi, je ne veux pas que des engagements qui ont été pris dans des conditions extrêmement critiquables, viennent pénaliser toutes les communes de Corse.

Voilà ce qu'était la raison de ma décision et voilà pourquoi, aujourd'hui, je continue à dire que nous avons eu raison de faire comme nous avons fait.

Vous noterez, moi je n'ai pas fait de polémique, à aucun moment, ni avec la commune d'Ajaccio, ni avec les quelques autres communes qui ont eu droit à des prises en charge d'annuités d'emprunt. Je n'ai pas montré du doigt, je n'ai pas dénoncé, je n'ai pas fait de comédie. Mais ne venez pas nous chercher, ne venez pas nous chercher.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Vous permettez que je dise deux mots ?

Le Président TALAMONI

En principe, le président du Conseil exécutif a clos la discussion. Je pense que vous pourrez lui poser... dans un cadre différent puisque là, la procédure... Non, mais ce n'est pas le président de l'Exécutif qui permet. Ici, c'est moi. Donc, non parce que le président de l'Exécutif s'est exprimé. Voilà.

Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport.

D'abord l'amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(Abstention de M. Pierre-Jean LUCIANI
Non-participation du groupe « Andà per dumane »).

Rapport suivant, 297. Vous avez la parole, M. le Président.

Rapport n° 297 : Habilitation du président du Conseil exécutif de Corse à introduire une constitution de partie civile

(Délibération n° 2018/344 AC du 20 septembre 2018)

Le Président SIMEONI

Une instruction a été ouverte le 28 juin 2017 du chef de détournement de fonds publics au préjudice de la Collectivité territoriale de Corse, une instruction qui est actuellement confiée à M. Thomas MANDEL, juge d'instruction au pôle économique et financier de Bastia.

Je vous demande de m'autoriser à nous constituer partie civile (la Collectivité de Corse). Là aussi, il n'y a pas une volonté de vindicte, d'ailleurs ce n'est pas parce qu'une instruction est ouverte que forcément une infraction a été constituée. On est au stade de l'information, donc de la recherche d'éléments à charge et à décharge.

Simplement, je considère que ne pas nous constituer partie civile, serait peut-être, eh bien, ne pas donner les moyens, à la Collectivité de Corse, de défendre ses intérêts pour le cas où une infraction aurait été commise.

Donc, je vous demande d'autoriser cette constitution de partie civile.

Il y a une erreur dans le rapport, à la fin, je viens de le relire : « il convient donc de m'habiliter à déposer une plainte avec constitution de partie civile », non absolument pas. Il convient de nous autoriser à nous constituer partie civile, puisqu'une information a déjà été ...

Le Président TALAMONI

Ce serait un amendement. **Rapport de la Commission des finances.**

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Qui demande la parole sur ce rapport ?

Mme Valérie BOZZI

Juste une petite observation, on n'a pas de précisions sur cette affaire, aucune, même en Commission des finances, ça n'a pas été évoqué, et moi, j'aimerais qu'on sache, à minima, les personnes concernées par cette affaire et les faits poursuivis. Peut-être dans une commission à huis-clos, si ce n'est pas le lieu mais, en tout cas aujourd'hui, on a du mal à se positionner sans connaître, finalement, l'affaire.

Le Président TALAMONI

Merci. D'autres demandes de prises de parole, avant la réponse du président du Conseil Exécutif ? Non, donc réponse du président.

Le Président SIMEONI

La réponse du président : une information est ouverte contre x, au départ. On est informé de l'ouverture de cette information. Un certain nombre de personnes ont été mises en examen et cela a été, notamment, retranscrit dans la presse, mais nous n'avons pas accès au dossier d'instruction.

Donc, moi je n'ai pas voulu mettre les noms de ces personnes pour qu'il n'y ait pas, dans un rapport, une stigmatisation. Donc, la seule chose que je sais, au jour d'aujourd'hui, c'est que le juge d'instruction a ouvert une information du chef d'une infraction possiblement constituée d'emplois fictifs au sein de l'ancienne Collectivité territoriale de Corse.

Et donc, j'ai simplement demandé l'autorisation de se constituer partie civile, sans aller plus loin dans les explications parce que je ne voulais pas que donner des détails, soit directement, soit glanés dans la presse, puissent être interprétés comme une volonté de mettre, directement ou indirectement, en cause les personnes qui sont possiblement impliquées dans cette affaire.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif, d'autant qu'il ne s'agit pas de déposer une plainte et c'est cet amendement, d'ailleurs, que je vais vous proposer de voter dans un instant.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets maintenant aux voix ce rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité et le président du Conseil exécutif est habilité.

Erratum à la délibération n° 18/199 AC du 28 juin 2018 autorisant l'organisation d'une « conférence-débat » sur le thème « compréhension et prévention des conduites à risques actuelles des adolescents »
(Délibération n° 2018/345 AC du 20 septembre 2018)

Le Président TALAMONI

Je vais vous donner lecture d'un erratum à la délibération n° 18/199 AC de l'Assemblée de Corse.

Le 28 juin dernier, l'Assemblée de Corse a autorisé l'organisation, par les centres de planification et d'éducation familiale de Corse, d'une « conférence débat », le 18 octobre prochain à Corte, sur le thème : « compréhension et prévention des conduites à risque actuelles des adolescents ».

Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier l'article premier de cette délibération en indiquant que la conférence se tiendra à Ajaccio. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Donc, je vais vous demander de prendre acte simplement de cette communication par un vote formel.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'erratum donc est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant.

Rapport n° 309 : Prise en charge des frais de déplacement d'un conseiller dans le cadre d'un déplacement à Barcelone.

(Délibération n° 2018/346 AC du 20 septembre 2018)

C'est un de mes rapports qui s'est perdu au milieu des vôtres, donc je le présente.

Le 11 septembre dernier, le président de l'Assemblée de Corse avait été convié à participer à «in the day of the catalan republic », à Barcelone.

Le président a délégué M. François BENEDETTI pour le représenter à cet événement.

Il convient de prendre en charge les frais engagés par ce conseiller, aux conditions réglementaires en vigueur.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration seront imputés sur le budget de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Je mets aux voix ce rapport..... Oui, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci Président. L'objet de déplacement ? Parce qu'on n'a pas de rapport, on n'a rien là.

Le Président TALAMONI

Oui, vous l'avez le rapport, c'est le rapport 309.

M. Xavier LACOMBE

Sauf erreur de ma part, moi je n'ai pas ce rapport, on ne sait pas sur quoi nous allons voter.

Le Président TALAMONI

Les services me disent que peut-être ce rapport n'aurait pas été dans les dossiers.

M. Xavier LACOMBE

Mais moi je vous le certifie, peut-être qu'il est resté à Barcelone.

Le Président TALAMONI

Si vous le certifiez, je vous crois sur parole.

Donc, comme notre Assemblée, s'agissant de la question catalane, avait voté une délibération (elle avait voté, d'ailleurs, à une majorité très, très large, sous la précédente mandature), suite au soutien qui lui a été apporté officiellement, la Collectivité de Catalogne a invité le président de l'Assemblée de Corse pour, sans doute, donner suite à ce soutien qui avait été apporté par l'Assemblée de Corse. Et, c'est François BENEDETTI qui a été chargé de nous représenter.

Donc voilà, ça tient en trois lignes. Maintenant, si vous voulez qu'on vous le distribue.... mais, me dit Serge TOMI, on ne l'a pas tiré pour faire des économies de papier. C'est un souci louable, je pense.

M. Xavier LACOMBE

Vous pouviez me croire, M. le Président.

Le Président TALAMONI

C'est une bonne chose, un exemple à suivre.

Donc, je mets aux voix ce rapport afin que les frais de François BENEDETTI soient pris en charge.

(Brouhaha).

Vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président. Moi, j'ai envie de vous poser une première question : nous sommes invités, l'Assemblée de Corse est invitée en Catalogne, on est invité à prendre en charge les frais de quelqu'un qui se rend en Catalogne. Ce n'est pas tout à fait une invitation, c'est une offre, je dirais, de visite qui est faite.

Les choses ont été réalisées...

Le Président TALAMONI

Ce sont les usages habituels.

M. François ORLANDI

Non, j'ai connu des déplacements, vous me direz, le mien, le plus loin, il était dans le Cantal, donc ce n'était pas tout à fait la même chose. Mais les dépenses, dont on peut estimer qu'elles sont légitimes, je pense qu'elles doivent être présentées avec plus de clarté, tout d'abord avec un rapport, même si on se priverait d'une économie substantielle. Si nous avons eu un rapport écrit, sur un support papier, comme c'est le cas.....

Le Président TALAMONI

Mais le rapport est écrit. Si vous voulez, je le fais tirer et je vous le fais distribuer.

M. François ORLANDI

Président, si vous permettez, je voudrais terminer mon propos. Donc, avoir un rapport étudié comme le sont les autres rapports. Le voyage a été déjà exécuté au mois de septembre. Qu'il faille, aujourd'hui, le prendre en charge, personnellement ça ne me dérange pas plus que ça. J'aurais simplement souhaité qu'il puisse se faire dans la clarté, c'est-à-dire, lors d'une précédente session, qu'on évoque ce voyage, cet échange. Et, je crois que les choses, d'une manière claire, auraient été acceptées et personne ne se serait opposé à ce que quelqu'un de l'Assemblée de Corse se déplace avec, si possible, des explications peut-être un peu plus lisibles sur la nature de ce voyage, de cet échange.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, le secrétariat général m'est témoin que les mandats spéciaux ont toujours été délivrés par notre Assemblée en ces formes.

Donc maintenant, si vous voulez, on peut continuer à en discuter jusqu'à deux heures du matin et puis, si vous voulez, je peux vous le faire distribuer, parce qu'il a été tapé. Il n'a pas été tiré, effectivement, pour économiser le papier mais, si vous voulez, je peux le faire tirer et nous attendons que le tirage ait lieu. Ou bien, on vote, comme vous voulez. Oui, vous avez la parole M. LACOMBE, bien-sûr.

M. Xavier LACOMBE

Merci, mais on ne l'a même pas eu par mail, sur la kbox. C'est ça que je voulais vous dire, Président, vous vous êtes emballés. Nous ne l'avons pas eu sur la kbox, nous ne l'avons pas dans la liste des rapports. Après, vous avez peut-être bien fait de ne pas le tirer, ça a un intérêt, mais on n'a pas eu le rapport. On est appelé à voter sur quelque chose dont on n'a pas connaissance.

Le Président TALAMONI

Mais je vous l'ai lu intégralement. Maintenant, si vous ne l'avez pas eu sur la kbox, s'il y a eu une erreur, peut-être, des services, je l'assume en tant que président de l'Assemblée de Corse, sachant que les services font un travail remarquable que je salue à nouveau, et si vous pensez que l'affaire est suffisamment importante pour qu'on y passe la nuit, moi je suis prêt à le faire tirer et à vous le faire distribuer, à vous faire distribuer les six lignes de ce rapport, permettant donc de prendre en charge les frais de François BENEDETTI.

M. Xavier LACOMBE

Permettez, la question n'est pas là. Je crois qu'il faut dépasser tout cela, élevons un peu le débat. Mais tout simplement, on nous présente...

Le Président TALAMONI

Oui, élevons le débat !

M. Xavier LACOMBE

Oui, élevons-le ensemble, tutti in seme...

Le Président TALAMONI

Je ne demande pas mieux.

M. Xavier LACOMBE

U n'avemu micca avutu u raportu, u n'hè micca passatu in cumissione et on ne sait pas de quoi on parle. Permettez nous de nous demander quel est ce rapport et de quoi nous parlons, tout simplement.

Le Président TALAMONI

Le rapport en question, vous a été lu intégralement...

M. Xavier LACOMBE

On vote sans rapport...

Le Président TALAMONI

Le rapport en question vous a été lu intégralement, il y a de cela dix minutes, par mes soins. Maintenant, si vous souhaitez l'avoir devant vous, je vous le fais distribuer, mais je ne peux pas faire mieux, je vous l'ai lu.

Donc, encore une fois, le secrétariat général peut témoigner de ce que les mandats spéciaux ont toujours été délivrés par notre Assemblée, en la forme, mais encore une fois, si vous voulez, nous pouvons formaliser davantage et nous pouvons le distribuer.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président, pas du tout...

Le Président TALAMONI

Ah bon ! Alors on fait quoi ? On vote ?

M. Xavier LACOMBE

Non, est-ce que vous pouvez comprendre que, à un moment donné, nous n'avions pas connaissance de ce rapport, lors de mon intervention. Nous avons demandé de quoi il s'agissait.

Le Président TALAMONI

Mais, je l'avais lu.

M. Xavier LACOMBE

Il n'est même pas passé en commission.

Le Président TALAMONI

M. CECCOLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Très simplement, je crois qu'on est sur un point qui a été...

Le Président TALAMONI

Je crois qu'on n'y est pas... Ce genre de rapport ne passe JAMAIS en commission. Ecoutez, je ne sais pas si c'est l'heure, mais là, il y a un problème. Il ne passe jamais en commission, ce type de rapport.

Ecoutez, là, il s'agit vraiment de questions purement formelles qui, a priori, ne doivent même pas faire l'objet de discussions pendant des heures. Je n'ai jamais vu, pour un mandat spécial... En plus, on ne parle même pas du fond, parce que si vous voulez contester sur le fond, à ce moment-là, on peut discuter, mais si vous allez contester sur la forme, on peut aussi réunir un tribunal extraordinaire et faire juger le secrétaire général.

M. François-Xavier CECCOLI

M. le Président, tout simplement pour confirmer que l'erreur est humaine et que le travail réalisé par les services a suffisamment d'ampleur, vu les circonstances que nous connaissons depuis quelques mois, pour accepter volontiers que seuls ceux qui ne font rien, ne se trompent jamais.

Par contre, pour en revenir au sujet, nous, nous manifesterons le fait que nous ne pensons pas qu'il était opportun de réaliser ce déplacement. Donc, nous voterons « contre », mais nous ne nous attacherons pas plus que cela à la forme. Encore une fois, M. TOMI, on comprend très bien que toute chose, par ailleurs, ça peut arriver à tout le monde. Merci.

Le Président TALAMONI

Je me permets d'insister, parce que je ne suis pas en cause personnellement et que c'est le secrétariat qui est en cause, et qu'il est sous ma responsabilité. Je me permets d'insister, l'usage habituel c'est exactement celui qui a été mis en œuvre, à l'occasion de ce rapport-là.

Donc, si vous voulez que l'on adopte, pour l'avenir, un usage différent, plus formaliste, nous pouvons le faire. Il suffit simplement de dire au secrétariat général que, dorénavant, les mandats spéciaux seront délivrés de manière plus formelle, plus lourde. Alors, s'il s'agissait de trente ou quarante personnes, à New-York, ça se justifierait peut-être. Mais, attendez, on n'a jamais discuté sur ce type de rapport ! Maintenant, si vous voulez, on peut continuer ! Et je n'accepte pas...

parce que l'erreur est humaine, mais il n'y a pas eu d'erreur du secrétariat général dans cette affaire. Il y a le respect d'un usage qui date de plusieurs années, de plusieurs décennies. Voilà, c'est tout. Oui, vous avez la parole, M. ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Moi, je voudrais... parce qu'il faut qu'on soit clair. Ce n'est pas, évidemment, pour les sommes qui sont en jeux, dont acte. Je ne me souvenais plus comment ça fonctionnait, dont acte. Ça a fonctionné comme d'habitude, donc il n'y a pas de problème sur le sujet. Honnêtement, on n'était pas au fait que ça s'était passé, ce qui nous interpelle davantage, c'est ce qui vient d'être dit, c'est le fond. J'essaie de me faire un parallèle avec ce que j'ai pu connaître dans cette Assemblée. Est-ce que demain, nous aurions pu imaginer un président du parti socialiste ou, je dirais, « des Républicains », qui partait soutenir « les Républicains » ou un président socialiste, dans le cadre de discussions politiques ? Est-ce que c'est normal que l'on fonctionne comme ça ? C'est cette question-là, qu'on est en train de se poser, ce ne sont pas les sommes.

Est-ce que nous, aujourd'hui, on a vocation (et on va être très clair) à soutenir la majorité territoriale qui a envie d'apporter un soutien politique à une autre majorité, dans le cadre d'un rapport de force avec l'Etat central ? Moi, la question que je me pose aujourd'hui, c'est (et ce n'est pas sur les sommes en jeu, on le dit bien, c'est dans le cadre de nos convictions politiques réciproques les uns, les autres) quelle attitude à avoir, par rapport à ce type de... parce que, bon, ça aurait pu être quarante personnes, ça aurait pu être même, je ne sais pas moi... sans parler d'un déplacement... Vous nous auriez dit, « il faut publier un ouvrage qui coûterait 20 000 € à l'Assemblée de Corse, pour apporter un soutien », je me serais posé la question en ces termes et, d'ailleurs, en respectant le choix démocratique, celui de votre majorité, et je l'aurais respecté.

Voilà un peu la question qui se pose derrière ce dossier, c'est plutôt cela. Et on ne vous fait aucun procès sur tout le reste, que ce soit bien clair.

Le Président TALAMONI

Alors, je préfère que l'on parle du fond, comme vous le faites, plutôt que sur la forme, parce que sur la forme il n'y avait strictement rien à dire, vu que la forme a été parfaitement respectée.

Sur le fond, notre Assemblée a voté à la majorité, en tout cas l'Assemblée de la précédente mandature, à l'occasion de laquelle, comme vous le savez, nous ne disposions pas d'une majorité absolue, comme aujourd'hui, mais

d'une majorité relative. Notre Assemblée a jugé bon de soutenir, non pas un camp (comme vous dites), mais le principe du référendum, du droit à décider.

Notre Assemblée ne s'est pas prononcée pour dire « votez oui au référendum, ou votez non au référendum ». Notre Assemblée s'est prononcée pour dire : « les Catalans ont le droit de décider ».

Nous avons reçu l'appui de groupes de l'opposition et notre Assemblée avait, de manière très largement majoritaire, pris cette délibération.

Naturellement, cette délibération avait été adressée aux autorités catalanes de l'époque. Elles ont changé d'ailleurs, non pas de coloration, mais de personnes puisque les précédentes sont maintenant en prison, pour la plupart, et notre Assemblée avait apporté son soutien au principe du référendum. Et, encore une fois, ce n'était pas seulement notre majorité, mais c'était une majorité beaucoup plus large de l'Assemblée de Corse.

Les autorités catalanes ont jugé bon, parce qu'elles avaient apprécié ce soutien, d'inviter un représentant de la Collectivité de Corse, à l'occasion de cette journée. Et nous avons pensé qu'il était naturel de répondre, par courtoisie et, également, par souci de cohérence politique et nous avons pensé qu'il était bon d'envoyer un représentant. C'est François BENEDETTI qui a exposé des frais très modestes, et frais que l'on demande à notre Assemblée de prendre en compte.

Voilà, il me semble qu'il n'y a rien d'extraordinaire là-dedans mais, encore une fois, on va voter, et s'il y a des élus qui sont « contre », ils voteront « contre ». Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Après ces éclairages manifestés avec beaucoup d'élégance et le talent qui est le vôtre, je comprends mieux pourquoi il y a des résistances qui se sont manifestées sur la forme mais qui, en réalité, disons le rapidement, portent sur le fond.

Pour ce qui nous concerne, c'est très clair, nous ne souhaitons donner mandat à quiconque, dans cette Assemblée, pour aller pratiquer une sorte d'internationalisation d'un idéal, pour respectable que soit cet idéal. Evidemment, je me tourne vers notre collègue Fanfan, ça n'a rien à voir avec une démarche *Intuitu personæ*, mais on considère que cette Assemblée est l'Assemblée de tous les Corses, qui est évidemment gouvernée par une majorité, c'est son droit de faire-valoir le fait majoritaire.

Par contre, il est gênant, pour ne pas dire inopportun, que cette Assemblée, au nom de tous les Corses, donne mandat pour aller pratiquer de la politique à l'extérieur et délivrer un message qui n'est pas seulement un message lié à la pratique du droit et à la reconnaissance, pour chacun, par voie référendaire, de faire-valoir ou triompher ses idéaux, mais qui est une pratique qui consiste, à un moment donné, à internationaliser une vision politique des rapports avec l'Etat central.

Donc, pour ce qui nous concerne, évidemment et sans la moindre ambiguïté, avec ces éclairages de fond dont nous vous gratifions, nous voterons contre ce rapport.

Le Président TALAMONI

Mais vous avez parfaitement le droit de le faire, cher collègue, et c'est en cohérence avec vos engagements antérieurs. Et c'est la raison pour laquelle je rappelais qu'une majorité de cette Assemblée, au-delà de la majorité territoriale, a voté pour que nous soutenions le principe du référendum. Et c'est ainsi que les institutions de la Corse (la Collectivité territoriale de Corse à l'époque, aujourd'hui la Collectivité de Corse) ont soutenu le principe du référendum.

Donc, il est tout à fait normal que nous soyons aujourd'hui en situation de donner suite à la démarche, et nous allons le faire je pense, de façon majoritaire, comme nous l'avons fait lors de la précédente mandature. Et c'est en parfaite cohérence que vous n'êtes pas favorable à cette démarche. Mais, encore une fois, chacun doit se prononcer en conscience.

Moi, c'est surtout la question de la forme qui m'a un peu agacé, pour tout vous dire, parce que je trouvais que c'était un mauvais procès et, en plus, c'était un procès qui était fait plutôt aux services qu'aux élus. Mais sur le fond, je suis tout à fait d'accord pour que nous discussions de ce genre de choses, c'est tout à fait naturel. Sur la forme, sincèrement, il n'y a rien eu.

Maintenant, si vous le voulez, après peut-être une intervention du Conseil exécutif, s'il a quelque chose à dire ? Non.

Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour »..... Oui, mais nous avons commencé le vote... Mais vous avez la parole, M. BENEDETTI.

M. François BENEDETTI

Simplement deux minutes... Indépendamment du problème politique de fond (qu'on peut discuter), ce que je peux vous dire, pour rassurer l'Assemblée, il y a eu un billet d'avion qui a été payé, mais il n'y a eu aucun frais supplémentaire, ni stade, ni hôtel, ni restaurant, ni club privé !

Le Président TALAMONI

Ça, c'était vraiment la précision dont nous avons besoin, à ce stade.

Vous avez la parole.

M. Paul MINICONI

Juste avant de partir, puisque nous sommes obligés de partir, moi je voudrais juste dire que, il y a dix minutes, on a inscrit 10,5 millions au budget.

Le Président TALAMONI

Bien, vous avez la parole, M. GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Je ne voulais pas parler, mais je suis obligé de parler. Je vote « pour » parce que je me rappelle avoir conduit une délégation d'élus corses au Pays-basque, dont vous étiez, et c'était une délégation extrêmement politique, puisqu'on allait voir le système bilingue du Pays-basque, qui n'était pas partagée par une majorité d'élus ici présents.

Donc, moi je ne suis pas du tout gêné pour voter « oui » au déplacement de mon ami Fanfan, en Catalogne.

Le Président TALAMONI

Et accessoirement, votre confrère.

Voilà ! Naturellement, François BENEDETTI ne va pas prendre part au vote et nous allons donc mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

(« Pour » : « Femu a Corsica », « Corsica libera » et Pierre GHIONGA.

« Contre » : « Per l'avvene », « la Corse dans la République ».

Non-participation : « Andà Per dumane »).

Alors, avant de nous quitter, même si l'idée nous est désagréable de le faire, mais dans quelques minutes nous allons être obligés de nous quitter jusqu'à demain matin, une information à l'attention des conseillers, et nous sommes obligés de la lire parce que, vous l'aurez également par écrit, mais il paraît que la forme, toujours la forme, nous impose de lire cette information.

« L'outil de consultation des ordres du jour de l'Assemblée de Corse et des commission va être changé. L'outil « Kiosk » sera remplacé par l'outil « Nomade », c'est intéressant. Des séances de formation sont prévues, rassurez-vous, entre le 15 et le 19 octobre, par l'éditeur de logiciels Digitech, une journée à Ajaccio (quatre sessions d'une heure) et un jour à Bastia.

L'ordre du jour de la session de l'Assemblée des 29 et 30 novembre sera envoyé dans les deux outils « Kbox » et « Nomade ». A partir de la session des 20 et 21 décembre, l'ordre du jour vous sera adressé uniquement dans le nouvel outil « Nomade ».

Voilà, donc cette note d'information... Vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Nous étions informés, Président.

Le Président TALAMONI

Oui, mais les services, toujours eux, me font savoir que l'information devait être aussi délivrée de cette manière-là, afin que la forme soit respectée, et comme je vous sais très soucieux de la forme, en particulier depuis quelques minutes, je préfère la respecter. Merci à toutes et à tous pour ce travail.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président excusez-moi, juste un point important vis-à-vis de l'information que vous venez de nous donner. Est-ce qu'il serait possible que nos attachés aient des iPad parce que, vraisemblablement, l'information qui nous a été donnée, c'est que le futur logiciel ne peut être utilisé que sur iPad.

Alors il serait bien, quand même, que l'ensemble des attachés qui permettent... là encore, on félicite souvent les services et on a raison, nos groupes ne peuvent fonctionner que grâce à l'action des attachés et je pense qu'il faudrait leur donner les moyens de pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Le Président TALAMONI

Très bien, mais je crois que le Conseil exécutif en prend bonne note puisque c'est le Conseil exécutif qui est compétent à cet égard.

Donc, bonne soirée à toutes et à tous. A demain matin, 10 heures, dans l'hémicycle.

La séance est levée à 23 h 55.



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**2ÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**20 ET 21 SEPTEMBRE 2018
(2^{ÈME} JOURNÉE)**



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE 2018
REUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2018
2^{da} SESSIONE URDINARIA DI U 2018
RIUNIONE DI I 20 E 21 DI SITTEMBRE**

**S O M M A I R E / S U M M À R I U
JOURNEE DU 21 SEPTEMBRE 2018
GHJORNU DI U 21 DI SITTEMBRE**

**RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

<u>Rapport n° 208 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collègues chargés de l'élection des sénateurs.</u> (Renvoyé)	13
Présentation du rapport par M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse	13
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Le président Jean-Guy TALAMONI	14
M. Hyacinthe VANNI	14
M. Petr' Antone TOMASI	14
M. Jean-Martin MONDOLONI	14
Le président Jean-Guy TALAMONI	15

MOTIONS / MUZIONE

<u>Motion n° 2018/E5/041</u> déposée par le groupe « Per l'avvene » :	15
Extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et d'aliments pour bétail	
<i>(Examen différé à séance d'octobre)</i>	
 Prise(s) de parole :	
Le président Gilles SIMEONI	15
M. Jean-Martin MONDOLONI	16
Le président Jean-Guy TALAMONI	16
<u>Motion n° 2018/E6/048</u> déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI	16
pour le groupe « Per l'avvene » : Principe d'une suppression progressive de la taxe sur les transports maritimes et aériens	
<i>(Délibération n°18/347 AC du 21 septembre 2018)</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI, présentation de la motion	16
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	19
Prise(s) de parole :	
Mme Nadine NIVAGGIONI	21
Le président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	23
VOTE motion	24
<u>Motion n° 2018/E6/051</u> déposée par M. François ORLANDI pour le	25
groupe « Andà per dumane » : Rachat du dispensaire départemental par le CROUS	
<i>(Retirée par son auteur dans l'attente de compléments du CE)</i>	
M. François ORLANDI, présentation de la motion	25

Prise(s) de parole :	
M. Hyacinthe VANNI	26
Le président Gilles SIMEONI	26
M. François ORLANDI, <i>retrait de la motion</i>	27
Le président Gilles SIMEONI	28
<u>Motion n° 2018/E6/049</u> déposée par M. Francis GUIDICI pour le groupe « Per l'avvene » : Optimisation des dispositifs d'accompagnement de la perte d'autonomie	29
<i>(Délibération n°18/348 AC du 21 septembre 2018)</i>	
M. Francis GUIDICI, présentation de la motion	29
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure (Amendement de la Commission)	30
Vote amendement	32
VOTE motion ainsi amendée	33
<u>Motion n° 2018/E6/052</u> déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI pour le groupe « Andà per dumane » : Sensibilisation des entreprises sur l'emploi des personnes handicapées	34
<i>(Délibération n°18/349 AC du 21 septembre 2018)</i>	
Mme. Catherine COGNETTI-TURCHINI, présentation de la motion	34
Mme Isabelle FELICIAGGI, présentation de l'amendement déposé par le groupe « La Corse dans la République »	35
Prise(s) de parole :	
M. Hyacinthe VANNI	36
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI	36
Mme Isabelle FELICIAGGI	36
Mme Bianca FAZI (<i>sous amendement</i>)	37
Le président Gilles SIMEONI	37

Vote sous-amendement	38
Vote amendement	38
VOTE motion ainsi amendée	38
<u>Motion n° 2018/E6/047</u> déposée par M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Distinction entre différents types de résidences secondaires au regard du mode d’acquisition de la propriété	39
<i>(Délibération n°18/350 AC du 21 septembre 2018)</i>	
M. Jean-François CASALTA, présentation de la motion	39
Prise(s) de parole :	
Le président Jean-Guy TALAMONI	41
M. Jean-François CASALTA	42
Le président Jean-Guy TALAMONI	42
M. Jean-Martin MONDOLONI	43
Le président Jean-Guy TALAMONI	43
Le président Gilles SIMEONI	43
Mme Marie-Anne PIERI	43
Le président Jean-Guy TALAMONI	45
Présentation de l’ amendement déposé par le président Jean-Guy TALAMONI	45
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Charles ORSUCCI	46
M. Jean-François CASALTA	47
Le président Jean-Guy TALAMONI	48
M. François-Xavier CECCOLI	49
Mme Valérie BOZZI	50
Le président Jean-Guy TALAMONI	51
M. Jean-Charles ORSUCCI	51
M. Jean-Charles ORSUCCI (amendement de son groupe retiré)	51
M. Jean BIANCUCCI	52
Le président Jean-Guy TALAMONI	53
Mme Anne-Marie PIERI	53

Vote amendement	54
VOTE motion ainsi amendée	54
<u>Motion n° 2018/E6/053</u> déposée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica libera » : Relance du projet de réhabilitation du Paisolu d'Aitone <i>(Délibération n°18/351 AC du 21 septembre 2018)</i>	55
M. Petr'Antone TOMASI, présentation de la motion	55
M. Jean BIANCUCCI, avis du Conseil exécutif	56
VOTE motion	57
<u>Motion n° 2018/E6/057</u> déposée par le groupe « Femu a Corsica » : Enseignement bilingue au primaire <i>(Délibération n°18/352 AC du 21 septembre 2018)</i>	58
Mme Anne TOMASI, présentation de la motion	58
Prise(s) de parole :	
M. Xavier LUCIANI	59
Mme Marie-Hélène PADOVANI (<i>présentation amendement</i>)	60
Le président Jean-Guy TALAMONI	61
Mme Anne-Laure SANTUCCI	61
Le président Jean-Guy TALAMONI	62
M. Xavier LUCIANI	62
Le président Jean-Guy TALAMONI	62
M. François-Xavier CECCOLI	63
Mme Josepha GIACOMETTI	63
M. Xavier LUCIANI (<i>amendement</i>)	63
Le président Jean-Guy TALAMONI	63
Mme Anne TOMASI	64
Le président Jean-Guy TALAMONI	64

Vote amendement déposé par le CE	64
Vote amendement déposé par le groupe «Andà per dumane »	65
VOTE motion ainsi amendée	65
<u>Motion n° 2018/E6/056</u> déposée par le groupe « Femu a Corsica » : Personnels des communes et intercommunalités mis à disposition des écoles maternelles immersives <i>(Délibération n°18/353 AC du 21 septembre 2018)</i>	66
Mme Anne TOMASI, présentation de la motion	66
Prise(s) de parole : M. Xavier LUCIANI	66
VOTE motion	67
<u>Motion n° 2018/E6/058</u> déposée par M. Romain COLONNA, Mmes Anne TOMASI et Paola MOSCA pour le groupe « Femu a Corsica » : Soutien aux bacheliers Bretons et collégiens Basques ayant composé leurs épreuves d'examen en langue bretonne et basque <i>(Délibération n°18/354 AC du 21 septembre 2018)</i>	68
Mme Anne TOMASI, présentation de la motion	68
Prise(s) de parole : M. Romain COLONNA	69
Vote sous-amendement	71
Vote amendement	71
VOTE motion ainsi amendée	71

<u>Motion n° 2018/E6/059</u> déposée par M. Romain COLONNA, pour le groupe « Femu a Corsica » : Demande d’adhésion de la Corse à la FIFA (Fédération internationale de football association) <i>(Délibération n°18/355 AC du 21 septembre 2018)</i>	72
M. Romain COLONNA, présentation de la motion	72
Prise(s) de parole :	
M. François BENEDETTI	73
M. Jean-Martin MONDOLONI	74
VOTE motion	75
<u>Motion n° 2018/E6/064</u> déposée par le président Jean-Guy TALAMONI : Respect du statut de la Corse, respect des engagements souscrits par l’Etat et ouverture annuelle du concours d’agrégation en langue Corse <i>(Délibération n°18/356 AC du 21 septembre 2018)</i>	76
Le président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion	76
Le président Jean-Guy TALAMONI, <i>présentation des amendements</i>	76
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Charles ORSUCCI	77
M. Jean-Martin MONDOLONI	77
Le président Jean-Guy TALAMONI	77
M. Jean-Martin MONDOLONI	78
Le président Jean-Guy TALAMONI	78
M. Jean-Martin MONDOLONI	79
Le président Jean-Guy TALAMONI	79
M. Hyacinthe VANNI	80
Le président Jean-Guy TALAMONI	80
M. Jean-Martin MONDOLONI	80
M. Jean-Charles ORSUCCI	81
Le président Jean-Guy TALAMONI	81
M. Xavier LUCIANI, <i>amendements</i>	82
Le président Jean-Guy TALAMONI	83

Vote amendement du Conseil exécutif	84
Vote amendements du président Jean-Guy TALAMONI	84
VOTE motion ainsi amendée	84
<u>Motion n° 2018/E6/067 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :</u> Soutien au référendum du 4 novembre 2018 en Kanaky Nouvelle Calédonie <i>(Délibération n°18/357 AC du 21 septembre 2018)</i>	85
Le président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion	85
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Charles ORSUCCI (amendements)	85
Le président Jean-Guy TALAMONI (amendement)	86
M. Petr'Antone TOMASI	86
M. Jean BIANCUCCI (amendement)	87
Vote amendements	88
VOTE motion ainsi amendée	88
<u>Motion n° 2018/E6/068 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » :</u> Phénomène de discrimination ethnique au sein des écoles abritant des classes bilingues <i>(Délibération n°18/358 AC du 21 septembre 2018)</i>	89
M. Jean-Charles ORSUCCI, présentation de la motion	89
Prise(s) de parole :	
Le président Jean-Guy TALAMONI (amendement)	90
M. Romain COLONNA (amendements)	91
M. François-Xavier CECCOLI	95
Le président Jean-Guy TALAMONI	97
M. Jean-Martin MONDOLONI	98
M. Xavier LUCIANI	99
M. Jean-Martin MONDOLONI	99
Le président Jean-Guy TALAMONI	99
M. Jean-Martin MONDOLONI	100
M. Hyacinthe VANNI	102

Le président Jean-Guy TALAMONI	102
Mme Josepha GIACOMETTI	103
Le président Jean-Guy TALAMONI	105
M. Xavier LUCIANI	106
M. Hyacinthe VANNI	108
Le président Jean-Guy TALAMONI	109
Mme Valérie BOZZI	109
Le président Jean-Guy TALAMONI	110
M. Jean-Martin MONDOLONI	110
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS	111
M. Petr'Antone TOMASI	113
Le président Gilles SIMEONI	115
Le président Jean-Guy TALAMONI	119
Mme Anne TOMASI	120
Mme Anne-Laure SANTUCCI	120
M. Xavier LUCIANI	121
M. Jean-Charles ORSUCCI	123
Le président Jean-Guy TALAMONI	123
M. Jean-Charles ORSUCCI (demande de suspension de séance)	124
Suspension de séance	124
Reprise de séance	124
Présentation amendement déposé par Mme Anne TOMASI	124
Vote	124
Présentation amendement 1 déposé par M. Romain COLONNA	125
Vote	125
Présentation amendement 2 déposé par M. Romain COLONNA	126
Vote	126
Présentation amendement 1 déposé par M. Jean-Martin MONDOLONI	126
Amendement retiré	126
Présentation amendement déposé par le président Jean-Guy TALAMONI	127
Vote	127
VOTE motion amendée	127

<u>Motion n° 2018/E6/069</u> déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe « Andà per dumane » : Carte de train pour les lycéens internes et les mineurs apprentis (Délibération n°18/359 AC du 21 septembre 2018)	129
Mme Marie-Hélène PADOVANI, présentation de la motion	129
Prise(s) de parole :	
Mme Vanina BORROMEI	129
Mme Marie-Hélène PADOVANI	130
Mme Vanina BORROMEI	131
Mme Marie-Hélène PADOVANI	131
Le président Jean-Guy TALAMONI	131
M. Jean-Charles ORSUCCI	132
Mme Vanina BORROMEI	132
VOTE motion	133
<u>Motion n° 2018/E6/069</u> déposée par Mme Valérie BOZZI, au nom du groupe « La Corse dans la République » : Ressources humaines à la Collectivité de Corse (Délibération n°18/360 AC du 21 septembre 2018)	134
Mme Valérie BOZZI, présentation de la motion	134
Prise(s) de parole :	
M. Hyacinthe VANNI	135
Le président Gilles SIMEONI, avis et amendement	135
Le président Jean-Guy TALAMONI	137
M. Hyacinthe VANNI	137
Le président Jean-Guy TALAMONI	138
Vote amendement déposé par le Conseil exécutif	138
M. Hyacinthe VANNI	138
Le président Gilles SIMEONI	138
Suspension de séance	138
Reprise de séance	138

Mme Valérie BOZZI (maintien de la motion en l'état)	139
Le président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	139
VOTE motion	140

**RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le Président TALAMONI

La séance est reprise. Si voulez bien regagner vos places afin que nous puissions commencer.

On pourrait, avant les motions, parler cinq minutes de ce rapport 208.

Rapport n° 208 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs.

Si on pouvait s'en débarrasser, ça serait très bien.

Alors, apparemment, un accord a été peut-être trouvé, mais nous allons demander confirmation à chaque président de groupe. Vous avez devant vous les documents concernant les collèges pour l'élection des sénateurs, avec une proposition de répartition.

Alors, pas groupe, pour « Femu a Corsica » : 12 2A et 16 2B ; pour « Corsica libera » : 7 2A et 6 2B ; pour « Per l'avvene » : 5 2A et 5 2B ; pour « Anda per dumane » : 2 2A et 4 2B ; pour « La Corse dans la République » : 3 2A et 3 2B. Total : pour 2A : 29 et pour 2B : 34.

Alors, je vais donc interroger les présidents des différents groupes pour avoir leur aval. Si tel est le cas, nous voterons ensuite pour la Corse- du-Sud et, évidemment, cela déterminera, par voie de conséquence, la Haute-Corse.

Si vous êtes d'accord avec cette procédure, je vais interroger les présidents des différents groupes.

Alors, j'interroge le président du groupe « Femu a Corsica ». M. VANNI, est-ce que vous êtes d'accord avec cette répartition, cher collègue ?

M. Hyacinthe VANNI

Je suis d'accord.

Le Président TALAMONI

Le groupe « Femu a Corsica » est d'accord. J'interroge le président du groupe « Corsica libera ». M. TOMASI, est-ce que vous êtes d'accord avec cette répartition ?

M. Petr'Antone TOMASI

Je suis d'accord.

Le Président TALAMONI

J'interroge le président du groupe « Per l'avvene ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

D'accord.

Le Président TALAMONI

Le groupe « Anda Per dumane » ? D'accord.

Le groupe « La Corse dans la République », « A Corsica ind'a republica » ? On me dit oui.

Donc, nous allons voter la répartition, s'agissant de la Corse-du-Sud (vous l'avez devant les yeux), à la proportionnelle. Je vais la lire : Mme ANGELINI-BURESI Vannina, Mme ANTONINI Danielle, M. BERNARDI François, Mme BOZZI Valérie, M. CASALTA Jean-François, Mme CASALTA Mattea, M. COLONNA Romain, Mme COMBETTE Christelle, Mme DUVAL Santa, Mme FAGNI Muriel, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. FILIPPUTTI Pierre-José, Mme FURIOLI Laura, M. GIRASCHI Michel, Mme GUISEPPI Julie, M. LACOMBE Xavier, M. LEONETTI Paul, M. LUCCHINI Jean-Jacques, M. LUCIANI Pierre-Jean, M. MINICONI Paul, M. ORSUCCI Jean-Charles, Mme PEDINIELLI Chantal, Mme POLI Laura-Maria, M. POLI Pierre, M. PUCCI Joseph, Mme RIERA Catherine, M. de ROCCA SERRA Camille, Mme STROMBONI Jeanne et Mme TIBERI Julia.

Si tout le monde est d'accord, s'il n'y a pas de réclamation, nous allons faire imprimer les bulletins pour que, à la fin de la séance, on passe simplement au vote, et on se sera ainsi débarrassé d'un dossier sparadrap ad hoc. Voilà.

On peut passer aux motions.

MOTIONS / MUZIONE

**Motion n° 2018/E5/041 déposée par le groupe « Per l'avvene » :
Extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et
d'aliments pour bétail**

Avis défavorable de la commission.

Donc, pour le groupe « Per l'avvene », qui va la présenter ?

Le Président SIMEONI

M. le Président, si on peut passer à une autre motion, parce qu'on est train de discuter, avec les rédacteurs, de la motion.

Le Président TALAMONI

Donc, motion suivante.

Motion n° 2018/E6/048 déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Per l'avvene » : Principe d'une suppression progressive de la taxe sur les transports maritimes et aériens

Avis défavorable.

Cette motion, déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI, a fait l'objet d'un rapport écrit de la Commission du développement, mais elle va d'abord être présentée par le rédacteur.

Est-ce que vous voulez nous présenter la motion 048 ? Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, M. le Président. Pour le coup, à la demande du Conseil exécutif, nous vous confirmons que nous sommes naturellement disposés à différer l'examen de la motion précédente, puisque, manifestement, l'Exécutif a besoin d'une expertise juridique aboutie sur ce sujet, laquelle pourrait déboucher sur un vote unanime.

Le Président TALAMONI

D'accord, donc elle est différée.

M. Jean-Martin MONDOLONI

La 041 est différée au mois prochain.

Le Président TALAMONI

Très bien, nous en prenons note.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Celle dont il est question, touche à un point que, depuis de nombreux mois, pour ne pas dire depuis de nombreuses années, nous soutenons, et s'inscrit dans un cadre plus global qui est celui de la problématique des prix du billet en Corse. Et nous sommes particulièrement attachés à ces principes et donc au mécanisme de mise en œuvre de ces principes.

On va occulter le sens Corse-Continent, vous savez que nous, on milite, depuis très longtemps, pour faire baisser le prix du billet sur le bord à bord, avec un objectif, dont j'ai eu le plaisir de lire, avec gourmandise hier, qu'il devenait celui de la majorité, à savoir créer les conditions pour avoir un billet bord à bord à 99 € faire baisser le prix du billet sur le Paris. Donc, on est en phase là-dessus, très bien.

Et puis, après, il y a le Continent-Corse, sachant que, de notre point de vue, la partie Corse-Continent ne pourra pas faire l'économie de réviser, dans ses marges, l'utilisation que vous faites de la dotation de continuité territoriale. Mais là, c'est d'un autre sujet dont il s'agit.

Il s'agit de créer les conditions pour que la destination Corse soit moins chère.

La décomposition du prix du billet est assez complexe, mais pour faire simple, sur un billet de 100 €, 50 € sont consacrés à des taxes qui vont de la TVA aux taxes de la Chambre de commerce, et une taxe que le législateur nous a permis de moduler ici.

Alors, moi j'essaye de mettre en cohérence un certain nombre de discours. On se dit tous, les uns, les autres, qu'il ne faut pas forcément plus de touristes, mais qu'il faut mieux de touristes, et on est à-peu-près tous d'accord sur l'étalement de la saison, qu'il faudrait éviter les pics de saisonnalité, très bien. Mais tout cela passe par un certain nombre de décisions, notamment par une incitation en direction des compagnies qui ne se rendent pas en Corse, parce que le modèle, aujourd'hui économique, de ces compagnies, ce n'est pas de faire de grandes marges sur des petits volumes, mais de faire des petites marges sur des grands volumes de passagers.

Alors, vous appelez cela « low-cost », vous appelez cela « bas-prix », aujourd'hui on y met beaucoup plus de pudeur. J'ajoute que, dans les mémoires collectives, le passager transporté sur ces compagnies est tout le temps, ou trop souvent, assimilé à un « pumataghju » dont le pouvoir d'achat est faible. C'est tout le contraire, lorsque vous étudiez les caractéristiques, les profils de ces gens-là, ce sont des gens qui viennent le vendredi soir, qui ont un pouvoir d'achat, mais qui veulent consacrer leur pouvoir d'achat à des dépenses locales, et moins au prix du billet.

Donc, ce mécanisme, aujourd'hui, il est tel puisque, dans la décomposition du prix du billet, nous contribuons, à peu-près, à 10 € (4 € et

quelques à l'aller, 4 € et quelques au retour). Ces 10 € ne dissuadent pas, comme cela a été dit en commission, le passager (le passager, il n'est pas à 10 € près, ce n'est pas de cela dont il s'agit), ils dissuadent la compagnie d'affréter des avions parce que, lorsqu'elle touche l'aéroport, la compagnie paye des taxes. Et donc, la construction du billet est directement impactée par les taxes.

Alors, certains y verront une vue libérale des choses, pourquoi pas ? On peut l'assumer, naturellement. Il n'est pas question de faire venir des hordes de touristes dans n'importe quelles conditions, il est question de dire que, si on veut faire le pari d'une saisonnalité qui soit allongée, si on veut faire le pari de faire venir des gens en décembre, il faut leur donner les moyens de venir, et tant que vous aurez un Paris-Bastia à 450 €, a ghjente un venarai micca n'he di nuvembre, n'hè di dicembre. C'hè una scelta dà fà.

Donc, nous on considère, évidemment en responsabilité, qu'il faut tendre vers cet objectif. En responsabilité, pour faire simple, c'est évidemment ne pas éluder le fait que cet axe aujourd'hui est une ressource qui contribue, dans une proportion importante, aux recettes de notre Collectivité. C'est la raison pour laquelle, de mémoire dans la rédaction évidemment, nous prévoyons, à la faveur des discussions que souhaite engager le Premier ministre sur ce sujet, qui s'est montré particulièrement ouvert, des mécanismes de compensation parce que, pour nous, nous dire qu'on va perdre 30 000 M€ one-shot, ça a un sens, on peut le comprendre, mais nous, on est libéraux, on considère que si on perd 30 M€ mais qu'il y a des gens qui viennent injecter dans l'économie des choses qui peuvent se quantifier (à mon avis, bien au-delà de 30 M€), d'abord ça crée de la TVA en direct dans l'économie et, après, si on travaille correctement avec les services de l'Etat sur des transferts de fiscalité, on va pouvoir compenser, à terme, ces recettes considérées comme moindres dans un premier temps.

Voilà, en synthèse, l'esprit du texte qui vous est proposé.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons demander s'il y a une intervention « contre », ensuite nous allons demander l'avis de l'Exécutif, mais d'abord il y a un rapport écrit de la Commission du développement économique, c'est Julie GUISEPPi qui va le présenter.

Mme Julie GUISEPPI

Oui, M. le Président.

Donc, sollicité par les commissaires, afin de présenter l'avis de l'Exécutif sur les conséquences de cette motion, **M. MATTEI** a fait observer que cette question ne relevait pas de l'Office des transports de la Corse, mais de la Collectivité de Corse qui perçoit directement la taxe sur les transports.

Il a cependant rappelé que, lors de la dernière session, une baisse importante des tarifs maritimes a déjà été validée par l'Assemblée de Corse et que des consignes claires ont été données par la présidente de l'OTC afin d'organiser, également, les conditions d'une baisse des tarifs aériens. Les services de l'Office y travaillent.

Mme Christelle COMBETTE a fait observer que toute baisse serait de nature à favoriser les déplacements, bénéficiant également aux résidents qui souhaitent se déplacer, et pas uniquement aux touristes.

Certes, une perte de recette directe pour la Collectivité de Corse est à prévoir. Cependant, ce manque à gagner sera compensé par l'augmentation d'activités que permettront l'afflux touristique et l'étalement de la saison.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a rappelé qu'une baisse des tarifs est déjà constatée, profitant à l'ensemble des voyageurs dont font partie les résidents et la diaspora, mais qu'il ne convient pas, pour autant, d'affirmer que les compensations existent de manière certaine. Elle fait état d'une réalité plus complexe et a donc souhaité connaître les conséquences de cette suppression sur les finances de la collectivité, craignant l'abandon de certains projets.

Elle a affirmé sa préférence pour mener une réflexion sur l'analyse d'une baisse en fonction des publics et des différentes périodes, afin de favoriser l'étalement de la saison touristique.

Mme Rosa PROSPERI a fait observer que la conséquence première et immédiate de cette suppression serait inévitablement la suppression d'une recette fiscale de 35 millions d'euros dont il n'est absolument pas certain qu'elle serait compensée par une augmentation des sommes injectées dans l'économie locale, d'une part, et par une augmentation de la part de TVA accordée à la Collectivité, d'autre part.

Mme Christelle COMBETTE a insisté sur l'objectif premier de cette mesure qui consiste à permettre une diminution du prix du billet, au bénéfice des insulaires et des compagnies, et non de provoquer une diminution des recettes.

Elle a estimé qu'il ne convient pas de faire preuve de frilosité dans les démarches engagées avec l'Etat, mais est plutôt conduite à penser que la période actuelle constitue l'occasion de discuter avec le Gouvernement de la question de la part de TVA qui peut être octroyée en compensation à la CdC.

Mme FOLACCI a confirmé que cette suppression de la taxe sur les transports entraînerait une perte de recette dynamique corrélée au nombre de voyageurs. C'est pourquoi, le dispositif de transition se devra d'être un dispositif dynamique comme peut l'être le point de TVA. Lors des discussions engagées, il avait été prévu que l'intégralité de la DGD soit intégrée au transfert de l'enveloppe de TVA, y compris le volet DCT, ce qui n'avait pas été fait dans le cadre de la loi des finances.

En réponse à la demande formulée par Mme Nadine NIVAGGIONI, elle a précisé qu'une diminution de 35 millions d'euros correspond à 6 % des recettes de fonctionnement de notre Collectivité, ou 25 % de l'épargne brut, ce qui dégraderait, de manière très significative, la capacité de désendettement de la CdC.

Mme Mattea CASALTA a fait part de ses doutes quant à la venue de compagnies supplémentaires low cost, hors saison. Selon la commissaire, ces compagnies manifestent leur intérêt pour desservir l'île uniquement en période de forte affluence, en fonction du volume de voyageurs à transporter, et non du coût des taxes supportées par ces voyageurs.

Sans être surpris par la position exprimée par le groupe « Per l'avvene » consistant à diminuer les taxes et laisser plus de liberté au marché, **M. Jean-Charles ORSUCCI** a rejoint les positions exprimées par Mmes Rosa PROSPERI et Nadine NIVAGGIONI.

Il s'est donc dit très réservé sur la proposition présentée et a appelé à la prudence.

Mme Marie-Anne PIERI a souhaité recentrer le débat sur le but initial de cette motion, qui consiste à supprimer la taxe sur les transports, tout en proposant de solliciter l'Etat sur le transfert d'une part de la TVA au profit

de la Collectivité, afin de compenser le manque à gagner en termes de recettes, la suppression étant conditionnée par la réalité de la compensation.

Pour **M. Jean-Jacques LUCCHINI**, une baisse des tarifs de 10 € par billet ne serait pas de nature à permettre une augmentation significative de la fréquentation touristique.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, pour sa part, considère comme une erreur le fait de focaliser uniquement sur la population touristique, excluant, de fait, le nombre très important de Corses utilisant la desserte bord-à-bord, très souvent pour des raisons médicales.

La Commission du développement économique a émis un avis défavorable sur cette motion.

(Ont voté « **contre** » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera ».

A voté « **pour** » le groupe « Per l'avvene ».

Non-participation du groupe «Andà per dumane».

Absence du groupe «La Corse dans la République »).

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, un orateur « contre ». C'est vous l'orateur « contre »? Vous avez la parole.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci Président. Cette motion, évidemment, pourrait être partagée par l'ensemble des élus et l'ensemble des Corses, à savoir l'objectif final c'est qu'il y ait une baisse des tarifs de transports aérien et maritime. C'est ce que tout le monde souhaiterait et c'est ce sur quoi beaucoup travaillent aujourd'hui.

En revanche, la façon dont elle est présentée, nous permet d'aborder deux aspects : l'aspect fiscalité, et là ça pose un véritable problème, c'est que, effectivement, nous pourrions compenser cette baisse par un transfert de TVA, sauf qu'aujourd'hui, cette décision ne relève plus de nous, mais nous avons bien vu que nous n'avons plus la possibilité de débattre avec l'Etat sur ces aspects fiscaux. Donc, c'est un vœu pieu, j'ai envie de dire, c'est quelque chose qui aurait pu, à la limite, s'organiser en ce sens-là, si le débat avec le

Gouvernement avait pu se poursuivre sur l'aspect fiscal. Aujourd'hui, c'est « circulez, il n'y a rien à voir », donc, on n'est pas en mesure de répondre sur cet aspect-là.

Il serait donc inopportun, nous semble-t-il, de diminuer cette taxe sans avoir cette recette, sans avoir l'assurance, eh bien, de recettes nouvelles. Donc, Mme FOLACCI nous l'a bien précisé, nous aurions, à ce moment-là, un écart de 35 M€ 6 % des recettes de fonctionnement, c'est quand même quelque chose que l'on ne peut pas négliger.

Donc aujourd'hui, en l'état, c'est quelque chose qui est impossible.

Deuxième aspect, deuxième impact, ce sont les différentes politiques sectorielles, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas dissocier l'aspect fiscal, tel que vous le présentez, des politiques sectorielles en matière de transport, plus précisément, et en matière de tourisme aussi, puisque le prix du billet d'avion qui est annoncé (il y a des prix qui circulent depuis quelques jours puisque la présidente de l'OTC et le président de l'Exécutif travaillent à cette baisse des tarifs pour les résidents), ça c'est quelque chose qui est acquis. Ce qui veut dire que les non-résidents pourraient, demain, en bénéficier mais il faut, pour ça, qu'on ait une véritable politique, et notamment une politique du tourisme sur laquelle on doit se pencher, à savoir, et c'est ce à quoi aussi travaille la présidente de l'ATC, puisqu'elle en a fait part au moment de la présentation de sa feuille de route, c'est l'étalement de la saison.

Si, aux périodes de pointe, nous avons un afflux touristique, nous avons bien vu qu'aujourd'hui la surfréquentation pourrait poser problème. Donc, il faut qu'on envisage aussi toutes ces politiques sectorielles différemment. C'est ce à quoi on travaille.

Donc, en l'état, il nous semble que cette motion, telle qu'elle est présentée, ne peut pas être soutenue. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, il faut noter que Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS a quitté l'hémicycle.

Donc, nous allons demander la position de l'Exécutif et, après quoi, nous allons passer au vote sur cette motion.

Le Président SIMEONI

Je pense que le rédacteur de la motion et celles et ceux qui s'apprêtent à voter en sa faveur, ont de bonnes raisons de le faire, je n'en doute pas, et je pense aussi qu'ils tracent un sillon politique

Sur l'aspect de la fiscalité, deux remarques. Première remarque : vous n'avez pas le monopole des bonnes idées, cher Jean-Martin. Sur la diminution du prix des transports, je pense que c'est un constat que nous avons tous fait, notamment dans le domaine de l'aérien. On sait que c'est pénalisant, et pour les résidents et pour l'offre touristique générale, et je me rappelle notamment d'un échange que nous avons eu, y compris pendant la campagne électorale, vous m'aviez dit : « vous auriez dû, d'ores et déjà, avancer sur la diminution du prix du tarif aérien » et je vous avais répondu : « on ne peut pas le faire dans le cadre actuel de la délégation de service public, il va y avoir un renouvellement pour 2020 et nous travaillerons là-dessus ».

Donc effectivement, nous avons travaillé là-dessus, la DSP des transports aériens sera présentée en septembre 2019 (donc dans un an), pour une application en 2020 et, donc, Vanina BORROMEI et l'ensemble des personnels de l'Office des transports, en concertation avec l'ensemble du Conseil exécutif, travaillent effectivement sur cette diminution des prix. C'est important.

Sur le transport maritime, vous savez que nous avons déjà beaucoup progressé puisqu'il y a eu une diminution conséquente, aussi bien du prix du passager, notamment hors cabine, je dirai, c'est-à-dire voiture et personne transportée, et une diminution importante du prix du fret.

Ceci étant posé, deuxième aspect : effectivement, vous dites : « si on diminue les taxes, et notamment la taxe sur le transport, on diminue le prix des billets et ça a une incidence positive, notamment sur l'attractivité de l'offre de transport aérien ». C'est un raisonnement qui a sa part de vérité, mais qui mérite d'être contrebalancé.

Mais ce que je voulais dire, et je termine, sur le plan de la méthode, je comprends que vous souhaitiez envoyer ce signal là, y compris pour les raisons politiques qui ne sont pas contestées sur leur principe, mais vous comprenez bien qu'on ne peut pas aborder le prisme de la fiscalité, y compris de la fiscalité du tourisme, uniquement à travers une motion qui ne resitue pas

la décision envisagée dans un dispositif global. La fiscalité du tourisme, c'est aussi la fiscalité sur les camping-cars que nous avons essayée de mettre en place, ce sont effectivement les transferts de TVA que vous présentez comme compensation, c'est par exemple la question, aujourd'hui, du crédit d'impôt qui est accordé à des personnes qui vont construire des maisons magnifiques et, ensuite, les louer en faisant concurrence déloyale aux professionnels du tourisme, et nous avons aussi demandé que cet aspect-là des choses soit corrigé, etc., etc.

Donc, aujourd'hui, le Conseil exécutif, pour toutes ces raisons, est défavorable à votre motion et je vous renvoie, respectueusement, à ce que nous continuons à réfléchir ensemble, et notamment dans le cadre de la Commission législative et réglementaire qui est là pour ça. Je crois que la relance de notre réflexion sur la fiscalité est un enjeu prioritaire des semaines et des mois à venir et il faut que nous intégrions, par exemple, cette proposition, sans doute en approfondissant la réflexion sur ses conséquences potentielles, dans notre vision globale de la fiscalité avec, peut-être, des objectifs que nous ne partagerons pas tous, en totalité, mais essayer au moins d'arrêter un certain nombre de dispositifs qui aient une cohérence globale et qui nous permettent d'aller, à la fois, vers une amélioration des ressources de la Collectivité et le soutien aux activités économiques que nous considérons comme essentielles et stratégiques.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons mettre aux voix cette motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est rejetée.

(Ont voté :

« **Pour** » : les groupes « Per l'avvene », « La Corse dans la République »

« **Contre** » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera » ;
M. Pierre GHIONGA ; le groupe « Andà per dumane »)

Motion n° 2018/E6/051 déposée par M. François ORLANDI au nom du groupe « Andà per dumane » : Rachat du dispensaire départemental par le CROUS

Avis favorable de la Commission, après amendement.

Vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, Président.

En effet, le département de la Haute-Corse était propriétaire d'un bâtiment qui est tout à fait limitrophe au bâtiment de l'université. Ce bâtiment a été abandonné dans son exploitation administrative, suite à la construction de nouveaux bâtiments sur Corte.

Le CROUS s'est intéressé, d'abord parce que le besoin se fait sentir de créer de nouveaux logements pour les étudiants (personne n'ignore le déficit en la matière) et il y a donc une opportunité intéressante, de par la situation de cet ensemble qui permet, non pas par la structure qu'il représente aujourd'hui, mais par le potentiel des possibilités de surélévation, d'accueillir une centaine de logements étudiants supplémentaires.

D'autres structures se sont intéressées. On a eu, d'abord, un certain nombre de demandes et, maintenant, d'investisseurs privés. Le département a toujours souhaité privilégier l'université, dans l'avenir de cet ensemble. D'autres instituts, comme l'Office de l'environnement, avaient également émis le vœu de se rendre propriétaires de ce site. Il nous avait semblé, compte tenu déjà de l'intérêt manifesté par le CROUS, et d'un plan de financement qui avait été étudié, utile de privilégier l'université. Je crois que notre Assemblée s'honorerait à continuer dans cette perspective parce que l'université, c'est l'avenir de la Corse. Ce sont nos jeunes qui doivent étudier dans les conditions les plus favorables possibles et une administration territoriale, quelle qu'elle soit, peut trouver le moyen de s'installer ailleurs sans préjudice de l'efficacité de son action.

Le Président TALAMONI

Merci. Oui, vous intervenez « contre » ? Vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Oui et non. On avait acté un certain nombre de choses en Commission permanente. On avait dit que, s'il y avait un rapport qui devait être présenté le mois prochain, cette motion n'avait pas lieu d'être. On arrive ici, aujourd'hui, et on nous présente la motion, alors que l'Exécutif s'est engagé à faire un rapport précis avec un certain nombre de précisions. Donc, je pense qu'on peut la retirer ou la reporter. François n'était pas là, en Commission permanente, il était remplacé par Jean-Charles, mais s'il y a un rapport dans un mois qui va dans le sens de la motion, ce n'est pas la peine de voter la motion, à mon sens.

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Président, je pourrais peut-être donner quelques éléments d'explication au rédacteur de la motion. Je n'ai pas participé aux travaux de la Commission permanente, mais je sais ce qu'il en est ressorti. C'est vrai qu'on n'a peut-être pas eu le temps d'échanger.

Simplement vous dire, cher François, dire aussi à nos autres collègues : il faut resituer cette opération dans sa continuité. A l'époque, c'était François ORLANDI, en sa qualité de président du Conseil départemental de Haute-Corse, qui avait engagé les discussions pour la vente de cet immeuble au CROUS de Corse, c'était quelques semaines avant l'élection, et ça n'avait pas pu être finalisé avant l'élection et, notamment, parce que j'avais dit (je me tourne vers vous, François, pour qu'on soit certains d'avoir la même mémoire) : « on n'est pas sûrs parce que, peut-être, on s'en servira pour reloger les services de l'Office de l'environnement, mais l'option privilégiée restera, bien-sûr, celle du CROUS puisqu'on connaît notre attachement à l'Université de Corse et à son bon développement ».

Ce qui s'est passé depuis, c'est que, effectivement, nous avons travaillé sur les différentes options et que l'analyse des services de la Collectivité me conduit, et nous conduit à penser que, effectivement, et comme vous l'aviez envisagé à l'époque, la vente au CROUS est la meilleure option.

Ce que je vous propose, si vous en êtes d'accord, c'est que je revienne vers vous avec le rapport qui rappellera cet historique, qui présentera également les différentes options sur lesquelles on a travaillé et qui, je le pense et c'est en tout cas notre avis, vous démontrera que la vente au CROUS est ce qu'il convient de revenir. Votre Assemblée pourra, à ce moment-là, statuer dès le mois prochain.

Cependant, si vous souhaitez maintenir cette motion, on peut, peut-être, intégrer ces éléments dans le texte de celle-ci.

Le Président TALAMONI

J'interroge le porteur de la motion.

M. François ORLANDI

Deux petites nuances. Lorsque cette motion avait déjà été présentée à la Commission permanente, on nous avait dit qu'à la session suivante, un rapport serait présenté. Comme le rapport n'a pas été présenté, la session suivante c'est aujourd'hui, je me suis autorisé à proposer cette motion.

Ceci étant, j'entends le propos du président de l'Exécutif. Pour moi, il n'y a aucun problème à reporter cette motion, dans la mesure où on aura, bien-sûr, les conditions d'octroi, en tout cas d'attribution, de fléchage, on va dire, de cet immeuble vers le CROUS. Ça n'est pas une décision qui a été prise par le département, peu de temps avant les élections, c'est une discussion qui a été engagée deux ans au moins avant les élections de décembre 2017, qui n'a pas été formalisée parce qu'au niveau du CNOUS, il y avait, au départ, une réflexion sur le coût, la faisabilité etc., mais les discussions étaient bien antérieures, ce n'est pas quelques mois, c'est deux ans avant.

Je n'ai aucun problème pour retirer cette motion. Je pense que le fait de l'évoquer aujourd'hui, et même si nous l'avion votée, ça n'aurait

fait que renforcer, pour l'université, cette garantie, cette assurance de voir son périmètre, en termes d'hébergement, facilité et s'élargir. Si pour les besoins des travaux de la Collectivité, on produira un rapport plus complet, dans les semaines ou les mois qui viennent, il n'y a aucun problème pour le retrait de cette motion, pour ce qui me concerne.

Le Président SIMEONI

Je vais être très clair : Effectivement, je parlais simplement de la finalisation de la convention qui devait se faire, ou qui aurait pu se faire quelques semaines avant, et qui ne s'est pas faite, notamment parce qu'il y avait l'échéance électorale de votre côté.

Le Président TALAMONI

Très bien.

La motion est retirée.

Motion n° 2018/E6/048 déposée par M. Francis GUIDICI, au nom du groupe « Per l'avvene » : Optimisation des dispositifs d'accompagnement de la perte d'autonomie

Avis favorable de la Commission, après amendement.

Vous avez la parole.

M. Francis GIUDICI

Sans reprendre tous les « considérants », l'idée serait d'aller sur des mutualisations de PCH et d'APA. Sur les PCH, dans beaucoup de départements de France, ça se fait déjà puisque, de mémoire, il y a vingt neuf départements qui ont modifié leur règlement pour pouvoir mutualiser la PCH, concernant justement, la prise en compte de personnes handicapées, dans des habitats inclusifs. Le fait de mutualiser la PCH permet de prendre en charge ce qu'on appelle les services non programmés. Ça a un double avantage : déjà, ça permet d'avoir une permanence H24 dans l'établissement ; en plus, ça ne coûte pas d'argent à la Collectivité tarifaire.

Donc, il serait bien de réfléchir, et que nos services se rapprochent, pour modifier le règlement. Et après, on pourrait, à titre expérimental, innover en le faisant même sur les APA puisque, aujourd'hui, on va de plus en plus sur des résidences services et autres, où on a le même problème puisque tous les actes sont pris en charge par le résident qui paie la totalité de sa facture. Ça permettrait déjà de mieux organiser le service.

Dans la motion, on demande donc d'accorder le principe (il y avait eu des amendements en commission, qui ne sont pas gênants, et donc je pense que le rapporteur en parlera), de valider le principe de mutualisation d'une partie de l'APA ou de la PCH lorsque les bénéficiaires sont locataires, au sein d'une résidence autonomie et, bien-sûr, de missionner le président du Conseil exécutif, ou les services compétents (mais là, je pense qu'on va mettre « la Direction générale des services en charge du social ») d'étudier les conditions de faisabilité et de concrétisation de cette mutualisation partielle.

Je pense que ce serait une bonne chose pour maintenir déjà, faciliter à domicile, parce qu'après, on pourrait même faire une

mutualisation hors les murs et ça permettrait de régler un problème d'autonomie qui est croissant puisque les statistiques annoncent que, d'ici fin 2020, on va avoir plus de 1500 retraités de plus de 80 ans sur le département de la Haute-Corse, par rapport à aujourd'hui.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la Commission de la culture, avec un amendement. Mme Anne-Laure SANTUCCI va peut-être nous le présenter ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

M. FRANCIS GIUDICI a présenté la motion relative à l'optimisation des dispositifs d'accompagnement.

M. Pierre-Jean LUCIANI a fait observer que les décisions, portant sur l'APA et la PCH, ne sont pas prises par les mêmes commissions.

Mme Frédérique DENSARI a présenté divers amendements sur cette motion.

Elle a souhaité que, sur l'ensemble de la motion, le terme de « résidence d'autonomie », chaque fois qu'il est employé, soit remplacé par : « habitat inclusif », ce qui va permettre d'envisager une mutualisation possible entre l'APA et la PCH, (avis favorable de la commission à cette proposition).

Sur le sixième « considérant », elle a proposé que soit retirée la référence à l'article 49, car il ne concernerait pas la mutualisation des prestations.

M. FRANCIS GIUDICI a précisé que cette affirmation, pour l'article 49, est à vérifier.

Mme Frédérique DENSARI a répondu qu'on pourra, effectivement, faire cette vérification et prendre une décision définitive au cours de la session.

Elle a ensuite proposé de modifier le « considérant » suivant :

« CONSIDERANT que le placement en EHPAD, dont les places sont d'ailleurs limitées sur le territoire insulaire, ne constitue plus aujourd'hui la seule alternative puisque la législation encourage le développement d'une offre d'habitat inclusif, autour de la résidence autonomie, qui permet à chaque résident de disposer de son logement, tout en bénéficiant de services adaptés et d'une sécurité constante, »

Comme suit :

« CONSIDERANT que le placement en EHPAD ne constitue plus aujourd'hui la seule alternative puisque la législation encourage le développement d'une résidence autonomie et habitat inclusif qui permet à chaque résident de disposer de son logement tout en bénéficiant de services adaptés et d'une sécurité constante. » (Avis favorable de la commission à cette proposition).

Enfin elle a proposé de remplacer :

« L'ASSEMBLÉE DE CORSE,

VALIDE le principe d'expérimentation de la mutualisation d'une partie de l'APA ou de la PCH lorsque les bénéficiaires sont locataires au sein d'une résidence autonomie.

MISSIONNE le Conseil exécutif de Corse pour que les services compétents de l'action sanitaire et social de la Collectivité étudient les conditions de faisabilité et de concrétisation de cette mutualisation partielle ».

Par :

« L'ASSEMBLÉE DE CORSE,

VALIDE le principe de l'expérimentation d'un dispositif de mutualisation d'une partie de l'APA et PCH, lorsque les bénéficiaires résident au sein d'un logement relevant de l'habitat inclusif ». (Avis favorable de la commission à cette proposition).

Deuxième partie de la proposition :

« CHARGE le Conseil exécutif de Corse de faire étudier, par la Direction générale adjointe des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité de Corse, la faisabilité et les conditions de concrétisation de la mutualisation partielle ci-dessus évoquée ». (Avis favorable de la commission à cette proposition).

M. Pierre-Jean LUCIANI a souhaité savoir si, pour la rédaction de cette motion, il y avait eu une concertation entre les services de l'APA et ceux de la PCH car il serait souhaitable de se rapprocher de ces deux services pour savoir si cela est faisable.

M. FRANCIS GIUDICI et Mme Frédérique DENSARI ont répondu qu'on proposait, en fait, de demander une réflexion sur ce sujet.

En conclusion, la Commission a approuvé les amendements présentés par Mme Frédérique DENSARI.

Mise aux voix, ainsi amendée, **la motion a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.**

Le Président TALAMONI

Merci.

On va considérer, si vous n'y êtes pas opposé, qu'il s'agit d'un amendement global que nous allons mettre aux voix. Peut-être l'avis de l'Exécutif, à la fois sur l'amendement et sur la motion ? Favorable.

Je mets aux voix l'amendement global, tel qui nous a été présenté.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?

M. GHIONGA est « contre », notez.

Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Ont voté :

« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Per l'avvene », « La Corse dans la République », « Andà per dumane »

« **Contre** » : M. Pierre GHIONGA.

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? (M. GHIONGA)....
 Cher collègue, excusez-moi, nous avons commencé le vote, il fallait intervenir avant. Merci.

Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion amendée est adoptée.

Ont voté :

« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Per l'avvene », « La Corse dans la République », « Andà per dumane »
 « **Contre** » : M. Pierre GHIONGA

Vous êtes bien dissipé, docteur ! Personne n'a levé la main, il fallait. En plus, je vous donne toujours la parole avec beaucoup de plaisir, vous le savez !

M. Pierre GHIONGA

On ne me l'a pas proposé. Ça veut pas dire que ça soit légal....
 Comment peux-tu mutualiser une aide individualisée.....

Le Président TALAMONI

C'est voté. Bien motion suivante.

Motion n° 2018/E6/052 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Andà per dumane » : Sensibilisation des entreprises sur l'emploi des personnes handicapées

Avis favorable de la Commission. Vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci Président. Donc, cette motion concerne la sensibilisation des entreprises sur l'emploi des personnes handicapées.

Au lieu de reprendre tous les « considérants », je vais évoquer donc que « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens et que l'accès à l'emploi constitue l'un des droits fondamentaux des personnes handicapées.

Les différentes lois, de juillet 1987 et de février 2005, ont institué une obligation, pour les employeurs publics et privés de plus vingt salariés et plus, d'employer des travailleurs handicapés.

Il y a en Corse un grand nombre de TPE et PME qui ont moins de vingt employés.

Considérant que l'accès à la vie professionnelle et le maintien en emploi, pour les personnes en situation de handicap, demeurent difficiles, il serait bien que cette Assemblée se penche sur la favorisation de leur intégration.

Nous demandons, et nous souhaitons que l'Assemblée affirme son soutien aux personnes en situation de handicap et demande que soit organisée une campagne de sensibilisation pour l'emploi des personnes handicapées, quel que soit leur handicap, physique, psychique ou mental, afin de contribuer à faire changer le regard des employeurs, pour leur permettre d'accéder à l'emploi.

Un axe majeur de notre politique en faveur des personnes handicapées doit porter sur l'intégration en milieu ordinaire.

Président, nous souhaitons que vous puissiez mettre en œuvre cette mesure, de façon à favoriser l'égalité ind'u rispetu è a solidità pè tutti.

Le Président TALAMONI

À ringraziavi assai. Avemu l'amendamentu di u gruppu « A Corsica indè a repubblica » forza chi c'adda esse presentatu.

Oui, il y a un amendement que votre groupe a déposé. Vous avez la parole.

Mme Isabelle FELICIAGGI

J'aurais voulu qu'on englobe tous les handicaps. Je suis tout à fait pour, bien sûr, d'autant que c'est d'actualité chez nous, à la mairie d'Ajaccio, on a signé une convention avec les fonds d'insertion des personnes handicapées.

Cela me permet aussi de vous dire qu'avec le département de la Corse-du-Sud, on avait déjà signé cette convention. Maintenant, bien sûr, elle doit être caduque puisque le département 2A n'existe plus. Mais ça serait peut-être bien de la rendre globale sur la totalité de la Collectivité de Corse.

Donc là, j'aurais aimé qu'on rajoute « tous les handicaps » puisqu'il y a aussi le handicap visuel, auditif et l'autisme, puisqu'il y a un plan pour l'insertion des personnes autistes dans le monde du travail...

Le Président TALAMONI

S'il vous plait, c'est un sujet important, il y a un brouhaha insupportable. Vous pouvez reprendre, chère collègue.

Mme Isabelle FELICIAGGI

J'aurais aimé qu'on rajoute « tous les handicaps ». En plus « du physique, du psychique, du mental », j'aurais voulu qu'on rajoute le visuel (les personnes malvoyantes et aveugles), l'auditif (les personnes sourdes ou malentendantes) et l'autisme (puisque c'est un handicap à

part). Il y a un plan spécifique pour l'inclusion dans l'emploi, avec du job coaching. Donc, forcément, ça rentre tout à fait dans la loi et tout ce qui est prévu au niveau national. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Oui, vous avez la parole, M. VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Pas pour être tout à fait « contre », mais je pense que, dans les trois collectivités, enfin je peux parler des deux que je connais bien, l'ex CD 2B où je pense que le taux de travailleurs handicapés est quand même plus qu'au-dessus de la norme autorisée et l'ex- CTC, où je pense aussi que toute cette politique-là a été menée et bien menée. Le CD 2A, je n'en parle pas parce que je ne connais pas. Je pense que ces efforts-là sont déjà faits dans nos collectivités. Je tiens quand même à le souligner. Et dans d'autres collectivités, par exemple à la mairie de Bastia, il y a des efforts considérables faits, et sur l'autisme, parce qu'à la mairie de Bastia aussi, il y a ce handicap-là qui a été pris en compte. Je tenais à le dire quand même.

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI

Président, je veux préciser que cette motion concerne surtout les entreprises de moins de vingt salariés qui ont obligation d'employer des personnes handicapées et qui préfèrent payer une amende plutôt que d'employer quelqu'un atteint d'un handicap.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Par rapport à l'autisme, Bastia, c'est mon exemple. J'aimerais bien qu'on ait une association comme « Espoir autisme Corse » et qu'on puisse être équitables sur toute la Corse. Mais, ces fonds-là, ce n'est pas du tout un reproche, au contraire, on a beaucoup de personnes dans toutes les collectivités et ça permet de planifier et d'aider les collectivités à gérer le surplus de personnes en situation de handicap, suite même à une maladie, un cancer, pour les aménagements de postes de travail. C'est surtout pour que les entreprises privées s'adaptent aux collectivités qui donnent l'exemple. Mais ce n'est pas le cas,

malheureusement. Après, il y a tous les handicaps à prendre en compte parce que ça serait injuste de ne prendre que trois handicaps.

Le Président TALAMONI

D'accord. Nous allons interroger l'Exécutif, à la fois sur l'amendement et sur la motion.

Mme Bianca FAZI

M. le Président, bonjour.

Oui, bien-sûr, on valide, mais j'aimerais modifier, dans la phrase modifiée déjà, au lieu de dire « les personnes handicapées », puisque ce n'est plus le langage usuel, on parle de « en situation de handicap » parce que c'est beaucoup moins stigmatisant au regard des handicapés. Merci.

Le Président TALAMONI

Donc, c'est un sous-amendement à l'amendement ? D'accord.

Le Président SIMEONI

Président, si j'ai bien compris les explications, la motion est, à titre principal, à destination des entreprises privées, et il y a une référence, par notre collègue aussi, à la convention qui était signée par le Conseil départemental 2A, au profit des agents et des fonctionnaires du conseil départemental 2A. Vous dire simplement, c'est un des avantages de la fusion, c'est qu'on essaye de prendre dans chaque collectivité, le meilleur de ce qu'elle a pu produire. En l'espèce, le Conseil départemental 2A était en avance par rapport et au CD 2B, et à la Collectivité territoriale de Corse et, donc, on est en train de renforcer et de généraliser en étendant cette convention. On est en discussion, le directeur général des services me faisait remarquer que nous sommes en discussion avancée avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et que nous allons finaliser cette convention, dans les semaines à venir. Elle sera présentée à votre Assemblée. Je voulais simplement le dire parce que c'est important. Ce sont les deux faces d'une même problématique.

Le Président TALAMONI

Nous allons mettre aux voix le sous-amendement déposé par la conseillère exécutive en charge de la santé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement sous-amendé est adopté.

Je mets aux voix, à présent, la motion ainsi sous-amendée et amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion sous-amendée et amendée est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Motion suivante, n° 47.

Motion n° 2018/E6/047 déposée par M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Distinction entre différents types de résidences secondaires au regard du mode d'acquisition de la propriété

Vous avez la parole.

M. Jean-François CASALTA

Je vous remercie, M. le Président.

Nous savons aujourd'hui, de manière certaine, qu'il y a des phénomènes spéculatifs extrêmement importants qui sont à l'œuvre sur l'île. Chaque jour, les Corses, d'origine ou d'adoption, sont dépossédés de leur terre au profit d'investisseurs qui n'ont cure de l'intérêt de la Corse et des Corses et qui ne se soucient simplement que de l'intérêt particulier et exclusif de leur portefeuille.

Je vais vous donner un exemple (et ce sont les observations de l'INSEE que je vais lire) : la Corse compte plus de 90 000 résidences secondaires qui représentent proportionnellement 4 fois plus que la France métropolitaine, à savoir exactement, 37,2 % du parc de logements insulaire, contre 9,6 % du parc de logements de France métropolitaine, est constitué de résidences secondaires.

Il faut savoir que, même dans les régions à forte pression touristique, comme la région PACA, c'est 20 %. Ici, c'est le double, c'est énorme.

Il convient donc, à un moment donné ou à un autre, d'essayer de mettre un frein à ces phénomènes spéculatifs que j'ai décrits.

Il faut savoir aussi qu'il y a des mesures, et je fais allusion là, à la motion dont faisait état notre collègue Mattea CASALTA, il y a quelque temps au sein de cette Assemblée, comme le crédit des investissements en Corse qui permet à certaines entreprises d'avoir un abattement de 30 % sur les investissements qu'elles font en Corse. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, c'est presque extraordinaire, vous avez des investisseurs, ou des entrepreneurs, qui construisent pour optimiser les gains qui sont issus d'optimisation précédente. Donc, je disais qu'il y faut, à un moment donné, essayer d'y mettre un frein.

Que pouvons-nous faire ?

Il y a quelque chose qui serait beaucoup plus efficace, je le concède humblement, que la mesure que nous proposons aujourd'hui, ça serait le statut de résident. Malheureusement, nous le savons tous, le statut de résident nous est refusé.

Alors, devant ce refus, deux attitudes : soit on reste les bras ballants en attendant que l'Etat veuille bien nous concéder ce que nous considérons comme étant un droit absolument légitime pour notre peuple ; soit nous essayons de faire œuvre de création originale en utilisant à plein, toutes les possibilités que nous offre le droit positif actuel.

Aujourd'hui, il faut savoir, et c'est d'ailleurs possible en Corse, qu'il y a une possibilité de taxer davantage les résidences secondaires, en France, en Corse. D'ailleurs, huit communes de Corse sont éligibles à ce dispositif. A ma connaissance, je crois que, seule, la commune d'Aiacciu a fait voter cette possibilité d'accroissement de la taxe sur les résidences secondaires.

Déjà huit communes, c'est trop peu en Corse parce qu'il n'y a pas que les communes du littoral qui sont confrontées au phénomène spéculatif dont je parlais. Il y a, aujourd'hui, beaucoup de communes de l'intérieur dans lesquelles les prix s'envolent considérablement, que ce soit pour le foncier ou pour le bâti.

En outre, la possibilité que nous aurions, d'accroître cette taxe, c'est une bonne chose je pense, mais dans notre île, et parfois ailleurs, ça peut poser certains problèmes parce qu'on sait bien qu'il y a certains biens qui sont des biens, je ne sais pas comment on peut les qualifier, je dirais, patrimoniaux, familiaux. C'est l'exemple type des maisons de village, c'est-à-dire que vous avez quelqu'un qui habite en ville et qui a une maison dans son village, qui est considérée comme une résidence secondaire. Serait-il légitime de le taxer beaucoup plus, alors que ces biens, ces maisons patrimoniales ou familiales, ne participent pas du phénomène spéculatif dont je viens de parler.

Donc, il convient d'opérer, de manière un peu originale, une distinction entre différents types de résidences secondaires, une

distinction au plan fiscal et ça va dans le droit-fil du souci qu'exprimait tout à l'heure le président du Conseil exécutif.

Comment peut-t-on faire cette distinction ?

De note point de vue, on pourrait faire cette distinction concernant le mode d'acquisition de la propriété, c'est-à-dire que les biens qui rentrent dans votre patrimoine par transmission successorale, par donation ou par partage, qui ont de fortes chances d'être des biens patrimoniaux ou familiaux type des maisons de villages, eh bien on ne pourrait pas leur appliquer cette surtaxe des résidences secondaires, contrairement aux résidences secondaires que nous pourrions qualifier de droit commun qui, elles, pourraient tout à fait se voir appliquer cette surtaxe.

Donc, nous avons plusieurs possibilités pour le faire, par les pouvoirs propres de l'Assemblée de Corse en s'adressant, soit au pouvoir réglementaire, soit au pouvoir législatif, soit en s'adressant à nos députés pour qu'ils demandent d'insérer cette mention dans la loi de finances pour 2019. Donc, nous pourrions faire, encore une fois, une œuvre créatrice originale en mandatant le président du Conseil exécutif pour faire toute démarche utile à ce sujet.

Donc, je résume : déjà, l'extension du nombre de communes en Corse qui seraient éligibles à la possibilité de taxer, de manière supplémentaire et plus importante, les résidences secondaires, et qu'une distinction, celle dont je viens de parler, soit opérée entre les résidences secondaires de droit commun et les résidences secondaires qu'on pourrait considérer comme des maisons de type familial ou patrimonial.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Sur cette question, j'avais défendu, au cours des discussions qui ont eu lieu au début de cette année, face au Gouvernement, un dispositif qui visait à faire la différence entre les résidences secondaires patrimoniales, c'est-à-dire celles des Corses qui travaillent à Bastia, à Ajaccio, et qui ont leur maison au village, et j'avais proposé, en ce qui me concerne, qu'une résidence administrative fiscale soit créée, comme elle existe en droit public français, notamment à Saint

Barth (on le sait depuis l'affaire Johnny HALLYDAY). Donc, c'est possible en droit public français, c'est dérogatoire effectivement, mais ça existe. Cela aurait été, à mon avis, plus performant que la distinction à partir du mode d'accession à la propriété parce ça permettrait de prendre aussi le cas de Corses qui ont, au village, une maison qu'ils ont acquise eux-mêmes et non pas reçue par héritage. C'est important, aussi, de prendre en compte ce cas parce que nombreux sont les Corses qui ont acheté dans leur village.

Sur cette question-là, j'aimerais que l'on amende cette motion pour prendre en compte l'autre possibilité parce que, effectivement, le dispositif que j'avais proposé n'a pas été retenu par le Gouvernement, vous l'avez compris (peu de choses, d'ailleurs, ont été retenues à l'occasion de ces rencontres !), mais il me semble, quand même, qu'il serait préférable d'avoir cette possibilité de différenciation entre les résidences patrimoniales des Corses et les résidences secondaires qui appartiennent à des non-résidents Corses.

Je souhaiterais, pour ma part, que l'on amende cette motion, je le propose, pour laisser ouverte cette possibilité.

Oui, je vous donne la parole, bien entendu.

M. Jean-François CASALTA

Pardonnez mon ignorance, M. le Président de l'Assemblée, mais j'ignorais cette proposition de votre part et, évidemment, l'amendement que vous proposez va dans le bon sens puisqu'il vise à parfaire la motion que nous nous proposons d'adopter aujourd'hui.

Le Président TALAMONI

En fait, « une distinction au plan fiscal soit opérée entre les résidences secondaires »... Là il y a un mot en trop, je crois... Donc, « entre les résidences secondaires de droit commun et les biens immobiliers dépendants »... Alors, « et les biens immobiliers », je dirais « patrimoniaux », à ce moment-là. Là, il faudrait peut-être...

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, pendant que vous essayez de parfaire votre texte, est-ce qu'un orateur « contre » pourrait s'exprimer ?

Le Président TALAMONI

Tout à fait. Mais pendant ce temps, il faudrait pouvoir rédiger un sous-amendement, parce qu'il est possible que, malgré votre intervention « contre », la motion soit adoptée.

Le Président SIMEONI

Il est aussi possible que l'amendement conduise Jean-Martin MONDOLONI à revenir sur...

Le Président TALAMONI

Absolument. Vous avez la parole, cher collègue. Ah, c'est Maître PIERI ! Vous avez la parole.

Mme Anne-Marie PIERI

Je voudrais, par rapport à cette motion, vous donner deux exemples concernant cette dichotomie entre les biens d'origine familiale et les résidences en droit pur, on va dire.

Dans le cas d'un partage, vous avez deux copartageants : un copartageant qui est alloti en nature (qui a un bien) et un deuxième copartageant qui est alloti en valeur (par une somme d'argent). Le premier, va être exonéré de cette super taxe que vous envisagez de mettre en place, le deuxième copartageant, dans les trois ans qui suivent, achète un bien. Ce bien, est-ce qu'il sera exonéré ou est-ce qu'il sera taxé ? Parce que, en fait, c'est l'argent qui provient du partage et, donc, la question se pose.

Autre question : de plus en plus, vous avez, dans les cabinets de notaires, des usagers qui, quand ils viennent nous voir, envisagent la transmission du patrimoine dans le cas d'acquisition. Ils utilisent la niche fiscale qui est le démembrement de propriété : c'est-à-dire que les parents achètent l'usufruit et les enfants la nue-propriété, ce qui permet,

au décès des parents, d'avoir la pleine propriété pour les enfants, sans aucune fiscalité puisque l'usus (l'usufruit, l'usage) n'est pas taxé en matière successorale. Est-ce que ce bien-là, va rentrer dans le cadre de l'exonération ou est-ce qu'il sera taxé ?

Ensuite, la question que je me pose, c'est la mise en pratique, la méthodologie. Est-ce que ça va être une déclaration dans le cadre de l'acte de partage, de donation ou de succession (c'est-à-dire qu'il y aura une déclaration qui sera faite par le copartageant) ? Ou, est-ce que c'est une déclaration qui est faite à l'administration fiscale, pour pouvoir bénéficier de cette exonération ?

Ce qui m'interpelle un peu, sur cette super taxe, c'est les Corses de la diaspora qui souhaitent investir dans leur pays. Est-ce que cette taxe, elle ne va pas être dissuasive ? C'est la question que je me pose aussi.

Je vois que vous avez repris, dans vos « considérants » concernant les villes qui seraient susceptibles de mettre en place cette taxation, vous avez étendu à d'autres territoires. Je dirais que la spéculation, moi, je ne la vois pas trop à Biguglia ou à Brando, je la vois plutôt dans le sud ou en Balagne, il me semble.

Voilà ce je voulais vous dire.

Après, l'efficience de votre mesure, je ne la vois pas très bien. Ce dont j'ai peur, parce que vous parlez beaucoup de ce crédit d'impôt corse, vous dites qu'il est très spéculatif, mais il ne faut pas oublier, quand même, qu'il y a des secteurs qui travaillent, et notamment le bâtiment et tout ce qui est induit. Donc, il ne faudrait pas, demain, créer plus de chômeurs qu'il n'y en a sur l'île. Aujourd'hui, il y a 23 000 chômeurs, il ne faudrait pas que cette mesure, qui vous paraît quelque chose de juste, devienne une injustice pour la Corse et pour les Corses.

Ensuite, quand vous parlez de l'intérieur, où il n'y a pas de spéculation, j'entends bien, mais il y a peut-être des mesures à prendre, pour l'intérieur, parce qu'il y a beaucoup de maisons qui sont fermées, du fait de l'indivision, du fait du « lascia cora » des propriétaires. Il y a peut-être des mesures incitatives qui peuvent être, du point de vue du droit des successions, d'envisager une exonération du droit de succession

s'il y a un engagement des copartageants de réhabiliter un bien, ou de le mettre à la location, pendant une période de dix ans, pour des logements sociaux. Donc, il y a des mesures qui peuvent se faire, qui sont peut-être un peu moins dures que ce que vous envisagez de faire parce que des résidences secondaires, certes il y a des continentaux, mais il y a aussi des Corses qui ont des résidences secondaires et le revenu de cette résidence secondaire, ça peut être un appoint, en fin de mois.

Voilà, ce sont les remarques et les observations que je voulais vous faire. Notre groupe ne votera pas cette motion. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, c'est une question très importante. S'agissant d'une partie de l'argumentation qui vient d'être déployée, à savoir les Corses de la diaspora, il y avait une proposition ancienne qui avait d'ailleurs été validée par notre Assemblée, sous une précédente mandature, une position fondée sur le centre des intérêts matériels et moraux. Ça existait déjà en droit français, ça a été validé, je crois, en 1981, par le Conseil d'état et cela permet de réintégrer dans le dispositif, les Corses qui ne vivent pas, ne sont pas résidents au sens strict, dans l'île, à partir d'un certain nombre de critères comme le lieu de naissance des ascendants, ou le lieu de la scolarité obligatoire. Donc, à travers ce centre des intérêts matériels et moraux, il y a la possibilité de réintégrer les Corses de la diaspora dans le dispositif et de faire en sorte qu'ils ne soient pas exclus, ce qui est tout à fait important.

Par ailleurs, la résidence administrative et fiscale peut intégrer, à la fois, les résidences au sens strict du terme et ceux qui peuvent se prévaloir du centre des intérêts matériels et moraux en Corse.

Donc moi, je propose au rédacteur de la motion, un amendement. Cher collègue, c'est un sujet tout à fait passionnant et un peu technique, d'ailleurs. En ce qui me concerne, je pense que, dans cette motion, il serait bon de laisser les deux pistes ouvertes. Je crois que la meilleure des deux pistes, c'est quand même la résidence administrative et fiscale parce que ça permet d'intégrer les Bastiais qui ont acheté une maison dans leur village, ou les Ajacciens et, y compris d'ailleurs, ceux qui travaillent à l'extérieur de l'île et qui ont acheté une maison au village.

Donc, je vous propose la rédaction suivante : « demande qu'une distinction au plan fiscal soit opéré entre les résidences secondaires de droit commun et les biens immobiliers patrimoniaux, soit sur la base du mode d'acquisition de la propriété (transmissions successorales, donations, partages), soit sur celle d'une « résidence administrative et fiscale dans l'île intégrant la notion d'intérêts matériels et moraux ». Ça permettrait là, d'ouvrir le champ du possible dans des négociations ultérieures avec l'Etat parce que, évidemment, cela nécessite une modification de la loi et, peut-être même, une révision de la constitution, à mon sens.

Vous avez la parole et vous avez déposé un amendement.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Justement, je voulais vous dire que nous avons déposé un amendement et je vais l'expliquer en deux mots. Nous pensons qu'il faut, dans ces cas-là, l'avis conforme des communes. On en a discuté sur le principe et, a priori, tout le monde semble être d'accord. Plutôt que d'imposer, il faut l'avis conforme des communes.

Secundo, je ne vais pas être trop long sur le sujet, je suis toujours un petit peu réticent, non pas contre la diaspora, je suis né à Aulnay sous-bois mais, malgré tout, l'idée permanente qu'on va trouver un système parfait pour répondre à tous les cas de figure, je crois qu'il va falloir commencer un peu aussi à se convaincre qu'il va falloir sortir de cela.

Je vous prends un seul exemple : nous avons mis en place, dans les communes (je sais qu'à Porto-Vecchio, à Bonifacio, c'est le cas aujourd'hui) une surtaxe sur les maisons secondaires pour payer, notamment en matière d'eau, et d'ailleurs le député COLOMBANI nous a convié, cet été, à une réunion avec le député français qui a en charge ces questions-là, qui a été d'ailleurs très intéressé par le fait qu'on ait mis en place ces distinctions parce que ce sont des ressources nouvelles et importantes pour nos communes, parce qu'on doit souvent surdimensionner. Maintenant, à chaque fois, le Corse qui a le grand-père né à Zerubia, sa maison à Bonifacio, etc., qu'on veut exonérer... ORSUCCI, je vous prends mon exemple, je le dis souvent, mes parents, ça les dérange, mais je regarde le président de l'Exécutif parce qu'il sait de quoi je parle, j'ai une maison à Levie, mais, à un moment donné, il

faut aussi reconnaître que, mes parents, n'y allant que le mois d'août et qu'il faut surdimensionner les réseaux à Levie, eh bien doivent payer le surdimensionnement du réseau à Levie. Et il va falloir qu'on arrive à s'en convaincre, les uns, les autres, et qu'il n'y aura pas moyen de faire autrement.

La solution idéale, je le répète, elle n'existe pas. Je pense à un de mes adjoints, Alain di MELA, qui a construit un complément (le fameux complément dont parlait à l'instant notre collègue, pour les revenus), eh bien c'est vrai, tant mieux pour lui, il a ce complément, mais il va devoir payer aussi parce que je ne vois pas d'autres moyens, pour les collectivités publiques, de faire face aux charges auxquelles elles ont à faire face aujourd'hui.

J'attire votre attention sur ce point précis. J'ai l'impression que, souvent, on cherche la solution idéale, on n'arrivera pas à trouver la solution idéale qui exonère Pierre, Jacques ou Martin.

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez la parole.

M. Jean-François CASALTA

Un mot, Monsieur le Président. Oui, c'est vrai que je rejoins le propos de mon collègue ORSUCCI, la solution parfaite n'existe pas et je réponds en cela à ma collègue.

Evidemment que les Corses qui ont une ou deux résidences secondaires (Corses d'origine ou d'adoption), il serait injuste qu'ils soient taxés de manière supplémentaire et trop lourde. Maintenant, s'il y a des personnes qui possèdent un patrimoine immobilier très important, avec de nombreuses résidences secondaires, qu'ils soient taxés à la hauteur de leur patrimoine immobilier ne me semble pas une mesure fiscale qui soit particulièrement injuste aussi, en dehors de toute autre considération.

La proposition que vous faites, M. le Président, est très intéressante et, bien évidemment, je suis favorable à votre amendement. En revanche, si vous le permettez, et si l'Assemblée en décide ainsi, j'aimerais quand même que soient laissés les termes « immobiliers

dépendants ou issus d'un patrimoine familial » parce que ça pourrait, justement, faire écho à la proposition de ma collègue, à savoir, en cas de démembrement et ensuite remembrement, que le bien soit issu d'un patrimoine familial, ça permettrait d'exempter de cette taxe.

Le Président TALAMONI

C'est évidemment très complexe et il est difficile de prévoir tous les cas. Mais c'est vrai que, si on part du principe que les Corses ne sont pas visés par notre volonté de surtaxer les résidences secondaires, pas parce qu'ils sont Corses, ce n'est pas un privilège, c'est simplement parce que ce ne sont pas les mêmes types de résidences secondaires, ce ne sont pas les mêmes types de résidences secondaires. Il y a, aujourd'hui, des personnes physiques ou morales extérieures à l'île qui font des placements (et vous en savez quelque chose, chère collègue, dans votre région, et dans votre commune tout particulièrement), qui achètent et qui louent « au noir », généralement. Evidemment, qu'il faudrait pouvoir surtaxer ce type de manœuvres qui nuisent, à la fois au marché de l'immobilier et à son équilibre et, en même temps, aux membres de l'industrie touristique qui, eux, payent leurs impôts, leurs charges, etc. Donc, il y a aussi la question du para commercialisme, au cœur nos préoccupations.

Il faudrait pouvoir, évidemment, faire la différence, et c'est cela le cœur de la problématique, faire la différence entre les résidences secondaires appartenant à des Corses et les résidences secondaires appartenant à des spéculateurs extérieurs à l'île. En gros, même si cela peut paraître schématique, puisqu'il peut y avoir toutes sortes de catégories intermédiaires, on voit bien quel est le but d'un tel dispositif.

Ce que je vous propose : « demande à ce qu'une distinction, au plan fiscal, soit opérée entre les résidences secondaires de droit commun et les biens immobiliers », on garde la formule : « dépendants ou issus d'un patrimoine familial reposant sur des critères fondés, soit sur le mode d'acquisition de la propriété (transmissions successorales, donations, partages), soit sur « une résidence administrative et fiscale dans l'île intégrant la notion d'intérêts matériels et moraux ». Centre des intérêts matériels et moraux qui permet de réintégrer les Corses de la diaspora, pour faire écho aux propos de Maître PIERI, effectivement sur cette nécessité de ne pas exclure les Corses qui ne vivent pas en Corse.

En disant ça, je pense qu'on avance, et puis il faudra, évidemment, d'abord travailler de façon plus précise, mais nous l'avons déjà largement fait, notamment à l'époque du groupe de travail qui était présidé par Maria GUIDICELLI, et puis nous avons continué à le faire. Là où nous rencontrons une vraie difficulté, c'est lorsque nous discutons à Paris, de ce genre de choses. Nous avons pu, effectivement au début de l'année, nous en rendre compte.

Oui, vous avez la parole, M. CECCOLI.

M. François-Xavier CECCOLI

Je vous remercie.

Pour revenir sur ce sujet qui, pour nous, est abordé de la bonne façon, c'est-à-dire qu'on s'est heurté (vous savez que nous n'en sommes pas d'accord) au phénomène du statut de résident, et ce n'est absolument pas une raison pour contester le fait que cette problématique est extrêmement grave en Corse et qu'aujourd'hui, l'évolution des prix, eh bien petit à petit, fait que bon nombre de familles et de résidents Corses se retrouvent privés d'un droit d'accès à la propriété qui est quand même fondamental, où que l'on se trouve.

Les exemples sont nombreux de par le monde, et notamment en Europe dans des endroits touristiques équivalents à la Corse, où l'on voit que, finalement, ce sont les sédentaires qui se retrouvent exclus, ou en tout cas, pour une grande partie d'entre eux, de cette accession.

Donc, la problématique est absolument virale, très importante et il faut y apporter une réponse.

Je crois que le souci de notre collègue, de différencier dans un premier temps ces résidences secondaires qui, pour certains, font l'objet d'un achat extérieur et surtout, comme vous l'avez dit, malheureusement parfois spéculatif, cette mesure a aussi du mauvais, il faut savoir le dire, parce qu'elle induit fortement des comportements qui sont de nature à renchérir notablement le prix.

Je crois aussi que cet amendement qui est proposé (alors, ça va de fait, puisque ce sont les communes qui sont, là-dessus, les seules à pouvoir décider) qui vise à étendre le nombre de communes (d'ailleurs,

on ne comprend pas très bien comment cette liste de huit communes peut, aujourd'hui, exister. Sans faire d'injure à personne, je suis surpris qu'il n'y ait pas Porto-Vecchio, Bunifaziu, Calvi ou autres), en laissant bien sûr la possibilité, comme ça a été demandé par nos collègues du groupe « Andà per dumane », mais ce qui est déjà le cas dans la loi, ce sont les communes qui doivent rester, là-dessus, à la manœuvre.

Donc, il faut absolument s'attaquer à ce problème, M. le Président, vous l'avez évoqué, par contre, ça sera la difficulté juridique de définir, en accord avec l'Etat, d'arriver finalement à avancer, parce que c'est cela qu'il faut faire aujourd'hui.

Nous sommes des adeptes de la stratégie du pas à pas. Il faut à tout prix avancer sur cette situation. Même si, au final et dans un premier temps, ça ne convient peut-être pas à l'ensemble, il faut partir du principe que, chaque pas qui permettra de limiter un peu plus, et un peu plus vite, cette évolution qui, aujourd'hui, prend des proportions énormes, eh bien il faut s'y attaquer dès maintenant.

Tout simplement pour dire que, malgré une rédaction qui, on est au cas de la motion, ce qui n'est pas tout à fait ce qui sera le plus efficace en matière de proposition juridique mais, en tout cas, c'est un vœu qui, pour nous, nous semble important et sur lequel il faut avancer tout en étant en accord avec cette proposition de Jean-Charles.

Le Président TALAMONI

Alors donc, pour résumer, parce qu'en fait, on a procédé à un débat, alors que ça n'était pas prévu par la Commission permanente...
Mme BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Effectivement, on sera « pour » cette motion mais, par contre, on sera « contre » la motion de Jean-Charles, elle me semble contradictoire en fait, puisque la demande de la motion vise à étendre le nombre de communes qui peuvent délibérer pour fixer un taux différencié pour les résidences secondaires. Donc, ce sont les communes qui délibèrent, et pas un avis conforme des communes. C'est la rédaction, peut-être, que j'ai mal comprise, mais c'est bien les communes qui doivent délibérer. Dans ce cas-là, nous sommes

évidemment favorables à cette proposition et à l'amendement, s'il va dans ce sens-là, que la compétence reste évidemment communale.

Le Président TALAMONI

Il me semble que l'amendement de Jean-Charles ORSUCCI, est superfétatoire dans la mesure où, si une commune n'a pas l'intention d'augmenter, eh bien elle n'augmente pas. J'interroge M. ORSUCCI sur le maintien de son amendement.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Ecoutez, quand on a regardé le texte avec le groupe, on a eu l'impression qu'à un moment donné, on pouvait imposer aux communes. Donc, c'était tout simplement, préciser, à travers notre amendement, qu'on laissait la capacité à la commune d'accepter ou de refuser de le faire. Voilà ce qu'on a voulu faire. Maintenant, si vous pensez que le texte, tel qu'il est rédigé, on a la certitude de ne pas avoir une « mainmise » sur les communes. Si, de l'avis général, tout le monde lit différemment de nous et nous garantis que l'objectif n'est pas de contraindre les communes, on ne va pas se rouler par terre et imposer notre amendement, ne vous inquiétez pas.

Le Président TALAMONI

Je crois qu'effectivement, la situation est celle-là juridiquement, c'est-à-dire que la commune demeure tout à fait maîtresse de son choix et je crains que d'ajouter cet amendement, ça ne nuise à la cohésion et à la compréhension de la motion.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Nous retirons notre amendement si l'ensemble des lecteurs ont une analyse différente, mais qui va dans le sens de ce que nous voulions tout simplement.

Le Président TALAMONI

Nous allons mettre aux voix l'amendement qui demeure, c'est-à-dire celui que j'ai proposé avec l'avis conforme et, bien sûr, il y aura deux votes : un sur l'amendement et un sur la motion éventuellement

amendée. Nous allons demander sur ces deux questions, à savoir sur l'amendement et sur la motion, l'avis de l'Exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Tout d'abord, sur la motion : effectivement, il y a, de manière objective, une réelle opportunité. Je voudrais remercier l'auteur de la motion parce qu'il faut, à un moment donné ou à un autre, essayer de trouver des solutions et je remercie aussi le dernier orateur qui a précisé peut-être les choses dans ce genre de démarche.

On a été un certain nombre à appuyer le statut de résidents. L'Assemblée de Corse a avancé dans ce domaine est puis, bien entendu, on s'est heurté à un mur. Mais je ne vais pas revenir là-dessus. Donc, d'une part, opportunité.

D'autre part, je retiens un des éléments de ton intervention, c'est la nécessité de trouver des solutions parce que, quand on a, notamment en milieu rural, et on est un certain nombre de maires ruraux, à avoir une réalité qui, aujourd'hui, nous est opposé en disant « on ne peut pas acheter parce qu'on n'a pas les moyens de ». Effectivement, on se rend compte que, en une décennie, les prix du m², les prix des maisons, parce qu'il y a aussi une très forte demande, parce que c'est l'offre et la demande qui fait, à un moment donné, le prix, et la loi ALUR, si je peux me permettre, de 2014 n'a pas arrangé les choses parce que, au prétexte de densification, on a derrière un certain nombre de mécanismes pervers qui ont fait passer les prix, souvent, du simple au double.

Et puis, ensuite, il y a aussi un autre élément, Président. On parle souvent de social. On a, aujourd'hui, une réalité sociale de plus en plus prégnante et on la retrouve à travers le revenu fiscal des communes. Dans certaines communes, on est, du point de vue du revenu, en dessous de tout. Comment peut-on intervenir ? Et le rôle de la puissance publique, c'est justement d'essayer de trouver des mécanismes qui permettent de juguler certains effets pervers du marché.

Je pense que cette motion a d'abord le mérite d'exister. Effectivement, j'ai apprécié votre intervention. Il y a aussi à parfaire. Alors, si vous le voulez, avec l'amendement qui a été apporté par le président de l'Assemblée, considérons ensemble que c'est déjà un

premier niveau et puis, bien entendu, nous aurons et c'est de la responsabilité de chacun, de revenir sur ce problème qui nous interpelle tous, quelles que soient les tendances et les options politiques.

Aujourd'hui, on est face à une réalité que l'on doit prendre en compte. Quelles sont les solutions, comment on peut parfaire ? Moi, j'y adhère tout à fait, mais il y a aussi des niveaux et le premier niveau, c'est l'adoption de cette motion.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons donc mettre aux voix l'amendement que j'ai proposé à la motion de Jean-François CASALTA. Je répète, le texte initial, vous l'avez devant les yeux : « Demande à ce qu'une distinction au plan fiscal soit opérée ». Il faut supprimer « dans » puisque c'est un problème de forme, « entre les résidences secondaires de droit commun et les biens immobiliers dépendants ou issus d'un patrimoine familial reposant sur des critères fondés ». Alors soit, « sur le mode d'acquisition de la propriété, (transmissions successorales, donations, partages) » soit sur « une résidence administrative et fiscale » dans l'île, intégrant la notion de « centre des intérêts matériels et moraux ». Pourquoi entre guillemets ? Parce que ce sont, effectivement, des expressions consacrées qui existent déjà dans le droit.

Je mets aux voix cet amendement...

Mme Anne-Marie PIERI

Président, juste une précision. Vu la complexité de la mise en place de ce mécanisme de distinction entre la résidence familiale et les résidences secondaires pures, nous ne voterons pas, nous ferons non-participation. Mais nous sommes très intéressés et si, demain, il y a une commission de travail, qu'on puisse évoluer sur ces points-là parce que c'est vraiment quelque chose d'important. Merci.

Le Président TALAMONI

Nous prenons en compte le fait que votre groupe, bien qu'abstentionniste sur cette motion, est intéressé pour poursuivre la réflexion avec l'ensemble des responsables de notre Collectivité. Très bien.

Je mets aux voix l'amendement que j'ai déposé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Ont voté :

« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « La Corse dans la République », « Andà per dumane »

Non participation : le groupe « Per l'avvene »

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion ainsi amendée est adoptée.

Ont voté :

« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « La Corse dans la République », « Andà per dumane »

Non participation : le groupe « Per l'avvene »

Motion suivante.

Motion n° 2018/E6/053 déposée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica libera » : Relance du projet de réhabilitation du Paisolu d'Aitone

Vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

A ringraziavi, O sgiu Presidente. C'est un sujet qui nous semble important, que notre Assemblée connaît bien, et sans refaire l'historique du dossier, des différentes expertises qui ont pu se succéder depuis plus d'une décennie, presque deux à présent, simplement vous rappeler que l'ex Collectivité territoriale de Corse est propriétaire du Paisolu d'Aitone depuis la loi de 2002 et que, depuis lors, un certain nombre de discussions ont été engagées afin de redonner vie à ce site qui a connu une période faste, il y a quelques décennies, en matière notamment de sports d'activité de pleine-nature et de montagne.

La dernière fois que notre Assemblée a eu à se prononcer sur ce dossier, c'était à la fin de l'année 2015 où, à l'unanimité des groupes politiques, il avait été convenu d'une démarche à double détente. Le premier aspect consistait à mettre en place un projet de réhabilitation et d'investissement sur site, avec un dispositif qui relevait de la maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Collectivité de Corse et l'AUC, aujourd'hui devenue l'AUE (Agence d'urbanisme et de l'énergie). Et puis, cette même délibération envisageait que l'exploitation future du site soit confiée au Centre du sport et de la jeunesse.

Depuis lors, le Conseil exécutif de Corse, dans la précédente mandature, a eu l'occasion de faire un point d'étape sur le dossier, c'était à l'occasion du premier semestre de l'année 2016, où il soulevait, lors de la séance des questions orales, des difficultés de deux types : la première, relevait de questions d'ordre budgétaire, je n'y reviendrai pas dans le détail, dans le contexte des arriérés de paiement de l'époque, et le deuxième objet relevait d'une discussion, d'une expertise sur la faisabilité de cette convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Il nous semble, aujourd'hui, qu'il est important, eu égard à l'attente qui existe sur le territoire, du consensus qui est fait au niveau des acteurs, de l'importance de ce site pour le développement de la micro région ou des micros régions, celle des Deux-Sevi, celle des Deux-Sorru et celle du Niolu

qui est attenante, eh bien que notre Assemblée renvoie un signal politique fort, réitérant son engagement pour la renaissance du Paisolu, s'engage pour une mise en œuvre opérationnelle des travaux, je rappelle quand même que nous avons voté au BP 2018, les premiers crédits en ce sens, et puis il nous semble important de réunir, de nouveau, le comité de pilotage, dans la mesure du possible, avant la fin de l'année, avant d'examiner et d'expertiser l'avancée du dossier, aussi bien au niveau de la Collectivité que des partenaires.

Voilà l'objet de cette motion que nous soumettons à l'examen de votre Assemblée, ce jour. Et, je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Il n'y en a pas. L'avis de l'Exécutif ?

M. Jean BIANCUCCI

Bien entendu, c'est un avis favorable dans la mesure où ce dossier arrive après moult rebondissements. On se rappelle, d'ailleurs, dans l'enceinte même de l'Assemblée, un certain nombre d'évènements. Et on comprend, à la fois, le maire d'Evisa, les élus du territoire et puis, franchement, il faut qu'à un moment donné, on prenne le taureau par les cornes. Il faut, qu'au-delà des intentions, on passe (comme vous le dites, et c'est une des résolutions de la motion) à la phase opérationnelle.

Il y a, bien entendu, au-delà de cela, au-delà de la volonté de faire, un certain nombre de réglages, vous le savez. Et, bien entendu, si l'AUE doit porter le projet, l'AUE en a les moyens bien entendu, mais nous serons éventuellement prêts à le faire, à charge, bien entendu, de bien définir le périmètre.

Donc, oui à cette motion, avis favorable avec un certain nombre de réglages qui doivent être faits.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Je mets aux voix cette motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

J'attire votre attention sur le fait qu'il reste quelques motions. Il nous reste une demi-heure éventuellement si on veut arrêter à l'heure habituelle. Je pense qu'on peut y arriver, ou alors il faudra reprendre cet après-midi, mais je crois que ce n'est pas votre souhait. Donc, essayons de ne pas perdre de temps avec des développements qui peuvent être évités, s'ils peuvent l'être.

Nous passons à la motion suivante.

Motion n° 2018/E6/057 déposée par le groupe « Femu a Corsica » :
Enseignement bilingue au primaire

C'est Mme TOMASI qui va la présenter, vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

A ringraziavì, o sgiò Presidente. Dunque, ghjè una muzione chi trata di a cuvenzione chi navemu parlatu eri, a cuvenzione tra u statu e a cullettività cuncernandu l'insingnamentu bislingu in generale, in ssu quadru cui m'interessu a l'isignamentu bislingu a u primariu, in particolare u ricrutamentu di i professori di e scole.

Sapete ch'elli c'hé u cuncorsu chjamatu CRPE, cuncorsu reghjunale di e professori di e scole e a cuvenzione a pigliatu l'ingagamentu di ricrutà a minima, a meta di e professore n'antu a posti specifichi. Mà dapoì parechj'anni dighjà u numeru di i profesore di i candidati presentati in u cuncorsu specificu u n'hè micca abbastanza impurtante per avè profesori ricrutati n'ant'à tutti i posti.

Alorà, u nostru scopu ùn'hè micca di fà calà u livellu di i professori di e scole, dunque ùn'hè micca di ricrutà, scusate, ci hè appena di rimore...

Le Président TALAMONI

State à sentè ciò ch'ella dice l'oratrice.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vù o sgiò Presidente. Dunque, u nostru scopu ùn'hè micca di fà calà u nivelu e dunque di ricrutà, ancu se i candidati ùn'hannu micca u nivelu, u nostru scopu è di fà chi a furmazione sia suficiente per avè u numeru di i candidati necesariu.

Dunque, e nostre dumande sò semplice :

« EXHORTE l'Education nationale à tenir les engagements pris par la convention Etat-CTC.

DEMANDE à l'Académie de Corse de mettre en place toutes les actions nécessaires pour permettre d'atteindre les objectifs fixés, tant

concernant les taux d'élèves en filière bilingue, que les taux de recrutement dans chaque concours et la future mise en place d'un concours unique.

DEMANDE une modification substantielle des engagements de l'habilitation en langue corse du premier degré, de sorte d'utiliser au mieux les ressources humaines disponibles là où elles sont nécessaires.

DEMANDE à l'Académie de Corse et à l'ESPE de l'Université di Corsica de travailler conjointement à l'élaboration d'un plan de préparation des étudiants au CRPE permettant aux « préparataires » d'obtenir un niveau suffisant pour enseigner en école bilingue et donc se présenter au concours langue régionale ».

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi assai. Une intervention « contre » ? Il n'y en a pas. L'avis de l'Exécutif ?

M. Xavier LUCIANI

V'aghju da fà distribuisce, avete capitu bè chi simu piu chè a favore di a dumanda. Avemu scontru duie volte a Retricce nant'à parechji punti, l'avemu scontra l'11 di lugliu, avemu fatu une poche di dumande, c'era l'idea dinò di rispetà a cunvenzione, u cuntratu di pianu. Mi ricordu quantunque chi a nostra cullettività mette a paru à u statu 9 milioni ind'u cuntratu, e ch'ellu c'hè quist'annu una rumpitura, ma una bella rumpitura di u cuntratu dà a so parte, micca di parte nostra, vi pigliu un casu, cercu i ciffrì di u ghjudicamentu quist'annu, l'avemu dettu à a Retricce, s'ellu si parla di u fameux CRPE, concours des professeurs des écoles, c'era un articulu novu di a cunvenzione tra u statu e a nostra cullettività ch'avià previstu u règulamentu dà u mancu à 50 % di i candidatti bislingui. Quist'annu, vi possu dì : à u cuncorsu c'era 30 posti, dunque era previstu di ricrutà 15 professori cusi detti « standard », e 15 professori di e scole bislingue.

Quist'annu, nant'à 30 posti, 20 posti so stati dati a u « standard » è 10 à u « bislingu », dunque qui passemu da u 50 % à assai menu, à 33 %. Questu hé u primu puntu.

Possu parlà dinò di l'evoluzione di l'educazione, c'hè statu, a sapete bè, hannu dimezzatu i corsi preparatori, si face chi avà ind'e zone d'educazione prioritarie, hannu dimezzatu, si face chi c'hè vulsutu à ricrutà 30 cuntratuali, 30 contractuels, a dicu in francese per quelli ch'ùn capiscenu micca i ciffrì in corsu. 30 contractuels, vole dì chi 25 anant'à ssi 30 sò standards, dunque facciu u contu, sò 45 standards ; in corsu 20. Dà 50 % passemu à 25 %. Simu à a metta di a cunvenzione, u statu ùn rispetta micca oghje a cunvenzione nant'à stu puntu qui ; ùn parlu mancu di l'altri punti, perchè a sapete bè, aghju qui un cartularu, vi possu piglià puntu pè puntu, dunque a dumanda mi para, l'avemu fatta. V'aghju da fà distribuisce a lettera ch'avemu lagatu l'11 di lugliu à a Retrice, nant'à ste dumande è dunque è u fattu dinò chi a Corsica a vutatu, Presidente a sò chi, ma l'affara mi pare più che di primurà, l'Assemblea quì a vutatu u regulamentu a u capu di 5 anni, u famosu pianu, u recrutamentu generale 100 % cuncorsu bislingu.

Dunque a disparizione di u famosu cuncorsu standard. Dunque, invece d'avenzà, rinculemu, eccu !

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Allora, dunque aghju à mettè...

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Président, on a un amendement à déposer.

Le Président TALAMONI

Effectivement, vous avez un amendement, donc vous le présentez.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Merci. Donc, c'est un amendement de forme. Nous demandons à l'auteure de la motion de bien vouloir remplacer « EXHORTE l'Education nationale » par « INVITE l'Education nationale à tenir les engagements pris par la convention Etat-CTC ».

Le Président TALAMONI

Donc, un « pour », un « contre ». Vous voulez vous exprimer sur la proposition d'amendement ? Vous avez la parole ? Oui ou non ? Oui, ça c'est une réponse.

Alors, l'Exécutif s'est exprimé sur la motion, maintenant il veut s'exprimer sur l'amendement ? On est d'accord ? Sachant que l'auteur de la motion est d'accord.

(Brouhaha).

Très bien, vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

On ne s'est pas bien compris. Je n'étais pas pour l'amendement, je voulais dire que « exhorter », ça avait un sens aussi, « inviter » ça a un sens, mais « exhorter », ça a un sens, c'est inciter quelqu'un à faire quelque chose. Et je voudrais insister sur ce terme-là, parce que je crois qu'il est important.

Aujourd'hui, on essaye de construire, et je vais parler en français, M. LUCIANI est là, on essaye de construire une société bi-plurilingue, et ça commence par une société bilingue. Mais aujourd'hui, on est dans une phase où il y a des petits accrochages, ou des, comment dire, des petits problèmes de communication avec un certain nombre d'acteurs de ce partenariat.

Et je pense qu'il est important que tout le monde ait en tête, l'idée que nous finançons un certain nombre de choses et, aujourd'hui, nous avons des problématiques graves : nous avons énormément d'enseignants non bilingues qui sont mis sur des postes bilingues. Donc, les choses ne peuvent pas fonctionner.

Donc, c'est important d'exhorter, d'inciter fortement à aller dans ce sens-là, et pas à édulcorer un certain nombre de choses, et pas à faire semblant que tout se passe très bien, parce que c'est faux.

Et je voudrais juste dire qu'il faut mettre Etat-CdC et non pas Etat-CTC.

Le Président TALAMONI

Oui, je confirme que, pour ma part, je considère qu'il n'y a aucune agressivité dans l'utilisation du mot « exhorter », c'est même un peu mou, compte tenu des circonstances, si j'osais. Donc, la position de l'Exécutif sur l'amendement ?

M. Xavier LUCIANI.

Moi, je serais d'avis, à un moment donné, de mettre « solennellement » s'ellu hè in francese, parce que c'est quand même un moment important, a dicu cume a pensu, c'est un moment important et c'est un moment où on diffuse des informations qui sont, de mon point de vue, complètement édulcorées alors que l'on sait pertinemment, et je tiens à disposition, a dicu cusì, de tous les conseillers, point par point, les défaillances de l'Etat en la matière.

Donc, « exhorter », ghjè guasgi, guasgi, avete capitu, « sente u borgu ».

Le Président TALAMONI

Sinon, il y a : « mettre en demeure » !

Est-ce que vous déposez un sous-amendement pour rajouter « solennellement » ?

M. Xavier LUCIANI.

Je pense qu'il faut absolument leur dire, de manière solennelle, qu'à un moment donné...

Le Président TALAMONI

Alors, « invite solennellement » ou « exhorte solennellement » ?

M. Xavier LUCIANI

Je fais confiance à la langue française.

Le Président TALAMONI

Ci vole à sapè.

M. François-Xavier CECCOLI

Ça pourrait être un intermédiaire : « demande solennellement » qui pourrait peut-être convenir à tout le monde. Entre « inviter » et « exhorter », « demande solennellement », pourrait être un intermédiaire qui pourrait permettre....

Mme Josepha GIACOMETTI

Nous entendons bien, cher collègue, mais je crois que, aujourd'hui, nous n'en sommes pas au stade des intermédiaires.

Le Président TALAMONI

Là, c'est bon : un « pour », un « contre », l'Exécutif, et terminé.

Il y a une proposition d'amendement.

M. Xavier LUCIANI

On ne s'est pas bien compris, « demande solennellement », c'est le deuxième point et « exhorte », simu d'accordu, nant'à « exhorte ».

Je dépose l'amendement sur le deuxième « demande solennellement à l'Académie de Corse de mettre en place toutes les actions nécessaires ».

Le Président TALAMONI

Alors, on garde « exhorte » et on « demande solennellement ».

Mme Anne TOMASI

O Sgiò Presidente...

Le Président TALAMONI

O ghjente, si vous voulez finir ce soir à 8 h, il n'y a pas de problème.

Mme Anne TOMASI

Presidente, cume cunsigliera chi porta a muzione, si vo permetite u m'avisu ?

Le Président TALAMONI

D'accordu, ma u prublema ghjé chi c'hè dighja di u vostru gruppu Anne-Laure ch'ha parlatu pù chè nurmale, ma avà se vo vulete u prublema ghjé chi normalamente c'hè un'intervenzione à prò eppò un'intervenzione contru...

Mme Anne TOMASI

E dopu, l'avisu di a persona chi porta a muzione nant'à l'amendamentu.

Le Président TALAMONI

Normalamente ùn c'hè micca tutte ste ghjente mi pare. Avete a parola.

Mme Anne TOMASI

So contru l'amendamentu prupuzattu di mette in vità, è a prò di l'amendamentu di u cinsiglieru esecutivu di fà ind'è a seconda dumanda « dumanda a modu sulennu ».

Le Président TALAMONI.

Iè, ma quessa l'aviamu capita. Dunque, avemu à sottumette à u votu a pruposta di l'Esecutivu, l'amendamentu.

Qui est « pour » l'amendement de l'Exécutif? Qui est « contre » ?

Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement de l'Exécutif est adopté.

Je mets aux voix l'**amendement Jean-Charles ORSUCCI**.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est repoussé.

Je mets aux voix la motion, ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée.

Nous passons à la motion suivante.

Motion n° 2018/E6/056 déposée par le groupe « Femu a Corsica » :
Personnels des communes et intercommunalités mis à disposition des
écoles maternelles immersives

Qui la défend ?

M. Anne TOMASI

Torna eiu, O sgiò Presidente.

Le Président TALAMONI.

Bà vè, dunque parlate voi e nimu d'altru inde u gruppu.

M. Anne TOMASI

A ringrazià vè o sgiò Presidente. Pensu ch'ell'andera piu in furia. Sapete chì dappoi a rientrata 2018, ci sò trè scole materne immersive, tre prugetti spirimintali di scole materne immersive in Corsica, una in a Ghisunaccia, una in Punte-Novu e un'ultima in Aiacciu. E, ci pare chi se a scola immersiva va all'di là di l'insignenti, mà dinò fina à u persunale non insignente di e scole, per esempiu l'ATSEM o u persunale di a cantina. è dunque ci pare chi quandu una méria vole fà una scola immersivà hé impurtante chi tuttu u persunale di a scola sià cursofonu.

E dunque, dumandemu a mess'in piazza di cunvenzione tra a cullettività di Corsica, l'academia di Corsica è e mérie o intercumunalità chi hannu scole immersive, di fà chi u persunale sià cursofonu.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vè. Intervention contre ? Il n'y en a pas. Avis de l'Exécutif ?

M. Xavier LUCIANI

Mi dispiace, ùn c'hè micca u meru di Ghisunaccia perchè semu andatu a scola immersiva in materna.

Ghjustu un'affara n'ant'à e dumande, l'avisu, avete capitu bè ch'ell'era favurevule, mà ghjustu per di vi chi a messa in piazza di e cunvenzione, simu pronti, à l'avemu pruposta dighjà ancu à u Statu, di creà

posti d'animatori linguistici territoriali a prò di sta furmazione. Eccu ! Avis favorable.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vù. L'Exécutif, s'est exprimé, donc on vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée.

Ont voté :

« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera »,
« Andà per dumane »

« **Contre** » : les groupes « La Corse dans la République », « Per l'avvene ».

Motion suivante.

Motion n° 2018/E6/058 déposée par M. Romain COLONNA, Mmes Anne TOMASI et Paola MOSCA pour le groupe « Femu a Corsica » : Soutien aux bacheliers Bretons et collégiens Basques ayant composé leurs épreuves d'examen en langue bretonne et basque

Vous avez la parole.

M. Anne TOMASI

A ringrazià vù o sgiò Presidente. Dunque ghjé una muzione ch'éra pruposta per a sessione di lugliu scorsu e chi éra d'attualità à stu mumentu qui, avà pare appenuccia a contratempu per rapportu a l'attualità, ma ci pare impurtante di purtà u nostru sustegnu a ssi candidati britoni è baschi ch'hannu preparatu è passatu i so esami in lingua britone è basca, moltu piu chi dumandemu a u statu di mette in piazza a pussibilità per tutti i candidati di passà e sò prove inde e lingue chi sò insignate inde i stabilimenti di l'educazione naziunale.

Dunque : l'Assemblea di Corsica

« DISAPPROVA l'attitudine di l'Educazione Naziunale, in particolare nantu à l'affari ammintati qui sopra.

SPRIME un sustegnu tutale è fraternu à i candidati chì anu ridattatu e so copie in le so lingue rispittive.

DINUNCIA a pusizione sempre ferma, giacobina è riprissiva di u statu francese di pettu à e lingue minurate, pusizione chi oghje si mette candidati in situazione d'inghjustizia è d'inequità prufonda.

CUNDANNA ogni forma di discriminazione arrimbata, in particolare, nantu à a lingua, cum'ellu hè u casu di tante cunvenzione internaziunale chì a Francia hà fattu l'adisione.

RIAFFIRME di modu sulenne u so rispettu à prò di a diversità linguistica è culturale.

RIAFFIRME in modu sulenne u so rispettu à prò di a liberta di sprissione in la lingua scelta da u citadinu quand'ella currisponde à una logica storica, tarritoriale o stituziunale.

DUMANDA à u Ministeru di l'Educatione Naziunale di parmette à ogni candidatu bramosu di fà la, di pudè cumpone in britonu, bascu, uccitanu, alsazianu, corsu o in ogni lingua minurata quand'ella hè insignata in li so stabilimenti. »

E per andà piu in furia, se vo vulete, c'hè u amendamentu di u gruppu « Andà per dumane », è avemu trovu, mi pare, una pruposta di sott-amendamentu chi ghjé cumunu a u gruppu chi dumanda l'amendamentu, chi ghjé di rimpiazzà « Dinuncia a pusizione sempre ferma, etc., incu : « RIGRETTA ch'è l'accettazione à l'esame di e lingue citate qui sopra un sia tesa à tutte e discipline piazzendu i candidati in situazione d'inghjustizia e d'inequità prufonda ».

Le Président TALAMONI

A ringrazià vù. J'espérais que vous la lisiez en breton, je suis un peu déçu.

M. Anne TOMASI

Scusate, ma ùn possu micca.

Le Président TALAMONI

Non, bon allez à prò.

M. Romain COLONNA

A ringrazià vù, mi spicciu O Sgiò Presidente. Je voudrais juste vous lire quelque chose puisqu'il s'agit de la Bretagne, juste vous lire un extrait d'une citation : « comme si l'on gommait ainsi les siècles d'écrasement, l'œuvre lente et implacable qui, par la culture piétinée, humiliée, interdite, conduisait à la négation de l'identité d'un peuple, c'était blesser un peuple au plus profond de lui-même que de l'atteindre dans sa langue et sa culture. Nous proclamons le droit à la différence. Il est indigne de la France, qu'elle rejette ses richesses, qu'elle soit le dernier pays d'Europe à refuser à ses composantes les droits culturels élémentaires reconnus dans les conventions internationales qu'elle a elle-même signées. Il est indigne qu'elle ne respecte pas la parole donnée ».

Cette citation n'émane pas d'un nationaliste corse, elle a été prononcée en Bretagne, à Lorient, en 1981 par François MITTERRAND, alors candidat à la présidentielle.

C'était simplement, pour faire un écho, un clin-d'œil à cette motion et dire qu'il s'agit, que ce soit pour les bacheliers bretons ou ceux qui ont passé le brevet en langue basque, d'une discrimination linguistique qui est dénoncée dans tous les textes internationaux. Comme les discriminations ne peuvent pas être fondées sur des critères de sexe, de religion, de couleur de peau, elles ne peuvent pas non plus l'être sur des critères linguistiques.

Et, nous voulions, à travers cette petite traduction en breton, dire tout simplement, au-delà de la symbolique, même si la symbolique, en politique, des fois a son importance, que la langue bretonne et la langue basque, au nom de la démocratie culturelle, ont ici toute leur place et qu'elles sont des langues amies. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, il y a un sous-amendement et un amendement. Si j'ai bien compris, vous vous êtes rapprochés, vous vous êtes mis d'accord ? Donc, si voulez, après avoir l'onction de l'Exécutif, nous pouvons passer au vote du sous-amendement, de l'amendement et de la motion.

Vous avez la parole.

M. Xavier LUCIANI

Eccu !

Le Président TALAMONI

A ringraziavì e cusi sià.

Donc, nous allons mettre aux voix le sous-amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Ont voté :

« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera »,
« Andà per dumane », M. Pierre GHIONGA.

« **Contre** » : M. Pierre-Jean LUCIANI.

NPPV : les groupes « La Corse dans la République », « Per l'avvene ».

Maintenant, je mets aux voix l'amendement, ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement sous amendé est adopté.

Ont voté :

« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera »,
« Andà per dumane », M. Pierre GHIONGA.

« **Contre** » : M. Pierre-Jean LUCIANI.

NPPV : les groupes « La Corse dans la République », « Per l'avvene ».

Donc maintenant, je mets aux voix la motion, ainsi sous-amendée et amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion sous amendée et amendée est adoptée.

Ont voté :

« **Pour** » : les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera »,
« Andà per dumane », M. Pierre GHIONGA

« **Contre** » : M. Pierre-Jean LUCIANI, le groupe « Per l'avvene »

NPPV : « La Corse dans la République »

Motion suivante. Je vous demande, ce serait très bien, un peu de concision.

Motion n° 2018/E6/059 déposée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Demande d'adhésion de la Corse à la FIFA (Fédération internationale de football association)

Vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président. Avant d'expliquer la motion par l'affirmative, je vais poser un certain nombre de questions qui justifieront, me semble-t-il, pleinement le dépôt et le vote de cette motion.

La Fédération internationale de football, il y a un certain nombre de sous-fédérations et de ligues qui y adhèrent mais, ici, je pose la question à cette Assemblée qui connaît, précisément, les critères d'adhésion à la FIFA ?

Je crois, et sans faire offense à personne, que nous ne connaissons pas collectivement, ici dans cette Assemblée et du côté de l'Exécutif, exactement les critères qui font que l'on puisse adhérer ou pas à la FIFA.

Dans le cadre d'une éventuelle adhésion, je pose également la question : quelles sont les conséquences, notamment en termes de retombées économiques, d'une éventuelle adhésion à la FIFA ? Et je crois que, là-aussi, nous n'avons pas exactement les réponses.

Je voudrais, à travers cette motion, que l'on puisse s'interroger collectivement, si par rapport aux critères, savoir pourquoi les Iles Cook, par exemple, qui ont 20 000 habitants ont un siège à la FIFA ? Pourquoi les Iles Féroé qui ont 50 000 habitants, ont un siège à la FIFA ? Pourquoi St Marin (en Italie) qui a 30 000 habitants, a un siège à la FIFA ? Pourquoi la Nouvelle-Calédonie a un siège à la FIFA ?

Et, je vais vous lire un « considérant », celui qui fait que la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et St Martin adhèrent à la Concacaf, la Concacaf, c'est quoi ? C'est tout un certain nombre de fédérations, au même titre que l'UEFA, qui composent la FIFA.

Alors on peut, en toute légitimité, se demander pourquoi Guyane, Martinique, Guadeloupe, St Martin adhèrent à la Concacaf et, à ce titre, peuvent participer à des compétitions et, éventuellement, bénéficier de retombées économiques, et pourquoi la Corse ne pourrait pas engager une

démarche, simplement, pour éclaircir un peu ce qui semble, pour certains, en tout cas pour moi, mais je pense pour l'ensemble de votre Assemblée, quelque chose de relativement obscure.

D'autant que la Corse est une vieille terre de sports, est une vieille terre de football et que nous avons, ici, des acteurs, et je voudrais à travers cette motion leur rendre hommage, notamment à travers la Squadra Corsa, mais pas seulement, tous les associatifs, tous les bénévoles et tous les professionnels aussi qui, du matin au soir, souvent le dimanche, se battent pour créer un cadre sportif qui soit décent et puisse créer les conditions, à un moment donné, de l'émergence d'une identité sportive, d'une identité nationale, souvent également au profit de la langue corse et de toutes les valeurs véhiculées par le sport.

Donc, à travers cette motion, on demanderait simplement à l'Exécutif d'engager des démarches (et je sais avant de lui céder la parole, que Lauda GUIDICELLI est partie prenante sur ce terrain-là, sans mauvais jeu de mots), de demander simplement un certain nombre d'explications quant à l'adhésion, à des instances internationales de football, qui est accordée à d'autres territoires qui ne sont pas forcément indépendants. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, M. François BENEDETTI, vous avez la parole.

M. François BENEDETTI

J'avais demandé à Romain COLONNA de m'associer à cette motion parce que, il se trouve que j'ai eu l'occasion, et j'ai l'occasion tous les ans, de participer au match de la Squadra Corsa en tant que médecin (en tant qu'avant-centre, c'est fini, ça aurait pu, mais c'est fini).

Je peux vous dire que j'ai accompagné, récemment, l'équipe de Squadra Corsa en Martinique (je vous rassure chers collègues, à mes frais totalement, voyage et séjour) donc, j'ai pu constater, quand on est arrivé à Roissy, que les groupes arrivaient de différents endroits de Corse ou du continent, de Bastia, d'Ajaccio, de Saint-Etienne etc., Tous les joueurs pratiquant le football, à un haut-niveau d'ailleurs souvent, se retrouvaient et étaient par petits groupes séparés et, au bout d'une heure, on les a retrouvés tous ensemble, autour du symbole que représentait la Squadra Corsa.

Donc, cette unité-là, elle est fondamentale dans le sport. On sait les conflits que l'on peut avoir entre Bastia, Ajaccio des fois, sur des matchs, eh bien, là, on a trouvé, autour de ce maillot, une unité qui est très, très importante.

On est allé donc en Martinique, où il y a une ambiance extraordinaire. On a été reçu par la ligue de Martinique et on a fait un tournoi sous l'égide de la FIFA, avec l'hymne de la FIFA.

Donc, ce qui est important, c'est que la Corse a été reconnue, à ce moment-là, comme une équipe nationale, je dirais entre guillemets, il faut appeler les choses comme elles sont. Et donc, c'est une reconnaissance, je dirais presque, ça fera jurisprudence et on peut, je pense, s'en servir pour appuyer la demande de ce dossier d'inscription de la Corse à la FIFA. Il y a évidemment le fait de voir que la Martinique, et un certain nombre d'autres régions sont reconnues en Concacaf, eh bien, on a tout à fait l'équivalence, en Corse, pour être reconnu à l'UEFA. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, intervention « contre » ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Les explications distillées avec le talent d'un universitaire, de Romain COLONNA, et de Fanfan passionné de foot, n'y suffiront pas, parce qu'en toile de fond, évidemment, ce qui est à peine masqué, d'ailleurs que Fanfan a évoqué (peut-être son inconscient l'a-t-il dépassé ?), c'est de laisser imaginer que nous avons une équipe nationale.

Moi, je n'ai rien contre le fait que la Corse diffuse ce qu'elle a de meilleur et diffuse son excellence, à travers un maillot. Evidemment, je n'ai rien contre le fait qu'autour des codes culturels que nous avons en partage, on se retrouve derrière un maillot floqué à tête de Maure, nous n'avons rien contre le fait que le football continu, à bien des égards, à servir d'intégration sociale, ça reste encore à démontrer. Maintenant, donner les moyens symboliques de laisser croire, y compris en siégeant à la FIFA, qu'à termes, dans l'imaginaire collectif, nous puissions un jour siéger à l'ONU, c'est un pas symbolique que nous ne franchirons pas, nous voterons, en conscience, contre ce texte.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Donc, l'avis de l'Exécutif.

Mme Lauda GUIDICELLI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Donc, je mets aux voix cette motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée.

Ont voté :

« **Pour** » : les groupes « Corsica libera », « Femu a Corsica »

« **Contre** » : les groupes « La Corse dans la République » et « Per l'avvene ».

Non-participation : M. Pierre GHIONGA et le groupe « Andà par dumane »

Motion suivante.

**Motion n° 2018/E6/064 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :
Respect du statut de la Corse, respect des engagements souscrits par
l'Etat et ouverture annuelle du concours d'agrégation en langue Corse**

Donc, cette motion que je dépose concerne, (pour aller vite, parce qu'il vaut mieux aller vite à cette heure, mais c'est un sujet important), le respect des engagements souscrits par l'Etat en matière de langue corse, le respect du statut de la Corse également, et la question de l'agrégation sur laquelle nous avons enregistré un recul de la part de l'Etat. Une des rares concessions qui nous avait été faite pendant les discussions vient d'être reniée, en quelque sorte, puisqu'après avoir recruté un agrégé, on nous dit que l'an prochain il n'y en aura pas, donc le peu qui nous a été donné d'une main, nous est retiré de l'autre, et c'est quelque chose de tout à fait scandaleux.

La motion que vous avez devant les yeux vise donc, simplement, à protester contre cette situation et, également, à nous mettre sur des rails différents, s'agissant de cette importante question de la langue corse.

Alors, il y a des amendements que je dépose moi-même à ma motion, il y en a deux. Le premier concerne les « considérants », c'est l'ajout du considérant suivant : « considérant la position du Conseiller exécutif en charge de la langue corse ayant pointé, de façon précise, et argumentée ces carences et incuries », c'est un considérant qui intervient après le dernier considérant : « considérant les carences et les inconséquences... ». Donc, vient ensuite le considérant que je viens de vous lire, qui évoque la position du Conseiller exécutif en charge de la langue corse.

Ensuite, la dernière phrase du dispositif de la motion : « mandate le président de l'Assemblée de Corse et le président du Conseil exécutif de Corse », j'ajoute : « dans le respect de leurs compétences respectives, afin qu'ils procèdent à toutes les démarches utiles relatives à la défense de l'éducation et de la langue Corse ».

Donc, voilà les deux amendements à ma propre motion.

Cette motion-là ne fait pas l'objet d'un débat... Pardon ?... Vous êtes « contre » ? Eh bien, je crois que Jean-Martin MONDOLONI avait levé la main juste avant, il me semble.

M Jean-Charles ORSUCCI

Justement, sur le conseil de mes collègues, j'ai vite levé la main pour être le premier, parce qu'on m'a dit : « regarde, Jean-Martin va lever la main, dépêche-toi », donc je l'ai fait, je vous le dit très clairement.

Le Président TALAMONI

Là, il faudrait la vidéo !

Alors, après avoir consulté les arbitres, en fait c'est bien, semble-t-il, Jean-Charles ORSUCCI qui avait levé la main en premier.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Président, je me plie volontiers à la photo finish et, par élégance, je laisserai mon collègue s'exprimer, mais vous voyez bien à quelle absurdité, aujourd'hui, nous conduit le règlement. Vous avez un sujet extrêmement important sur lequel il y aurait matière à débat et vous allez me répondre, je sais bien, qu'en Commission permanente, nous avons uniquement désigné une motion pour débat. Je ne mentirai pas, à un moment où le débat... et je prends date dès à présent, c'est-à-dire la motion n° 68, notez (avant la photo finish) que je souhaite intervenir sur un sujet connexe.

Le Président TALAMONI

Vous êtes quand même extraordinaire parce que vous avez appliqué un règlement pendant des dizaines d'années, non pas des années, mais des dizaines d'années...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Cela fait des mois qu'on vous demande de modifier ce règlement, vous voyez bien à quelles absurdités on arrive !

Le Président TALAMONI

Vous êtes d'une mauvaise foi confondante. Ecoutez, nous l'avons modifié ensemble, en votre présence personnelle, à votre demande. Nous l'avons modifié, ce qui nous permet, aujourd'hui, d'avoir un débat sur une autre motion que nous avons choisie ensemble, pas plus tard qu'avant-hier, et

vous revenez pour critiquer le règlement auquel vous avez contribué lourdement.

Mais c'est terrible, j'ai rarement vu une mauvaise foi de cette nature, c'est incroyable !

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, puisque vous convoquez...

Le Président TALAMONI

Mais c'est vous qui l'avez écrit ce règlement.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Puisque vous convoquez des arguments qui touchent à ma mauvaise foi, l'honnêteté intellectuelle commande de dire que si ce règlement, depuis quelques mois, a en partie évolué, nous y sommes pour quelque chose et, solennellement, je vous demande, comme c'est le cas chaque fois, de faire évoluer ce règlement en convoquant, enfin, une conférence des présidents pour que, manifestement, nous dépassions ce type d'absurdité où nous arrivons sur des sujets évidemment complexes.

Et vous allez me dire que, en fonction du règlement actuel, il fallait bien choisir un texte sur lequel il y aurait débat, nous n'avons pas choisi celui-là, dont acte, je vous le concède, cessez de mettre des arguments qui touchent à la mauvaise foi des uns et des autres, reconnaissez que, depuis un certain nombre de semaines, au moment où on arrive à des motions, nous arrivons à des sujets de crispation qui nécessitent de faire évoluer le règlement. Faites le évoluer, ou alors actez, au bénéfice de la majorité (de la majorité absolue) que vous ne voulez pas le faire évoluer, point barre !

On ne va pas, comment dirais-je, s'interpeller à chaque session, pour mettre en évidence un règlement qui, manifestement, ne donne pas l'expression des groupes sur des sujets.

Oui, M. le Président, j'ai participé à l'évolution de ce règlement, nous considérons qu'on n'est pas allé assez loin dans l'évolution de ce règlement, prenons-en acte.

Le Président TALAMONI

Mais c'est terrible, parce que ce que vous dites est factuellement faux, le règlement a été modifié, il y a à-peu-près deux mois, à votre demande...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Et, je vous ai demandé d'aller plus loin.

Le Président TALAMONI

Et aujourd'hui, vous remettez en cause la nouvelle version du règlement. Moi je veux bien, mais il faut simplement que nous respections dans l'intervalle, entre deux modifications que vous avez sollicitées vous-même et que vous avez obtenues, il faut quand même que nous respections au moins le dernier règlement en date. Moi, je veux bien qu'il change, mais il ne peut changer que lorsque nous le décidons ensemble, et nous l'avons fait.

Mais, il a été modifié le règlement, on peut le modifier la prochaine fois si vous le souhaitez. Moi, je suis très conciliant, mais vous ne pouvez pas venir critiquer ce que vous avez fait vous-même et ce qui a été changé, à votre demande.

Sincèrement, c'est terrible ce que vous êtes en train de faire. C'est terrifiant !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Actez, M. le Président, que depuis très longtemps, nous voulons aller plus loin, ça ne signifie pas que l'on ne se contente pas de l'existant, on souhaite aller plus loin et vous voyez bien que cette situation...

Le Président TALAMONI

Mais il fallait le demander avant-hier, on l'aurait fait pour vous faire plaisir.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Prenez date que sur le sujet suivant, je souhaite intervenir.

Le Président TALAMONI

Ecoutez, vous êtes témoin vous-même...Allez, vous avez la parole pour répondre sur ce point, entre parenthèses...

M. Hyacinthe VANNI

Je veux quand même éclaircir ce chjame è risponde. Avant-hier, Jean-Martin avait la possibilité, en Commission permanente, de demander un débat sur cette motion. Il ne l'a pas fait. Il ne peut le demander aujourd'hui en session. Il avait la possibilité, dans le règlement actuel, de demander un débat. Il ne l'a pas fait.

Aujourd'hui, Jean-Martin, je suis désolé mais tu ne peux pas venir demander un débat en session, quand tu ne l'as pas demandé en commission. Moi, je ne parle pas de mauvaise foi, je parle simplement que, peut-être, tu as oublié de demander, mais ce n'est pas de notre fait.

Le Président TALAMONI

Mais ce qu'il y a de terrible, c'est que le même élu n'a demandé aucune modification d'aucun règlement, pendant des années et des années, et que, dans cette mandature, il le demande, il l'obtient et il trouve qu'il ne faut pas le respecter, c'est quand même terrible !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Nous souhaitons aller plus loin, est-ce que c'est possible d'acter ?

Le Président TALAMONI

Mais, bien entendu, vous pouvez aller plus loin à l'occasion des réunions de la Commission permanente. Vous l'auriez demandé, il y a 48 heures, ça vous aurait été certainement accordé. Mais vous ne respectez même pas le règlement que vous vous donnez à vous-même, c'est très étrange !

(Brouhaha).

Le Président TALAMONI.

La parole est à Jean-Charles ORSUCCI sur la motion.

M. Jean-Charles ORSUCCI

D'abord, je voudrais remercier Jean-Martin MONDOLINI de m'avoir cédé la parole. Sur le reste, on en débattrait. Je pense que, en vous écoutant, vous avez tous un peu raison d'ailleurs. Je pense que la remarque est pertinente.

Moi, je vais revenir sur cette motion et dire que nous allons être « contre » et ça me permet, aussi d'ailleurs, d'évoquer l'ensemble des motions et, déjà tout à l'heure, alors que nous ne pouvons pas réagir et rebondir sur notre amendement et sur la modification entre « exhorte » et « invite », on est exactement dans la même logique.

Nous, vous le savez, en tout cas certains d'entre nous, dans ce groupe, ont voté très clairement pour la coofficialité de la langue corse, on ne peut pas nous faire de procès sur ce sujet. Nous allons faire une proposition sur une motion qui va, là encore, dans la défense de cette langue. Sauf qu'aujourd'hui, il y a toujours le problème de la forme et du fond.

Sur ce que vous êtes en train de nous présenter et, j'ai envie de dire, accentué par les amendements que nous propose le président de l'Assemblée, on voit bien, aujourd'hui, que sur la forme ça ne nous convient pas du tout. On est aujourd'hui, encore une fois, dans une tension qui est en train de s'effectuer entre le Collectivité de Corse et l'Etat et nous, nous l'avons dit et nous le répèterons à chaque fois que ce sera nécessaire, nous sommes de ceux qui pensent qu'il faut, aujourd'hui, trouver les voies et moyens de parler, de trouver des solutions, et non pas d'aller vers une tension telle que nous l'observons.

Donc, par rapport, non pas forcément au fond, mais par rapport à la forme, j'y reviens, vu l'emploi du double discours de l'Etat, de cette façon de le stigmatiser, cela ne nous convient pas, donc nous voterons « contre » cette motion.

Le Président TALAMONI

Merci, donc un « pour », un « contre ». Donc, la position de l'Exécutif et puis nous votons.

M. Xavier LUCIANI

Avant de donner notre position, à la demande du président de l'Exécutif, je vous soumets deux amendements à la délibération.

Le premier concerne, en remontant le quatrième : « demande au ministre de l'Éducation nationale d'ouvrir chaque année au moins un poste à l'agrégation avec l'option « langue corse » ; nous proposons, comme nous l'avons cité par lettre ce matin : « demande au ministre de l'Éducation nationale, d'ouvrir un poste à l'agrégation externe, avec l'option « langue corse », à la session 2018 pour 2019 », c'est-à-dire qu'ils remettent ce qui, le 10 juillet, était prévu dans le document.

Le deuxième amendement concerne le dernier « mandate ». Donc, le président souhaite que l'on propose « mandate le président du Conseil exécutif et le président de l'Assemblée », donc on inverse, « dans le respect de leurs compétences et attributions respectives telles qu'elles sont définies par les dispositions légales portant statut de la Corse, afin qu'ils procèdent... à toutes les démarches utiles relatives à la défense de l'éducation et de la langue corse ».

Voilà les deux propositions.

Sur le reste, vous avez bien compris que nous sommes « pour » et que le président a demandé officiellement au ministre BLANQUER de rester sur quelque chose qui nous semblait acquis. D'ailleurs, j'ai fait distribuer une lettre (qui est en date du 12 juillet, je le précise) parce que c'est important de dire à la Corse... parce qu'on va arrêter de tourner autour du pot avec Corse Matin, et la presse, qui n'a peut-être pas tous les éléments que nous avons à disposition.

Il y a eu un document que j'ai ici, diffusé le 10 juillet, où il y avait trois langues qui étaient proposées, dont le Corse, un document qui, au mois de septembre, enlève le Corse et met, à la place, l'agrégation interne d'Occitan (qui n'était pas négociée par Mme Vallaud-Belkacem, à l'époque), suite à une lettre du président de la FELCO (la fédération occitane) du 12 juillet, deux jours après. Nous rencontrons la rectrice le 11 juillet, je lui signifie qu'on va faire une lettre, le 12 juillet, pour rappeler un certain nombre de choses. Vous remarquerez que, dans la lettre, il n'y a pas l'agrégation, parce que l'agrégation pouvait être acquise, le 10 juillet. Donc, on n'en parle pas le 11 juillet.

Et donc, le 12 juillet, les Occitans montent au créneau. C'est un maître de conférences de l'Université de Montpellier qui monte au créneau et qui demande à ce que l'agrégation d'Occitan soit au programme (il écrit à ses députés des trente trois départements occitans). En septembre, le jury externe de l'agrégation d'Occitan n'était même pas au courant et c'est, je crois, un professeur de l'Université de Corse qui leur apprend que nous sommes, en quelque sorte, dégagés au profit de l'agrégation interne qui n'était pas prévue à l'époque (en mars 2017).

Voilà, je voulais le dire quand même parce qu'on va arrêter de tourner autour du pot. Nous, on en a besoin, non pas simplement parce que l'on veut, de manière corporatiste, casser cette discrimination, nous sommes les seuls profs de langue, je le dis, à ne pas avoir ce privilège de carrière en interne, en externe et par les aptitudes, contrairement à tous les autres professeurs et il reste deux catégories, ce sont les documentalistes, les CDI, et une certaine partie des profs de technologie.

Donc nous, on pense que, au-delà de cet aspect très simple corporatiste, en termes de reconnaissance de légitimité et d'excellence, pour avancer sur le programme que l'on a évoqué tout à l'heure, je voudrais rappeler quand même que nous sommes en panne par rapport à la convention, par rapport à l'engagement des millions que nous mettons dans cette convention et dans ce contrat de plan Etat-région, nous arrivons, aujourd'hui, péniblement à ouvrir des cités immersives, nous arrivons, aujourd'hui au primaire, péniblement à 40 % des sections bilingues, dans le secondaire, au lycée, c'est zéro virgule quelque chose, et on nous dit aujourd'hui : « non, attendez 2021, nous aurons dix-huit agrégés, peut-être, en 2080 ». Je pense qu'ici, il n'y aura plus personne pour compter.

Le Président TALAMONI

On ne sait jamais, avec les progrès de la médecine !

Donc, nous allons mettre aux voix l'amendement global présenté par l'Exécutif et, ensuite donc, les amendements que j'ai proposés moi-même à ma propre motion et, ensuite, la motion.

Donc, les **amendements de l'Exécutif**, vous les avez entendus.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Les amendements de l'Exécutif sont adoptés.

Ont voté :

« **Pour** » : les groupes « Corsica libera », « Femu a Corsica »,
M. Pierre GHIONGA.

« **Contre** » : les groupes « Andà per dumane », « la Corse dans la
République » et « Per l'avvene ».

Je mets aux voix mes amendements, vous les avez également
entendus.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Les amendements sont adoptés.

Ont voté :

« **Pour** » : les groupes « Corsica libera », « Femu a Corsica »,
M. Pierre GHIONGA.

« **Contre** » : les groupes « Andà per dumane », « la Corse dans la
République » et « Per l'avvene ».

Je vous demande maintenant de vous prononcer sur la motion ainsi
amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée.

Ont voté :

« **Pour** » : les groupes « Corsica libera », « Femu a Corsica »,
M. Pierre GHIONGA.

« **Contre** » : les groupes « Andà per dumane », « La Corse dans la
République » et « Per l'avvene ».

Nous passons à la motion suivante.

Motion n° 2018/E6/067 déposée par le président Jean-Guy TALAMONI :
Soutien au référendum du 4 novembre 2018 en Kanaky Nouvelle Calédonie

C'est une motion que vous avez devant les yeux également et qui, pour aller vite, demande simplement que le référendum se passe dans des conditions loyales, conditions loyales qui ne sont pas acquises à l'heure où nous parlons.

J'ai, là-aussi, déposé un amendement à ma propre motion, s'agissant de la délégation (délégation, je précise, sans prise en charge des frais de déplacement, restauration, hébergement. Voilà, je le précise).

Donc, ça veut dire que les délégués, ceux qui se rendront en Nouvelle Calédonie, le feront sur leurs propres deniers (comme, d'ailleurs, nous l'avons fait souvent, à l'occasion de nos déplacements, surtout lorsqu'il s'agit de déplacements un petit peu lointains, comme celui-ci).

Donc, je dépose cet amendement à ma propre motion.

Qui intervient « contre » ?

Ah ! Je vois qu'il y a le groupe « Andà per dumane » : « supprimer mandate une délégation de la Kanaky, Nouvelle Calédonie ».

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je vous explique, Président. Le problème est que, là non plus, on n'avait pas une lecture identique à la vôtre. Donc, là, c'est très clair. Aujourd'hui, il n'y a pas de prise en charge, donc vous pouvez considérer cet amendement comme nul, suite à vos précisions.

Et sur le deuxième amendement, nous souhaitons voir la terminologie « Kanak » (ne faisant référence qu'à une partie, on va dire, du peuple Calédonien)... nous, nous proposons de mettre « le peuple calédonien », de façon générale, sans faire de distinction entre les Caldoches, les Kanaks, etc., mais l'ensemble des gens qui vont participer à ce référendum.

Le Président TALAMONI

En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas pour remplacer « Kanaks » par « Calédoniens » parce que cela, déjà, a une signification politique et qui permet, y compris, de préjuger du résultat du référendum.

Nous, en ce qui nous concerne, d'ailleurs vous avez bien noté que cette motion ne prend pas partie sur l'issue du référendum, mais lorsque nous parlons des Kanaks, nous parlons de la Kanaky qui est le pays des Kanaks. C'est une position qui est politique et qui est différente de celle que vous présentez, qui est respectable, mais qui n'est pas, en tout cas, celle du rédacteur de la motion.

Donc, intervention « pour »?

M. Petr'Antone TOMASI

C'est une intervention sur l'amendement proposé par « Andà per dumane » et c'est une intervention qui va dans le sens de ce que vous venez d'exprimer au fond. Nous, nous sommes évidemment favorables au maintien du terme de peuple Kanak, pour des raisons politiques, inhérentes à la sensibilité qui est la nôtre, à la solidarité que nous portons au peuple Kanak, y compris dans le cadre de ce référendum.

Mais je veux quand même préciser que l'appellation et le vocable de peuple Kanak, il n'est pas simplement employé par des partis frères et solidaires de la cause indépendantiste, le terme de peuple Kanak figure au préambule de l'accord de Nouméa, donc au préambule de l'accord qui fonde la doctrine, y compris de la France, quant au processus qui est, aujourd'hui, en train de se déployer, y compris par voie référendaire.

Simplement, vous citez un passage de cet accord, afin de démontrer que ce que nous proposons s'inscrit aussi dans le cadre de ce qui avait été convenu à l'époque, entre les représentants du peuple Kanak et les représentants de la France, dans ce qui était une solution politique. L'accord de Nouméa dit lui-même (il dit beaucoup de choses fort intéressantes d'ailleurs, mais il dit notamment, je cite, ce n'est pas « Corsica libera » qui écrit): « La colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple Kanak, qu'elle a privée de son identité ; des hommes et des femmes ont perdu, dans cette confrontation, leur vie ou leur raison de vivre ; de grandes souffrances en ont résulté. Il convient de faire mémoire de ces moments difficiles, de reconnaître

les fautes, de restituer au peuple Kanak son identité confisquée, ce qui équivaut, pour lui, à une reconnaissance de sa souveraineté, préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté partagée, dans un destin commun ».

Donc, je crois que, y compris dans ce cadre, il est tout à fait opportun de maintenir le vocable de peuple Kanak et non de peuple Calédonien.

Le Président TALAMONI

Bien, nous allons demander l'avis de l'Exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Donc, avis favorable avec un léger amendement : il s'agit d'une possibilité d'avoir des élus de l'Assemblée de Corse, éventuellement de l'Exécutif.

Le Président TALAMONI

Tout à fait. Personne n'avait envisagé de les exclure, surtout s'ils y vont par leurs propres deniers !

Je vais mettre aux voix l'amendement de l'Exécutif, l'amendement de M. ORSUCCI, puis la motion ainsi amendée, ou pas.

L'amendement qui vient d'être proposé par Jean BIANCUCCI.

Qui est « pour »? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement de Jean BIANCUCCI est accepté.

L'amendement de Jean-Charles ORSUCCI.

Qui est « pour »? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement de M. ORSUCCI est repoussé.

Le mien sur la question des conditions dans lesquelles vont se déplacer les élus de l'Assemblée et du Conseil exécutif.

Qui est « pour »? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, avant le vote, je voudrais demander une suspension de séance.

Le Président TALAMONI

Le vote a commencé.

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour »? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion amendée est adoptée.

Ont voté :

« **Pour** »: les groupes « Corsica libera », « Femu a Corsica »,
M. Pierre GHIONGA

« **Contre** » : les groupes « La Corse dans la République » et « Per l'avvene »

NPPV : le groupe « Andà per dumane »

Motion suivante déposée par Jean-Charles ORSUCCI. C'est une motion qui a été retenue par la Commission permanente pour faire l'objet d'un débat et donc, nous allons débattre. M. MONDOLONI, vous aurez l'occasion d'intervenir sur cette motion, conformément à la procédure que vous avez sollicitée et qui a été adoptée.

Motion n° 2018/E6/068 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI, pour le groupe « Andà per dumane » : Phénomène de discrimination ethnique au sein des écoles abritant des classes bilingues

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Je crois qu'il n'est pas utile que je relise cette motion. J'aimerais plutôt vous donner deux ou trois éléments de contexte.

Je vous ai proposé cette motion, au nom du groupe, parce que, de par la double casquette qui est la mienne et celle de maire, j'observe depuis maintenant deux ou trois ans, un phénomène on ne peut plus inquiétant, au niveau de l'école primaire de Bonifacio, à savoir, avec une école qui offre une filière bilingue mais qui ne l'est pas en totalité, nous observons un phénomène qui, d'ailleurs, (et c'est pour cela que j'ai déposé cette motion) n'est pas spécifique à Bonifacio.

De par les discussions que j'ai, avec les uns et les autres, depuis quelques jours, vraisemblablement c'est un phénomène qui, aujourd'hui, est quasiment généralisé. C'est le phénomène qui consiste à avoir, dans les classes bilingues, l'ensemble des enfants, on va dire d'origine corse. Sur la terminologie, je ne veux pas rentrer dans un débat sémantique, mais on va dire, d'un côté, les jeunes Corses, les jeunes continentaux et de l'autre, dans les classes non bilingues, une grande majorité de jeunes d'origine marocaine, d'origine portugaise. Donc, nous créons, avec le système de filières bilingues, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, un phénomène de ségrégation ethnique et sociale. Et cela est proprement inacceptable.

Je sais aussi que les défenseurs de la langue corse n'ont pas pour objectif cela. Je vous dis, malgré tout, que ce qui se passe dans ces cas-là, précisément (et c'est quand même important qu'on en débattenne), c'est que, bien évidemment, parce qu'il y a souvent un ou deux ratés, ou

une ou deux exceptions, lorsque M. ORSUCCI ou M. ORLANDI vient vous voir en vous expliquant que son fils regrette, non pas qu'il soit dans une classe avec des marocains et des portugais, mais qu'il regrette, ô combien, de ne pas être dans la classe de langue corse, pour apprendre la langue corse.

On sent bien que, derrière tout cela, il y a d'autres problèmes. Aujourd'hui, je crois qu'il faut aller tout simplement au bout d'une certaine logique, en tout cas c'est celle que je propose aujourd'hui, c'est celle, dans des écoles primaires où, vraisemblablement, tout un chacun (et on va s'en féliciter) a envie d'être dans une filière bilingue, de se donner les moyens d'avoir l'école primaire entièrement bilingue, comme ça, nous n'aurons plus le problème que nous rencontrons aujourd'hui.

Je crois que c'est la seule bonne solution que nous pouvons envisager, les uns et les autres. Une petite parenthèse : par honnêteté intellectuelle (je le précise), cette motion, je l'ai rédigée avec l'aide de quelqu'un qui, en la matière, sait de quoi il parle puisque c'est mon ami, Alain di MELA, adjoint à la culture et au patrimoine de Bonifacio, qui m'a aidé à rédiger cette note parce que, lui aussi, s'inquiète de voir ce qui se passe, aujourd'hui, au sein de l'école primaire de Bonifacio. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

En ce qui me concerne, je vois une petite difficulté, mais c'est quelque chose qui ne révèle pas une discordance de point de vue, entre vous et nous, je pense. La dernière phrase du dispositif « demande que toutes les écoles bénéficiant partiellement de classes bilingues et dont les statistiques démontrent qu'une large majorité d'enfants souhaitent intégrer ces classes... », il me semble que, d'entrer dans ce raisonnement, qui est le vœu des enfants et des familles derrière les enfants, c'est déjà attentatoire à l'idée qui est la nôtre, de mettre les enfants à égalité, s'agissant de la langue Corse.

En réalité, à partir du moment où on s'en remet à la décision des familles, concrètement, on n'est pas dans une situation républicaine, (la République étant entendue comme une valeur universelle, bien entendu), à savoir que tous les enfants sont placés dans les mêmes

situations. Nous, ce que nous disons, c'est que les enfants qui vivent en Corse doivent pouvoir vivre la société corse comme la vivent nos enfants et doivent, naturellement, se voir dispenser un enseignement de langue corse et en langue corse.

On est, là, dans la subtilité mais, en même temps, c'est une question qui est politique. Je pose la question, d'ailleurs, aux intervenants puisqu'il va y avoir un débat. Le fait de revenir sur la volonté des enfants, donc des familles, je crois que c'est déjà ouvrir une brèche dans notre raisonnement et dans notre volonté, généreuse, d'offrir la langue corse comme un cadeau à tous les enfants qui vivent, ici, sur cette terre.

Je vous propose, bien entendu, sous réserve de ce qui pourrait être dit par les autres intervenants de cette majorité, mais, a priori, je pense qu'il serait préférable de supprimer cette partie de phrase « et dont les statistiques démontrent qu'une large majorité d'enfant souhaitent intégrer ces classes... ». Les statistiques sont ce qu'elles sont, les volontés individuelles sont ce qu'elles sont, et nous, notre volonté collective, c'est d'offrir le corse à tous les enfants.

Voilà, en ce qui me concerne, ce que je voulais dire à ce sujet. Il y a Romain COLONNA qui a demandé la parole. Il y a, également, M. CECCOLI et M. MONDOLONI. Donc, la parole est à Romain COLONNA, qui avait levé la main le premier.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

Il faut, me semble t-il, dans le cadre de ce débat, suite à la motion déposée par M. ORSUCCI, recontextualiser les données du problème, et même d'un point de vue historique.

Quel est le problème, fondamentalement ? C'est que nous avons un système éducatif, à deux vitesses, qui repose sur une notion fondamentale dévouée qui est celle du libéralisme linguistique, à savoir qu'on laisserait le choix aux individus, selon un cadre proprement républicain, la liberté de choisir entre tel système, ou tel autre système.

Le problème, c'est que cette configuration-là fait fi des pressions sociales, souvent occultées par nos rapports, fait fi des pressions sociales qui président ce choix, c'est-à-dire (je le dis souvent quand je parle de cela avec des amis, ou dans un cadre plus universitaire) si vous demandez à quelqu'un de choisir entre une valise, dans laquelle il y aurait un billet de 10 € et une valise dans laquelle il y aurait 100 000 €, qui, ici, irait choisir la valise dans laquelle il y a un seul billet de 10 €? C'est-à-dire que nous n'avons pas, là, deux systèmes éducatifs qui sont paritaires, nous n'avons pas, là, deux langues qui sont paritaires, elles le sont structurellement, bien évident, le corse est, structurellement, paritaire, égal à n'importe quelle autre langue dans le monde mais, socialement, il souffre de discrimination, il souffre d'une mise à l'écart, depuis des siècles.

Il ne s'agit pas de rentrer dans une confrontation, Jean-Charles, avec l'Etat, que tu redoutes, je l'entends. Mais il faut rappeler quand même, il faut que cette Assemblée ait l'honnêteté, le courage et la clairvoyance de dire que, depuis notamment 1794 et le discours de l'abbé Grégoire devant la convention, puis celui de BARERE, je vous rappelle le titre, en 1794, qui est présenté à la convention, à Paris : « Les moyens pour universaliser la langue française et anéantir les patois ».

Depuis 1794, ayons l'honnêteté de dire, dans cet hémicycle, que tout est fait, et je pèse mes mots, « tout est fait pour anéantir » (je reprends les mots de l'abbé Grégoire) « tout ce qui n'est pas français ».

Cette période-là, de 1794, nous conduit jusqu'à 1974 : extension de la loi Deixonne. La loi Deixonne, c'est la première loi, en France, qui autorise l'introduction de l'enseignement d'une langue, dite régionale, dans le système éducatif français. Elle est soumise à énormément de restrictions (si les parents le désirent, si les familles acceptent, si l'enseignant accepte) et pour l'école primaire, il s'agit d'une heure d'enseignement optionnelle.

On est en 1974. Cette loi Deixonne date de 1951, mais la Corse, encore une fois, victime d'une discrimination, n'a bénéficié de l'extension de la loi que vingt-trois années plus tard.

Donc, on passe, grosso modo, de 1794 (la période révolutionnaire française avec cette volonté d'éradication de tout ce qui

n'est pas français) à 1974 avec, pour la première fois dans le système éducatif français, la prise en charge de l'enseignement du corse.

S'agit-il de faire une défiance, là, à l'égard de l'Etat ? Non. Mais il s'agit aussi, collectivement, de dire que les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir le bilinguisme, à savoir (comme le rappelait le président TALAMONI, offrir, de manière décente, à tous les enfants de Corse, la possibilité de choisir entre telle ou telle langue. Mais, encore, faudrait-il leur donner la compétence de le faire !

Comme le disait hier, mon ami et collègue Fanfan, au sujet de la santé, mais je vais filer la métaphore jusqu'au bout, quand il disait que, en Corse, il fallait mettre en place un rattrapage historique, il s'agit de la même chose concernant la langue corse. Vous avez une langue qui est moribonde, qui est malade, qui, je vous renvoie à vos débats, il y a quelques années, au début des années 2000-2004, et encore avant, où vous faisiez le constat que cette langue devait mériter un certain nombre de plans, d'aménagements pour viser au bilinguisme. Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Quasiment, au même point.

Dans quinze ans, Xavier LUCIANI disait que, dans quelques années, nous ne serions plus assez, mais dans quelques années, il n'y aura plus personne qui pourra passer l'agrégation, si nous continuons comme ça. Il faut que cette Assemblée, à un moment donné, ne puisse pas dire, en sortant de cet hémicycle, « nous ne savions pas ». Nous, nous sommes fixé un objectif qui est le bilinguisme, et les politiques qui sont mises en place (notamment par la puissance publique et, notamment, puisqu'il s'agit, à travers la motion de M. ORSUCCI, des politiques qui incombent à l'Etat, à travers la compétence qui est la sienne en matière d'éducation) ne nous permettent pas d'atteindre cet objectif et, pire encore (la motion le dit), crée tout un certain nombre d'effets pervers.

Donc, à un moment donné, soit nous disons, collectivement, STOP à ces effets pervers, soit nous disons que nous nous sommes fixés un objectif qui est celui du bilinguisme, qui est celui de donner, à l'ensemble des enfants de la Corse, la possibilité réelle de pouvoir, à termes, choisir, dans leur interaction sociale, quotidienne, sans conflits, de manière apaisée, entre telle ou telle langue, soit nous continuons à

nous voiler la face (c'est une option), à dire gentiment que l'Etat, eh bien oui, retire l'agrégation.

Mais il faut aller dans la dénonciation, bien au-delà, et dire très clairement que l'ensemble du système éducatif, aujourd'hui, qui nous est proposé ou imposé (chacun choisira le terme qui lui convient), ne permet pas la pérennité sociale de cette langue.

Alors, on pourra toujours dire que nous ne faisons pas assez d'efforts et, sans doute, faut-il aller plus loin, plus vite et plus intensément, de notre côté ? On dira que les Corses n'assument pas leur part de responsabilité. Sans doute, les Corses doivent aller plus loin, plus vite et plus intensément. Mais disons aussi, très clairement, qu'à l'égard des politiques mises en place par l'Etat, nous nous fourvoyons par rapport aux objectifs que nous nous sommes assignés.

Si rien n'est fait et si rien ne change, nous nous retrouverons, ou vous vous retrouverez (pour ceux qui seront élus dans quelques années, dans cet hémicycle) en train de dire exactement la même chose.

Donc, à un moment donné, il faut avoir, et je vous y invite, la clairvoyance, l'honnêteté et le courage de dénoncer la réalité du système éducatif en Corse qui joue contre la langue corse, quoiqu'on en dise.

J'aurai, M. le Président, trois amendements à déposer au nom du groupe « Femu a Corsica », par rapport à la motion. Merci.

Le Président TALAMONI

Tant qu'à faire, présentez-les.

M. Romain COLONNA

Le premier amendement consiste à insérer un nouveau « vista » qui fait référence, puisque c'est une délibération de l'ancienne Assemblée de Corse qui fait référence à la délibération n° 13/096/AC, donc, c'est : « vu la délibération n° 13/096/AC du 17 mai 2013 approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse qui ne figure pas dans le plan ». Donc, il me semble important de le dire.

Deuxièmement : « l'Assemblée de Corse réaffirme » (après, on peut s'accorder sur la formulation) « sa volonté qu'il n'y ait, à terme, comme voté dans le plan Lingua 2020, une généralisation du concours bilingue, à travers un concours unique de recrutement pour les professeurs des écoles ». Le plan Lingua 2020 a voté (vous avez voté, dans cette Assemblée, pour ceux qui y siégeaient avant) le désir, à travers ce plan-là qui fait suite à la délibération de la coofficialité, qu'il n'y ait qu'un concours de recrutement unique pour les professeurs des écoles, parce que ce qu'envisage M. ORSUCCI, nous sommes bien évidemment partie prenante et tout à fait favorables, mais si on ne change pas le système, c'est un vœu pieux.

Donc, cette motion n'a de sens, me semble-t-il, que si nous modifions (et je vois le Conseil exécutif qui acquiesce) le système, à savoir ce que nous avons déjà voté et auquel il faut faire référence. Nous l'avons DEJA VOTE.

Troisièmement, et ça me semble important pour donner du corps à la motion : « considérant que le contrat de plan Etat/Région (le CPER 2015/2020), lui-même, évoque « les effets pervers » du système actuel, à travers « une filiarisation », dus au système éducatif. C'est-à-dire que le contrat de plan Etat/Région, lui-même, parle des effets pervers dus à la filiarisation. Donc, me semble-t-il, il faut ajouter ce troisième considérant.

Le Président TALAMONI

Merci. Là, je vois que Mme TOMASI lève la main. Vous savez que Romain vient d'épuiser le temps de parole du groupe ! Mais vous direz un mot, rapidement alors ! Mais pas maintenant, parce que vous avez d'autres orateurs inscrits. Donc, M. CECCOLI a la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Simplement pour revenir sur des éléments beaucoup plus factuels (après cette démonstration et cet historique assez intéressants, je l'avoue), au niveau de l'ensemble des classes bilingues dans une école, je crois que cette disposition appartient aussi aux communes, aux parents d'élèves et à un ensemble. Quand il y a une demande qui est faite pour qu'une école passe en bilingue (non mais, il est bien question des écoles, c'est ce que je voulais dire !), je prendrai, par exemple, le cas de l'école

de San Giuliano où, pour des questions pratiques, et après avoir consulté les parents, avoir réfléchi à ce qui se passait, surtout avoir vu, aussi, le niveau qui était présent sur le collège de Cervione (où je ferai allusion à un autre problème), il a semblé opportun que l'ensemble de l'école primaire passe en site bilingue.

Donc, je pense aussi qu'il faut accepter que ce rôle de proximité soit assumé et responsabilisé, à ce niveau-là.

Alors, bien sûr qu'il faut faire une demande derrière, pour faire valider, mais c'est souvent la commune et les parents d'élèves qui, dans le cadre de leur école, sont moteurs. C'est simplement cette notion-là que je voulais mettre en avant. Après, s'il y a correction bien sûr...

Je pense, à ce niveau effectivement, que chaque cas doit demeurer, à mon avis, particulier. Mais il est évident que, nonobstant peut-être une taille critique ou quelque chose de très clivant, à mon avis, il est plus intéressant d'aller vers des sites qui le soient. Ça permet, également, de faciliter le travail en matière d'enseignants, ça permet, en cas de remplacement et autres, d'être plus opportuns.

Pour parler d'autre chose, c'est bien beau (et nous en avons fait la preuve) d'aller vers des sites bilingues, comme c'est le cas sur l'école de San Giuliano, mais si, quand on arrive au collègue, le nombre de classes n'est pas suffisant pour permettre à ce que ces élèves puissent continuer de suivre un site et où on fait (il faut appeler un chat, un chat) une discrimination, puisque le nombre de places n'étant pas suffisant, des élèves qui ont été formés en bilingues se retrouvent, contre leur choix, à suivre une formation, cela, me semble être un problème beaucoup plus prégnant que ce problème de proximité.

Juste, par rapport à notre ami Romain COLONNA, il a raison d'insister sur l'aspect scolaire, et tout le monde en est conscient, c'est un pilier fondamental qui permettra à la langue corse de perdurer. Mais il faudra aussi, un jour, trouver un moyen d'aborder le cercle familial parce que, pour beaucoup de gens qui sont ici présents (bien évidemment, personne ne va renier le rôle important de l'école), il va falloir, peut-être aussi, réfléchir à comment faire en sorte que notre langue soit un peu plus parlée dans les familles, et à d'autres niveaux, parce que l'école, seule, ne suffira ça.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un certain nombre d'orateurs inscrits dont M. MONDOLONI, juste après M. CECCOLI. J'ai vu une autre main se lever, celle d'Anne-Laure SANTUCCI mais, simplement, vous savez : on se donne des règles, il faut les respecter, sinon ce n'est pas la peine qu'on se réunisse en Commission permanente.

C'est ce que je disais, tout à l'heure, à M. MONDOLONI, c'est d'ailleurs valable aussi, évidemment et encore davantage, pour les groupes de la majorité. Romain COLONNA a épuisé le temps de parole du groupe « Femu a Corsica ». Même s'il présente la motion, il l'a épuisé. On peut présenter une motion en deux minutes, il l'a présentée en dix minutes. C'est son droit le plus strict, mais c'est la motion de Jean-Charles ORSUCCI. Il s'est donc exprimé sur la motion de M. ORSUCCI pendant dix minutes. Après, je veux bien tout ce que l'on veut... Si vous voulez, à la prochaine Commission permanente, on peut défaire tout ce qu'on a fait, et revenir à la situation antérieure d'il y a quelques années, lorsqu'il y avait des monologues de une heure, dans cette Assemblée. Ça ne me dérange pas, si on le décide ensemble. Si on le décide ensemble, je suis d'accord. On revient à la situation où il y avait des monologues d'une heure, dans cette Assemblée. Ça fait deux ans et demie qu'on y a mis un terme, tous ensemble, ce n'est pas moi qui l'ai décidé. Si vous voulez ne pas respecter la règle qu'on se donne nous-mêmes, il faut la changer, et on peut la changer. Je veux bien tout ce que l'on veut mais ce que je ne peux pas comprendre, c'est qu'on dise « d'accord pour cette règle du jeu » et qu'ensuite, on veuille la violer à tout bout de champ. Je pense que ce n'est pas logique.

Ce que je vous propose, s'agissant de ce débat, le temps de parole de « Femu a Corsica » a été épuisé par Romain COLONNA, vous prenez deux minutes chacune, puisque vous avez levé la main, Mme TOMASI et Mme SANTUCCI, deux minutes qui sont déjà complètement en dehors des clous et de la règle commune. Vous avez l'air de trouver que c'est une injustice, mais encore faut-il que nous nous entendions sur ce que ça veut dire respecter le règlement intérieur que nous nous donnons. ! Sinon, on ne fait pas de règlement intérieur, et puis on aurait pu gagner du temps en ne faisant pas de Commission permanente aussi, comme ça, on fait ce qu'on veut, on arrive ici et on

fait un forum, comme dans l'Odéon, dans les années 60. Si vous voulez, on fait comme ça, mais je ne suis pas sûr de l'efficacité.

M. MONDOLONI a la parole, pour son groupe.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Puisqu'il n'y a qu'un débat et que ce débat est organisé autour d'un sujet, on ne peut pas faire l'économie de penser que ce sujet est connecté à d'autres sujets.

Romain COLONNA a convoqué l'histoire ancienne, en remontant jusqu'à l'abbé GREGOIRE. Pour notre part, on va se connecter à une histoire plus récente.

J'ai vécu la problématique de fond, Jean-Charles. Moi, je suis un partisan du bilinguisme, non pas pour des raisons dogmatiques, mais pour des raisons scientifiques. A partir du moment où on a démontré scientifiquement que le bilinguisme avait des vertus cognitives, il me paraît évident qu'il faut réserver ces vertus à tous, sans discrimination.

Et, par expérience professionnelle, je peux témoigner de ce que tu vois à Bonifacio qui, évidemment, par linéarité et par capillarité, se poursuit au collège. Vous avez des classes bilingues (et je parle sous le contrôle des scientifiques qui en ont fait la démonstration, notamment à l'ESPE) où, tenez-vous bien, un taux de réussite au brevet des collèges (diplôme national du brevet), 1,7 fois plus élevé chez les classes bilingues, un taux d'accès aux mentions très bien, 2,3 fois plus élevé. Donc, c'est la démonstration que la réussite scolaire est accrue chez les élèves qui ont la chance, le privilège de poursuivre des filières bilingues. Dont acte.

On peut connecter cela à l'histoire récente, à ce que Xavier évoquait tout à l'heure, concernant l'agrégation au bénéfice de la motion déposée par le président, sur lequel je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas d'accord. Il va falloir, maintenant, qu'on prenne l'habitude lorsqu'on distille des arguments, lorsqu'on donne des courriers, M. le Conseiller exécutif, d'avoir la réponse des services de l'Etat. Vous aurez toujours un gage de confiance mais il faut, pour qu'on puisse avoir des avis

éclairés sur des sujets, avoir les réponses. Mais je vais passer sur la façon dont les choses se sont déroulées, moi je suis éminemment convaincu, M. le Conseiller exécutif, je suis éminemment convaincu qu'il s'agit d'un problème d'automatisme. Pour ceux qui ont passé ce concours, ce n'est pas compliqué : au mois de juillet, avant de travailler, ils vont consulter les programmes et, plus tard, dans l'année, il y a publication des postes. Mais je veux bien vous laisser le bénéfice de penser que, au motif de la théorie des complots, il y aurait une volonté manifeste de l'Etat de bloquer le concours d'agrégation. Je n'y crois pas, un ci credu micca. D'autant que nous étions ensemble, vous le savez bien, dans le bureau de la ministre lorsque cette affaire était en gestation. Il n'a jamais été question d'autre chose qu'une agrégation en langue régionale avec option corse. Alors, sur ce sujet, je veux bien reconnaître que l'Etat aurait dû veiller à ce que cette automatisme ne soit pas interprétée comme une volonté de barrer le concours à, au moins, un lauréat, cette année. Je veux bien le concéder, comme je veux bien concéder, M. le Conseiller exécutif, que vous auriez l'idée de la mise en place du conseil académique territorial, je crois savoir que c'était déjà acquis, je vous le concède...

M. Xavier LUCIANI

Inaudible, sans micro.

Le Président TALAMONI

M. le Conseiller exécutif, vous aurez la parole, vous aurez l'occasion de vous exprimer dans un instant. Laissez poursuivre l'orateur inscrit.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Est-ce qu'on peut décompter, du temps de parole, le temps pendant lequel je suis interrompu...

Le Président TALAMONI

Oui, on déduira quinze secondes. Veuillez reprendre.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Nous sommes très à l'aise sur ces sujets. Nous sommes en partage et nous faisons partie de ceux qui ont, depuis longtemps, initié l'idée d'un cadre normatif spécifique. Nous sommes tout à fait d'accord sur l'idée qu'il faut faire évoluer le statut que le législateur a fixé, une ambition que nous n'avons jamais atteinte, au motif que les compétences sont partagées.

Mais il s'est passé des choses, la semaine dernière, qui sont directement connectées, précisément, à la façon dont on poursuit cet enseignement bilingue, du primaire vers le collège. Ça a été posé, avec un incident dans un lycée : vous avez une situation où une proviseure a fait l'objet d'insultes fondées sur des propos nauséabonds sans que personne, à ce jour, n'ait réagi sauf, cette nuit, un groupe de cette Assemblée qui soutient (et c'est son droit le plus entier) la personne qui fait l'objet d'un dépôt de plainte.

M. le Conseiller exécutif (et je regrette que le président ne soit pas là), vous avez décidé de faire de l'éducation, une priorité, et on passe sous silence, sans qu'il y ait de réactions officielles, des faits où un personnel d'encadrement, fonctionnaire d'Etat certes, au service de la jeunesse corse, dans des murs qui vous appartiennent, est agressé verbalement et on fait comme si rien ne s'était passé ! Et on parle de la FIFA, de la Nouvelle Calédonie, des transports et des rapports avec l'Etat ! Et cette Assemblée reste sans réaction ! Ch'avemu d'aspittà u mese chì vene ? Avenu d'aspittà u mese chì vene pè ragisce, per fà cunosce e nostre pusizione ?

Je ne parle pas de positions individuelles, de coups de fil plus ou moins personnalisés. Vous avez une Assemblée qui est devenue, au fil du temps, le réceptacle de tous les maux de cette société. Vous avez une séance, et c'est heureux M. le Président, malgré ma mauvaise foi, je veux bien vous reconnaître que vous avez accepté l'idée qu'il fallait consacrer une partie de ces sessions à un temps politique. Ce temps politique, me semble t-il (et l'usage est installé depuis un certain temps) est de faire réponse à l'actualité politique, elle fait écho à ce qui se passe dans la société.

Alors, soit vous considérez que ces faits-là sont anodins, soit vous considérez qu'un personnel au service de la jeunesse corse, qui se

fait traiter de « batârde au service de l'Etat français », relève d'un acte anodin, et je pense que c'est grave, soit vous soutenez, et c'est votre droit le plus entier, soit l'on considère qu'on a encore, en partage, un certain nombre de codes culturels... et qu'une femme, una dona, una dona corsa, una paisana, une femme dont vous allez croiser le frère, en sortant de cet hémicycle, ça relève de quelque chose d'éminemment grave parce que la gravité, disait Montesquieu, c'est le bonheur des imbéciles, d'éminemment sérieux. Et alors, à la faveur d'un amendement, dont je veux reconnaître facilement qu'il sera un peu connecté artificiellement à ce sujet, nous allons, nous, vous demander de vous positionner, très clairement, sur cette affaire qui me semble gravissime.

L'éducation, ça doit rester un sanctuaire. C'est un endroit où l'on ne peut pas s'autoriser certaines choses, quels que soient l'affect et les relations que l'on peut avoir avec un homme, qu'elles soient politiques, amicales, affectives. Il y a des choses qui ne sont pas audibles, qui ne sont pas digestes par le corps de la société et qui ne doivent pas être visibles par une communauté éducative.

Dans une communauté éducative, le métier d'un enfant, c'est de regarder les adultes. Que l'intéressée, l'agressée et l'insultée ait mal dormi pendant une semaine, c'est une chose, mais que des enfants aient pu observer cette scène, c'est gravissime.

Je voulais, avec solennité, avec passion peut-être, ne pas faire comme si rien ne s'était passé. Il me semble que cette Assemblée, dans la diversité de nos positions, et quelles qu'elles soient d'ailleurs, ne peut pas, ne pouvait pas laisser passer sous silence, des actes qui n'ont rien à voir, mais strictement rien à voir, quels qu'en soient les fondements... Et je peux même entendre qu'on ait répondu à une violence d'Etat, je pourrais même entendre ça, par une violence verbale. Mais j'avais cru comprendre qu'on avait tourné le dos, depuis deux ans, à certaines pratiques. J'avais cru comprendre qu'on était rentré dans une autre époque.

Je regrette que le président de l'Exécutif soit absent. Je pense, et je conclurai là-dessus, et je le répète très à l'envie, que votre majorité n'a pas reçu quitus pour prolonger ce qui relève des vieux démons. J'avais cru comprendre que votre majorité avait reçu un pacte de confiance, comme jamais elle n'en a reçu dans l'histoire, pour tourner le

dos à certaines pratiques et j'espère que vous manifesterez cette volonté d'être en rupture avec ces pratiques indigestes et nauséabondes.

M. Hyacinthe VANNI

Président, les règles sont pour tout le monde. Ce qui vient d'être dit...

Le Président TALAMONI

Vous aurez la parole, mais je veux répondre d'abord, étant un peu concerné puisque j'attire l'attention de M. MONDOLONI.

J'attire l'attention de M. MONDOLONI qui, à l'occasion d'une thématique toute différente, a évoqué un incident et, bien entendu, je vais donner une position sur cet incident puisque vous convoquez cet incident devant notre Assemblée.

Cet incident, nous en avons eu connaissance. Nous n'y avons pas assisté nous-mêmes, directement, et nous en savons ce qui a été dit, d'un côté et de l'autre. Je pense que la première des prudences et des sagesse, c'est peut-être d'en savoir plus sur la façon dont les choses se sont passées.

Toujours est-il, qu'en cette attente, j'ai pris l'initiative d'un rapprochement, immédiatement. Ce rapprochement était acquis, à savoir que nous avons eu l'accord des deux parties, et je ne suis pas le seul à avoir eu cet accord des deux parties puisque Josepha GIACOMETTI peut, également, en témoigner.

J'ai, bien entendu, sollicité le rectorat qui était concerné (d'institution à institution), pour qu'un rapprochement ait lieu, pour qu'il y ait une rencontre, pour qu'on se sert la main et pour que cette affaire soit dépassée, ce qui était acquis, CE QUI ETAIT ACQUIS. Sauf que, le rectorat, pour toute réponse, a déposé une plainte et je l'ai appris, pour ma part, par la presse (alors que j'avais sollicité le rectorat). Donc, le rectorat, plutôt que de répondre aux institutions de la Corse, tentant dans un rapprochement et opérant ce rapprochement (parce que, encore une fois, le rapprochement était une réalité), a jugé bon de ne pas répondre aux institutions corses, de saisir la justice. Et finalement, j'ai reçu un courriel du rectorat dans la nuit (vers 23 heures), m'indiquant qu'il

n'était plus en charge de cette question puisque, désormais, c'était la justice qui en était chargée.

Voilà la chronologie.

Je pense que, dans cette affaire, le rectorat a manqué à ses obligations, a manqué au respect dû aux institutions de la Corse, et a mis de l'huile sur le feu. Voilà ce que je veux dire.

La chronologie que je viens de vous donner, je n'ai pas l'habitude de raconter des histoires, elle est avérée et je peux amener les éléments précis, devant vous, parce que les interventions ont été faites de manière tout à fait officielle. Au rapprochement, on a préféré mettre de l'huile sur le feu, en passant par-dessus la tête des premiers concernés, à savoir Joseph COLOMBANI, d'une part, et la directrice, de l'autre (les deux étant d'accord pour un rapprochement, je le répète).

Je pense que cette affaire-là, si elle avait été gérée un peu plus intelligemment, du côté des services de l'Etat, eh bien aujourd'hui, elle serait déjà dépassée et votre intervention aurait été inutile. Je ne vous reproche pas de l'avoir formulée, je vous donne simplement la position qui est la mienne, après les interventions que j'ai jugées bon de faire. Je crois, d'ailleurs, que la conseillère exécutive a, elle-même, quelques compléments à ajouter. Mais il me semble, quand même, que cela aussi devait être dit devant l'ensemble de la représentation de la Corse.

Josepha GIACOMETTI a la parole et, ensuite, on reviendra à la motion.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président.

Mon propos sera très court puisque vous avez résumé l'intégralité de ce que je devais dire, parce qu'il fallait rappeler la chronologie des faits.

Effectivement, vous l'avez très exactement rappelé. Lorsque cet incident est intervenu, les institutions de la Corse ont pris immédiatement contact avec le rectorat.

Lorsque cet incident est intervenu, j'ai personnellement pris contact avec la personne concernée qui n'a pas souhaité (vous nous reprochez souvent de faire de la communication) être à grand renfort de communication. Là, nous ne nous sommes pas vantés des différentes démarches que nous avons entreprises parce que, elle-même, la personne concernée, les deux parties ne souhaitaient pas qu'une communication soit faite à ce sujet. Nous les avons respectées.

Ce qui n'a pas été respecté, en revanche, ce sont les engagements de l'Etat et du rectorat qui ont préféré, comme vient de le dire le président de l'Assemblée de Corse, jeter de l'huile sur le feu, FAISANT FI de la volonté-même de la personne concernée avec laquelle, M. MONDOLONI, nous étions hier matin encore, faisant fi de sa volonté, et je crois que nous pouvons le dire, INSTRUMENTALISANT CET INCIDENT, cet incident qui s'inscrit dans une logique de tension.

M. Jean-Charles ORSUCCI disait, tout à l'heure, qu'il ne souhaitait pas faire le procès de ce qui « on ne peut pas nous faire le procès » disait-il « de ne pas défendre la langue mais on est heurtés, parfois, par les propos avec lesquels vous qualifiez votre manière de vous exprimer face à l'Etat ». Je ne vous ferai certainement pas le procès et, d'ailleurs, sur le fond (puisque nous reviendrons, tout à l'heure, à cette motion), nous partageons, en grande partie, votre volonté. Mais, malheureusement, la logique de la tension, elle est alimentée par l'Etat, et par le rectorat actuellement, nous vous le confirmons. Je le confirme, ici, très tranquillement.

J'ai eu, à trois reprises, à rencontrer la rectrice. Je peux vous dire que j'ai été assez étonnée du ton employé, des mots et du contenu. Lorsque l'on dit que l'on souhaite...et surtout aussi, double discours (on parle un double discours)... Je crois que, là, nous assistons à une démonstration brillante, en ce domaine actuellement, puisqu'on est en recul.

Mon collègue, conseiller exécutif, Saveriu LUCIANI, est venu sur l'agrégation et les jeux d'écriture, à quelques heures d'intervalle. Je ne vais pas y revenir, recul très net.

Lorsque nous demandons à avoir des comptes sur la réalité de ce que sont actuellement les filières bilingues, au-delà des annonces

quantitatives, au-delà des annonces de chiffres, on ne répond pas vraiment à nos inquiétudes. Lorsque l'on nous dit que le plan de langue corse (le plan « lingua 2020 ») est trop ambitieux et qu'il va falloir revoir les objectifs actés, signés, à la baisse, lorsque l'on dit que, après tout, la langue corse n'est pas l'alpha et l'oméga, la langue corse, pour nous, elle est fondamentale. Chacun, ici, en est convaincu, je ne vais pas y revenir, les démonstrations, elles ont été faites.

Mais je vais le dire très tranquillement : nous, nous n'allons pas renoncer et nous n'allons plus accepter une telle attitude de la part de l'Etat, de la part du rectorat, en la matière plus précisément. Ça ne sera plus possible de travailler dans ces conditions.

Et là, nous avons la démonstration : encore dans des motions, nous voyons coconstruction, nous voyons copilotage, nous voyons beaucoup de mots auxquels nous souhaiterions croire. Mais pour l'instant, force est de constater que l'attitude adoptée contrevient **TOTALEMENT** à l'emploi de ces paroles.

Alors, la démonstration d'hier (je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit le président) est le point **CULMINANT**, non seulement d'un reniement de la parole donnée, et écrite aussi, mais je crois qu'elle est le point culminant d'une logique que nous ne pouvons que déplorer, mais nous n'allons pas nous contenter de la déplorer, nous allons la dénoncer et nous n'allons pas l'accepter, en matière de langue corse comme en d'autres matières.

Perchì noi, ùn rincularemu mai annant'à a nostra vuluntà di fà chì sa lingua risunesse in ogni locu di sta terra ch'ella sie l'aministrazione, ch'ella sie l'Assemblea, ch'ella sie in e corte di e scole.

Le Président TALAMONI

À ringrazia vi. Alors, sur l'incident, et après on refermera la parenthèse pour revenir à la motion, il y avait MM. Hyacinthe VANNI et Xavier LUCIANI qui avaient demandé à prendre la parole. Vous voulez intervenir sur l'incident aussi ? Oui, vous avez la parole.

M. Xavier LUCIANI

Pour moi, il n'y a pas d'incident. Je ne vais pas revenir sur ce que dit Jean-Martin. Je pense que, là, on est dans l'exploitation politicienne, c'est regrettable. Moi, je suis enseignant, il le sait, je suis du Fiumorbu, il le sait, j'ai travaillé au lycée du Fiumorbu, il le sait.

Moi, j'ai eu la rectrice d'académie. Alors, je ne parle pas du reste parce que, le jour même, dans l'heure qui a suivi, l'Exécutif a appelé la proviseure (dans l'ordre : moi-même, Josepha et le président). Premier point.

Deuxième point, le samedi matin, la rectrice m'a appelé en me disant, avec l'intention de porter plainte contre une personne que je ne connais pas. Je lui ai dit : « regardez, il y a une exploitation maintenant, une extrapolation entre, peut-être un problème de discipline (le rapport entre un élève et un prof) et la langue corse. On est en train de politiser un débat qui peut se régler en cinq minutes, autour d'une table ».

J'ai proposé au proviseur adjoint qui était là... (il y avait, dans la pièce avec moi, Pascal SIMONI, parent d'élève du lycée)... on avait convenu d'une réunion lundi, et j'ai invité la rectrice à descendre, en invitant même le président de l'Exécutif, pour essayer de calmer le jeu. Elle m'a dit « je vais porter plainte ». Je lui ai dit « attendez mardi » (je devais la voir mardi pour l'agrégation). Elle a donc attendu, apparemment, mardi soir ou mercredi soir (je ne sais plus). Je lui ai dit « vous jetez de l'huile sur le feu ».

Donc, je vous le dis parce qu'on a beaucoup bougé, tout le week-end, pour essayer de calmer. Pourquoi ? Parce que, dans le match, là aujourd'hui, au lieu de faire le carnaval, quelque part, ici, parce que moi, je n'aime pas ce genre de débat... Il y a des enfants en face de nous, et je n'aime pas que, demain matin, quand on arrive au lycée... parce que, ce matin (ils ont encore bloqué), j'ai eu le proviseur (je peux vous montrer les textos, parce qu'il y a des gens qui parlent mais il y a des gens qui agissent) et, à dix heures, tout a été débloqué. Pourquoi ? Parce qu'on a bougé.

Alors, à un moment donné, qu'on n'extrapole pas d'un incident qui arrive.... il en arrive tous les jours, il y a même des bombages à Conca, je ne sais pas si vous les avez vus, ces jours-ci. Il y en a tous les

jours des incidents mais, parallèlement à ça, il y a quand même une action du Conseil exécutif et une action des enseignants, et des élus, pour essayer, à un moment donné, de remettre de la sérénité.

Moi, je l'ai proposé (et j'en avais parlé avec le maire de Ghisonaccia, il le sait) au conseil communautaire, de jouer aussi la médiation parce que c'est tout un territoire qui est impacté, dans tout cela. On a la responsabilité, à un moment donné, de la sérénité, du dialogue et de décrier tout cela. On ne peut pas rester annant'e cacciate cusì di l'Assemblea, vi fate piacè.

Eiu ùn l'accetu micca, ùn l'accetu micca. U prugettu, ciò ch'hà fatu a majurità nant'à e dui anni, in dui anni, ò zittè, pè piacè, je ne parle même pas du plan, le CAT. Je vous donne un point le CAT chè no' avemu strappatu, alors je vais vous dire quelque chose, parce qu'à un moment donné, il faut aussi parler un peu fort. Le CTA, j'ai demandé au député CASTELLANI, de demander au ministre BLANQUER, c'était le 8 juin 2018, il y trois mois de ça, j'ai dit « remet sur la table le CTA ». Depuis deux ans, on a signé un acté. Le préfet, le recteur et nous, on n'a rien. Allora, l'avemu strappatu.

Eh bien, maintenant, on va le mettre en place parce que, à un moment donné, ce que dit Josepha, sur les chiffres, je les ai les chiffres. Le mensonge de santé, ci pigliani à risa et ci pigliani i nostri soldi. On a mis 9 millions, nous, c'est l'argent de la Corse et ils nous doivent des comptes, l'Etat le premier. Elle n'a fait qu'une chose, allez, on y va ! Vous savez ce que je lui ai dit l'autre jour, je lui ai dit, « mais Mme la rectrice, vo' ùn ci falate micca in Fiumorbu, ma eiu ci socu tutti i ghjorni. Fallateci ! Regardez, entre nous, on n'a pas besoin de ça, de jeter de l'huile sur le feu. Nous ce qu'on veut, c'est que nos enfants travaillent dans des conditions sereines. On a un site immersif, on a des écoles bilingues, on a un lycée qui n'est pas bilingue, on va essayer de le faire passer bilingue, on est là. C'est ça le vrai débat et le vrai défi. Ce n'est pas di smanitta cusì. Ùn si pò micca esse peghju chè l'altri, à vi dicu.

Le Président TALAMONI

À ringraziavi. Donc, sur cette question, M. VANNI, ensuite Mme BOZZI.

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot. J'adhère complètement à ce que vient de dire Xavier.

M. MONDOLONI est proviseur et je pense que des incidents de ce genre, il a dû en gérer beaucoup, dans sa carrière, et peut-être des plus graves que cela...Non ? Alors, vous avez de la chance, vous n'avez jamais eu d'incidents dans vos établissements.

Pour ma part, je ne suis que parent d'élèves au collège de St Joseph et, quelques fois, on a été confrontés à des surveillants qui ont été frappés et on n'en a pas fait tout un plat, on a réglé le problème. Voilà, pour vous dire que, peut-être vous avez été proviseur dans des établissements où il ne se passait pas grand-chose. Aujourd'hui, vous êtes au Fango, je vous souhaite bonne chance.

En tout cas, l'incident, il est regrettable et peut-être même condamnable. Mais s'en servir, comme vous l'avez fait aujourd'hui, politiquement, en récupérant, en venant ici nous donner des leçons, je pense que ce n'est vraiment pas à la hauteur de ce que vous êtes habituellement, M. MONDOLONI. Je vous le dis sincèrement. Vous savez le respect que j'ai pour vous, je dis que se servir d'un incident regrettable, et peut-être condamnable, pour venir ici nous faire la leçon, en étant proviseur et sachant que des incidents beaucoup plus graves que cela... M. MONDOLONI, je vous ai cité un exemple, tout à l'heure, je ne suis pas proviseur, je ne suis que parent d'élèves, pour le moment. Il n'y a jamais eu d'incidents plus graves...

Brouhaha.

Je parlais de parent d'élèves. Bientôt, vu mon âge, je ne serai plus parent d'élèves, mais peut-être proviseur !

Donc, là-dessus, je pense que vous n'avez pas respecté les règles. Vous auriez pu en parler en Commission permanente, faire une déclaration solennelle. Vous profitez d'une motion, d'un débat, pour une récupération politique qui n'est vraiment pas à la hauteur du président de groupe que vous êtes.

Le Président TALAMONI

Merci. M. MONDOLONI souhaitait répondre mais, d'abord, Mme BOZZI.

Simplement, un point d'information qui n'a rien à voir : une voiture immatriculée AN 174175 XY bloque Pierre-Jean LUCIANI, sur le parking, ce qui est quand même grave ! Je demanderai, instamment, au responsable d'aller libérer Pierre-Jean ! Libertà per Pierre-Jean.

Le Président SIMEONI

Il y a la panique à droite !

Le Président TALAMONI

Bien ! Je donne la parole à Mme BOZZI, toujours sur la question de l'incident du Fiumorbu.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Très brièvement, je ne comptais pas intervenir sur cette question, mais vos réponses m'inquiètent et m'interpellent. J'espère avoir mal compris et j'espère que vous allez rectifier ce que j'ai cru comprendre parce que, aujourd'hui, de votre réponse, j'entends que vous cautionnez, finalement, cet acte de violence sous prétexte que le recteur, le représentant de l'Etat, aurait déposé plainte... Oui, c'est ce que j'ai compris. J'espère que vous allez rectifier cela et, en tout cas, c'est ce que les enfants auraient pu comprendre. Vous avez dit « on pourrait le condamner », alors, condamnez-le parce que c'est un acte de violence. Là, il n'y a pas de rapport entre l'Etat, il y a des rapports humains. C'est inacceptable que cette situation en arrive à de tels extrêmes et entraîner de tels clivages.

Donc, j'espère justement, et je vois que vos réactions font que j'ai mal compris et que vous ne cautionnez pas cette violence-là, que le représentant de l'Etat a tout à fait le droit de déposer une plainte pour une violence qui a existé au sein de son établissement.

Aujourd'hui, je crois que ce qui est important, c'est que ce discours-là soit clair, que vous condamnerez ces violences et non pas rejeter la faute ou, en tout cas, essayer, par une pirouette, de dire que c'est encore la responsabilité de l'Etat s'il y a eu cette attitude, plus que déplacée, dans un établissement solaire.

Le Président TALAMONI

Chère collègue, je me suis exprimé, je crois, clairement. J'ai même répété, pour être sûr d'être bien compris, chaque phrase deux fois et, parfois même, trois fois. J'ai trouvé que c'était même un peu lourd et je me suis arrêté au bout d'un moment. Donc, je pense avoir été très clair et je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai déjà dit il y a quelques minutes.

Je pense que ceux qui ont voulu comprendre, ont compris.

En revanche, M. MONDOLONI a demandé à reprendre la parole, à la suite l'interpellation de M. VANNI. Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Président, peut-être plus sereinement, si c'est condamnable condamnez-le. Premièrement.

Deuxièmement, ne me faites pas le procès de participer à ceux qui jettent de l'huile sur le feu. Si le président de l'Assemblée me crédite encore un peu (en dépit de la mauvaise foi qu'il a évoquée) d'honnêteté intellectuelle, il pourrait vous dire que, mercredi, vers 18 heures, je lui ai signalé la probabilité d'une entrée de crise liée à cet incident et il a œuvré, manifestement... en tout cas, il a essayé. J'ai cru comprendre que votre cabinet avait essayé de joindre l'intéressée pour participer à cet effort de pacification des esprits.

Très clairement, vous avez le droit de considérer que ce qui s'est passé n'appelle pas, formellement, de condamnation. M. le Président, je vous ai écouté, vous avez fait, à l'instar des conseillers exécutifs, un exposé à la fois historique, c'est-à-dire du début de l'affaire jusqu'au mercredi soir, qui me paraît (et moi je crois en votre honnêteté intellectuelle et en votre bonne foi) de l'ordre de ce que vous avez ressenti, vécu, de l'ordre de l'action que vous avez mise en œuvre.

Mais, à l'heure où on se trouve, je voudrais savoir si vous condamnez, ou pas, cet incident. C'est l'objet de mon intervention. On a pris position sur des sujets bien moins importants, beaucoup plus mineurs, du point de vue de la résonance que cela peut avoir dans l'opinion. Je considère, et ce n'est pas vous mettre en difficulté ou vouloir vous acculer, que de vouloir faire en sorte que cet hémicycle, qui se prononce sur des tas de sujets qui, parfois, sont très éloignés, et, à la fois, de notre société et, à la fois, de nos compétences, prenne position. Il me semble, à tout le moins, nécessaire que l'opinion puisse savoir ce que vous pensez de ce qui s'est passé.

Donc, concrètement (et je voudrais savoir si vous vous insurgez, c'est l'objet d'un amendement que je pourrais déposer) : est-ce que, oui ou non, vous vous insurgez contre ce qui s'est passé ? Est-ce que vous témoignez votre solidarité officielle à l'égard de la communauté éducative qui, je pense, est affectée par ce sujet ?

Mais je peux, y compris avec la part d'erreur qui s'attache à tout raisonnement humain, me tromper sur l'idée que je me fais de la gravité de cet incident.

Le Président TALAMONI

Donc, il y avait toujours, sur la liste des orateurs et des oratrices inscrits, Mme SERVAS-CASANOVA et M. TOMASI.

Mme Marie-Hélène SERVAS-CASANOVA

Merci, M. le Président.

Je voudrais répondre à Jean-Martin, bien sûr, le proviseur, et à ma consœur, Valérie BOZZI.

Je crois qu'on nous demande de nous positionner sur cet incident. Il n'a pas été, un seul instant, question, ici, de dire que les faits dont il s'agit n'étaient pas condamnables. Par contre, ni vous, ni nous, n'étions présents et, aujourd'hui, je me demande dans quelle mesure et comment nous pouvons (et le président de l'Assemblée l'a dit et parfaitement bien dit, le contexte, les circonstances, on n'y était pas), Jean-Martin, banaliser (je vous l'ai entendu dire, lorsque M. VANNI

avait la parole, « alors banalisons »). Apaiser, ça ne veut pas dire banaliser ! APAISER, ÇA NE VEUT PAS DIRE BANALISER !

Josepha GIACOMETTI, Saveriu LUCIANI, le président de l'Assemblée, le président du Conseil exécutif ont pris directement contact, sans délai, avec les personnes qui étaient impliquées dans cette affaire. Vous, vous nous indiquez « oui, bon, sans doute des coups de fil personnalisés ». Mais ce n'est pas ça du tout ! Ce n'est pas ça du tout !

Le problème c'est que, effectivement, on a instrumentalisé cet incident, dans une logique de tension, et c'est le rectorat qui le fait, comme bien souvent. Et là, c'est vers ma consœur que je me retourne parce qu'elle le sait, parce qu'il nous est arrivé de plaider des affaires similaires et, moi, j'en plaiderai une dans quinze jours, dont je tairai le nom, qui, sans doute là encore, sera reprise dans la presse et qui rappelle les faits d'aujourd'hui. C'est exactement la même histoire. Alors, de grâce, ne venez pas nous dire que vous n'avez jamais vu, dans un lycée, une affaire pareille ! Parce qu'en attendant, ici et dans tous les lycées, ça s'est produit, malheureusement peut-être, un peu trop souvent. Mais apaiser, ça ne veut pas dire banaliser.

Et nous, aujourd'hui par contre, ce qu'on ne peut pas faire, c'est juger. On n'est pas là pour juger. Les faits en eux-mêmes sont condamnables, c'est vrai. Mais là, et Jean-Martin vous êtes très fin, vous venez nous demander de nous prononcer publiquement et de dire « oui, ou non, on s'insurge ». Vous croyez quoi ? Qu'on va venir vous dire « ah, non mais, ce n'est pas grave, il a bien fait » et d'un autre côté vous venez nous demander de nous prononcer contre cette personne. Mais, je crois que c'est véritablement dépassé, déplacé et franchement...Pardon ? En privé, certains l'ont fait. Non, mais ce n'est pas en privé, certains l'ont fait, mais ce sont des représentants de l'institution qui ont jugé bon de manifester un soutien, d'appeler et d'essayer d'apaiser. C'est ce qui vous a été dit et je ne sais pas... (Brouhaha)... Ils vous l'ont dit... Le problème, c'est que cet incident a été instrumentalisé, on vous l'a dit, dans une logique de tension par le rectorat, comme dans de nombreuses affaires.

Et je souhaiterais savoir si ma consœur n'aurait pas accepté de plaider pour des faits aussi condamnables que ceux-là. On ne peut pas être dans un hémicycle, venir nous dire, dans l'hémicycle, « pas du tout,

les enfants l'auraient mal pris » et, de l'autre côté de la barre, faire autrement. Et ça, par contre, c'est quelque chose que je n'arrive pas à comprendre, même si l'on sait tous que les faits sont condamnables.

Je rejoins le président de l'Assemblée lorsqu'il a dit, lui-même, que sur les circonstances, personne n'était là et qu'on ne sait pas exactement de la façon dont ça s'est passé.

Mais, on ne banalise pas, on apaise. C'est différent. On apaise.

Le Président TALAMONI

Donc, il y avait une demande de prise de parole de Petr'Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Je savais Valérie BOZZI exercer la profession d'avocate, j'ai connu Jean-Martin MONDOLONI en sa qualité de proviseur, je les découvre aujourd'hui procureurs, peut-être juges, en cet hémicycle.

J'ai connu Valérie BOZZI et Jean-Martin MONDOLONI héros de l'état de droit, je les vois aujourd'hui stigmatiser publiquement des individus et ce, alors même que, tout autant que nous tous, ils sont ignorants des faits tels qu'ils se sont passés.

Je les croyais responsables politiques de premier ordre en Corse, en capacité, ils le font, de porter un certain nombre de débats d'idées dans cette Assemblée, et je les vois vouloir instrumentaliser un incident et faire la politique du fait divers.

Alors moi, je vais vous dire une chose. Moi, M. MONDOLONI, simu ghjente chì rispitemu a ghjente. Nous, M. MONDOLONI, les principes que vous évoquez, et dont vous voulez vous faire le défenseur aujourd'hui, vous ne pouvez pas nous faire le reproche de ne pas les partager.

Ce qui me gêne dans votre intervention, au-delà du fait qu'elle dévie le débat sur une question qui est une question fondamentale (et j'y

reviendrai), c'est qu'elle a tout à fait l'effet inverse des démarches qui ont été aujourd'hui portées, respectivement par la présidence de l'Assemblée et par l'Exécutif, à plusieurs voix, et qui ont tout simplement pour objet, je crois que nous étions proches, de clore cet incident par le haut, et de façon respectueuse des individus, et de faire la lumière sur cet incident. Ça, c'est le premier point.

Et puis, je crois quand même, parce que ce n'est pas neutre, on est dans une instance politique au moment des motions, dans ce temps politique auquel vous faisiez référence et ça a été également la volonté de l'Etat, je pense, eu égard aux éléments qui nous ont été apportés, qu'on a la volonté de créer une polémique pour sortir de la polémique précédente. Polémique précédente (sans porter de jugement, on aura l'occasion d'en débattre, et y compris les protagonistes auront l'occasion d'en débattre), c'est qu'effectivement, il existe en Corse et dans notre société, toujours, et nous le regrettons, des tensions autour de la question linguistique parce que (et ça rejoint quand même l'objet de la motion de M. ORSUCCI) cette langue, aujourd'hui, c'est une langue de seconde zone sur sa propre terre. Et le propos, le sujet, il ne peut pas être totalement évacué, y compris dans le cadre de ce débat.

Donc, pour clore ce chapitre, et j'aurai, je le crois si le président m'y autorise, l'occasion de redire deux mots sur le fond du problème. Je crois qu'on ne peut pas écarter un certain nombre d'éléments qui font aussi partie du paysage. Cela n'a pas pour but de justifier quoi que ce soit des faits dont nous n'avons pas, aujourd'hui, les éléments. J'ai cru lire, y compris dans la presse, que la personne concernée niait un certain nombre d'éléments que vous avancez.

Donc, je crois qu'aujourd'hui nous sommes des politiques dans cet hémicycle, nous ne sommes ni des juges, ni des procureurs.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. On peut fermer la parenthèse de l'incident, si vous l'acceptez, reprendre le fil.....

Le Président SIMEONI

Président ?

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Si vous m'y autorisez. C'est pour ça que je me garderai bien de trancher sur ce qui s'est dit au début. Je vous prie de m'excuser pour mon absence dans l'hémicycle, j'avais un rendez-vous impératif avec le président de l'ADEC, le directeur général de Business France et la préfète de Corse pour signer une convention, et le seul créneau horaire que nous avons trouvé, coïncidait avec les travaux de notre Assemblée. J'ai donc dû m'absenter et je ne savais pas que le débat aborderait cette question en mon absence. N'y voyez donc, concernant celle-ci, ni désinvolture vis-à-vis de notre institution, ni volonté de ne pas participer au débat qui a été engagé, m'a-t-on dit, à l'initiative de M. MONDOLONI.

Puisque certains peuvent, ou pourraient s'interroger sur ce qu'est ma position dans cette affaire et que le débat qui a eu lieu en partie, et en très grande partie, en mon absence, m'a privé de l'occasion, d'abord d'entendre les arguments échangés et, ensuite, de m'exprimer, je ne voudrais pas qu'il soit clôturé sans que j'aie eu l'occasion de dire quelques mots, en complément de ce qui a été dit auparavant par les différents orateurs et oratrices.

D'abord, rappeler les principes et, ensuite, voir comment ces principes peuvent être appliqués à l'aune de la séquence que vous venez d'évoquer.

Les principes, à mon avis, pour l'essentiel, ils sont au nombre de trois. Premièrement, celui que nous partageons tous, la Corse, celle d'aujourd'hui, celle demain. La Corse que nous voulons construire, c'est une Corse du respect, du dialogue et du respect permanent des personnes au plan physique, au plan moral, et au plan intellectuel. Ça, le je lis très tranquillement, c'est un principe fondateur, central et que nous partageons tous.

Deuxièmement, la langue corse, elle fait partie de notre identité, à tous et à toutes, au-delà de nos convictions. Elle doit être un

vecteur de partage, d'union et de cohésion. Elle ne peut pas devenir, ou redevenir, l'enjeu de combat ou de surenchère.

Le troisième principe, c'est que nous sommes, les uns et les autres, particulièrement attachés à notre jeunesse, à la jeunesse de cette île et nous avons dit et démontré, dans chacun de nos engagements, qu'ils soient professionnels ou qu'ils soient politiques, que, pour nous, l'éducation, l'enseignement, la formation sont des priorités absolues. Ce qui découle de cela, c'est que l'école est, bien sûr, un lieu sacré.

Voilà donc les trois principes qui sont au centre de chacune de nos décisions et de chacun de nos positionnements. Le premier, le respect absolu de la logique de rester des personnes, logique démocratique. Deuxièmement, le fait que la langue corse est un vecteur d'union et, troisièmement, le fait que l'école est un lieu sacré.

A l'aune de ces principes, comment avons-nous appréhendé la séquence que vous venez d'évoquer et que nous venons de connaître ensemble ?

Je vais vous dire très directement, parce que la Corse, c'est aussi une société de proximité. Le premier rappel, et ça a été dit et je voudrais le réaffirmer, c'est que, sauf à ce que je me trompe, aucune ou aucun d'entre nous n'était présent au début, au milieu, à la fin des quelque jours qui ont enflammé le Fiumorbu.

Donc moi, comme vous, ce que je sais de cette affaire, c'est ce que j'en ai lu dans la presse ou sur les réseaux sociaux, ce que m'en ont dit les protagonistes que j'ai contactés, et je constate que, sur un certain nombre d'éléments importants, des contradictions importantes subsistent.

Lorsque je dis ça, ce n'est pas une façon de renoncer à réaffirmer une parole claire. Au contraire, c'est précisément rechercher les conditions qui vont nous permettre d'avoir une parole claire, entendue et qui s'adosse à des certitudes ou, en tout cas, à une discussion contradictoire sur ce qui s'est passé.

Je vais vous dire très tranquillement, je vous disais qu'on est dans une société de proximité, cette affaire aurait commencé comment ? Parce qu'un enfant, ou un jeune garçon aurait répondu, au moment de l'appel de son nom, « sò quì » au lieu de dire « présent ». Il se trouve que

ce garçon est issu d'une famille honorablement connue, et que nous connaissons personnellement le père et la mère de ce garçon. Ce ne sont pas des enragés, ce sont des gens, comme vous et moi, avec leurs convictions. Il aurait dit « sò quì ». Ce n'est pas, apparemment, quelque chose d'une gravité extrême. ! Sa professeure lui aurait demandé de ne plus le dire. Il se trouve que moi, je ne connais pas personnellement cette professeure, mais que beaucoup d'entre nous la connaissent. Et, d'après tout ce qui nous a été dit, c'est une enseignante, une dame très bien, pas du tout quelqu'un adossé à une rigidité identifiée, pas quelqu'un d'hostile au principe de la langue corse, et qui a eu à manifester son opposition à ce comportement.,

Déjà, premier élément, « sò quì ».

Deuxième élément, on interdit des personnes qui, apparemment, sont tout aussi respectables les unes que les autres, qui sont dans une attitude qui, a priori, n'est pas une attitude qui doit conduire à un conflit.

Embrasement des réseaux sociaux, vous le savez, d'un côté et de l'autre, intervention de la principale. Là, il se trouve, pour le coup, puisque l'affaire est venue sur la place publique, que plusieurs d'entre nous connaissent directement cette principale. Je la connais directement, c'est une amie d'université, Jean-Martin, c'est une amie personnelle, c'est quelqu'un qui est attaché à la langue corse et qui, à notre connaissance à toutes et à tous, exerce parfaitement les fonctions qui sont les siennes.

Quatrième séquence, nous dit-t-on aussi, une altercation verbale qui aurait impliqué une quatrième personne qui est aujourd'hui visée par la plainte, qui est un militant de « Corsica libera », qui est président de la Chambre régionale d'agriculture, que nous connaissons personnellement et dont nous savons, que, y compris dans des circonstances extrêmement difficiles et extrêmement tendues, c'est quelqu'un qui, jamais à notre connaissance, n'a manqué de respect aux personnes.

Donc, à chaque stade de cette affaire, et sans préjuger de ce qui s'est réellement passé, ou de ce qu'en ont perçu les différents protagonistes, il y a des choses qui nous interpellent, qui nous étonnent, qui nous attristent et que nous voulons régler à l'aune des principes que

je viens de rappeler : respect des personnes, langue corse facteur d'apaisement, école lieu sacré.

Dans la première heure qui suit la connaissance que nous avons de ces incidents, nous intervenons, les uns et les autres et, comme souvent en Corse, à la fois, c'est vrai, dans une relation de proximité qui nous permet de demander des explications, mais nous intervenons également es-qualité. Moi, lorsque j'ai appelé la principale, je ne l'ai pas appelée en tant qu'ancien ami de fac, je ne l'ai pas appelée en tant qu'ami, je l'ai appelée en qualité de président du Conseil exécutif de Corse.

Lorsque j'ai eu, au téléphone, madame la rectrice, je ne l'ai pas eue en tant que citoyen, je l'ai eu en qualité de président du Conseil exécutif de Corse et ce sont les mêmes démarches, en tout cas le même type de démarches (et cela vous a été expliqué) qui a été engagé aussitôt et par le président de l'Assemblée de Corse, et par Josepha GIACOMETTI qui est conseillère exécutive en charge de l'éducation et de la formation, et par Xavier LUCIANI qui est conseiller exécutif en charge de la langue et dont il se trouve qu'il est également enseignant, c'est la proximité de la Corse, et élu local, selon la terminologie que vous connaissez tous, du Fiumorbu.

Donc, on se mobilise et on réaffirme un certain nombre de principes.

Qu'est-ce que qu'on veut faire ?

Premièrement, on veut apaiser, ça a été dit par Marie-Hélène, et chacune et chacun de nos interlocuteurs nous dit « nous voulons apaiser, nous voulons arrêter l'escalade, nous ne voulons plus de réseaux sociaux, nous ne voulons plus de communiqués, nous ne voulons plus de surenchère. Nous voulons apaiser les choses ». Premièrement, apaiser.

Deuxièmement, comprendre. Comprendre ce qui s'est passé. Je ne doute pas, a priori, de la parole de la principale, je n'en doute pas. Mais je n'ai pas de raison non plus d'écarter la parole de l'autre protagoniste allégué. Il se trouve que, lui, je n'ai pas pu le voir, pour l'instant. Donc, j'essaie de comprendre, et nous essayons de comprendre, et lorsque nous aurons apaisé, que nous aurons compris, eh bien nous allons, et nous avons convenu de mettre les gens autour d'une table et de

réaffirmer, ensemble, les principes, le début de la démarche, les principes dont je vous ai parlés. Premièrement, le respect des personnes ; deuxièmement, la langue doit être un facteur d'apaisement et pas de tension ; troisièmement, la société corse, une société de respect, de dialogue, et d'échange.

Nous sommes exactement dans la cohérence de ce que nous cherchons à faire, notamment depuis que nous sommes en situation de responsabilité.

Ce qui a rendu difficile cette démarche, ce qui l'a paralysée, c'est qu'aujourd'hui, on a un phénomène, que je ne vous impute pas à vous (c'est normal que vous nous interpeliez), de surenchère. On a une plainte qui est déposée, on a une stigmatisation, on nous demande d'avoir des attitudes, de trancher, y compris sans connaître totalement ce qui s'est passé et nolens volens, ce processus conduit à une instrumentalisation de cet incident.

Donc, vous nous demandiez, est-ce que nous sommes clairs vis-à-vis des principes ? Oui. Oui, nous sommes très clairs vis-à-vis des principes. Il y a un certain nombre de comportements qui ne sont pas acceptables et si ces comportements sont avérés, nous dirons tranquillement qu'ils ne sont pas acceptables.

Et puis, il y a tout le reste (ce dont je vous ai parlé) et il y a aussi, comprenez-le, le refus de nous laisser instrumentaliser, le refus de montrer du doigt, le refus de cautionner un dépôt de plainte qui arrive au moment où nous étions en train d'apaiser les choses et nous réaffirmons notre volonté, qui est claire, celle de mettre en cohérence les principes auxquels nous croyons, avec notre engagement dans cette affaire, pour la solutionner et, notamment, pour la solutionner au plus grand bénéfice de celles et ceux qui ont été happés dans cet espèce de tourbillon. Et, parmi ces personnes, eh bien il y a, bien sûr, les protagonistes et il y a, également, les enfants et la communauté éducative du Fiumorbu et de la Corse tout entière.

Le Président TALAMONI

Merci, je crois que nous allons reprendre le cours du débat sur la motion proprement dite, et comme je m'étais engagé à donner la parole, deux

minutes chacune, au-delà du temps de parole qui a été épuisé, d'une part à Mme TOMASI et, d'autre part, à Mme SANTUCCI.

Je vais donc donner la parole à Mme TOMASI pour deux minutes, mais ne profitez pas de ma bienveillance et du caractère débonnaire de ma présidence pour empiéter encore davantage sur le temps de parole des autres. Vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

Ne vous inquiétez pas, M. le Président, je vous remercie et je ne serai pas aussi longue. Je voulais juste proposer un amendement, je trouve le quatrième « considérant », un petit peu dichotomique, voir manichéen. Je propose donc de le remplacer par : « Considérant que l'on peut souvent constater qu'une majorité des élèves de classe bilingue sont d'origine corse, tandis que la plupart des élèves d'origine étrangère se retrouve en classe non bilingue ».

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, Anne-Laure SANTUCCI pour deux minutes maximum.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Ce que je voulais ajouter va un peu dans le sens de ce qui vient d'être dit, outre le fait que je partage l'inquiétude, pour la vivre de façon professionnelle, et la langue corse et le bilinguisme, ce n'est pas un outil de stigmatisation et encore moins de discrimination, au contraire puisque la langue fait peuple, c'est un outil d'intégration. Et on sait aujourd'hui que nous avons la chance, en Corse, d'avoir une langue corse très proche du latin, donc qui est un plus, par rapport à d'autres langues, et nous avons la chance aussi que cette langue vive encore un petit peu dans la société. Ce bilinguisme que nous voulons fortement, non pas de façon idéologique, mais bien au-delà, de me manière à faire société, c'est un tremplin vers le plurilinguisme.

La seule chose que je voulais ajouter là-dessus (ça rejoint la discussion que nous avons eue, souvent, avec Mme GIOCOMETTI), c'est un rappel, au-delà des principes, de la loi du 22 janvier 2002 qui donne à la Collectivité, à l'Exécutif le droit de faire des propositions tendant à modifier, à adapter les dispositions réglementaires et des compétences. On ne peut pas

continuer, nous, Collectivité, Assemblée de Corse, à financer fortement des opérations qui ont pour but de fonder une société bilingue et, comme le disait Saveriu tout à l'heure, ne pas être co-acteur sur ce terme, effectivement essentiel, du système scolaire qui, aujourd'hui, est chargé de développer ce bilinguisme.

Donc, je crois qu'il faut vraiment insister sur le pouvoir et la compétence de notre Collectivité, de rentrer dans ce système, détracteur de ce système, de comprendre comment elle fonctionne et de l'améliorer. C'est tout.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a des amendements. On va peut-être commencer par voter les derniers que nous venons d'entendre... Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Xavier LUCIANI

On revient à Bonifaziu parce que, vultemu in casa toì, tu évoquais le nom d'un vieil ami de plus de quarante ans, qui a une très bonne influence sur le maire de Bunifaziu, apparemment, je ne me trompe pas ? Donc, c'est un vieux combat que l'on a mené ensemble il y a plus de trente années, notamment sur l'éducation bilingue, c'était un slogan qui avait fini en affiche sur le livre de notre ami André FAZI, « Educazione bislingua », c'était en 87, je crois.

Donc, simplement, deux ou trois remarques parce que tout a été dit ici. D'abord, le conseil académique territorial, c'est aussi un moyen de régulation, par rapport aux mandatures précédentes, et je m'excuse un peu de le dire, on est en rupture parce que, nous, on demande des chiffres à l'Etat. Jusqu'à présent, l'Etat prenait l'argent que la CTC de l'époque versait sans, pour autant, rendre des comptes. Nous, on demande des chiffres et des comptes. Aujourd'hui, on veut que l'argent de la Corse serve aussi à la langue corse, pas simplement à du déclaratif. Nous, on veut du « véritatif », on dira comme ça (je l'ai dit, hier, dans une réponse).

Et, un petit clin-d'œil à Jean-Martin qui me parle de bilinguisme, du point de vue scientifique : eiu parlu corsu oghje, parche ghjé a lingua di i mèi, di a mo terra prima e di a storia di a memoria e doppu... scientifiquement, peut-être, ça va me développer le cerveau, un petit peu il me l'a développé

peut-être mais, d'abord, c'est la langue des miens et c'est la langue de mon pays.

Deuxièmement chose que je veux vous dire : on a un problème de vivier par rapport à ces classes bilingues parce qu'on a un problème, justement, de retard au niveau du contrat de plan sur le secondaire, mais là-dessus je ne reviendrai pas, on en a fait peut-être quelque part, et dans les statistiques qu'évoquent Jean-Martin, des classes d'excellence et, après bien sûr, des interventions, y compris politiques, pour aller dans la classe bilingue quand les places étaient comptées.

Donc, aujourd'hui, la seule réponse à faire, et c'est celle que nous proposons dans le contrat de plan et dans la convention langue corse, c'est la généralisation de l'enseignement bilingue, voire l'expérimentation en maternelle et, au-delà, le développement de l'immersif. Ça, c'est la réponse politique qui semble adaptée au défi de l'heure, ça c'est un point qui me semblait important.

Le point qui, après, serait à débattre, mais là (je me tourne, il n'est plus là, tant pis), c'est le cadre normatif dérogatoire. A un moment donné, il va falloir qu'on en parle, c'est ce qu'évoquait, tout à l'heure, Romain COLONNA.

Dernier petit point, après j'arrête, je suis totalement en phase avec la motion, bien sûr. Elle commence, aujourd'hui, à poser véritablement à l'Etat, sa part du chemin qu'elle doit faire. Nous, nous faisons notre part.

L'Etat, aujourd'hui, dit que le contrat qu'il a signé il y a deux ans, ces objectifs-là sont supérieurs à ce que l'on peut faire. En gros, il nous amène à partager le même constat. En gros, l'Etat, aujourd'hui, n'est pas en mesure de remplir son contrat, en termes de moyens, en termes d'objectifs. Et l'Etat, pas plus tard que mardi, lorsque j'essayais de persuader la rectrice de calmer le jeu, veut changer la règle du jeu en cours de match, et ça, ce n'est pas possible, on ne pourra pas déroger. Et le conseil académique territorial, ça va être la cogestion (en tous les cas, ce que nous voulons) et aussi l'anticipation par rapport à la carte scolaire et aux problèmes qui surviennent à la rentrée, sur la répartition des moyens.

Encore une fois, je pense que ce qui est important, c'est vous dire que nous, on a essayé et on a fait. Je me tourne vers le maire de Ghisonaccia, on s'est trouvé dans la même situation que vous, à Ghisonaccia, avec cette

discrimination, en quelque sorte ces classes blanches « speck withe » et, à côté, des classes un peu hétérogènes (on dira) mais quand je dis « hétérogènes », à tous les sens du terme.

Je vous prends à témoin et je reprends ce que disait François-Xavier CECCOLI : il y a eu, de la part des élus locaux, des enseignants locaux et aussi de l'administration, un regard qui était quand même convergent pour dire, à un moment donné, on généralise. La maternelle de Ghisonaccia, depuis plusieurs années, il y a six classes, elles sont passées bilingues et on est passé en immersif, pourquoi ? Parce que, à un moment donné, le conseil municipal, les parents d'élèves, les enseignants, les élus, y compris territoriaux, et l'Etat se sont mis autour de la table et on a réussi à proposer quelque chose qui était tout sauf la discrimination des uns, des autres, tout pour l'intégration et pour mettre la population dans le bien vivre. Et la langue corse, comme disait le président, à Ghisonaccia, aujourd'hui j'espère, n'est plus clivante, n'est plus un enjeu politicien, n'est plus, je dirai, un objet d'extrapolation, y compris dans les assemblées. C'est quelque chose qui réunit les gens et c'est un projet. C'est un chantier aussi, bien sûr, mais c'est un projet et je pense que Bunifaziu, avec la réserve des moyens humains, des ressources humaines à émettre, parce qu'il faut absolument un vivier plus conséquent aujourd'hui, pour promouvoir l'enseignement bilingue, des enseignants en plus. Si on arrive à ça, ça tendra à réaliser ce que nous avons voté il n'y a pas très longtemps.

Le Président TALAMONI

Bien, nous allons voir les amendements, il y en a beaucoup.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, excusez-moi, juste un point. Je vais me faire expliquer le règlement, avant de faire une bêtise, par rapport aux amendements qui ont été déposés. A quel moment je suis en droit de demander une suspension de séance ?

Le Président TALAMONI

Quand vous voulez mais, évidemment, pas au moment où le vote est en cours.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Avant le vote des amendements, je souhaiterais obtenir une suspension de séance, s'il vous plaît.

Le Président TALAMONI

C'est maintenant, alors.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je vous demande une suspension de séance, s'il vous plaît. Est-ce que je peux exprimer les raisons de cette demande ? Parce que ça peut surprendre.

Le Président TALAMONI

Non, ça ne sert à rien, mais il vaut mieux que vous soyez plutôt bref. Deux minutes de suspension de séance, si vous voulez bien.

La séance suspendue à 14 h 55 est reprise à 15 h 10.

Le Président TALAMONI

Si vous voulez bien vous asseoir, nous allons reprendre la séance.

Je vais demander aux élus de s'asseoir et je vais demander à ceux qui ne sont pas élus de ne pas rester dans l'hémicycle. Voilà.

Donc, nous allons essayer de traiter l'ensemble des amendements, sans en oublier. Les derniers présentés étaient les amendements de Mme TOMASI qui sont, me semble-t-il, des amendements, presque de forme. Vous les avez tous en-tête, j'imagine, donc nous allons voter déjà pour avancer. Nous allons voter les amendements de Mme TOMASI.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Les amendements sont adoptés.

Ont voté :

« **Pour** » : Corsica libera, Femu a Corsica, M. Pierre GHIONGA,
« Andà per dumane ».

« **Contre** » : Mmes Valérie BOZZI et Stéphanie GRIMALDI.

NPPV : « Per l'avvene ».

Alors, ensuite, il y a un amendement de Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

M. le Président, j'ai appris entre temps qu'il n'était pas forcément d'usage, au sein de cette Assemblée, d'amender au niveau des visas et des considérants, donc je vous propose de retirer le visa et le considérant et de vous proposer une nouvelle formulation après « l'Assemblée de Corse ».

Le Président TALAMONI

Donc, ce visa on le retire, ensuite le considérant, c'était lequel ?

M. Romain COLONNA

Le CPER 2015–2020, on le retire.

Le Président TALAMONI

D'accord, donc on le retire, très bien.

M. Romain COLONNA

En revanche, à la suite de « l'Assemblée de Corse » : rappelle que le CPER 2015–2020 évoque lui-même le fait que la filiérification engendre des effets pervers ».

Le Président TALAMONI

D'accord. Alors, je me mets aux voix cet amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Ont voté :

« **Pour** » : Corsica libera, Femu a Corsica, M. Pierre GHIONGA,
« Andà per dumane ».

« **Contre** » : Mmes Valérie BOZZI et Stéphanie GRIMALDI.

NPPV : « Per l'avvene ».

Ensuite, il y a un autre amendement de Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Je peux le relire, si vous voulez ? « L'Assemblée de Corse, réaffirme sa volonté qu'il y ait, comme voté dans le plan Lingua 2020, une généralisation du concours bilingue pour les professeurs des écoles, à travers un concours unique de recrutement ».

Le Président TALAMONI

Très bien, je mets aux voix cet amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Ont voté :

« **Pour** » : Corsica libera, Femu a Corsica, M. Pierre GHIONGA,
« Andà per dumane ».

« **Contre** » : Mmes Valérie BOZZI et Stéphanie GRIMALDI.

NPPV : « Per l'avvene ».

Donc, c'est terminé pour vos amendements.

Maintenant, il y a l'amendement de M. MONDOLONI, vous voulez l'exprimer oralement, clairement ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Après distillation de certains arguments qui me paraissent un peu alambiqués, je prends l'initiative de ne pas présenter

d'amendement afin de ne pas crispier davantage une situation qui nous semble déjà complexe.

Le Président TALAMONI

Très bien, donc nous en prenons acte.

Il y avait, aussi, mon amendement. C'était la suppression d'une partie de la dernière phrase du dispositif : « demande que toutes les écoles bénéficiant partiellement de classes bilingues », je demande la suppression de : « et dont les statistiques démontrent qu'une large majorité d'enfants souhaite intégrer ces classes ». Donc, là, on supprimerait cette partie et la phrase se poursuivrait ainsi : « deviennent des sites exclusivement bilingues ».

Donc, la dernière phrase devient : « demande que toutes les écoles bénéficiant partiellement de classes bilingues, deviennent des sites exclusivement bilingues », avec l'autorisation et l'avis conforme du rédacteur de la motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Ont voté :

« **Pour** » : Corsica libera, Femu a Corsica, M. Pierre GHIONGA,
« Andà per dumane ».
« **Contre** » : Mmes Valérie BOZZI et Stéphanie GRIMALDI.
NPPV : « Per l'avvene ».

Je crois que je n'oublie rien. Alors, je vais mettre la motion aux voix, ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée.

Ont voté :

« **Pour** » : Corsica libera, Femu a Corsica, M. Pierre GHIONGA,
« Andà per dumane ».

« **Contre** » : Mmes Valérie BOZZI, Stéphanie GRIMALDI et
Isabelle FELICIAGGI.

NPPV: « Per l'avvene ».

Je vous remercie.

Il reste deux motions.

Motion n° 2018/E6/069 déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe « Andà per dumane » : Carte de train pour les lycéens internes et les mineurs apprentis

Vous avez la parole, pour présenter votre motion.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Merci, M. le Président. J'espère qu'elle ne sera pas aussi longue que celle de Jean-Charles, mais j'espère aussi qu'elle attirera toute votre attention.

Cette motion est déposée dans le cadre de la carte de train pour les lycéens internes et les mineurs apprentis. On souhaiterait que la carte de train, de 20 €, qui donne la possibilité, aujourd'hui à nos étudiants, depuis 2012, de se déplacer à un tarif préférentiel.

Donc, qu'elle soit étendue, bien entendu, aux lycéens aujourd'hui qui, pour diverses raisons, doivent étudier loin de leur domicile et, également, applicable aux apprentis mineurs qui perçoivent des revenus souvent inférieurs à 330 €, ça permettrait de faciliter leurs trajets liés à leur apprentissage.

Je vous demande, bien entendu, de porter votre adhésion à cette motion. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Une intervention « contre » ? Non, d'accord. L'Exécutif ?

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Quelques remarques, concernant les apprentis. Les CFA disposent déjà d'une aide, concernant les transports. Donc, nous sommes en train de conventionner avec eux, pour qu'il y ait une prise en charge. Donc, c'est en cours, dans le cadre de l'harmonisation, mais, pour le moment, ça n'est pas possible puisque les CFA ont déjà leurs aides respectives pour le transport de leurs élèves.

Concernant les lycéens, ils bénéficient déjà de cette gratuité, les lycéens internes, sauf qu'ils sont obligés d'avancer, pour certains, le prix du

ticket et se faire rembourser ensuite. Mais ils en bénéficient déjà, pour les internes, en tout cas sur le transport ferroviaire.

Donc, il y a une volonté d'harmonisation, c'est ce que j'expliquais hier, dans la mise en place des transports interurbains et scolaires. Une délibération sur la politique tarifaire va être prise, dès le mois prochain, comme je l'avais dit hier. Il va falloir également, pour généraliser cela et pour qu'ils n'aient pas à faire leur avance, prendre un avenant sur la DSP ferroviaire, ce qui devra suivre la première délibération de l'Assemblée.

Donc en l'espèce, évidemment, il n'y a pas d'opposition particulière, mais on ne pourra pas le mettre en œuvre immédiatement. Donc, soit, si vous voulez, on peut peut-être la reporter, je ne sais pas si vous voulez la retirer mais, en tout cas, à partir du mois prochain, cela pourrait être mis en œuvre, mais pas immédiatement. Il faudra qu'on délibère, au sein de l'Assemblée.

Donc, je ne sais pas si on la maintient. En tout cas, c'est en cours mais il faudra modifier. D'une part, tout d'abord, prendre la délibération sur la politique tarifaire, de manière générale, sur l'ensemble des transports interurbains et scolaires puisque ces lycéens prennent des lignes qui ne sont pas des lignes scolaires, mais des lignes interurbaines et, ensuite, il faudra aussi modifier la délibération de la DSP ferroviaire, ce qui est prévu.

Le Président TALAMONI

Merci. Oui, vous avez la parole.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Juste une petite explication. Donc, vous me dites que pour les apprentis, ce sont les CFA qui ont cette charge. Alors, est-ce qu'il serait possible aussi... parce qu'on parle souvent des lycéens internes mais nous avons, aussi, des lycéens qui rentrent le soir chez eux, bien entendu. Par exemple, moi je vois, sur la région Bastiaise, des lycéens qui viennent, par exemple, de Casinca, étudier au lycée Montesoro. Est-ce que ce tarif pourrait être applicable, également, aux lycéens que ne sont pas internes ?

Mme Vanina BORROMEI

Mais, au niveau des transports scolaires, les lycéens bénéficient déjà de cette gratuité, ils payent la carte 20 € C'est l'émission de la carte pour tout le monde et, ensuite, ils ont la gratuité, tous. Encore faut-il qu'ils fassent la démarche !

Mme Marie-Hélène PADOVANI

On nous dit qu'il y a un quota de 4 qui est attribué à ces lycéens. Donc, en plus, pour éviter les entrées nombreuses des bus, peut-être qu'au niveau du rassemblement à Casamozza, faire profiter du train qui arrive sur Bastia pour qu'il y ait moins de transports scolaires qui arrivent, et mettre nos lycéens plus en sécurité sur ces trains. Et en plus, apparemment, il y a un nombre de cartes limité, avec un quota sur les trains, pas sur le transport scolaire, je parle des trains, bien entendu.

Mme Vanina BORROMEI

Effectivement, il y a un quota, tout simplement parce qu'il y a une place limitée dans le train. Mais, il y a, parallèlement aux mêmes horaires, des cars qui sont mis en place et, depuis le début de la semaine, M. le président des chemins de fer pourra peut-être nous en dire un mot, nous avons renforcé le trafic pour doubler la capacité des chemins de fer aux heures de transport scolaire.

Mais effectivement, pour le moment, le nombre de places était limité, tout simplement parce que nous n'avions pas la capacité de les accueillir. Mais, parallèlement, il y avait des lignes d'autocars qui, normalement, sont mises en place sur les trajets, en tout cas sur tous les transports scolaires, en fonction des demandes.

Le Président TALAMONI

Parfait, merci. Je crois que le président des chemins de fer ne va pas voter, on le note au procès-verbal. Nous allons mettre aux voix cette motion ?
Mme la Conseillère exécutive, la position de l'Exécutif ?

Mme Vanina BORROMEI

Qu'est ce qu'on fait ? On la retire? C'est comme vous voulez, mais, à partir du moment où tout est en cours !

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. ORSUCCI.

M Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Cela nous permet de rebondir un peu sur le fonctionnement de notre institution parce qu'on a eu deux fois le cas dans cette session, celle où on pressent que l'Exécutif va apporter une réponse concrète à des interrogations mais où la motion arrive peut-être en avant... elle va souvent arriver en amont des problèmes, elles ont vocation, ces motions, à relever des problèmes.

Si vous êtes d'accord, moi je vous propose de voter la motion qui sera mise en œuvre et on se félicitera, au moment du rapport, que, à la suite d'une motion votée à l'unanimité, si ça va dans le bon sens, on puisse ensuite voter un rapport. Sinon, si à chaque fois on va nous dire : « vous retirez la motion, parce que ça sera réglé par l'Etat, par la Collectivité de Corse, etc », j'ai envie de vous dire : on ne fait plus de motions.

Moi, je pense que le principe est : on vote une motion. Après, vous pouvez être « contre » ce qu'on met en avant ou « pour ». Il se trouve que vous êtes « pour », tant mieux, on s'en félicite. Moi, pour l'instant, ça fait neuf mois que je vote 95 % des rapports qui me sont présentés, et je le fais bien volontiers, dans l'intérêt de la Corse et des Corses.

Mme Vanina BORROMEI

La seule difficulté, c'est que je ne peux pas anticiper sur la discussion avec les deux CFA.

Le Président TALAMONI

Alors, le Conseil exécutif ? Favorable ? Oui, très bien.

Donc, je mets aux voix cette motion qui bénéficie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote :

NPPV : M. Hyacinthe VANNI.

Il reste une dernière motion.

Motion n° 2018/E6/069 déposée par Mme Valérie BOZZI pour le groupe « La Corse dans la République » : Ressources humaines à la Collectivité de Corse

Vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Merci M. le Président. Même si le sujet est vaste, pour cette dernière motion, je vais être très brève. Il y a un malaise grandissant de nombreux agents de cette Collectivité unique qui ont la volonté de travailler pour la Corse et les Corses (pour reprendre Jean-Charles ORSUCCI) et qui, aujourd'hui, se trouvent confrontés à la difficulté, et je sais que la tâche est difficile, nous sommes à neuf mois seulement, mais il y a quelques mesures qui peuvent être prises rapidement pour permettre à ces agents de travailler dans de bonnes conditions, d'exercer et de rendre le service public plus efficace. Des délégations de signatures, un organigramme clair qui leur permettent de savoir à qui se référer et de pouvoir répondre de manière plus rapide, c'est principalement les demandes des syndicats, de la délégation de personnels non syndiqués qui s'est réunie, hier, devant cette Assemblée et que M. le président du Conseil exécutif a reçu d'ailleurs.

Donc, toutes ces demandes, je pense qu'il ne faut évidemment pas les négliger et voire, même, que ce soit une priorité pour notre Assemblée parce que, comment faire fonctionner cette Collectivité unique sans des agents totalement investis dans leurs fonctions et il ne faut pas, à mon avis, qu'un seul agent se sente exclu de cette nouvelle Collectivité. Ils ont parfois le sentiment de ne pas être valorisés et, en tout cas, d'être délaissés dans cette nouvelle super structure.

Donc, je crois qu'aujourd'hui, il est important de rappeler le caractère prioritaire de ce dossier et de ces demandes, au niveau des ressources humaines.

Je demande solennellement au président du Conseil exécutif de tout mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, afin que les principes qui avaient été actés, lors des réunions préparatoires à la création de la Collectivité de Corse, soient respectés, l'harmonisation, l'organigramme, le respect de la bourse à l'emploi, l'équilibre territorial, notamment.

Et je demande, également, à ce qu'il nous soit rendu compte, lors de la prochaine Assemblée ou, en tout cas, avant la fin de l'année, des travaux entrepris relatifs à ce dossier qui me semble primordial. Je vous remercie M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a Hyacinthe VANNI qui a demandé la parole, vous l'avez.

M. Hyacinthe VANNI

« Contre », bien entendu, puisque je crois que cette motion, aujourd'hui, vient rappeler un certain nombre de choses qui sont déjà en cours, un organigramme a été voté, un certain nombre de DGA ont été nommés, les directeurs sont nommés. On ne peut pas nier quelques difficultés, ou quelques incompréhensions, mais de là à dire que tout va mal et qu'il faut une motion pour accélérer un certain nombre de choses, moi je crois que ce n'est pas comme cela que ça doit se passer.

Il faut laisser l'administration faire son travail, le directeur général des services administrer cette administration, c'est son rôle.

En tout cas, nous, même si quelquefois il peut y avoir des difficultés, on est prêts à le reconnaître, et des incompréhensions, on fait entièrement confiance au directeur général des services, aux DGA, aux directeurs qui sont nommés, pour que cette administration soit en ordre de marche. Elle l'est déjà, un certain nombre de choses ont déjà été faites et le président du Conseil exécutif s'est engagé à rendre compte de tous les travaux qui ont été faits. Donc, pour nous, ça sera « contre ».

Le Président TALAMONI

Très bien. L'avis de l'Exécutif ?

Le Président SIMEONI

On est un peu en désaccord avec Hyacinthe VANNI ! Plus sérieusement, je comprends tout à fait l'esprit de cette motion, dans le respect des prérogatives de chacun, l'instance délibérative d'un côté, le président du Conseil exécutif, pour le coup, de l'autre, mais bien sûr, je considère comme

tout à fait légitime que votre Assemblée, informée directement ou indirectement (directement par les discussions, bien sûr, que l'on peut avoir, ou indirectement par la lecture de la presse), tienne à manifester, à la fois, son souci de ce que les choses se passent bien, au sein de la nouvelle Collectivité de Corse et, aussi, réaffirme aux personnels et aux agents que vous êtes attentifs au devenir.

Donc, sur le principe, la motion ne me choque pas.

Sur les différents visas, il y en a un certain nombre que je ne partage pas, notamment : « le climat de souffrance clairement palpable », je ne pense pas que l'on puisse généraliser de cette façon ; « les inquiétudes des agents quant à leur avenir professionnel sont nombreuses », oui, certaines sont légitimes, oui mais ce n'est pas tous les agents, et toutes les inquiétudes ne sont pas légitimes, mais bon, c'est à la marge.

Et un dernier mot, « le caractère prioritaire de ce dossier », il n'y a pas de problème pour que j'adhère à cela, et les demandes que vous me faites, j'ai envie de vous dire, c'est superfétatoire mais si vous voulez me les réitérer, je le ferai et nous le faisons déjà.

« Tout mettre en œuvre dans les meilleurs délais afin que les principes soient respectés », nous le faisons. Alors, il peut y avoir des discussions avec les organisations syndicales représentatives du personnel, ou avec les personnels.

« Veiller à ce que les nominations soient effectuées équitablement », je peux vous dire que c'est un souci permanent.

Et, enfin, je vous l'ai déjà dit hier, et je vous le redis aujourd'hui : moi, je suis tout à fait favorable sur le principe à consacrer, sur les modalités qui conviendront à l'Assemblée de Corse, une séance de travail pour vous présenter ce qui a été fait et pour que nous puissions, ensemble, regarder où est-ce que tout va bien, où est-ce qu'il y a des difficultés et comment je me propose, en concertation avec le DGS, les DGA et, également, les organisations syndicales, de mettre en œuvre les améliorations qui restent indispensables.

Donc, voilà ! Alors, je disais en souriant, par rapport à la position... moi, je n'ai pas envie que l'on donne l'impression... en gros, je vais être clair, je ne voudrais pas, qu'à travers un vote négatif, on donne l'impression de

dire : « circulez, il n'y a rien à voir ». Il y a des problèmes, je considère qu'ils sont, pour partie, inéluctables, pour partie, peut-être, aurait-on pu, ou dû mieux faire pour qu'ils ne surviennent pas. Donc, je ne veux pas donner cette impression.

Deuxièmement, je ne veux pas donner l'impression, non plus, à travers un vote négatif, qu'on considère que cette question-là est une question sans importance, ou dans laquelle il n'est pas légitime que l'Assemblée de Corse exprime son intérêt et son soutien de principe.

Donc, sous cette réserve-là, si vous en êtes d'accord, je vous demande de sortir les quelques phrases qui sont là et, pour le reste, la motion ne me gêne pas et je vous confirme...

(Brouhaha).

« Le climat de souffrance clairement palpable au sein des services », j'espère, quand même, qu'on n'en est pas là ! Il y a de la souffrance qui a été exprimée par certains personnels, et croyez bien que je l'entends et que l'on va tout faire pour la régler, mais j'espère quand même que les aspects positifs continuent de l'emporter sur les aspects négatifs, pour tout le monde, et que ça sera de plus en plus comme cela !

Donc, moi je me tourne vers votre Assemblée et pour le reste...

Le Président TALAMONI

Si j'ai bien compris, le président du Conseil exécutif propose un amendement à la motion de Mme BOZZI ? D'accord. Est-ce que tout le monde a compris en quoi consistait cet amendement ? Donc, enlever ce qui pourrait sembler le plus désagréable, à l'endroit de l'Exécutif, enfin du président de l'Exécutif, chef du personnel.

Oui, vous avez la parole, M. VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Bien entendu, il y a des choses qui nous choquaient un petit peu. Si, maintenant, on trouve un accord pour qu'un certain nombre de choses ne nous choque plus et, aussi, rappeler que ce que vous demandez, c'est déjà mis en place, peut-être pas tout à fait, mais le fait de la bourse à l'emploi, tout cela...

Si on arrive à trouver un accord là-dessus, bien entendu, on lèvera notre avis défavorable.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Alors, donc tout le monde a compris ce en quoi consistait l'amendement du président du Conseil exécutif ? Donc, je vais le mettre aux voix, tout simplement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui t'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement du président du Conseil exécutif est adopté à l'unanimité.

Donc, je mets aux voix la motion de Mme BOZZI...

Brouhaha (inaudible).

... Non, on a commencé le vote...

M. Hyacinthe VANNI

Sur la motion, nous, on avait un certain nombre de demandes : « demande solennellement au président du Conseil exécutif de tout mettre en œuvre dans les meilleurs délais », je pense que l'on pourrait peut-être trouver une autre formulation, l'améliorer.

Le Président SIMEONI

Prenons cinq minutes.

Le Président TALAMONI

Bien sûr, nous on a le temps. La séance est suspendue.

La séance suspendue à 15 h 35 est reprise à 15 h 45.

Le Président TALAMONI

Donc, nous avons une rédaction qui va nous être présentée par le Conseil exécutif, sans doute, non ? Oui, vous avez la parole, Mme BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Non, finalement, il n'y a pas de modification de la motion puisqu'il n'y a pas eu d'accord possible, donc la motion est maintenue en l'état.

Le Président TALAMONI

Donc, je suppose qu'en l'état, le Conseil exécutif est très favorable !

Le Président SIMEONI

Donc, M. le Président, nous avons essayé de trouver des points d'accord, pour dégager une position qui aurait pu être consensuelle, mais, en l'état, c'est impossible. Donc, plutôt que de demander une modification totale de la motion, ce qui n'aurait pas de sens, la rédactrice va la présenter en l'état et le Conseil exécutif sera défavorable à cette motion puisqu'il y a un désaccord de fond sur l'analyse, et que le débat nous conduirait à sortir de l'exercice de la motion.

Donc, moi, il y a des choses avec lesquelles je suis en désaccord dans la présentation, etc., il y a un travail qui a été fait, par contre, je maintiens l'avis négatif sur la motion et je vous confirme que je suis à la disposition de l'Assemblée de Corse, M. le Président, dans quelques semaines, selon votre calendrier et les modalités qui apparaîtront les plus utiles à l'Assemblée, pour que nous fassions une réunion de travail à l'occasion de laquelle vous sera présentée la démarche qui a été mise en œuvre, depuis le 1^{er} janvier 2018, concernant la construction de la Collectivité de Corse et, y compris, les améliorations que nous allons essayer de mettre en œuvre dans les semaines à venir.

Le Président TALAMONI

Très bien, je vous remercie. Donc, la présentation a déjà été faite, donc nous allons procéder au vote de cette motion qui ne bénéficie pas de l'avis favorable du Conseil exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est REJETEE.

Ont voté :

« **Contre** » : les groupes « Corsica libera », « Femu a Corsica ».

« **Pour** » : Isabelle FELICIAGGI, Valérie BOZZI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre GHIONGA, « Per l'avvene » et « Andà per dumane ».

La séance est levée. Bon week-end, à bientôt. Merci, pour votre travail.

La séance est levée à 15 h 45.